



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



ATELIER D'AMÉNAGEMENT

Master 2 Géographie & Aménagement de la Montagne

Promotion Les Belleville 2024 - 2025

Accueillir le public et gérer la fréquentation sur des sites emblématiques du Parc national des Écrins : propositions et scénarii

Laura BEDNAREK

Gautier DROUIN

Lila MALLARD



Photographie 1 – Vue sur la vallée de Serre-Chevalier en automne, secteur du Briançonnais, octobre 2024. LM, LB, GD



ATELIER D'AMÉNAGEMENT

Master 2 Géographie & Aménagement de la Montagne

Promotion Les Belleville 2024 – 2025

Accueillir le public et gérer la fréquentation sur des sites emblématiques du Parc national des Écrins : propositions et scénarii

Référent :

Lionel LASLAZ, maître de conférences HDR en Géographie et Aménagement à l'Université Savoie Mont-Blanc, responsable du Master 2 Géographie & Aménagement de la Montagne

Commanditaire :

Parc national des Écrins

Représenté par :

Samuel SEMPE, directeur-adjoint du Parc national des Écrins

Pierrick NAVIZET, chef du service Accueil et Communication

Juliette FRIGOT, chargée de mission du projet de coopération BiodivTourAlps-ALCOTRA

Financeur :

Cet atelier est réalisé dans le cadre du projet BiodivTourAlps n°20140 – ALCOTRA, cofinancé par l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et de son programme de coopération transfrontalier Interreg VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027.



REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent dans un premier temps à l'ensemble des acteurs, professionnels, élus et habitants rencontrés. Merci de nous avoir accordé de votre temps, et de nous avoir partagé vos points de vue, vos passions, vos inquiétudes et vos attentes. Nous en avons pleinement conscience : tout cela est extrêmement précieux pour nous.

De la même manière, nous tenons à remercier sincèrement, et chaleureusement Monsieur Lionel Laslaz, pour son implication dans chacun des ateliers d'aménagement de la promotion Les Belleville. Vous nous avez consacré énormément de temps, vous avez su nous aiguiller, nous conseiller, nous corriger. Vous avez tout mis en œuvre pour que l'on réussisse, alors, merci !

Nous sommes reconnaissants envers nos commanditaires, Juliette Frigot et Pierrick Navizet, pour avoir su être présents lorsqu'il le fallait, tout en nous faisant confiance dans notre méthodologie. Merci de nous avoir donné l'opportunité de travailler pour vous pendant ces cinq mois. Nous garderons de cette expérience au Parc national des Écrins un souvenir particulièrement indélébile.

Merci enfin à Bénédicte et Brigitte pour leurs relectures précieuses et bienveillantes. Ce travail n'aurait pas la même saveur sans le temps que vous avez passé à l'étudier.



SOMMAIRE

Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Introduction.....	9
Méthodologie.....	19
I. Diagnostic de l'accueil du public et de la gestion de la fréquentation.....	25
II. Comprendre et investir le sujet de la fréquentation estivale : les motivations et les limites de la popularisation des espaces protégés.....	109
III. La nécessité de comparer avec d'autres territoires les mesures de gestion de la fréquentation mises en place.....	141
IV. Propositions de mesures de gestion de la fréquentation et d'aménagements à court et moyen terme dans les Écrins.....	169
Conclusion.....	233
Bibliographie et sitographie.....	239
Annexes.....	250
Tables.....	274







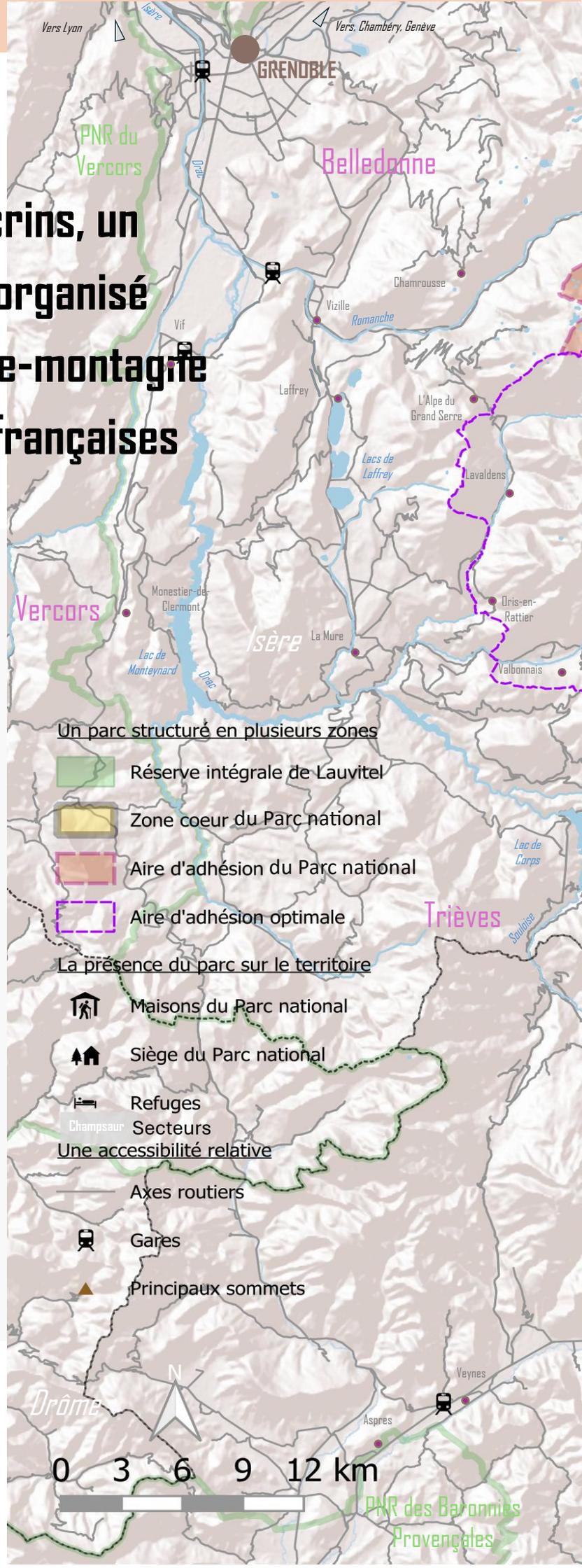
Introduction

Méthodologie

Le Parc national des Écrins, un territoire structuré et organisé autour d'un massif de haute-montagne emblématique des Alpes françaises

Le Parc en chiffres :

- Parc créé le 27 mars 1973
- 93 000 ha en zone cœur
- 160 000 ha en aire d'adhésion
- Altitude min. : 800 mètres
- Altitude max. : 4 102 mètres
- 41 000 ha de forêts
- 68 000 ha d'alpages
- 7 120 ha de glaciers
- 75 mammifères
- 400 espèces de vertébrés
- 1 800 espèces d'invertébrés
- 2400 espèces végétales
- 700 km de sentiers entretenus
- 110 passerelles



Carte 1 - Le Parc national des Écrins, un territoire structuré et organisé autour d'un massif de haute-montagne emblématique des Alpes françaises.



10 Réalisation LM, LB, GD via Qgis 3.34, janvier 2025

Source : BD Topo 38 et 05

0 3 6 9 12 km

INTRODUCTION

La thématique de la gestion de la fréquentation est aujourd'hui source d'interrogations multiples pour les gestionnaires d'espaces protégés. L'afflux de visiteurs ressenti aux lendemains de la pandémie de covid-19 a fait réémerger la prise de conscience d'une nécessaire gestion des flux touristiques. L'observation de phénomènes problématiques (érosion des sentiers, pics de fréquentation et congestion, comportements allant à l'encontre de la réglementation du site, etc...) ont eu un effet d'alerte pour les gestionnaires. Les milieux montagnards et les Parcs nationaux, perçus par beaucoup comme de grands espaces où règnent une certaine forme de liberté n'ont pas échappé à cette dynamique, au contraire. Ces espaces sont également victimes en quelque sorte de l'imaginaire collectif puissant associé aux territoires de haute montagne. Souvent connotée comme destination hivernale de premier rang, la montagne française étend considérablement son offre estivale et tend parfois et selon les massifs à accueillir davantage de visiteurs l'été que l'hiver. Dès lors, la réalisation d'un atelier d'aménagement portant sur la thématique de la gestion de la fréquentation paraît tout à fait justifiée.



Photographie 3 – Vue sur les sommets de l'Oisans (massif des Écrins) depuis le plateau du Taillefer, octobre 2024, LM, LB, GD

A. Contexte et objectifs de la commande

Le Parc national des Écrins dispose depuis des années de données sur la fréquentation de son territoire. Des dispositifs pérennes et d'autres plus récents (compteurs, enquêtes, etc.) permettent de suivre les évolutions de cette fréquentation. Des stages proposés par le Parc ont également permis de structurer et d'améliorer son suivi. Depuis 2020, une évolution de la fréquentation avec un regain d'intérêt du grand public pour les espaces naturels, invite à une réflexion quant à la gestion des flux de visiteurs pour continuer à préserver la biodiversité.



Logo 1 – Parc national des Écrins

Ainsi la commande, passée par le Parc national des Écrins intitulée “ *Accueillir le public et gérer la fréquentation sur des sites emblématiques du Parc national des Écrins : propositions et scénarii* ” s’inscrit dans un contexte de reprise en main de la thématique de la gestion de la fréquentation suite à l’observation de comportements nouveaux et l’arrivée de publics moins aguerris dans le massif. La volonté d’une réflexion globale quant à la perception de l’entrée en cœur du Parc et de la signalétique étaient également une demande formulée par le Parc.

Trois grands objectifs ont émané de la commande :

1. Diagnostic de l’accueil du public et de la gestion de la fréquentation sur des sites emblématiques
2. Benchmark d’expériences de gestion et de régulation de la fréquentation dans d’autres espaces protégés ou territoires de montagne
3. Propositions de mesures de gestion et d’aménagement à moyen terme à l’échelle du Parc et des sites étudiés

Ces objectifs nous ont été présentés lors de notre première rencontre avec les commanditaires au sein de la maison du Parc du Valgaudemar le 25 septembre que sont **Pierrick Navizet**, chef du service accueil et communication du Parc, et **Juliette Frigot**, chargée de projet de coopération *BiodivTourAlps*.

La commande s’inscrit d’ailleurs dans le cadre du projet ***BiodivTourAlps***, qui vise à mieux connaître et gérer les flux de visiteurs et les interactions humains-nature afin de concilier préservation des milieux et fréquentation touristique. Ce projet est réalisé grâce au concours de l’Union européenne dans le cadre du programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027. Le partenariat est composé de sept espaces protégés alpins :

- △ Parc national du Mercantour (*chef de file*)
- △ Parc national des Écrins
- △ Aree Protette delle Alpi Marittime
- △ Parco naturale regionale delle Alpi Liguri
- △ Parc national de la Vanoise
- △ Ente di gestione della aree protette delle Alpi Cozie
- △ Parco nazionale del Gran Paradiso



Logo 2 – BiodivTourAlps

B. Présentation du territoire d’étude : le Parc national des Écrins

Le périmètre du Parc national des Écrins se justifie en cohérence avec le massif éponyme, avec comme point culminant la Barre des Écrins à 4102 mètres d’altitude, bien que l’appellation date des années soixante-dix. Le Parc, d’une superficie de 160 600 hectares pour l’aire

d'adhésion et 93 000 hectares pour le cœur, peut se concevoir comme un seuil naturel entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, à la croisée de plusieurs spécificités culturelles, linguistiques, architecturales et paysagères (cf. annexes 1 à 5 pour avoir un panorama des paysages de cinq des sept secteurs du Parc). Pour autant, une réelle cohérence existe au sein du Parc, matérialisée par des itinéraires de randonnée comme le GR 54 Tour des Écrins, par une présence du Parc assez forte avec une implantation dans chacune des sept vallées (Valgaudemar, Champsaur, Embrunais, Vallouise, Briançonnais, Oisans, Valbonnais), en plus des centres d'accueils saisonniers (Col du Lautaret, Le Casset, Pré de Madame Carle, Ailefroide, Les Gourniers, Prapic) et du siège du Parc à Gap au sein du domaine de Charance. La création de la **Destination Parc national des Écrins** qui réunit neuf offices de tourisme du territoire pour promouvoir l'éco-tourisme s'inscrit également dans une volonté de faire travailler les acteurs conjointement pour gagner en cohérence dans la distribution du discours (cf. page 122).

Fort d'un taux d'adhésion remarquablement élevé (93 % des communes de l'aire optimale d'adhésion ont signé la charte contre 8 % pour le Parc national de la Vanoise, en témoigne le graphique ci-dessous), le Parc dispose d'une reconnaissance assez marquée et ainsi d'une certaine forme de légitimité, même si cela reste fragile puisque les communes peuvent retirer leurs adhésions. Cette situation implique dès lors un travail régulier de communication et de co-construction (lorsque cela est possible) des projets avec les élus, les acteurs économiques du territoire et les populations locales.

Communes adhérentes à la charte, par Parc national, à titre de comparaison, en 2020

En nombre de communes

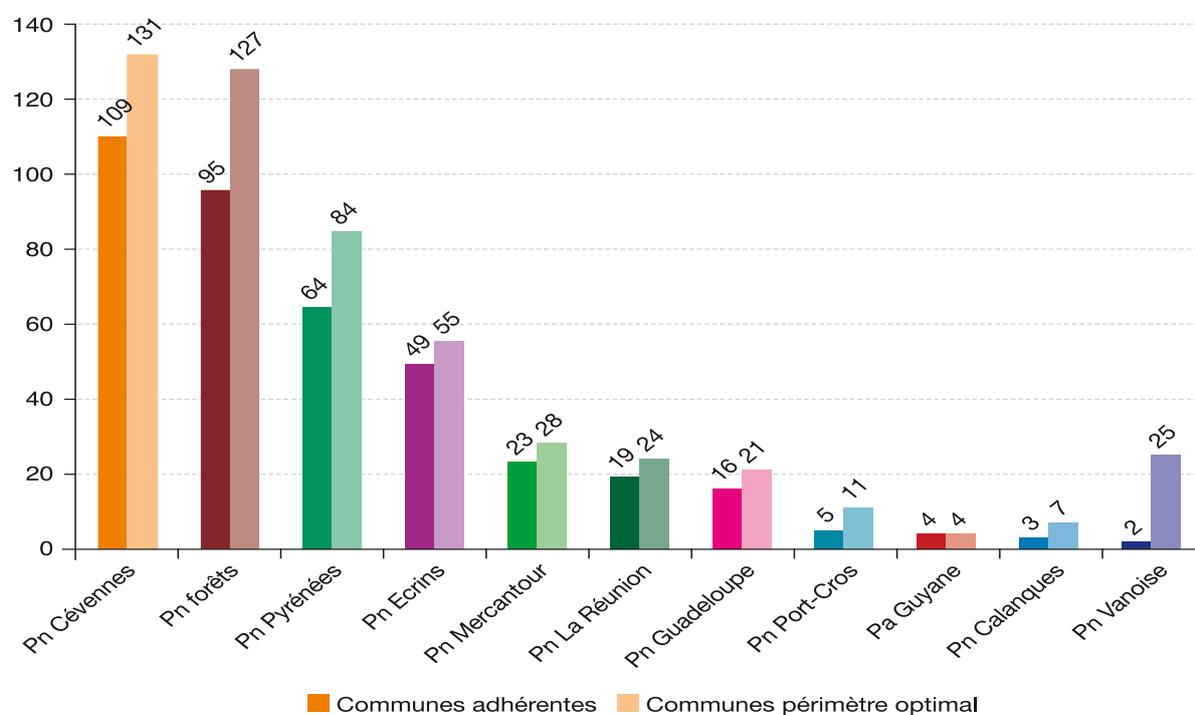


Figure 1 – Adhésion à la charte par Parc national. Réalisation : OFB, ministère de la transition écologique, 2020

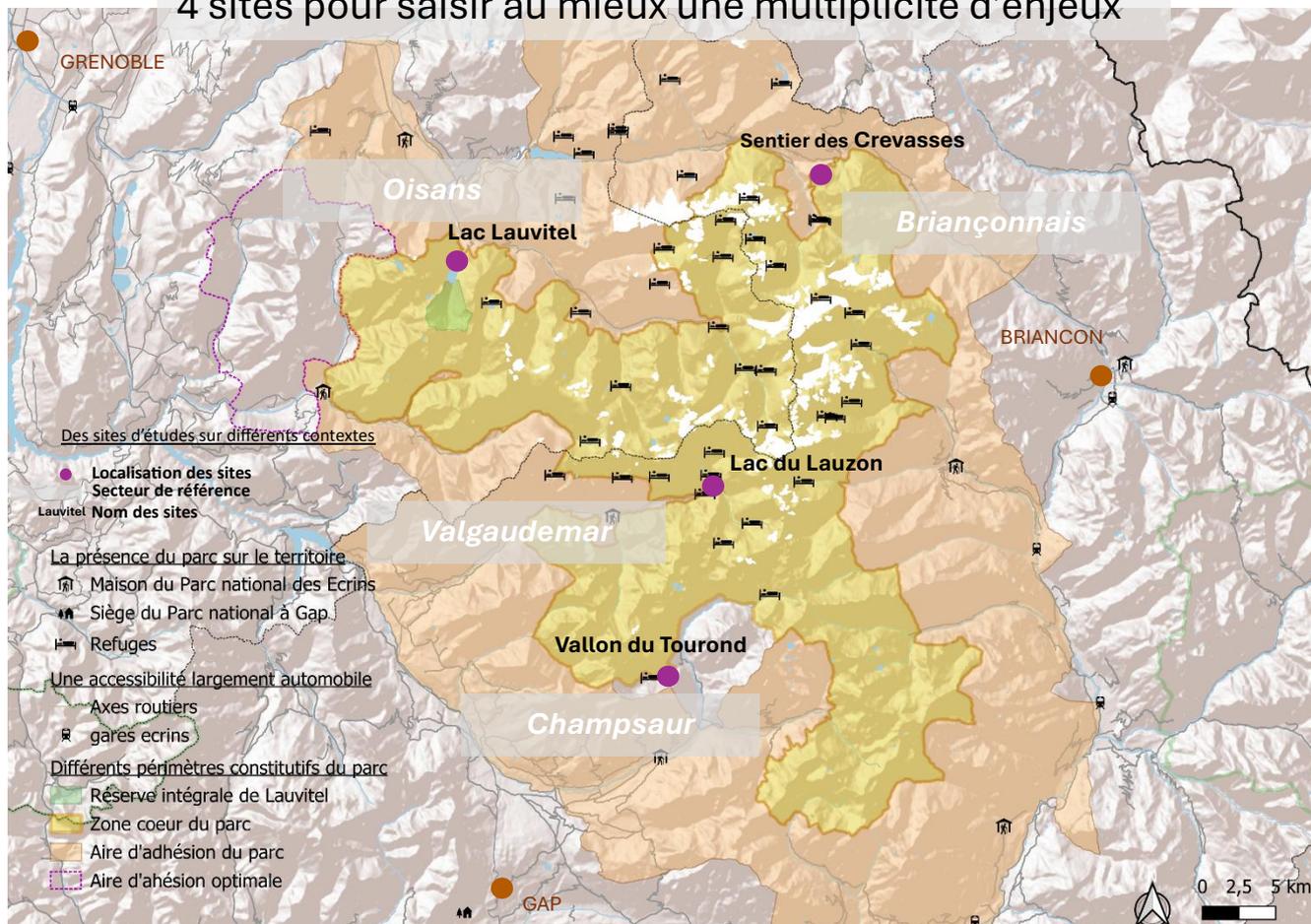
Le territoire du Parc national des Écrins connaît une croissance démographique relativement faible, et son économie repose principalement sur l'activité touristique estivale et hivernale (avec les stations de Serre-Chevalier, d'Orcières Merlette, des Deux Alpes, du col d'Ornon, de Chaillol 1600, d'Ancelle, de Vallouise-Pelvoux, etc...). L'été occupe toutefois une place prépondérante dans le fonctionnement actuellement bi-saisonnier de l'économie touristique du massif, en vertu de sites majeurs comme le Pré de Madame Carle, le lac Lauvitel, le lac du Lauzon, le col du Lautaret, le lac de Serre-Ponçon et la vallée du Vénéon qui attirent de nombreux randonneurs, bivouaqueurs et alpinistes.

C. Justification des choix des sites ciblés

L'étude proposée s'appuie sur un territoire précis : celui du Parc national des Écrins. Mais le choix a été de cibler l'analyse et le diagnostic sur certains sites emblématiques du Parc que sont :

- Le **lac du Lauzon** situé dans le Valgaudemar au centre-ouest du Parc
- Le **lac Lauvitel** situé dans l'Oisans, au nord-ouest du Parc
- Le **vallon du Tourond** situé dans le Champsaur au sud-ouest du Parc
- Le **sentier des Crevasses** situé dans le Briançonnais, au nord-est du Parc

4 sites pour saisir au mieux une multiplicité d'enjeux



Carte 2 - Quatre sites d'étude pour disposer d'un regard le plus objectif possible, LB, LM, GD, janvier 2025

Les quatre sites mentionnés l'ont été selon des critères précis et différents. Toutefois, il est déjà possible de les réunir en évoquant le fait qu'ils sont suivis depuis plusieurs années en vertu de l'installation d'éco-compteurs notamment, corrélés à la réalisation de différents stages dédiés au suivi de la fréquentation touristique estivale. Ces sites sont donc en partie mis sous loupe, les agents du Parc savent ce qu'il s'y passe d'un point de vue quantitatif. Pour autant, chaque site a été sélectionné en fonction de motivations différentes :

- **Le lac du Lauzon**

Le lac du Lauzon a été sélectionné pour plusieurs raisons. D'abord car des comportements problématiques y ont fréquemment été relevés (feu de camp, canotage sur le lac, présence de chiens), ce qui induit un travail à mener pour mieux faire respecter la réglementation. La divagation incontrôlée des randonneurs entre le Lauzon et le lac Bleu génère d'autres problématiques telles que l'érosion des sols, le piétinement de zones humides et le manque de contrôle de ces sentes qui ne sont pas inscrites au schéma de sentier du Parc. Aussi, la perception d'entrée en zone cœur du Parc est à interroger, car le visiteur y pénètre depuis sa voiture, le parking du Gioberney, point de départ de la randonnée étant lui-même dans le cœur du Parc. Interroger le Parcours visiteur depuis la route Napoléon jusqu'au Gioberney (distance de 27 kilomètres) était également l'un des aspects intéressants à étudier, en lien avec la circulation estivale d'une navette.

- **Le lac Lauvitel**

Site emblématique du Parc (le deuxième le plus fréquenté après le pré de Mme Carle), les enjeux y sont multiples : stationnement, respect de la réglementation, non-pénétration dans la réserve intégrale, respect de la zone de bivouac, compréhension de la signalétique. Ce site attire un public assez différent des autres secteurs du Parc, en raison de la proximité avec des pôles urbains importants. Cependant, ces publics ne disposent pas nécessairement des codes de conduite à adopter en montagne, notamment vis-à-vis du respect de la réglementation (drones, bivouac, feux). Dans le même temps lors des pics de fréquentation, le site est jugé par certains comme saturé, avec des difficultés pour stationner, le tout corrélé à une mise en valeur médiatique à prendre en compte.

- **Le vallon du Tourond**

Le vallon du Tourond attire les visiteurs par son accessibilité. La fréquentation, notamment familiale, est très importante avec comme point d'attrait le refuge du Tourond, mais aussi le tour de Planure relativement accessible, et le col de la Venasque pour un public plus aguerri. Cependant, ces itinéraires sont situés sur la commune de Champoléon, non-signataire à ce jour (février 2025) de la charte. Alors, un délicat jeu d'acteurs se met en place. Il est intéressant de l'étudier afin de déterminer les compétences et les actions de chacun (communauté de communes, commune, Parc et ONF (Office National des Forêts)). La gestion du vallon du

Tourond est ainsi le fruit d'un travail entre plusieurs acteurs, dont l'efficacité est à questionner. Aussi, l'espace de stationnement (compétence communale) attiré au vallon n'est pas matérialisé de la manière la plus limpide qui soit, ce qui génère d'autres problématiques lors des pics de fréquentation. Le vallon est également une des portes d'entrée dans la zone cœur du Parc. Tous ces éléments justifient que l'on puisse s'y intéresser, dans l'optique d'améliorer la situation pour davantage de clarté.

- **Le sentier des Crevasses**

Situé dans le secteur du Briançonnais, le sentier des Crevasses est intéressant à étudier car son point de départ est situé sur un lieu de passage stratégique et emblématique : le col du Lautaret. Cela fait donc de lui un itinéraire très fréquenté avec une typologie de pratiquants assez vaste. Cependant, le sentier jouxte les limites du cœur du Parc, ce qui peut générer des incompréhensions quant à la réglementation en place. Aussi, le parking de départ de l'itinéraire (réaménagé dans le cadre du projet **Grand Col** porté par le département des Hautes-Alpes), est parfois mal identifié par les randonneurs, notre but étant de résoudre ces incompréhensions potentielles.

Ces quatre sites nous offrent ainsi une diversité de contextes et de problématiques à résoudre, ce qui nous permet de proposer des aménagements et des mesures concrètes, à la fois applicables à l'échelle du Parc, et adaptables à nos terrains ciblés.

D. Retour sur les notions de fréquentation et de nature

Deux notions nous paraissent ici nécessaires à mettre en regard : celle de **fréquentation touristique** et de celle de **nature**, les liens entre les deux étant, dans la suite du dossier, constamment présents.

- **Les origines de la fréquentation touristique alpine**

Idéaliser la montagne, est-ce une idée de citadins ?

En se replongeant dans l'histoire de la perception des Alpes, il apparaît assez clairement que ce sont les villes qui ont créé le mythe des Alpes, et que la fréquentation touristique des massifs est ancienne. Au XV^e et XVI^e siècle, les savants des grandes villes universitaires de Bâle, Berne, Zürich, Turin, Genève, Milan, Munich, Vienne, regardaient ces montagnes qui étaient en réalité toutes proches, comme d'autres regardaient les pays lointains, les outre-mer. Dès lors est née la volonté d'aller voir ce qui se passait là-haut, de monter. Ce moment est finalement assez

extraordinaire parce que, pour la première fois, l'homme va découvrir la marche, non plus comme activité fonctionnelle, mais la marche comme **plaisir**, comme **défi**, avec la définition dans le même temps de la notion de **paysage**. Cette manière d'appréhender l'espace montagnard est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Ce coup de foudre pour l'altitude provient donc des villes, et il va se diffuser dans toute l'Europe.

Durant la Révolution Industrielle, qui a touché progressivement les différents États alpins, la bourgeoisie européenne s'adonne au *Grand Tour* et découvre ainsi les Alpes. Elle s'adonne à de très grandes fêtes lorsqu'arrive cette maladie étrange qu'est la tuberculose. Les malades vont alors monter, respirer l'air pur, ce qui contribuera à la création de toutes les stations pour une "montagne guérison" avec l'apparition de la figure du sanatorium.

Aujourd'hui, cela n'a finalement que peu évolué, les touristes viennent en montagne pour admirer et pour pratiquer le relief. Les paysages de montagnes sont souvent perçus comme une ressource. C'est l'introduction de la vitesse, des transports, qui a permis l'émergence de ce paradigme, avec des rythmes qui se sont accélérés, avec une nouvelle conception des Alpes comme terrain de jeu. En vertu de ces éléments exposés, à corréliser bien évidemment avec l'arrivée du ski dans les vallées, il est désormais facile de comprendre ce à quoi faisait référence Anne-Marie Granet en évoquant à travers le titre de son article "*L'autre territoire du vide : des espaces répulsifs aux territoires préservés, l'exemple de la montagne alpine*" (2016).

- La "nature" existe-t-elle encore ?

La notion, parfois assimilée à un concept, de "nature" est souvent utilisée pour évoquer les espaces protégés, qu'ils soient en contexte montagnard, littoral ou autre. Ces espaces sont perçus par beaucoup comme encore sauvages. Pourtant, l'emploi du terme de "nature" est discutable, car il renvoie surtout à une **représentation** que la société se fait des composantes biophysiques de l'environnement. Selon les travaux de Bethemont, et al. : "*cette catégorie de pensée est tout sauf objective : c'est un construit culturel dont le contenu varie d'un individu à l'autre, d'une société à l'autre, et dans le temps*" (2007). La "nature" au sens d'espaces non-anthropisés n'a aujourd'hui plus de sens, car tout espace du globe, même le plus reculé en Amazonie subit des nuisances liées à l'activité humaine, ne serait-ce que par l'effet des changements climatiques. Dans les Alpes françaises, les espaces montagnards dit "naturels" se comportent le plus souvent comme un palimpseste des modifications paysagères qu'ils ont pu subir, liées à différentes activités agro-sylvo-pastorales, industrielles, touristiques ou énergétiques. Mais là aussi, l'appréciation du degré d'anthropisation dépend de l'observateur, ce qui confirme la subjectivité de la notion de "nature" ou d'espaces "naturels".

Ainsi, dans un souci de cohérence, nous utiliserons pour la suite de ce rapport des guillemets pour montrer l'aspect implicite du concept de nature.

METHODOLOGIE SUIVIE

Cet atelier est l'objet d'un important travail de réflexion, de recherches, d'entretiens et de phases de terrain qui s'est déroulé entre septembre 2024 et février 2025, en suivant un rétroplanning précis (disponible en annexe 0). Dès lors, il est ici nécessaire de rappeler la méthodologie que nous avons suivie pour mener à bien cet atelier d'aménagement.

A. Les entretiens semi-directifs au cœur de notre travail

Le parti pris a été de rencontrer un assez large panel d'acteurs qui pouvaient nous éclairer dans le cadre de nos recherches. Ces entretiens, qui nous ont amenés à rencontrer **66 personnes**, nous ont permis de confronter des points de vue souvent variés. Notre objectif était justement d'avoir cette pluralité regards afin de saisir au mieux les enjeux du territoire en lien avec le sujet de la fréquentation touristique du Parc national. Nous avons donc constamment essayé d'interroger et de croiser les points de vue, de relever les contradictions lorsqu'il y en avait, et de chercher à avoir des informations les plus précises et fondées possibles.

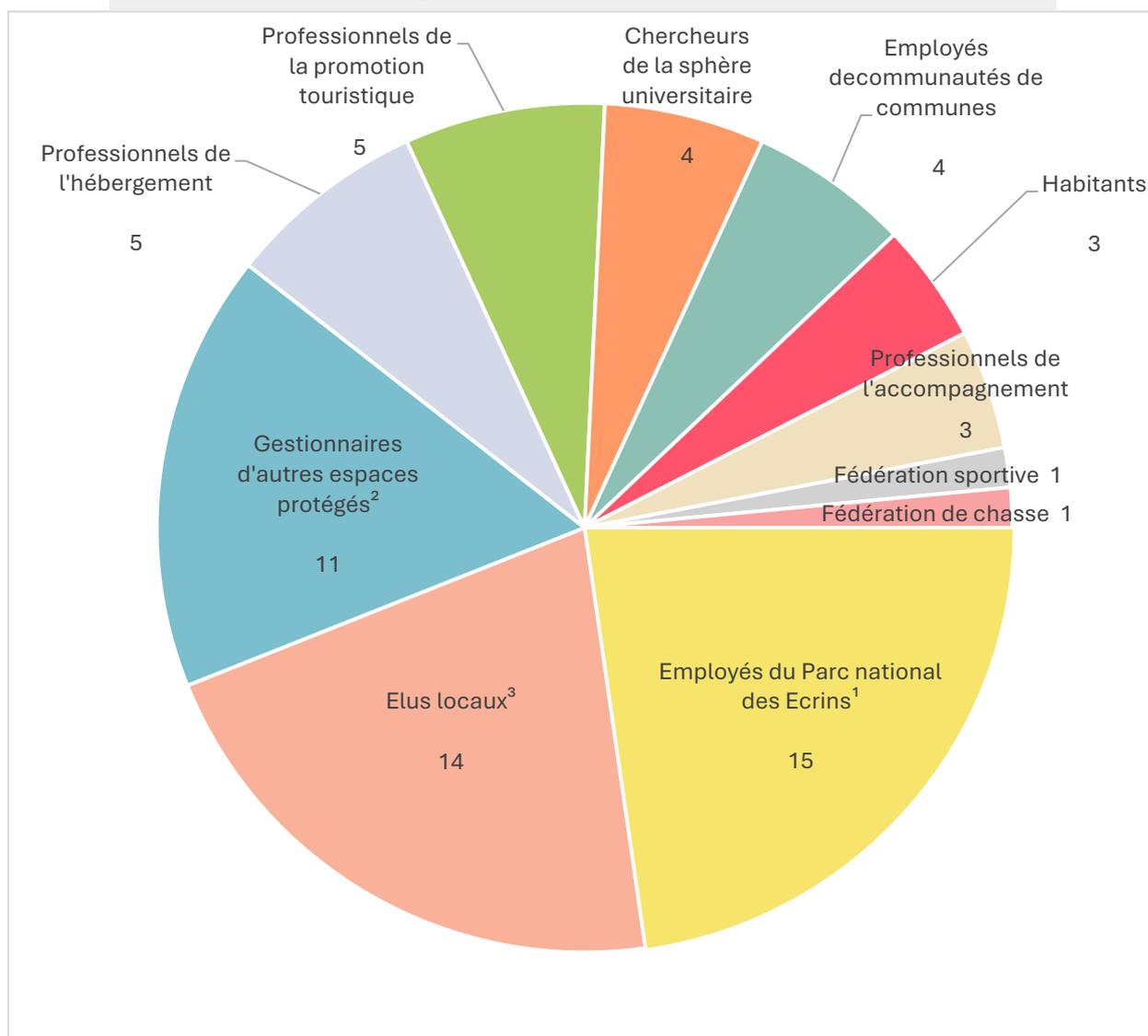
Pour obtenir les différents rendez-vous, qu'ils soient advenus en présentiel ou en visio-conférence (au total **51** en présentiel et **15** en distanciel), nous avons parfois dû insister et réitérer nos demandes, lorsqu'à l'inverse, certains interlocuteurs étaient ravis et désireux que l'on prenne le temps de recueillir leur témoignage. Nous avons largement privilégié les entretiens en présentiel lorsque cela était possible, partant du postulat qu'un échange physique était beaucoup plus dynamique, convivial et propice à davantage de discussions. Certaines personnes rencontrées ont notamment profité de notre venue pour nous montrer des éléments physiques ou de la documentation qu'ils nous auraient moins spontanément envoyés par e-mail ou autre. Le contact en personne est également un moyen de créer du lien, en instaurant une atmosphère plus chaleureuse que devant un écran ou sur une ligne téléphonique. Lorsque le distanciel était requis, nous avons toujours privilégié la visio-conférence.

Ces entretiens ont été constamment préparés en amont, en suivant une grille d'entretien adaptée à chaque interlocuteur (modèle de grille d'entretien en annexe 6), tout en reprenant quelques questions communes en fonction des sites étudiés ou de la profession exercée par la personne rencontrée. Par exemple, les trois directeurs d'Office de tourisme rencontrés (Oisans Tourisme, Hautes Vallées, Champsaur-Valgaudemar) ont été interrogés sur la manière dont ils communiquaient sur la promotion des quatre terrains d'étude.

La durée de ces entretiens varie d'une vingtaine de minutes (notamment lors des multiples échanges de la journée de conférence du Monêtier-les-Bains) à près de 2h pour les plus longs, avec une durée moyenne d'environ 1h15 d'échange.



Typologie des acteurs rencontrés



¹ Direction, chefs de service, chefs de secteurs, gardes-moniteurs

² Asters, PN Pyrénées, PN Vanoise, PNR Queyras, Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, Grands sites de France

³ Elus régionaux, départementaux, communautaires, maires, adjoints

Figure 2 - Typologie des acteurs rencontrés. Réalisation : LM, LB, GD, décembre 2024

Ce graphique a pour but d'illustrer la diversité des acteurs rencontrés, avec une dominance (près d'un quart des entretiens réalisés) d'interlocuteurs travaillant pour le Parc national des Écrins. Le détail des entretiens réalisés est à retrouver dans la table des entretiens (cf. page 273).

Une fois ces entretiens passés, nous avons opté pour une mise en commun des différentes notes prises durant les rencontres, avec une retranscription exacte des phrases ou des idées motrices. Aucun enregistrement n'a été réalisé, car nous étions trois à prendre les notes, ce qui nous suffisait amplement pour saisir l'exactitude du propos énoncé.



Ces différents entretiens constituent en premier lieu un socle important de notre propos, et ils nous ont permis de mieux comprendre les particularités du territoire, les relations qui peuvent exister entre les différents acteurs, et enfin pour alimenter notre culture générale.

Aussi, nous avons eu le privilège d'être invités et de participer à une journée organisée par le Parc au Monêtier-les-Bains à la Salle du Dôme, intitulée *"Journée d'échange de la destination Parc national des écrins sur le tourisme, la mobilité et la fréquentation"*. Cette journée très riche (programme en annexe 7) et réunissant près de 90 personnes a été pour nous l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs sur les temps de pause. Nous nous sommes alors séparés pour essayer d'échanger avec toutes les personnes avec lesquelles nous en ressentions le besoin. Cette journée a également été l'occasion de participer à des ateliers thématiques, par groupe sur trois sujets proposés :



Photographie 4 - Salle du Dôme, le Monêtier, novembre 2024.
LM, LB, GD

- ❖ Comment améliorer collectivement la mobilité touristique dans les vallées des Écrins ?
- ❖ Collecter et diffuser l'information sur l'état des sentiers et des accès : quelle organisation et quel niveau de précision ?
- ❖ Comment accueillir / informer les randonneurs en bivouac dans et autour des refuges ?

Nous avons pu participer à chacun des trois ateliers en nous les répartissant, ce qui nous a permis de ne rien perdre ni du propos, ni des interactions voire des débats entre acteurs quant à certaines thématiques. Ces moments ont été très enrichissants

Photographie 5 – Journée d'échange organisée par le Parc, le Monêtier, novembre 2024. LM, LB, GD



B. L'analyse sur le terrain

Un aspect de la recherche qui est parfois délaissé mais qui pour nous est essentiel est incarné par l'observation sur le terrain. Observer ce que l'on voit, essayer de déceler les logiques spatiales d'un lieu, tenter de comprendre pourquoi telle chose est comme cela en posant simplement un regard dessus est fondamental, même si cela suppose de prendre le temps de s'arrêter, pour observer, ce qui tend à se raréfier. Cependant, observer simplement un élément peut parfois être frustrant, car nous n'avons pas toujours les réponses à nos questionnements. Alors, les entretiens peuvent être le moment de trouver des réponses sur ce que l'on a vu sur site. Nous partons du principe qu'il faut au *minimum* maîtriser le terrain que l'on étudie, et donc faire du terrain, avant de mener des entretiens. De même, en inversant les temporalités, on voit assez facilement qu'il est une nouvelle fois nécessaire de mener des phases de terrain une fois les différents entretiens réalisés, afin de recenser les éléments que l'interlocuteur aurait pu nous décrire.

Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur le terrain lors de la durée de l'atelier :

- **Mercredi 25 septembre** : Lac du Lauzon, accompagnés par Olivier Warluzelle, garde moniteur, Juliette Frigot, chargée de mission *BiodivTourAlps* et Pierrick Navizet, chef du pôle accueil communication du Parc
- **Lundi 07 octobre** : Lac Lauvitel, accompagné par Jérôme Armand, garde moniteur
- **Dimanche 13 octobre** : Plateau du Taillefer en Oisans
- **Lundi 21 octobre** : Vallon du Tourond, accompagnés par Vincent Nobili, garde moniteur, et Andréa, aide gardienne du refuge du Tourond
- **Mercredi 30 octobre** : Sentier des Crevasses, accompagnés par Hélène Quellier, cheffe de secteur du Briançonnais
- **Samedi 02 novembre** : Lac de l'Orceyrette dans le Briançonnais
- **Mercredi 13 novembre** : Site de Bellecombe dans le Parc national de la Vanoise
- **Du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre** : Vallée de la Clarée, La Grave, Villar d'Arène, Venosc, Bourg d'Oisans, col du Lautaret, Le Monétier les Bains
- **Du lundi 02 au mercredi 04 décembre** : Gap, Prapic, Orcières-Merlette, Champoléon, hameau de Navette, La Chapelle-en-Valgaudemar
- **Samedi 14 décembre** : Cirque de Saint-Même dans le massif de la Chartreuse
- **Dimanche 05 janvier** : Parc national des Calanques, col de Sugiton
- **Dimanche 12 janvier** : Réserve naturelle nationale du Plan de Tuéda, Méribel



Photographie 6 - Expression des propriétaires en faveur du respect de la réglementation au cirque de Saint-Même, Chartreuse, décembre 2024. LM, LB, GD

En plus de ces terrains, nous avons mis à profit les observations que nous avons pu faire dans d'autres contextes antérieurs pour enrichir notre travail. Ainsi, des références de lieux que nous avons pu visiter et dont nous avons une assez bonne connaissance sont également mentionnées, tels que les Grands sites du cap Gris-Nez ou de Sixt-Fer-à-Cheval (projet Grand Site), le Parc national des Pyrénées, le Parc national du Stelvio et le massif des Dolomites. Le fait d'avoir pu observer, photographier, des éléments en lien avec la thématique de la gestion de la fréquentation sur d'autres territoires, parfois à d'autres périodes, nous permet d'avoir un regard plus complet encore, et de mieux maîtriser notre sujet. Cela témoigne également de l'intérêt que nous portons à la thématique qui s'inscrit dans une dynamique de longue date.



Photographie 7 - Déplacement sur le terrain, route Napoléon et paysages du Champsaur, décembre 2024. LM, LB, GD

C. Les recherches bibliographiques

Enfin, un important travail de recherche bibliographique a été mené en salle, dès la prise en main de l'atelier mi-septembre. Cette phase s'est poursuivie jusqu'à fin décembre en raison d'éléments nouveaux transmis au fur et à mesure lors des entretiens. Toutefois, il peut être difficile d'identifier le moment où il est nécessaire de stopper les recherches, car il existe une abondance de sources d'informations, et, objectivement, ces recherches pourraient se poursuivre indéfiniment. La bibliographie complète est à retrouver en fin de dossier (cf. 261)



Dès lors, ces multiples éléments posés en guise de contexte nous permettent de formuler la problématisation suivante qui cadrera notre travail :

Comment concilier les aspirations récréatives des visiteurs qui se rendent dans le Parc national des Écrins avec la nécessité de préservation et de protection de ces milieux montagnards riches en biodiversité ? Ces objectifs sont-ils contradictoires ?

La récurrence de certains comportements problématiques est-elle liée à l'arrivée de nouveaux publics et/ou à une mauvaise perception de l'entrée en cœur de parc ? Dès lors, comment l'améliorer ?

Gérer au mieux la fréquentation afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, est-ce trouver un point d'équilibre entre des mesures cohérentes applicables sur tout le Parc et d'autres sur des sites spécifiques ?

Le plan suivi pour y répondre se déclinera en quatre grands axes. Tout d'abord un état des lieux et un **diagnostic** complet de la situation de chacun des sites étudiés sera proposé, avec des éléments de contextes apportés à d'autres échelles, l'objectif étant de savoir comment le visiteur perçoit le site dans sa globalité et dans son contexte : le Parc national des Écrins. Un second point viendra éclairer ce constat, en explicitant les **raisons** qui amènent à la situation relevée, car nous sommes convaincus qu'il n'est possible d'améliorer les choses que lorsque les causes sont formellement identifiées. Nous ferons ici référence à des éléments historiques plus ou moins récents, des facteurs sociologiques et des débats que cela suscite. Le troisième point sera celui de la présentation des mesures de gestion de la fréquentation que nous avons pu observer ou relever sur différents terrains de **benchmark**, afin de pouvoir s'en inspirer, tout en ayant à l'esprit qu'il s'agit de contextes différents, et qu'il n'est pas forcément recommandé de plaquer une mesure qui fonctionne sur un territoire sur un autre. La décision et les aménagements requièrent de l'adaptation, et de la cohérence. Enfin, le quatrième point sera celui des **recommandations concrètes d'aménagements** et des **mesures de gestion**, applicables sur les quatre sites étudiés, mais également à l'échelle du Parc, toujours dans ce souci de cohérence territoriale.



Partie I - Diagnostic de l'accueil du public et de la gestion de la fréquentation



Photographie 8 – L'Olan, paysages du Valgaudemar, Villar-Loubière, septembre 2024. LM, LB, GD



I. Diagnostic de l'accueil du public et de la gestion de la fréquentation

Il est ici nécessaire de poser un constat, en adoptant le regard le plus objectif possible sur la thématique. La fréquentation est un sujet qui peut être conflictuel, voire polémique. Certains discours alertent sur une possible surfréquentation tandis que d'autres relativisent la situation. Dès lors, il est nécessaire d'élaborer un diagnostic précis de l'accueil du public, des comportements qu'ils adoptent, et de la perception qu'ont les visiteurs du cœur du Parc, sur les quatre sites étudiés.

1- A l'échelle des espaces "naturels" protégés français et alpins

a. Une fréquentation des espaces "naturels" à la hausse : une idée à relativiser

Si les discours pointent aujourd'hui du doigt une fréquentation à la hausse des espaces protégés, à travers des notions comme *l'overtourism* ou la surfréquentation, les chiffres de fréquentation, parfois difficiles à obtenir (manque de donnée), témoignent certes d'une augmentation, mais ce sans atteindre l'optimum de la fréquentation estivale de la montagne française, advenue au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

"Il est vrai que l'on a pu entendre parler de surfréquentation, de forte fréquentation, d'hyper-fréquentation post-covid, avec une appétence marquée du grand public pour les espaces naturels à ce moment-là, mais il est nécessaire de replacer ces événements dans une perspective historique plus longue, avec l'optimum du nombre de visiteurs dans le massif atteint dans les années quatre-vingt-dix."

Samuel Sempé, entretien

Il y avait donc beaucoup plus de visiteurs à l'époque que pendant les étés d'après covid. La montagne était "à la mode", avec des politiques publiques marquées (slogan "La montagne, ça vous gagne", créé en 1989, effets des JO d'Albertville en 1992). A l'inverse, le Parc des Calanques a pu faire le choix du *demarketing*, dans une volonté de réduire la fréquentation à partir de 2012. Cela était à ce moment encore assez nouveau et innovant, les médias s'en sont ainsi emparés.

Si l'on se place dans une logique chronologique plus récente, l'idée de la hausse de la fréquentation est de nouveau à recontextualiser. Comme nous l'a expliqué Vincent Vlès, professeur émérite des universités, contrairement à ce que l'on peut parfois entendre dans les médias ou dans certaines études, l'augmentation de l'intérêt pour la "nature" date d'avant la pandémie de Covid. Cependant, cet intérêt restait imperceptible car personne ne s'y intéressait vraiment.

*“On ne peut pas dire que tout commence avec le covid-19. La question est apparue au grand jour avec l'idée que c'est le covid, par son enfermement, qui a provoqué son désir de retour en nature. Ce désir était présent avant, même s'il était peut-être moins affirmé, il était moins systématiquement représenté comme une alternative et une compensation. C'est une nécessité pour un urbain dans une vie de plus en plus artificielle d'avoir des moments de **déconnexion** de ce mode de vie, et de **reconnexion** aux choses un peu plus telluriques, puissantes, qui échappent aux clics de la vie quotidienne ”*

Vincent Vlès, entretien

En observant les quelques éco-compteurs installés depuis les années soixante-dix, on constate que l'évolution a été plutôt progressive. Dès cette époque, le désir, la demande de “nature” était déjà présent, bien qu'il fût alors plutôt réservé aux catégories socio-professionnelles aisées. Affirmer que la forte fréquentation de la montagne a débuté avec le Covid serait donc une simplification, voire une méconnaissance des faits. On peut cependant dire que ce désir était moins affirmé avant le covid.

Dans le Parc national des Écrins, le bilan de la fréquentation pour l'été 2023 témoigne d'une baisse de la fréquentation, avec moins de visiteurs qui ont randonné dans le cœur du Parc en 2023 qu'en 2022. D'après les données de fréquentation issues des stages estivaux initiés par le Parc, cette baisse atteint - 17 % à Dormillouse, - 6 % à la Danchère (accès au lac du Lauvitel), - 7,5 % au Gioberney et - 9 % aux Gourniers. Le sentier des Crevasses, qui part du col du Lautaret, et le pré de Madame Carle ont quant à eux connu une certaine stabilité.

L'analyse des tendances à moyen et long terme (en se servant des données non-pondérées des éco-compteurs) montre que la fréquentation pédestre a nettement reculé, notamment depuis 2020 et l'effet post-confinement, avec par exemple -41,5 % de visiteurs au lac Lauzon ou - 30 % au Carrelet et à Dormillouse. La tendance se confirme également entre 2006 et 2023 (- 47 % au pré de Mme. Carle, - 30 % à Dormillouse et au Carrelet), sauf sur les sites du Lauvitel (+ 5%) et des Crevasses (+ 20 %) dont la fréquentation est à la hausse.

b. Des idées reçues sur l'évolution dans le profil des visiteurs

- **Davantage de néophytes ?**

Un trait de discours que nous avons pu retrouver dans de nombreux entretiens consiste à dire qu'il y a beaucoup de primo-visiteurs sur les sites. A l'été 2022 a été réalisée une enquête de fréquentation sur cinq sites (le Casset, le sentier des Crevasses, le pied du col (Briançonnais), la Danchère (Oisans), le hameau de Valsenestre (Valbonnais)) afin de pouvoir caractériser la fréquentation sur ces sites.

Ainsi, on remarque que la majorité des visiteurs (59 %) viennent pour la première fois sur ces sites. 12 % des visiteurs sont des habitués du lieu puisqu'ils sont déjà venus plus d'une vingtaine de fois. Parmi les visiteurs réguliers des sites, c'est-à-dire ceux qui y sont venus plus de 20 fois, l'enquête précise que 41 % séjournent en résidence secondaire, ce qui témoigne d'une certaine appétence pour le territoire.

L'expérience préalable de la montagne est variable selon les sites. Selon l'enquête de fréquentation estivale de 2023, aux lacs du Lauvitel et de la Douche, les visiteurs ne se déclarent majoritairement pas ou peu expérimentés (respectivement 65 et 57 %), alors qu'ils sont minoritaires à l'Alpe de Villar-d'Arène (41 %) et au col du Lautaret (47 %). Là où l'impression d'une augmentation de la fréquentation peut être faussée réside dans un changement de public et de clientèle, avec l'accès en montagne de visiteurs qui n'avaient pas originellement l'habitude d'y venir, que nous qualifions de néophytes. Les visiteurs ont tendance à venir découvrir un territoire pendant leurs vacances, et à en découvrir un autre l'été suivant. La montagne était auparavant la deuxième voire la troisième destination en France, désormais il s'agit de la quatrième ou cinquième. La montagne a donc rétrogradé dans les rangs de destination des Français, mais il y a une redécouverte de la montagne qui crée de nouveaux flux de fréquentation, et qui est à l'origine de pics à certains moments de l'année sur ces lieux très précis.

Résultats de l'enquête estivale de 2022 à la question "combien de fois êtes-vous venus sur le site ?"

Synthèse des résultats sur cinq sites (Le Casset, la Danchère, sentier des Crevasses, pied du col, Valsenestre)

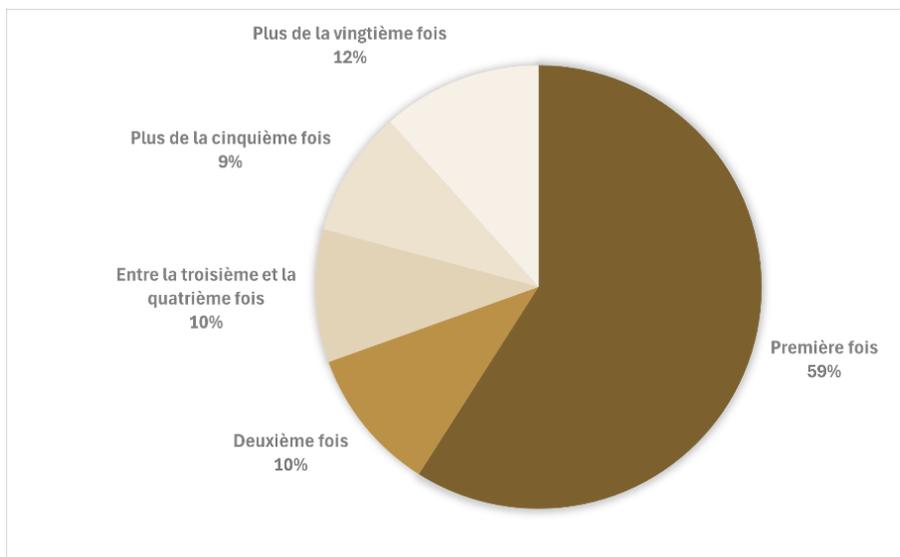


Figure 3 – "Combien de fois êtes-vous venus sur le site ?" Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025, selon les résultats de l'enquête estivale de 2022 de Maëlle Bouchez

• Davantage de visiteurs urbains ?

Cette idée d'une urbanisation dans le profil est à relativiser et à recontextualiser en fonction de la localisation et des outils de promotion des sites. Les sites naturels à proximité de pôles urbains importants vont, naturellement, accueillir davantage de citadins. Ici, nous pouvons penser au Lauvitel et à la proximité de Grenoble ou Lyon, aux Calanques, situées entre Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, à la dune du Pilat à proximité d'Arcachon, au Königsee dans le Parc national de Berchtesgaden non loin de Salzbourg, ou au lac de Côme qui accueille de nombreux Milanais les week-ends. Ici, nous parlons plutôt de visiteurs de proximité, mais certains sites emblématiques parfois localisés dans des périmètres plus éloignés des aires d'attraction accueillent un public très largement urbain également. Nous pouvons penser ici aux Dolomites (lago di Braies, Tre Cime, Cortina d'Ampezzo, lago di Carezza, etc...) ou à des sites en particulier comme le lac d'Allos dans le Mercantour, le col de la Vanoise et au lac des Vaches en Savoie, facilement accessible grâce aux remontées mécaniques de Pralognan, ou encore au lac d'Oeschinen dans les Alpes bernoises. Ces sites bénéficient (ou souffrent selon les points de vue) de la promotion qui leur incombe, qu'elle soit contrôlée (offices de tourisme) ou subie (réseaux sociaux aux pouvoirs d'attraction immenses).



Pour autant, cela n'est pas généralisé, dans le Champsaur par exemple, qui se caractérise par des espaces assez différents (la station d'Orcières et ses 17 000 lits, des stations-villages comme Ancelle, Laye ou St Léger les Mélézes, des secteurs agricoles dans le bas-Champsaur bocager ou dans les alpages), le public sera davantage aguerri à la montagne. Cela peut notamment se comprendre par des critères géographiques, sans tomber dans le déterminisme. Le Champsaur est une vallée en cul-de-sac, ce n'est pas un lieu de passage comme le Briançonnais, l'Oisans ou l'Embrunais, la fréquentation y est moins importante que dans d'autres secteurs, avec un public plus âgé et plus connaisseur de la montagne.

"Le Champsaur, on n'y passe pas, on y vient."

Philip Chenal, entretien

- Davantage de jeunes ?

Les études quinquennales de 1981, 1991 et 2001 montrent un non-renouvellement de la fréquentation du Parc, avec, d'années en années un âge moyen des visiteurs qui tend à augmenter. La moyenne d'âge des visiteurs est ainsi de 45 ans en 2001 contre 39 ans en 1991 et 33 ans en 1981. Pourtant, cette dynamique de tarissement de la fréquentation par non-renouvellement des visiteurs n'est pas advenue. La montagne a, particulièrement durant la dernière décennie, conquis de nouveaux publics, jeunes, en quête d'aventure ou pour vivre une expérience.

- Davantage de visites à la journée ?

L'itinérance était en perte de vitesse depuis plusieurs décennies, mais ces dernières années, la tendance à réaliser des tours sur plusieurs jours est observée comme le souligne Lucien Mariotte, chargé de mission Sentiers et itinéraires pour la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée) des Hautes-Alpes.

"Le constat est que l'itinérance revient à la mode, notamment pour les publics jeunes, en groupe, avec une promotion qui se fait majoritairement par les réseaux sociaux. "

Lucien Mariotte, entretien

Toutefois, l'itinérance reste assez subsidiaire dans la fréquentation du Parc, en comparaison aux visites à la journée voire à la demi-journée qui ont pris énormément d'importance depuis une vingtaine d'années. Alors que certains notent une augmentation de la fréquentation sur des sites emblématiques, généralement en moyenne montagne, les comportements changent notamment en haute-montagne avec une diminution de la fréquentation à haute altitude. Comme nous l'explique Jean-François Lombard, chef de secteur de l'Embrunais, les visiteurs qui viennent dans le cœur du Parc ne viennent pas randonner à la journée, mais ils choisissent plutôt des balades d'une ou deux heures. Ainsi se développent des offres de randonnée sur des petites distances, d'autant plus qu'il n'y a pas de refuge dans l'Embrunais, et que la pratique du bivouac reste encore relativement limitée en comparaison à d'autres secteurs. La FFRandonnée a créé une application nommée *"Ma rando"* pour faire la promotion de boucles à la journée et ainsi s'adapter aux évolutions de la demande. Cette numérisation de la promotion est également assurée par le Parc à travers le projet *"Destination Parc national des Écrins"*. Malgré la numérisation, la vente de topoguides reste quant à elle stable. Cet élément démontre encore l'hétérogénéité des publics fréquentant la montagne.

- Davantage de non-respect de la réglementation ?

L'enquête estivale de 2023 pointe une connaissance de la réglementation qui reste "mitigée". En effet, 46 % des visiteurs déclarent bien connaître les règles en cœur de Parc. 29 % déclarent les connaître partiellement (en citant souvent des sujets qui ne sont en réalité pas réglementés comme la baignade), et 23,5 % des personnes interrogées ignorent la réglementation.

Il y a un phénomène nouveau que le Parc a encore du mal à quantifier à propos d'une possible recrudescence des comportements problématiques (d'autant plus que l'analyse des contraventions n'est pas significative, les agents du Parc préférant la sensibilisation à la contravention, ne fournissant donc pas de données particulièrement exploitables), mais il y a également un biais de la part du Parc vis-à-vis de ces nouveaux publics, et de la représentation sociale des personnes qui viennent fréquenter la montagne. Dès lors que des publics sortent de l'ordinaire, l'impression peut être d'avoir un changement de perception de la fréquentation.

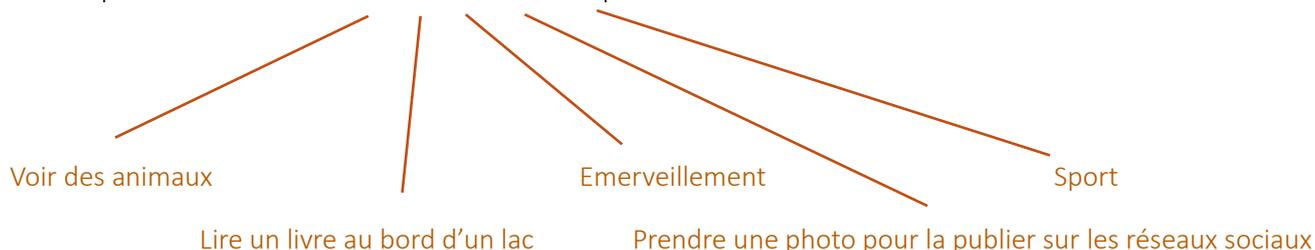
Il paraît également nécessaire de réinterroger la perception des retours, car chacun parle selon son expérience de terrain et ce qu'il a vu, mais aussi en fonction de sa vision de ce que doit être un montagnard (pour certains : les familles, les retraités actifs ou les alpinistes), alors, lorsqu'un public nouveau arrive, l'anecdote peut vite devenir la règle dans les discours (observation d'un paddle au lac Lauzon qui fait dire que tous les lacs d'altitude sont canotés tout l'été).

La réglementation dans un Parc est certes stricte, mais elle ne doit pas compromettre l'accueil du public, un point d'équilibre est à trouver.

"Lorsqu'on met trop d'interdictions, cela devient problématique socialement, les visiteurs ne sont pas contents, un Parc national c'est un Parc pour la nation. On ne peut pas dire à la fois aux visiteurs "sortez de chez vous", et dès qu'ils sortent leur rappeler tous les interdits."

Richard Bonet, entretien

Le Parc peut se concevoir de différentes manières pour le visiteur :



"Quelles que soient leurs motivations, si les visiteurs rentrent heureux sans trop avoir perturbé le Parc, c'est parfait"

Richard Bonet, entretien

La recherche d'équilibre entre protection et accueil est essentielle comme le rappelle Richard Bonet, chef du service scientifique du Parc.



*“Il faut toujours être dans une recherche d'équilibre entre la protection et l'accueil. Quand tu es un organisme d'accueil, tu veux diversifier tes offres, donc tu as tendance à élargir. Au final, c'est toujours une recherche de **compromis**. A chaque fois qu'il y a une nouvelle activité : au début l'espace utilisé par l'activité est restreint, puis il va s'étendre avec le temps, et finalement on restreint les espaces. Ça a été le cas pour le ski de randonnée par exemple. “*

Richard Bonet, entretien

Les visiteurs sont parfois mal à l'aise avec les interdits. Souvent, ils remettent les règles en cause, jusqu'à questionner l'autorité du garde présent. Mais la réglementation vient par réaction aux comportements. La question est de savoir comment mieux convaincre les visiteurs de respecter la réglementation. Faut-il une présence humaine ?

“On se bat contre des monstres, des forces de l'imaginaire collectif exigeant un feu de camp au bord d'un lac de montagne, comment peut-on lutter ?”

François Couilloud, entretien

Par manque de culture montagnarde, les visiteurs vont construire des cairns pour faire joli, ne vont pas respecter la priorité sur les chemins, vont voir la montagne comme le lieu où s'atteignent des objectifs sportifs comme le trail. Il y a beaucoup de connaissances à recréer en montagne, de sensibilisation, voire d'éducation à opérer.

Différenciation des comportements problématiques

Manque de connaissance de la montagne

Volonté de ne pas respecter les règles

Les maisons du Parc sont des endroits pertinents et stratégiques pour la sensibilisation environnementale et comportementale des visiteurs. Mais généralement, les visiteurs qui ne respectent pas la réglementation ne s'y arrêtent pas. Alors, comme le suggère Virginie Rochette pour le Parc national de la Vanoise, les refuges pourraient être une bonne alternative, puisque ces lieux sont des points d'attraction.

c. Peut-on élaborer une typologie dans le profil des visiteurs ?

Le cœur du Parc national des Écrins supporte trois grands types de fréquentation dont faisait déjà mention l'étude quinquennale de 2001 que nous reprenons intégralement ci-dessous, car sa pertinence nous paraît tout à fait actuelle, preuve d'une certaine forme d'intemporalité dans le profil des visiteurs. Toutefois, les proportions et les pratiques ont pu évoluer.

Trois grands types de fréquentation :

- * La fréquentation d'alpinistes et randonneurs qui viennent pour **l'intérêt technique des itinéraires**. Les Écrins sont, pour eux, un site de renommée strictement sportive.
- * La fréquentation de visiteurs attirés par le **caractère** qu'induit le mot “parc”, “parc d'attraction naturel”, “réserve”, “curiosité locale” (pour reprendre les termes utilisés dans les discours promotionnels touristiques).

- ✱ La fréquentation de visiteurs motivés par un **rapport à la nature**. On vient dans la zone centrale (terme pour définir le futur cœur du parc, en 2001) pour la qualité de l'espace et de l'environnement, pour la "nature" et l'émerveillement. Les personnes ainsi motivées sont plus ou moins engagées sportivement : certaines ne quittent pas la proximité des parkings, d'autres iront jusqu'au plus loin des sommets. Mais elles ont en commun d'être attentives au milieu naturel.

Dans la réalité, cette classification est moins nette, la plupart des visiteurs se situant alternativement entre l'une ou l'autre de ces catégories. Au regard de leurs pratiques, de leur durée de visite et de leurs caractéristiques, les visiteurs peuvent être classifiés selon six catégories :

Six grandes catégories de visiteurs :

- Les **contemplatifs-automobilistes**. Leur curiosité s'arrête au parking, ils ne quittent pas leur véhicule ou l'aire aménagée de la voirie. Il est faux de considérer que ce public ne se sent pas concerné par la nature. Son rapport à la "nature" est particulier et doit être mieux analysé. Cette catégorie inclut des visiteurs à mobilité réduite ou nulle (personnes âgées, handicapés...) pour qui l'accès motorisé est le seul moyen d'approcher la zone centrale. Globalement ces contemplatifs-automobilistes représentent le quart des visiteurs (Gioberney, Pré de Madame Carle, Col du Granon, Lac de l'Orceyrette, col du Lautaret,...).
- Les **visiteurs "papillons"**. Leurs promenades sont courtes, ils restent à proximité des parkings. Ce sont des contemplatifs "très petits marcheurs" (à ne pas confondre cependant avec les contemplatifs "automobilistes" qui, eux ne quittent pas le parking, voire leurs voitures. Pour certains (environ un tiers), la visite des villages et des hameaux est le seul but de la promenade. Les autres (environ les deux tiers) s'engagent pour voir un site très proche, marcher "500 m", "jusque là-bas mais pas plus", "juste pour voir", ou "pour emprunter le sentier de découverte". Ces visiteurs "papillons" représentent 10 % environ de l'ensemble des visiteurs.
- Les **visiteurs "randonneurs"**. Ceux-là viennent pour la randonnée et les itinéraires variés. Leur investissement physique est très variable : 240 m de dénivelé pour atteindre Dormillouse (1 heure de montée), 400 m pour le Glacier Blanc (1 à 2 heures de montée), 1 400 m pour le Col de la Muzelle (5 heures de montée),... Leur investissement en temps correspond à la demi-journée ou la journée. Cette catégorie représente la moitié des visiteurs.
- Les **"grands randonneurs itinérants"**. Ils pratiquent les itinéraires sur plusieurs jours, parcourent le massif d'un point à un autre en utilisant les sentiers de "Grande Randonnée" (ou des itinéraires qu'ils ont eux-mêmes composés) comme le GR 54. Ces itinérants représentent environ 2 % de l'ensemble des visiteurs en 2001. Leur proportion a aujourd'hui augmenté.
- Les **"alpinistes"**. Ils ont pour objectif les cols et les sommets nécessitant un engagement temporel assez long (plus ou moins 24 heures) qui ne recoupe pas la temporalité du randonneur. Les alpinistes représentent 10 % de l'ensemble des visiteurs (soit 75 000 personnes sur 750 000 visiteurs recensés en 2001).
- Le **"grimpeur à la journée"** est un dérivé récent de l'alpiniste. Il part à la journée pour grimper sur des voies d'escalade faciles d'accès (sites d'Ailefroide, La Bérarde, La Maye, voies de proximité comme l'arête des Cinéastes ou Palavar dans la Vallouise...), assez courtes et moins engageantes (possibilité de repli facile).



Il est à noter que le cœur du Parc national des Écrins est beaucoup moins accessible que celle du Parc national de la Vanoise qui dispose d'un nombre considérable de remontées mécaniques et de parkings d'altitude permettant de gagner beaucoup d'altitude en fournissant un effort uniquement financier. Dans les Écrins, ces infrastructures sont moins nombreuses. Nous pouvons mentionner le téléphérique de la Grave qui a, selon les données fournies par David le Guen, adjoint à Villar d'Arène et directeur commercial du téléphérique, transporté 37 000 personnes au cours de l'été 2024 afin d'admirer l'un des panoramas les plus emblématiques du Parc national des Écrins.

A propos du téléphérique de la Grave pour d'autres types de fréquentation de la montagne :

Répartition de la fréquentation du téléphérique de la Grave à l'année

En 2005-2010	Actuellement	Volonté future
⅔ hiver et ⅓ été	½ hiver et ½ été	⅓ l'hiver et ⅔ été

Tableau 1 - Répartition de la fréquentation du téléphérique de la Grave à l'année. Réalisation : LM, LB, GD, octobre 2024

Les remontées mécaniques des Deux-Alpes, d'Orcières-Merlette, et de Serre-Chevalier transportent également des visiteurs "contemplatifs" à proximité immédiate ou dans la zone centrale.

d. Une fréquentation concentrée dans l'espace : des sites naturels emblématiques qui centralisent l'attrait touristique estival

Le village pittoresque d'Hallstatt en Autriche, le lac Bled en Slovénie, les Trois Cimes dans les Dolomites italiennes, la vallée de Chamonix, Zermatt et la vue sur le Matterhorn (Cervin) en Suisse ou les grands lacs bavarois : tous ces lieux agissent comme des polarisateurs de la fréquentation touristique. Voici ce qu'il se passe sur trois sites "naturels" très fréquentés des Alpes :

Hallstatt - Autriche

Un indicateur permet assez bien d'illustrer ce phénomène de concentration touristique : l'indice de densité touristique. L'Autriche est l'un des pays à la plus forte intensité touristique au monde par rapport à sa population relativement peu nombreuse. Pour autant, la répartition des flux touristiques à l'intérieur du pays est très inégale. Ainsi, Hallstatt, située dans un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, se caractérise par une densité touristique de 124 touristes par habitant, six fois plus élevée qu'à Venise. Chaque année, la ville collecte plus d'argent avec des toilettes publiques qu'avec l'impôt foncier. Pour autant, il n'est pas viable pour le village alpin d'accueillir dans le long terme autant de visiteurs. Les habitants, lassés par ces passages-éclair, le temps de prendre une photo, ont érigé une palissade anti-selfie sur les bords du lac, en témoigne la photo ci-contre.



Photographie 9 - Palissade anti-selfie à Hallstatt, Autriche, juin 2024. Reinhard Hormandinger

L'auberge Aescher - Suisse

“Probablement le restaurant le plus intéressant au monde” : voici les mots avec lesquels le *Huffington Post* a promu l'Aescher-Wildkirchli en 2015. L'année suivante, l'auberge suisse de montagne a été représentée sur la couverture du *National Geographic* avec le titre “Lieux d'une vie”. L'Aescher est depuis devenu un symbole du surtourisme. Pendant les mois d'été, jusqu'à 250 000 touristes visitent la cabane de montagne autrefois rustique. La popularité du lieu, situé en Suisse dans le canton d'Appenzell-Rhodes-Intérieures a entraîné d'énormes pénuries d'eau notamment, en plus des soucis sanitaires et de l'approvisionnement en électricité sont des problèmes quotidiens.

Le lac de Braies - Italie



Photographie 10 - Le Lago di Braies, Dolomites, Italie, juillet 2024. LM, LB, GD

Sur le réseau social *Instagram*, plus de 220 000 photos du lac de Braies situé dans les Dolomites sont en ligne sur la plateforme. En combinaison avec la promotion touristique intense du massif, un effet de boule de neige croissant a été créé. Les jours de pointe, jusqu'à 7 000 voitures et 15 000 visiteurs sont recensés autour du lac. Depuis 2019, les cinq derniers kilomètres du lac Braies ont été fermés à la circulation individuelle pendant la haute saison du 10 juillet au 10 septembre. La distance restante doit être couverte par les transports en commun, à pied ou à vélo.

Dans les Écrins, cette concentration des visiteurs sur des sites emblématiques, comme nous le rappelle le titre de notre atelier, se constate également, dans des dimensions inférieures toutefois. Ainsi, certains sites concentrent les flux comme le Pré de Madame Carle, le col du Lautaret, Prapic, le Lauvitel, le Gioberney, Ailefroide ou La Bérarde (sans tenir compte des événements climatiques extrêmes advenus en juin 2024).

Le fait que certains d'entre eux soient très fréquentés trouve notamment son explication en remontant dans les années trente et quarante avec l'aménagement de grands sites comme le chalet du Gioberney, le Pré de Madame Carle ou le col du Lautaret. Ces grands travaux ont marqué une époque selon laquelle le modèle historique consistait à amener et drainer les gens jusqu'à des routes menant à de grands bâtiments



(improprement appelés chalets) situés en fond de vallée, au cœur des montagnes. Ces grands refuges ont ainsi attiré de nouveaux publics au pied des glaciers et des plus hauts sommets. Le modèle est certes discutable, mais ils ont toutefois permis de fixer les flux, et aujourd'hui encore, la concentration touristique sur ces sites est toujours marquée.

Si les grands travaux d'aménagement des années 1930 et 1940 ont contribué à façonner ces territoires, la démarche des Grands Sites de France permet d'adapter et de préserver au mieux ces lieux face à une fréquentation croissante.

Effectivement, dans les années 1980, les gestionnaires ont pris conscience que certains de ces sites étaient dégradés par un tourisme géré avec le modèle de la voiture et qui s'était développé de façon anarchique. Il n'y avait aucune gestion en termes de préservation des lieux, d'entretien ou d'accueil des visiteurs. C'est de ce constat qu'est née cette politique.

En France il y a beaucoup de sites classés, mais une cinquantaine ont été identifiés comme devant faire l'objet de mesures particulières, parce que leurs grandes notoriétés et le fait qu'ils soient emblématiques et reconnus à l'échelle nationale voire internationale avait pour conséquence d'attirer beaucoup de visiteurs. Créé en 2002 et intégré dans la loi en 2010, le label Grand Site de France est décerné sur décision ministérielle. Cette politique est portée par les collectivités locales (communautés de communes, agglomérations, conseils départementaux...), et non plus par l'État. Les démarches sont souvent menées à une échelle plus large que celle du site lui-même, dans un but de projet de territoire global. Cela permet de gérer les lieux à une échelle plus appropriée.

À l'origine, les objectifs des Opérations Grands Sites (OGS) avaient pour but de restaurer, renaturer et mieux accueillir, mais la gestion à long terme n'était pas prévue. Aujourd'hui on parle de Projet Grand Site. Une fois ces enjeux résolus, un site peut prétendre au label "Grand Site de France". Après l'obtention du label, les sites continuent de travailler sur de nouveaux plans de gestion. Aujourd'hui, cette politique est intégrée aux enjeux de la transition écologique, ce qui implique une collaboration entre de nombreux acteurs. Elle devient également un outil pour harmoniser les politiques publiques sur les territoires.

Différentes étapes avant d'être labellisé Grand Site de France :

- **Site classé** : Soumission d'un projet et plan d'action.
- **Projet Grand Site de France** : En cours de préparation pour obtenir le label (on parlait anciennement d'opérations).
- **Grand Site de France** : Label décerné, renouvelable tous les 8 ans.

Les piliers de cette politique de gestion des sites sont : la protection des paysages, l'accueil des visiteurs, la gestion des flux, la transmission d'informations sur le lieu, et la participation au développement local et durable du territoire.

Une des façons d'atteindre ces objectifs est, par exemple, d'augmenter le temps de séjour des visiteurs. L'idée est de réduire les visites "flash" : ces visites où le touriste arrive en voiture, prend une photo rapidement et repart une heure plus tard, sans véritable interaction avec le site. Dans ce type de visite, il n'y a pas de bénéfice pour le territoire. L'enjeu est alors d'augmenter le temps de séjour des visiteurs autour d'un même endroit. Ce changement est possible grâce à un travail de diversification de l'offre touristique.

“Au Marais poitevin (PNR et Grand Site de France), auparavant on faisait une balade en barque de 3h et on repartait, aujourd’hui ils sont passés à des séjours de 6 à 8 nuitées.”

Lydiane Estève, entretien

Ces projets, pour qu’ils fonctionnent, nécessitent que l’ensemble des acteurs soient associés, et il faut que les images soient dans la même dynamique et portent les mêmes messages. Par exemple au Canigó (articles de Johan Milián), il y a tout un groupe de travail constitué des gestionnaires des refuges, ils participent à l’expérimentation. Ils ne sont pas là en tant que concurrents mais pour trouver la complémentarité entre eux, pour proposer une offre diversifiée aux visiteurs.

e. Une fréquentation concentrée dans le temps : accepter ou non de gérer les pics de fréquentation

Selon Vincent Vlès, le pic de fréquentation fait référence à une donnée uniquement quantitative de fréquentation maximale dans une saison en un lieu déterminé. Au sein du Parc national des Écrins, la gestion des pics de fréquentation crée de nombreux problèmes selon la direction, puisque que tout le monde va au même endroit au même moment (par exemple au Gioberney ou au Pré de Madame Carle le 15 août). En remplaçant ces pics à la fois dans une perspective historique, à la fois dans une répartition à l’année, les choses sont plus nuancées, ce qui nécessite d’y être vigilant. Selon L. Schultz, les pics sont intimement liés aux dates des vacances scolaires, depuis toujours :

“La France est à l’arrêt du 15 juillet au 15 août, tout le monde est soit à la plage soit à la montagne, ces comportements se sont vraiment massifiés depuis les années soixante, soixante-dix, quatre-vingt avec la démocratisation de l’automobile et des congés rémunérés, à mettre en lien avec des éléments concomitants comme l’urbanisation de la société française”.

Ludovic Schultz, entretien

Il y a aujourd’hui un déséquilibre aux moments des pics de fréquentation entre les données sur la fréquentation et celles sur les impacts portés aux milieux. Comme nous le rappelle François Couilloud, chef par intérim du secteur de l’Oisans-Valbonnais, il ne faut pas oublier que **la régulation doit se faire, certes pour le public, mais surtout pour les milieux naturels**. Sur ce sujet, les premières études physico-chimiques de l’eau sont en cours. La mesure des effets de la fréquentation sur les habitats naturels se fait notamment sur le sujet du piétinement des berges lacustres comme à la Muzelle ou au Lauzon.

*“Au Lauvitel, le marnage est très important, il y a donc très peu d’habitats remarquables sur les berges rocailleuses, mais c’est une exception, voire une **chance**, au vu de la fréquentation des rives, sinon, ce serait assez dramatique.”*

François Couilloud, entretien



Un autre aspect semi-positif est qu'il n'y a pas d'érosion du sentier qui permet d'accéder au lac du Lauvitel, malgré les flux importants, puisque toute la montée est pavée ou recouverte de galets, à la différence du Lauzon, caractérisé par un sentier de terre fortement érodé.

Alors, selon les mots de Nicolas Levoyer, directeur de l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar, il n'y a plus d'enjeu à faire venir davantage de visiteurs en haute-saison (15 juillet- 15 août) car le territoire est "saturé", il est préférable d'attirer les publics sur les périodes creuses et d'étaler le flux de visiteurs pour limiter les pics, ce au travers d'une logique de **désaisonnalisation**, qui contribuerait à lisser ces pics de fréquentation. Cela est facile à entreprendre pour un public jeune qui commence à disposer d'un pouvoir d'achat, mais plus complexe pour des familles avec des contraintes scolaires ou professionnelles.

La question que doit alors se poser le Parc est de savoir s'il y a une volonté de lisser les pics de fréquentation dans l'année, en développant les ailes de saisons par exemple, ou s'il est préférable d'essayer de les limiter en prenant des mesures rébarbatives ou contraignantes.



2- Diagnostic des quatre sites d'études retenus du Parc national des Écrins

Après avoir abordé les notions clés qui définissent cette grande thématique de la fréquentation, cette partie sera consacrée à la présentation des quatre sites étudiés : le lac du Lauzon, le Lac Lauvitel, le vallon du Tourond et le sentier des Crevasses. A travers cette partie, un diagnostic aussi exhaustif que possible sera dressé afin de comprendre le fonctionnement de chaque site (contexte géographique et paysager, profils des visiteurs, accessibilité, stationnement...), et les enjeux qui sont associés à leur fréquentation respective (comportements problématiques, perception de l'entrée en zone cœur, dispositifs de médiation en place...). Dans un souci de cohérence, chacun des diagnostics sera présenté en suivant une trame similaire afin de retrouver les mêmes informations indispensables à la compréhension de chaque territoire.

Cette trame est la suivante :

- La présentation du contexte géographique et paysager
- L'évolution de la fréquentation sur le site
- Les types de publics et les comportements recensés
- Les questions d'accessibilité au site ? (Sentiers, stationnement, desserte)
- La lisibilité de la signalétique en place
- Un questionnaire sur la perception d'entrée en zone cœur
- Un état des lieux sur les dispositifs de médiation en place
- La promotion du site (par les Office de tourisme et le Parc, à travers la Destination Parc national notamment)
- Un focus sur une thématique propre au site étudié



LAC DU LAUZON

 6,6km A/R

 442 m A/R

 3h A/R

 2011 m

 1639 m

 Difficulté moyenne

 Le Gioberney

 La Chapelle en Valgaudemar

 Secteur du Champsaur-Valgaudemar

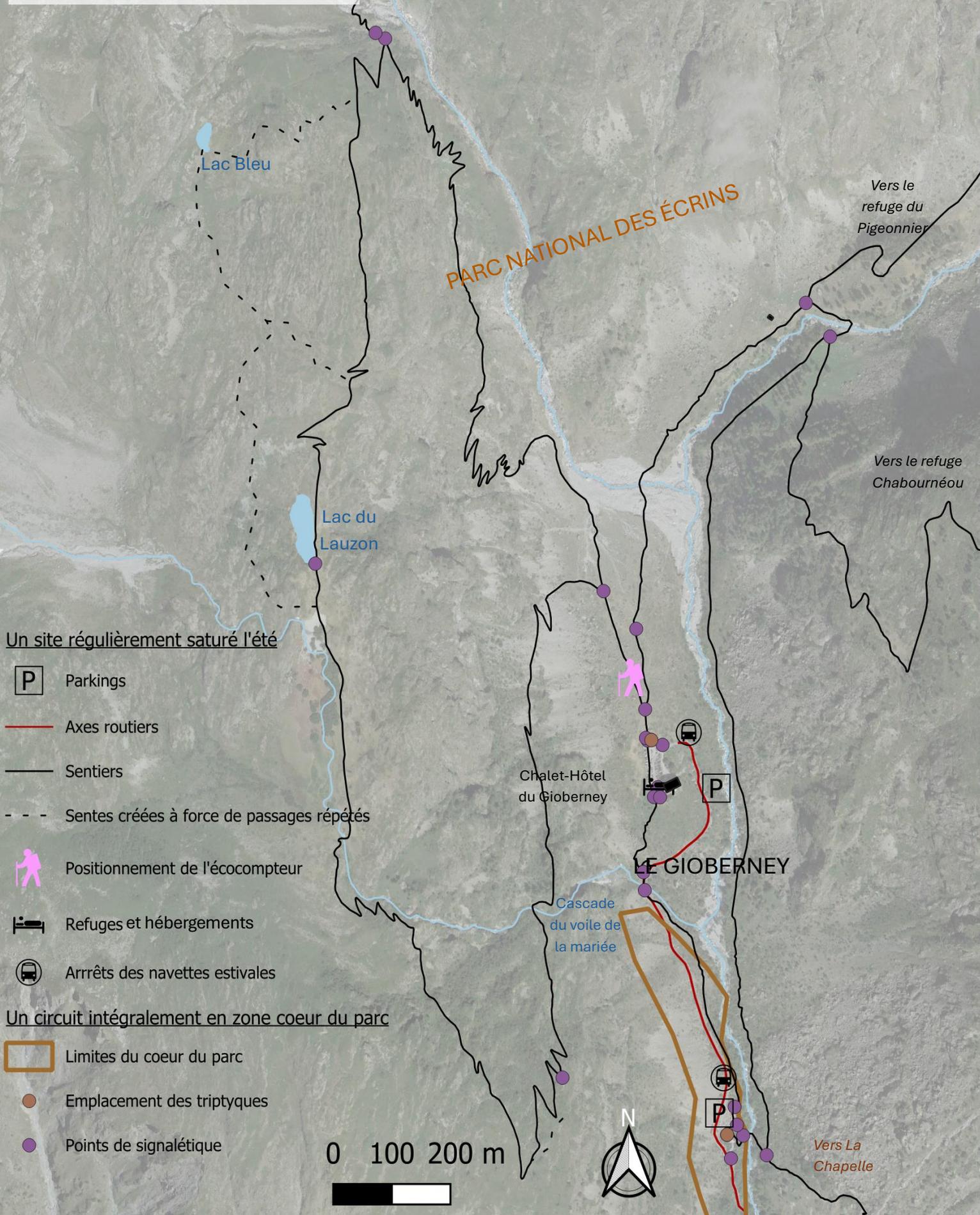
 Desservi l'été au Gioberney



Le Lauzon et le Gioberney, des sites incontournables et accessibles au cœur du Parc national des Écrins

Carte 3 – Le Lauzon et le Gioberney.

Réalisation : LM, LB, GD, via QGIS, janvier 2025



a) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

Le Lac du Lauzon se situe sur la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar sur un plateau à 2008 m d'altitude, en aval du refuge du Pigeonnier. La particularité du Valgaudemar réside dans sa forme en Y très ouverte au niveau du Gioberney qui s'inscrit tel un carrefour avec de nombreux vallons. Cela confère au site une impression de grandeur, contrairement à de nombreuses autres vallées qui procurent plutôt une sensation d'encaissement comme le Pré de Madame Carle ou la vallée de la Bérarde. Ce caractère typique fera notamment dire à Gaston Rébuffat, alpiniste réputé, que le Valgaudemar est *“la plus himalayenne des vallées alpines”*.

En effet, la différence de hauteur entre le fond de vallée et les sommets environnants est vertigineuse. La Chapelle-en-Valgaudemar dispose d'ailleurs du record de la deuxième commune alpine abritant le plus de sommets culminants à plus de 3000 mètres d'altitude sur son territoire (32 sommets comme l'Olan, le Sirac, les Rouies, les Bans), juste derrière Saint-Christophe-en-Oisans et ses 40 sommets au-delà de ce seuil altitudinal.

Le lac du Lauzon est un lac d'altitude de montagne entouré de sommets emblématiques du Valgaudemar tels que les Rouies, Le Sirac ou encore Les Bans, ce qui donne un caractère sauvage et exceptionnel au lieu. Ce lac attire de nombreux visiteurs en période estivale car il incarne la carte postale des paysages de haute montagne, avec le Sirac enneigé comme toile de fond qui se reflète dans le lac par temps clair. Les randonneurs peuvent effectuer une boucle en poursuivant après le lac Lauzon en direction du nord vers le refuge du Pigeonnier avant de redescendre dans le fond du vallon qui suit le torrent du Gioberney.

Depuis le parking du Gioberney, la randonnée est longue de 3 km pour 442 m de dénivelé. Le lac représente un objectif de randonnée très parcouru pour y pique-niquer, se ressourcer et profiter des paysages, mais c'est également un lieu préférentiel pour le bivouac avec des visiteurs qui installent leur tente sur les berges aplanies aux abords du lac. Il sera question de réfléchir quant au piétinement occasionné par le bivouac ainsi que les pratiques associées telles que les feux de camps réalisés par les randonneurs.



Photographie 21 - Vue sur le vallon de la Condamine depuis le sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 22 - La cascade du voile de la Mariée, septembre 2024, LM, LB, GD



Photographie 23 - Le chalet hôtel du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 24 - Le lac du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD

Bien que ce site représente l'attraction principale de la vallée, les lacs de Pétarel situés en aval du pic éponyme, ainsi que le refuge de Vallonpierre situé au pied du Sirac, sur le versant opposé à celui du lac Lauzon, sont également des sites qui attirent un grand nombre de visiteurs dans la vallée.

Le chalet-hôtel du Gioberney, situé au fond de la vallée, à l'extrémité de la route départementale traversant la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar, représente le point de départ de cette randonnée. Les travaux pour la construction du refuge ont débuté dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO) au cours de la seconde guerre mondiale, qui consistait à éviter l'envoi des jeunes Français dans les usines allemandes en les faisant travailler sur des chantiers, ce qui avait également pour objectif de former les jeunes à la montagne. Les travaux ont donc débuté en 1943 pour être achevés en 1951. Le refuge sera finalement mis en service et gardé à partir de 1961 par le Touring Club, mais son essor adviendra surtout à la suite de la création de la route départementale en 1964. Il a ensuite été acheté par la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar avant d'être confié à la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar par délégation de service public. Le gardien actuel, Jean-François Perrier avec lequel nous nous sommes entretenus, est locataire du bâtiment pour une durée de dix ans, jusqu'en 2031. Le chalet-hôtel du Gioberney fonctionne de manière assez similaire à d'autres hôtels, excepté pour l'approvisionnement en électricité, car il dispose seulement d'un groupe électrogène. Jean-François Perrier est natif du Valgaudemar, sa famille est présente dans la vallée depuis environ 1550 et son père était gardien du refuge du pigeonier puis de Chabournéou.



Photographie 25 - Le chalet hôtel du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD



b) EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

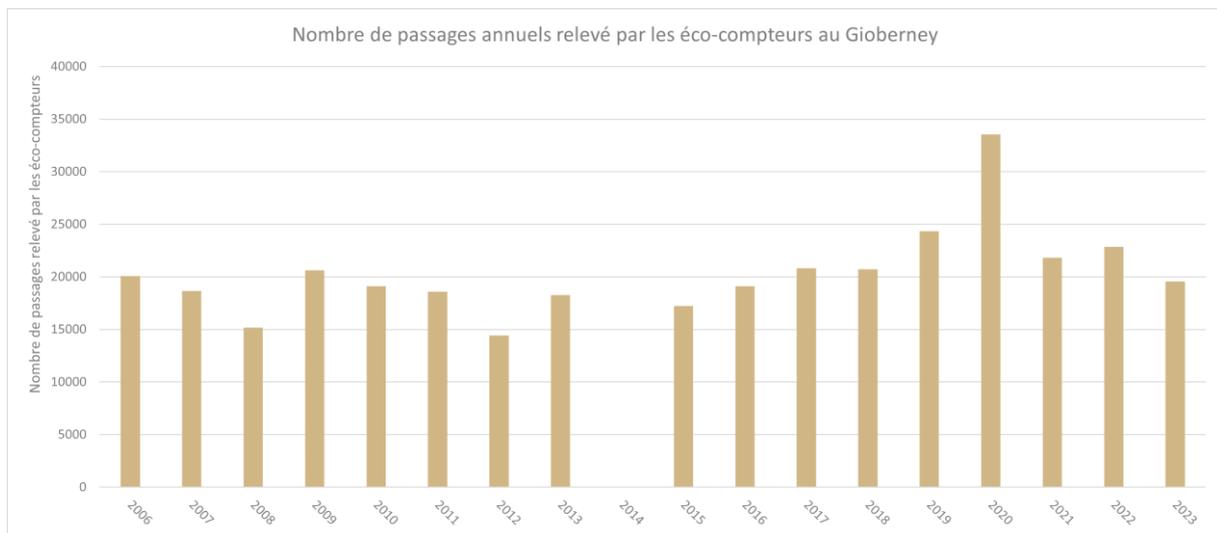
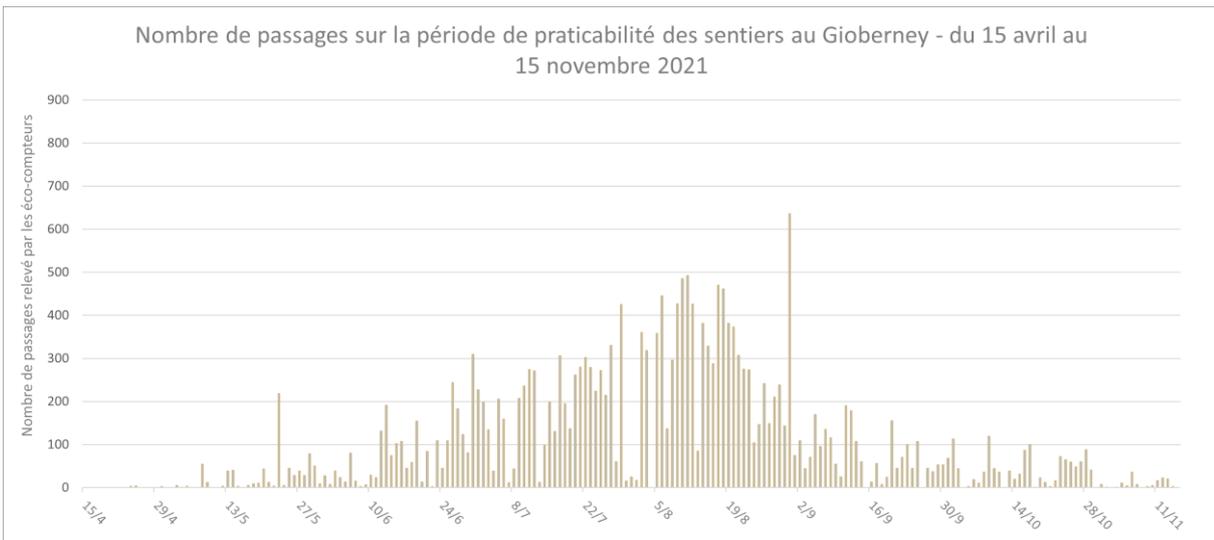
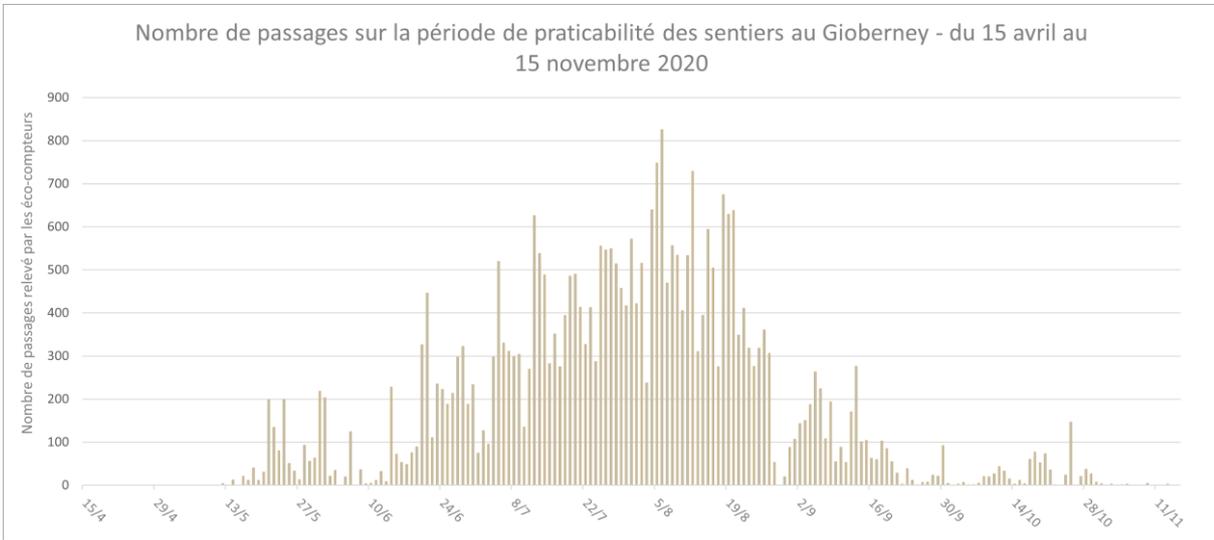
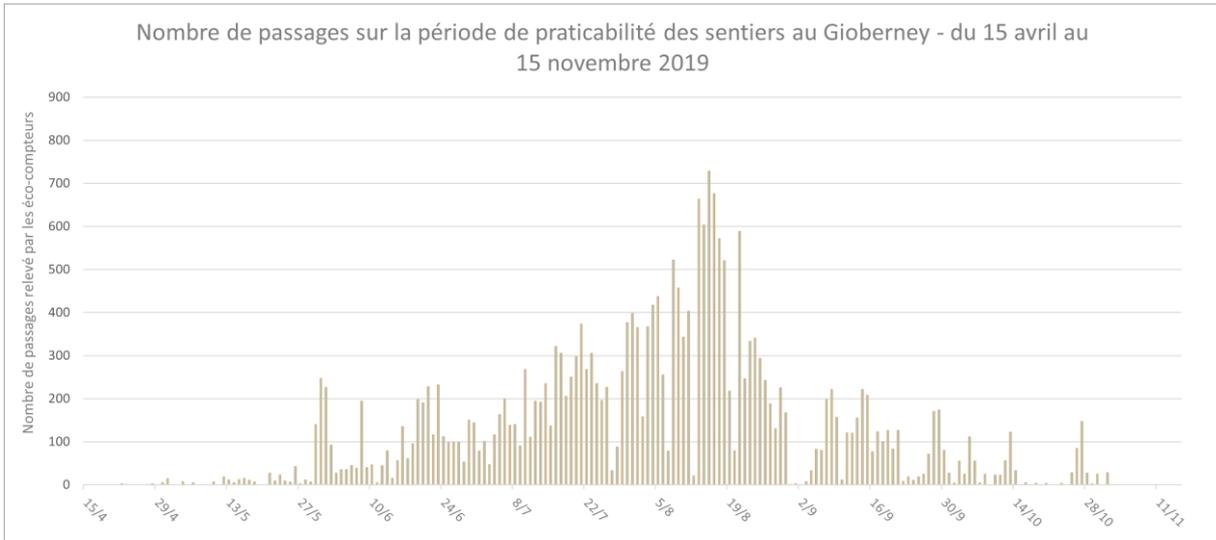


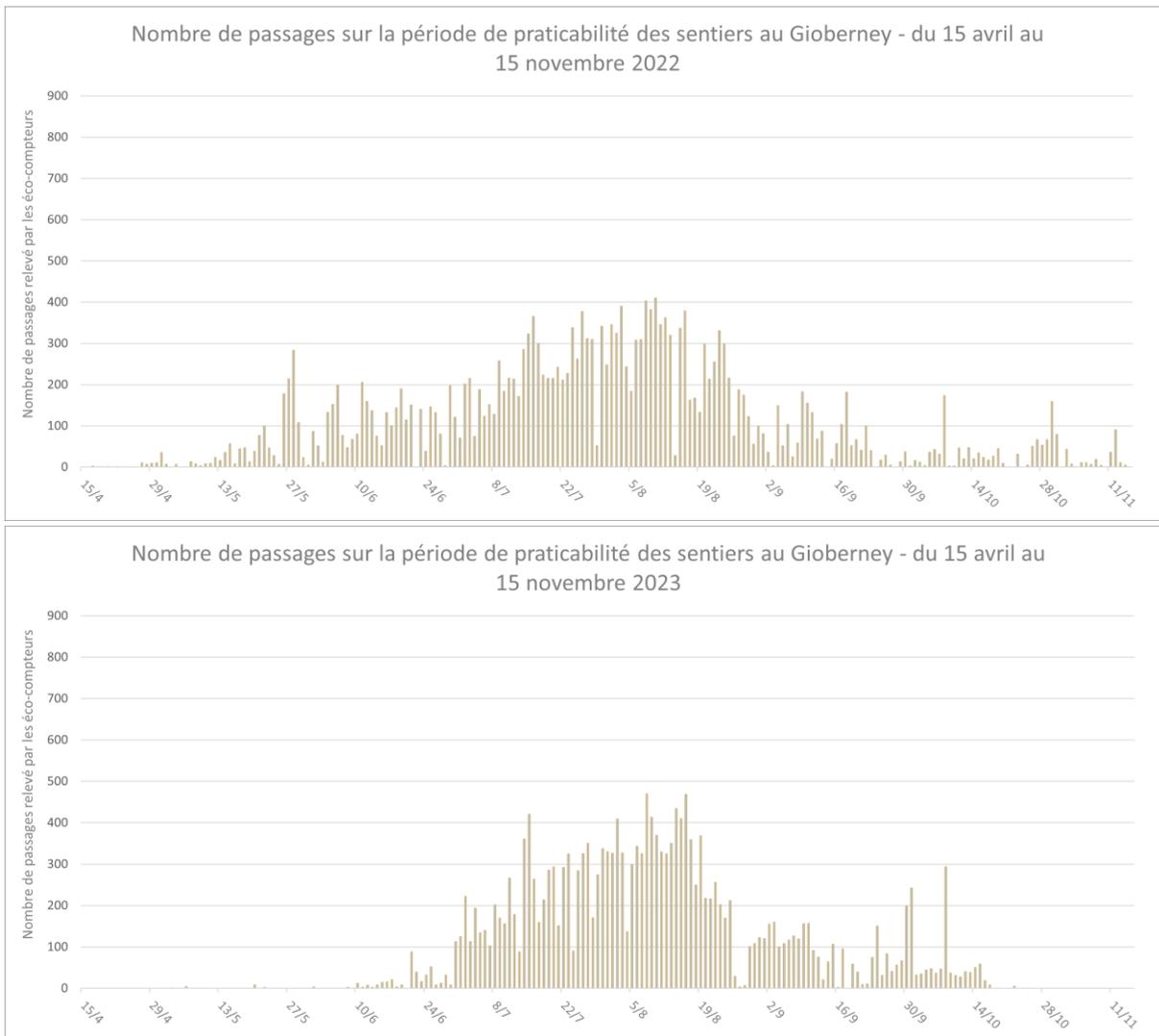
Figure 4 - Evolution du nombre de passages relevé entre 2006 et 2023 sur le sentier du Lauzon. Réalisation : LB, LM, GD via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs.

Le graphique ci-dessus (figure 4) représente le nombre de passages annuels relevé par l'éco-compteur et permet d'apprécier la tendance générale de la fréquentation du site du Gioberney. Cependant il est nécessaire de prendre du recul sur cette analyse puisque les données recensées par les éco-compteurs sont parfois **approximatives ou perturbées** par des facteurs extérieurs tels que des dysfonctionnements de l'outil, des aléas climatiques, du vandalisme ou encore des troupeaux qui seraient passés sur le lieu du comptage. Aussi, **il ne faut pas confondre nombre de passages et nombre de visiteurs**. En partant du principe qu'un visiteur effectue un aller-retour (excluant de fait l'itinérance comme le tour des refuges du Valgaudemar), celui-ci est amené à passer deux fois devant le même outil de comptage. Les données sont donc à relativiser mais permettent de dégager des tendances générales de l'évolution de la fréquentation. Cette explication est valable pour tous les graphiques du diagnostic illustrant le nombre de passages par site.

Les données de fréquentation pour l'année 2014 sont absentes pour des raisons de dysfonctionnement de l'éco-compteur. En observant les tendances depuis 2006, une légère augmentation de la fréquentation au fil des années est constatée. Avant 2016, le nombre de passages restait généralement inférieur à 20 000, à l'exception de 2009, année durant laquelle le nombre de passages était relativement plus élevé. À partir de 2016, la fréquentation dépasse les 20 000 passages chaque année, à l'exception de 2023, où le nombre de passages est légèrement inférieur.

Un important sursaut de la fréquentation a été enregistré en 2020, avec un total de 35 000 passages, avant que les chiffres ne reviennent à des niveaux plus proches de la moyenne observée les années précédentes.





Figures 5 à 9 - Evolution de la fréquentation en période estivale au Lauzon, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

En étudiant ces données, nous observons que la fréquentation du sentier menant au Lauzon est généralement plus concentrée en août, bien que juillet soit également un mois très fréquenté. La saison débute habituellement au début du mois de mai, à l'exception de l'année 2020, en raison du confinement, et de 2023, où les visiteurs sont arrivés plus tardivement. En règle générale, la saison se termine autour de fin octobre, parfois au-delà du 15 novembre avec un hiver arrivé tardivement (2021 et 2022).

L'année 2020 a été particulièrement marquée par un début de fréquentation très importante dès mi-mai, suivie d'une forte affluence qui a perduré jusqu'à la fin octobre. La fréquentation reste globalement bien plus importante pendant les deux mois d'été que durant le reste de la saison. En août, plus de 800 passages ont été enregistrés, avec des journées souvent proches de 500 passages, un seuil rarement atteint dans les étés des autres années.

L'année 2023 a présenté un autre comportement atypique, avec une saison qui n'a réellement commencé que fin juin et qui s'est terminée mi-octobre, avant la fin de saison habituelle (chutes de neige précoces).

Enfin, durant les mois de juillet et août, on observe fréquemment que les journées à faible fréquentation sont suivies par un pic de passages, très supérieur à la moyenne, le lendemain ou surlendemain, ce qui génère des flux automobiles relativement importants dans un espace protégé.

“Les gens pensent aller en haute montagne et être seul, mais s’ils vont au Lauzon ils sont déçus”

Jean-François Perrier, entretien

c) QUELS PUBLICS ET QUELS COMPORTEMENTS ?

Le site du Gioberney attire car il est facile d’accès et c’est un des rares sites où le public se sent au cœur de la haute montagne même sans marcher des heures durant. *“Les anciens qui ne peuvent plus trop marcher viennent simplement au parking pour se sentir en montagne.”* (Jean-François Perrier, entretien, décembre 2024). Cela fait que, dans le Valgaudemar notamment, la clientèle est assez urbaine et jeune, venant en groupe de trois ou quatre de Lyon, Marseille, Grenoble, du Var ou de la côte méditerranéenne. Le transport ne démotive plus spécialement, au contraire, il fait partie intégrante du séjour, de l’expérience. La fréquentation à la journée est assez difficile à appréhender sur des sites comme le Gioberney. Ces déplacements parfois intensifs alimentent une forme de tourisme de cueillette ou de collection, c’est-à-dire le désir voire le besoin de cocher des cases, des lieux à visiter, dans l’optique de pouvoir dire qu’ils se sont rendus sur ce lieux. La nuance entre faire, voir, profiter ou contempler est très importante. Le site du Gioberney, tout comme Prapic, Molines ou le vallon du Tourond sont caractérisés par le syndrome des fonds de vallée qui attirent le public. C’est l’effet “bout de route” qui fait notamment qu’il y a, pour les visiteurs, peu de points d’ancrage entre Saint-Firmin et La Chapelle-en-Valgaudemar par exemple. Aussi, de nombreux visiteurs que l’on peut qualifier de *“contemplatifs-automobilistes”* (cf. typologie des visiteurs des visiteurs en page 33) accèdent jusqu’au parking mais ne vont pas spécialement plus loin, certains viennent simplement pour profiter du chalet-hôtel et des services qu’il propose sans forcément randonner par la suite.

Sur ce site est notable une évolution quantitative pas forcément impressionnante, mais une évolution qualitative considérable selon les différents retours que nous avons eus (maire, communauté de communes, Office de tourisme, gardes-moniteurs, socio-professionnels) : les touristes veulent aujourd’hui des refuges, des services et des chemins bien entretenus. Le gérant du chalet-hôtel du Gioberney remarque en effet un changement de clientèle, mais pas une augmentation marquée de la fréquentation. Lorsque son père était gardien de refuge, 90 % des clients pratiquaient la haute montagne, ces dernières années, ce n’était plus que 20 %. Aujourd’hui, le chalet-hôtel accueille autant des familles, des jeunes, des locaux que des personnes étrangères au territoire. Il n’y a pas de cible de clientèle particulière, certains viendront pour pratiquer une activité en montagne, d’autres tout simplement pour se reposer, la clientèle est assez éclectique.

“On accueille des jeunes qui veulent pratiquer la montagne, des familles qui découvrent tranquillement le secteur, des touristes qui veulent boire un coup, des personnes âgées qui ont fait de la montagne mais qui peuvent plus marcher”

Jean-François Perrier, entretien



Des comportements associés au profil des visiteurs

Le bivouac est très pratiqué sur les berges entourant le Lauzon, en effet la topographie plane et ses berges enherbées sont favorables à la pratique. Selon Olivier Warluzelle, garde-moniteur du Parc, lors des journées les plus fréquentées, c'est plus de 30 tentes qui sont dressées aux abords du lac Lauzon, ce qui représente un chiffre conséquent pour un lac d'altitude initialement isolé. Les berges sont également utilisées comme des aires de pique-nique pour de nombreux visiteurs, générant un piétinement localisé mais important. Tout comme au Lac Lauvitel, le bivouac est synonyme de feux de camp pour de nombreux visiteurs malgré l'interdiction de cette pratique en cœur de Parc. Plusieurs places à feux illégales sont localisées sur les hauteurs du lac Lauzon et sont détruites par les gardes pour ne pas encourager autrui à les utiliser à nouveau.



Photographies 26 et 27 – Places à feux au-dessus du lac du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD

d) LA LISIBILITE DE LA SIGNALÉTIQUE EN PLACE

Concernant la signalétique en place sur le site du Lauzon, quelques incohérences sont à pointer. Tout d'abord les personnes qui se rendent à la cascade du voile de la Mariée depuis le parking du Giberney empruntent le sentier qui part en direction du sud, qui ne passe pas devant le triptyque (ensemble de trois panneaux indiquant l'accès en cœur de Parc, commun à tout Parc national français). Ce dernier est plutôt situé sur le sentier qui part en direction du Lauzon et du Pigeonnier. Les visiteurs ne sont donc informés ni qu'ils se situent dans le cœur du Parc national des Écrins, ni qu'il y a une réglementation associée (bien que ces aspects pourraient être renseignés avant de se rendre sur le site).



Le lac Bleu, autrefois connu uniquement des locaux et préservé, aujourd'hui popularisé notamment par les réseaux sociaux et le bouche-à-oreille, situé 160 mètres de dénivelé plus haut que le lac Lauzon, est devenu un point d'attraction majeur pour les visiteurs, bien que cet itinéraire ne soit pas inscrit au schéma de sentiers du Parc, il n'y a aucun panneau qui indique la direction à suivre. Au regard de la fréquentation

Photographie 28 - Panneau d'indication de temps, Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD

de cet itinéraire, quasi-normalisé au vu des sentes créées, des panneaux d'indication pourraient être judicieusement placés pour renseigner les visiteurs.

Finalement, à plusieurs reprises, les marquages tricolores indiquant la limite du cœur de Parc ont été recouverts par de la peinture sombre, et les panneaux d'indication d'entrée en zone cœur avec le symbole du Parc ont été arrachés. *De facto*, les limites du cœur sont invisibilisées et non connues par les visiteurs. Ces deux exemples illustrent bien la réticence vis-à-vis du Parc que peuvent avoir certaines franges de la population locale, au sein d'une commune (La Chapelle) dont 93% de son territoire est en cœur, le taux le plus élevé de France.



Photographie 29– Marquage tricolore vandalisé en amont du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD

Photographie 30– Panneau d'indication d'entrée en zone cœur vandalisé en amont du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD



Pour tout autre élément de signalétique, rien ne nous paraît à relever, les durées écrites sur les panneaux sont relativement justes, pour un marcheur moyen.

e) QUELLE ACCESSIBILITE ? QUALITE DU STATIONNEMENT ET DE LA DESSERTE

Pour se rendre au lac du Lauzon, les visiteurs débutent généralement leur itinéraire depuis le parking du chalet-hôtel, en cœur de Parc. Le site du Gioberney, tout comme Prapic ou le Pré de la Chaumette, se caractérise par une accessibilité facilitée par une route goudronnée donnant sur un parking en bout de route pour des balades familiales. Le site du Gioberney est, avec Dormillouse et le Pré de Mme Carle, l'un des trois seuls sites où il est possible de rouler en cœur du Parc.

Actuellement, le stationnement est anarchique car le parking n'est pas organisé. Il se caractérise par une absence de délimitation des places de stationnement, l'espace est donc mal utilisé. Cela génère une importante perte de place, ce qui pose essentiellement problème lors des journées enregistrant des pics de fréquentation en période estivale, puisque tous les véhicules ne trouvent pas de place en arrivant sur site.

“Je passe une bonne partie de l'été à faire la police pour faire en sorte que le stationnement soit bien organisé”

Jean-François Perrier, entretien





Photographie 31 – Le parking du Gioberney, un stationnement mal délimité, septembre 2024. LM, LB, GD.

De plus, c'est déjà près de 40 places de parking qui sont occupées en permanence pour les travailleurs de la vallée l'été : 12 employés du chalet-hôtel du Gioberney, auxquels s'ajoutent les gardiens et aides-gardiens des refuges du Pigeonnier, de Chabournéou, de Vallonpierre et des bergers des alpages environnants (cabane de Surette par exemple). Des randonneurs laissent également leur voiture sur ce parking lorsqu'ils réalisent des séjours en itinérance, ce qui monopolise des places de parkings plusieurs jours durant. En revanche, malgré cette importante utilisation du parking en journée, le soir il y a très peu de monde en comparaison aux villages de la vallée, ce qui crée un sentiment de quiétude remarquable, la temporalité entre la journée et la soirée est donc bien marquée.

Un projet de réaménagement du parking du Gioberney est en cours, porté par la municipalité qui dispose de la compétence stationnements. Ce dernier vise à accroître la capacité de stationnement au Gioberney, avec un objectif de 75 places fixes et 40 places occasionnelles en rendant le parking plus accessible et mieux organisé. Selon le gérant, plutôt que d'aménager le parking, il serait possible de faire appel à un saisonnier pour guider les visiteurs dans leur stationnement, cette approche permettrait de maximiser l'espace de stationnement, passant de 80 voitures mal garées à 160 emplacements. De plus, l'aménagement du parking est prévu depuis des dizaines d'années mais rien n'a encore été réalisé, tout comme le projet d'aménagement d'une microcentrale hydroélectrique qui permettrait de conduire l'électricité jusqu'au chalet-hôtel dans une volonté de décarboner le lieu face à l'utilisation de l'actuel groupe électrogène. Il importe de se questionner également sur un projet d'aménagement de cette ampleur en cœur de Parc : faut-il faire monter des pelleteuses et des bulldozers en cœur de Parc ? Ne faut-il pas plutôt employer des jeunes, lycéens ou étudiants, de la vallée pendant un mois pour améliorer la circulation ? La rentabilité entre le prix des travaux et le prix de l'embauche est également à questionner.

La commune de La Chapelle-en-Valgaudemar projette également d'aménager cinq autres parkings (sans utiliser de goudron) pour permettre de désaturer le parking du Gioberney, le tout à mettre en lien avec un service de navette qui devrait être amélioré. Le schéma ci-dessous (figure 10) illustre la localisation des parkings souhaités par la commune, selon les données transmises par Monsieur le Maire Ivan Carlue lors de l'entretien que nous avons eu avec lui en décembre :

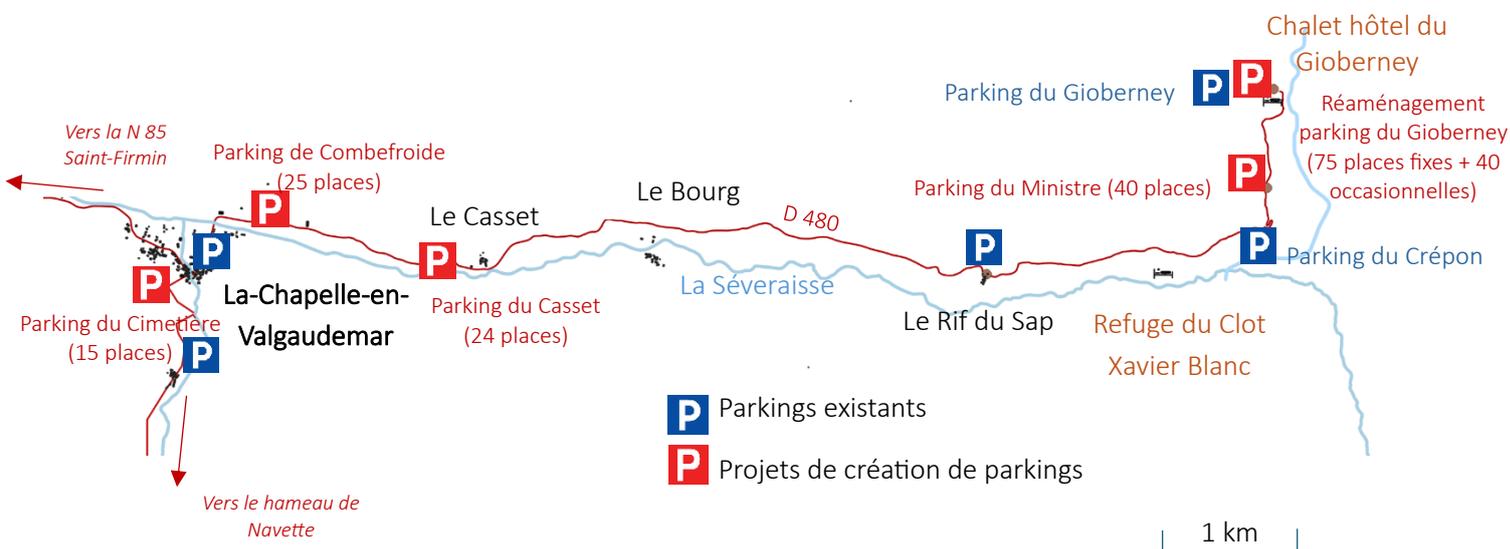


Figure 10 - Localisation des projets de création, par la commune, de cinq parkings à la Chapelle-en-Valgaudemar.
Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

Concernant la desserte du site par les transports en commun, depuis trois ans, la communauté de communes a instauré un service de navettes pour soulager la pression routière et la congestion du Gioberney durant les pics estivaux. Cette dernière relie Saint-Firmin au Gioberney, en circulation quotidienne pendant la saison estivale avec quatre allers-retours par jour. La navette dispose d'une capacité de 23 places. Elle est payante (2.50 € le trajet, gratuit pour les moins de douze ans, alors que le stationnement au Gioberney est gratuit), et est synchronisée avec les horaires du bus Trans-Isère (ligne Gap-Grenoble), assurant ainsi une continuité des transports en commun jusqu'au bout de la vallée.

D'années en années, la communication a été améliorée par la communauté de communes concernant la navette pour tenter de démocratiser et faire connaître cette alternative de mobilité. Toutefois, la navette n'a que partiellement soulagé la pression routière au niveau de la Chapelle. Elle permet surtout à des visiteurs faisant de l'itinérance ou qui ne souhaitent pas monter en voiture pour ne pas risquer de rencontrer des difficultés à se garer.

f) PERCEPTION DE L'ENTREE EN CŒUR : QUELLE MATERIALITE DE LA PORTE D'ENTREE ?

La limite du cœur de Parc se situe au niveau de la route qui mène au Gioberney quelques centaines de mètres avant le chalet-hôtel, juste avant un pont. Un panneau indiquant l'entrée dans le cœur et les réglementations associées est situé à cet endroit. Cependant ce dernier est régulièrement vandalisé (cf. page 49), mais toujours restauré par les agents du Parc. Toutefois, ce panneau de petite taille situé en bord de route n'est que très peu visible pour les automobilistes à moins de sortir pour aller le lire. Les visiteurs ne se rendent donc pas compte de leur entrée dans le cœur depuis leur véhicule.



L'entrée en cœur par les visiteurs qui se rendent au lac du Lauzon se fait par la route qui passe par La Chapelle-en-Valgaudemar et monte en direction du Gioberney. C'est une des trois routes qui pénètrent en cœur de Parc avec celle de Dormillouse (unique hameau habité du PNE), et celle du Pré de Madame Carle. Un triptyque est situé en bord de route, sur le versant adret au niveau du départ du sentier qui permet de rejoindre le refuge bivouac de Chalance situé en cœur de Parc.

Une fois arrivé sur le site du Gioberney, un triptyque placé au départ du sentier qui monte en direction du lac du Lauzon permet d'indiquer la présence de l'espace protégé, encore faut-il que les visiteurs passent non loin du panneau pour en prendre connaissance puisqu'à cet endroit en sortie de parking, les sentiers qui mènent au lac sont nombreux et épars.



Photographie 32 - Triptyque situé sur la route menant au Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 33 - Triptyque situé sur le parking du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD

g) DISPOSITIFS DE MEDIATION EN PLACE

La maison du Parc située à la Chapelle-en-Valgaudemar permet d'accueillir les visiteurs et les conforter sur leurs choix d'itinéraires, c'est un centre d'information et de documentation ouvert de juin à début novembre. A notre connaissance, il n'y a pas de sensibilisateurs sur ce site ou autre moyen de médiation humaine, exceptés ce centre d'information et les rondes des garde-moniteurs sur site, dont l'équipe est renforcée en été.

h) LA PROMOTION DU SITE

La communication portée sur les sites du Lauzon comme du Tourond a largement évolué. Auparavant, l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar publiait de très belles photos et vidéos pour en faire la promotion, et ces sites sont devenus des spots phares, très "instagrammables" comme le souligne Nicolas Levoyer, directeur de l'office lors de notre entretien en décembre. Le lac du Lauzon, les lacs de Pétarel ou encore le refuge de Vallonpierre sont des sites essentiels pour l'attractivité de la vallée, l'Office de tourisme du Champsaur Valgaudemar a, ces dernières années, beaucoup "marketé" avec l'appui d'influenceurs sur les réseaux sociaux, dans l'objectif d'attirer des populations plus jeunes (25-30 ans), mais cette clientèle cible a dépassé les espérances. Cela fait que, dans le Valgaudemar notamment, la clientèle est assez urbaine et jeune.

“Ce sont nos Mont St-Michel, on ne peut passer à côté ou s’en passer”

Nicolas Levoyer, entretien

Cependant, cela a aujourd’hui des conséquences néfastes. Sans parler de surfréquentation, on observe une fréquentation concentrée à des instants de l’année, très météo-dépendante, qui fait que ce que l’Office de tourisme vend n’est en réalité pas en phase avec l’expérience que vivent les visiteurs. Les images véhiculées par les réseaux sociaux se heurtent à la réalité du terrain. La promotion de ces sites a donc échappé à l’Office de tourisme et elle s’auto-entretient. Il n’y a plus besoin de communiquer en amont sur les réseaux sociaux et site internet, mais il y a une nécessité d’observer ce qu’il s’y passe, pour éviter l’aspect dit du “*bad-buzz*”, ou des discours tels que “c’était mieux avant”, la vie et la mort d’un site de pleine “nature” peut arriver très rapidement. L’exemple des Cinque Terre en Italie (Ligurie) est ici assez parlant : de petits villages isolés à autoroute à touristes qui descendent et remontent du train instantanément. Il est possible de passer très vite d’un site attractif à un site qui repousse.

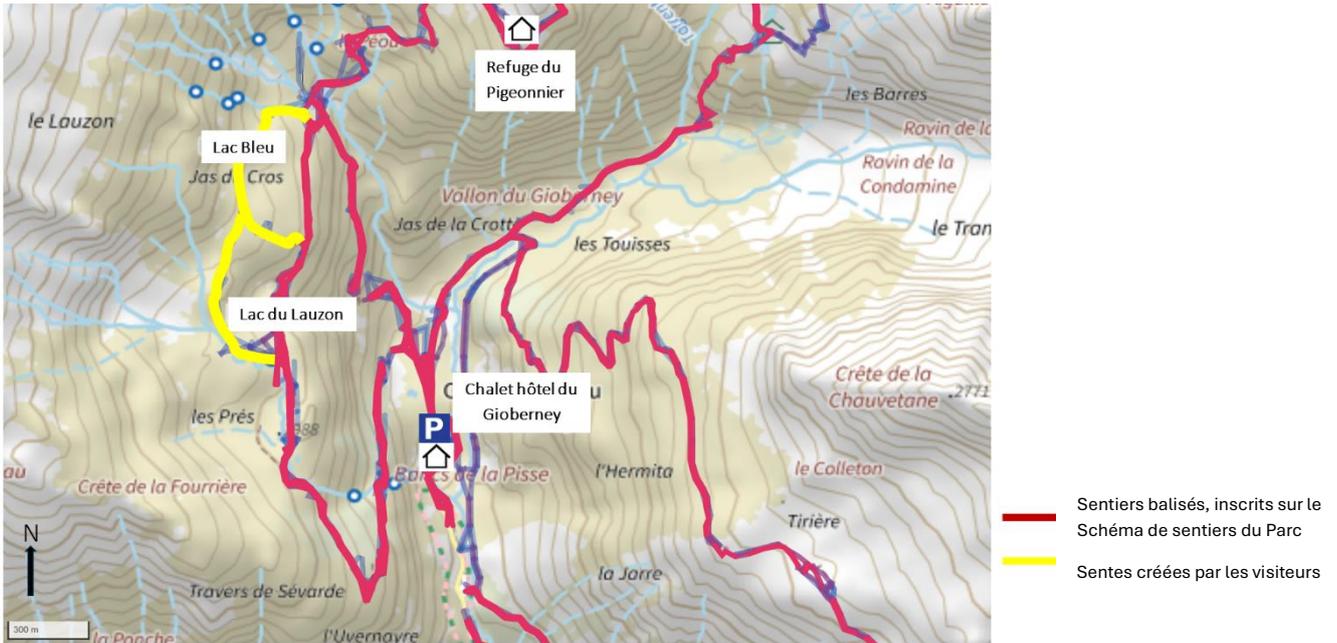
i) FOCUS. DESTINATION : LAC LAUZON OU LAC BLEU ?



Photographie 34 - Le lac Bleu, nouvelle destination incontournable du Valgaudemar, septembre 2024. LM, LB, GD

Un constat qui ressort du lac Lauzon est la divagation des sentiers, en effet de nombreux randonneurs sortent des itinéraires initialement créés et forment progressivement de nouveaux petits sentiers dans le paysage de manière informelle, appelés des sentes. C’est notamment le cas pour le lac Bleu situé 160 mètres au-dessus du lac Lauzon, les visiteurs prolongent leur randonnée depuis le lac Lauzon en direction de ce deuxième lac, créant *de facto* une nouvelle sente qui est de plus en plus utilisée car visible dans l’espace. Aux yeux de tous, ces sentes non-officielles sont des sentiers totalement normaux. Ce phénomène de divagation des sentiers est notamment perceptible sur la plateforme *Outdoorvision*, il s’agit d’un outil qui rassemble les tracés GPS issus de services et d’objets connectés des pratiquants de sports et loisirs de nature, permettant d’apprécier les sites de pratiques et les itinéraires empruntés. La carte suivante, tirée de l’analyse des données disponibles sur *Outdoorvision*, dit quelque chose et illustrent bien la formation nouvelle de sentes.





Carte 4 - Flux de visiteurs au lac Lauzon et au lac Bleu. D'après les données d'Outdoorvision.
 Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

Les itinéraires en jaune indiquent clairement une divagation des randonneurs et une prolongation du Parcours en direction du lac Bleu. Pourtant, ces sentes créés par le passage répété des visiteurs ne sont pas officialisés par le Parc (avec une inscription au schéma de sentiers ou la pose de signalétique par exemple).

Photographies 35 à 40 - Le lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD

LE LAC LAUVITEL



6,1km A/R



555 m A/R



3h20 A/R



1544 m



983 m



Difficulté moyenne



La Danchère, Les Ougiers



Venosc et Bourg-d'Oisans



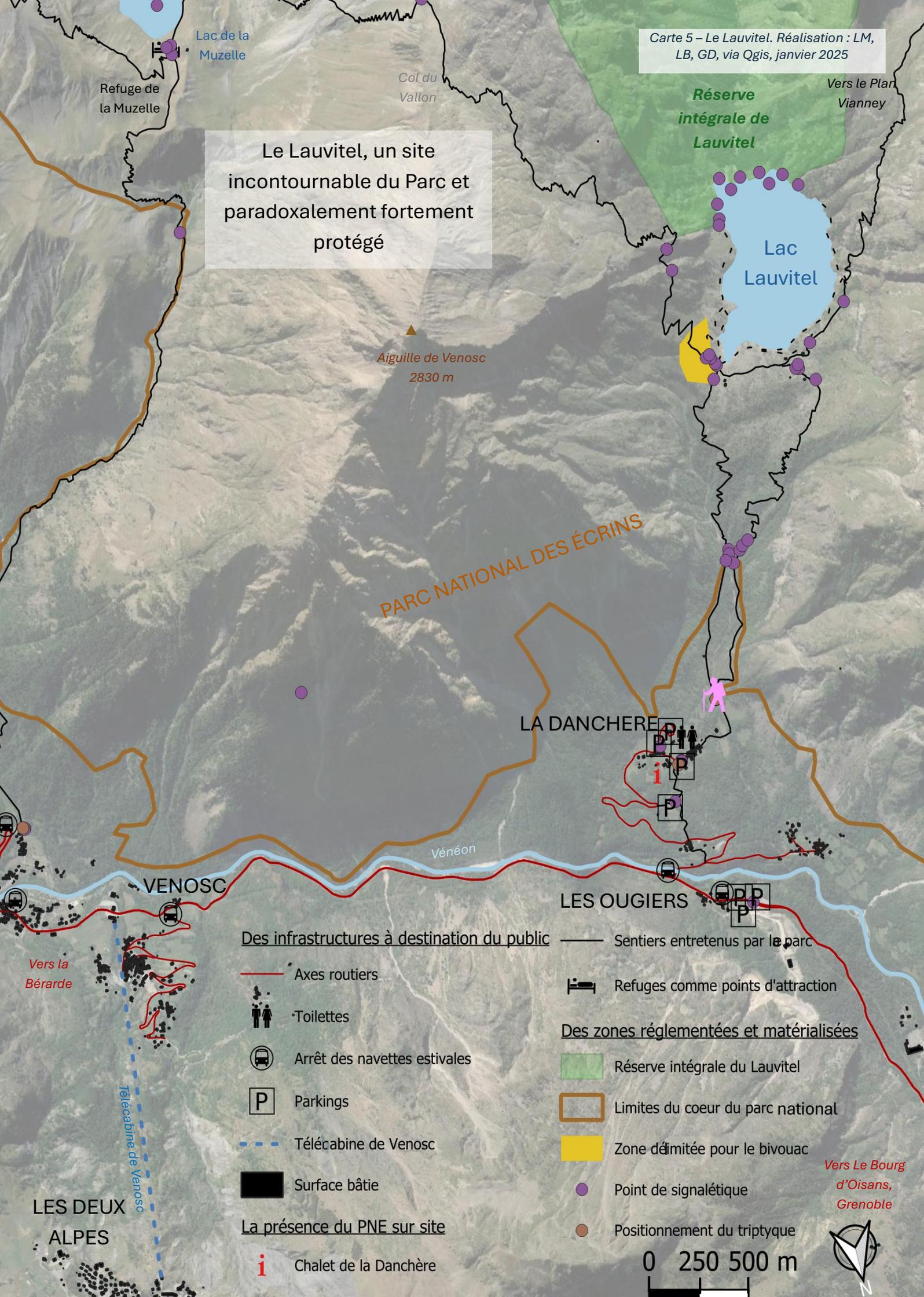
Secteur de l'Oisans- Valbonnais



Desservi aux Ougiers par une navette estivale



Le Lauvitel, un site incontournable du Parc et paradoxalement fortement protégé



PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Réserve
intégrale de
Lauvitel

Lac
Lauvitel

Aiguille de Venosc
2830 m

LA DANCHÈRE

VENOSC

LES OUGIERS

Des infrastructures à destination du public

- Axes routiers
- ☺ Toilettes
- 🚌 Arrêt des navettes estivales
- P Parkings
- Télécabine de Venosc
- Surface bâtie

La présence du PNE sur site

- i Chalet de la Dançhere

Des zones réglementées et matérialisées

- Réserve intégrale du Lauvitel
- ▭ Limites du coeur du parc national
- Zone délimitée pour le bivouac
- Point de signalétique
- Positionnement du triptyque

- Sentiers entretenus par le parc
- 🛖 Refuges comme points d'attraction

LES DEUX
ALPES

Vers Le Bourg
d'Oisans,
Grenoble

0 250 500 m



a) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

Le lac Lauvitel, situé à 1510 m d'altitude sur les hauteurs de la commune de Bourg d'Oisans dans la vallée du Vénéon, en Isère est le plus grand lac du massif des Écrins (environ 35 hectares). Ce lac d'origine naturelle résulte d'un important éboulement rocheux descendu des falaises du Rochail à l'ouest du lac, qui s'est superposé à une moraine glaciaire préexistante, formant ainsi une dépression dans laquelle le ruissellement des eaux a formé le lac. Le Lauvitel présente un fonctionnement particulier puisqu'il est caractérisé par un marnage moyen annuel d'environ 20 mètres, un phénomène rare pour un lac de montagne de cette superficie. Cette variation du niveau d'eau est due à la fusion nivale du secteur, en effet neuf millions de m³ d'eau seraient apportés chaque année par la fonte des neiges.

Les paysages remarquables du lac Lauvitel en font un site d'exception qui attire des milliers de visiteurs chaque année, il s'agit d'un cadre idyllique où les éléments "naturels" se superposent et invitent à la contemplation, quelle que soit la saison. En arrivant sur ce site emblématique du Parc national des Écrins, les visiteurs trouvent en premier lieu le lac imposant, des montagnes environnantes qui culminent à plus de 3000 m d'altitude (comme le Pic du Clapier du Peyron à 3169 m), une végétation dense et variée typique de l'étage subalpin (mélèze, épicéa, sapin...), des parois qui entourent le site ainsi que quelques chalets rustiques en pierre. Une fois arrivés, les visiteurs font généralement une boucle en empruntant un sentier différent de celui de la montée au lac. Les randonneurs peuvent également continuer en empruntant soit un sentier en rive gauche du lac Lauvitel pour rejoindre le lac de Plan Vianney, soit en rive droite en direction du col du Vallon puis du lac de la Muzelle et son refuge éponyme.



Photographies 41 à 43 – Les paysages singuliers du lac Lauvitel en automne, octobre 2024.

La partie sud du lac et le haut du vallon abritent la réserve naturelle intégrale du Lauvitel sur 689 hectares dans le cœur du Parc. Cette réserve intégrale (la première créée dans un Parc national français), officialisée en 1995 a pour objectif le suivi de la dynamique naturelle d'écosystèmes peu soumis à l'action anthropique. Les limites de la réserve intégrale se sont appuyées sur la topographie du fond du vallon entouré de parois rocheuses très abruptes qui dissuadent les visiteurs de s'en approcher, ce qui la protège naturellement de la présence humaine. Il s'agit d'un laboratoire "naturel" de près de 700 ha, qui permet le suivi des milieux tels que les forêts, les pelouses et la sédimentation, tout comme le suivi de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que la réalisation de mesures physiques sur l'hydrologie au Lauvitel ou encore pour la météorologie. Cette réserve est classée en catégorie 1a (aire protégée à vocation scientifique) par l'Union Internationale de la Conservation de la "nature" (UICN), il s'agit du plus fort statut de protection d'un espace naturel. Ainsi cette zone est strictement

interdite aux visiteurs et réservée aux scientifiques avec des autorisations d'entrée très rigoureuses (le chef du service scientifique du Parc n'en n'a jamais obtenu). Il est étonnant de constater que cette réserve intégrale strictement interdite d'accès est contiguë au deuxième site le plus fréquenté des Écrins.

Photographie 44 - Document officiel de classement en aire protégée Catégorie 1a de l'UICN, chalet du Parc au Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD



b) EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

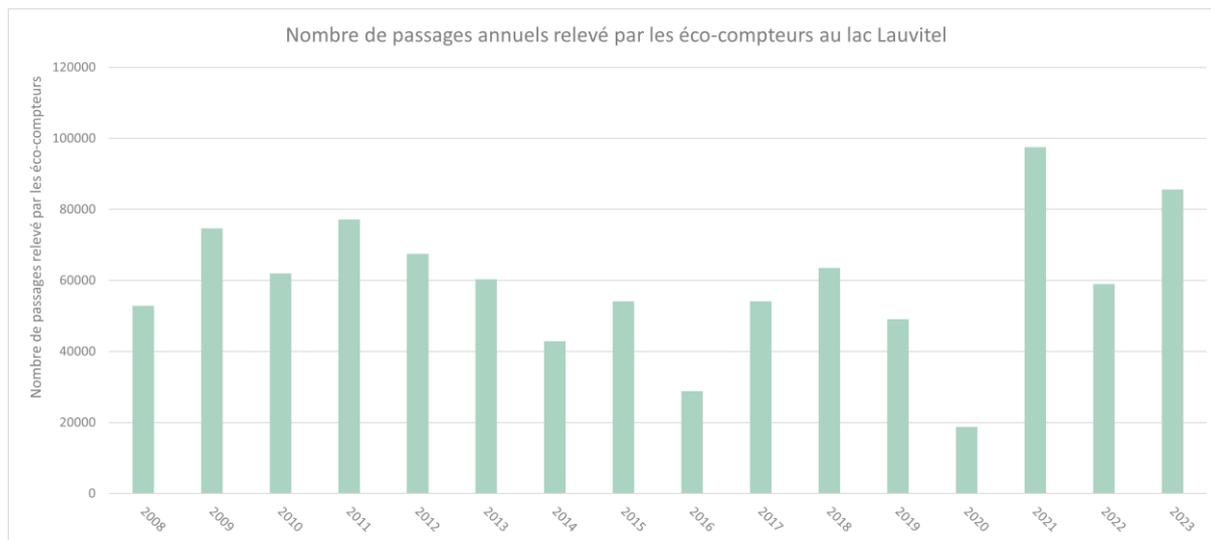


Figure 11 - Evolution du nombre de passages relevés entre 2006 et 2023 sur le sentier du Lauvitel. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

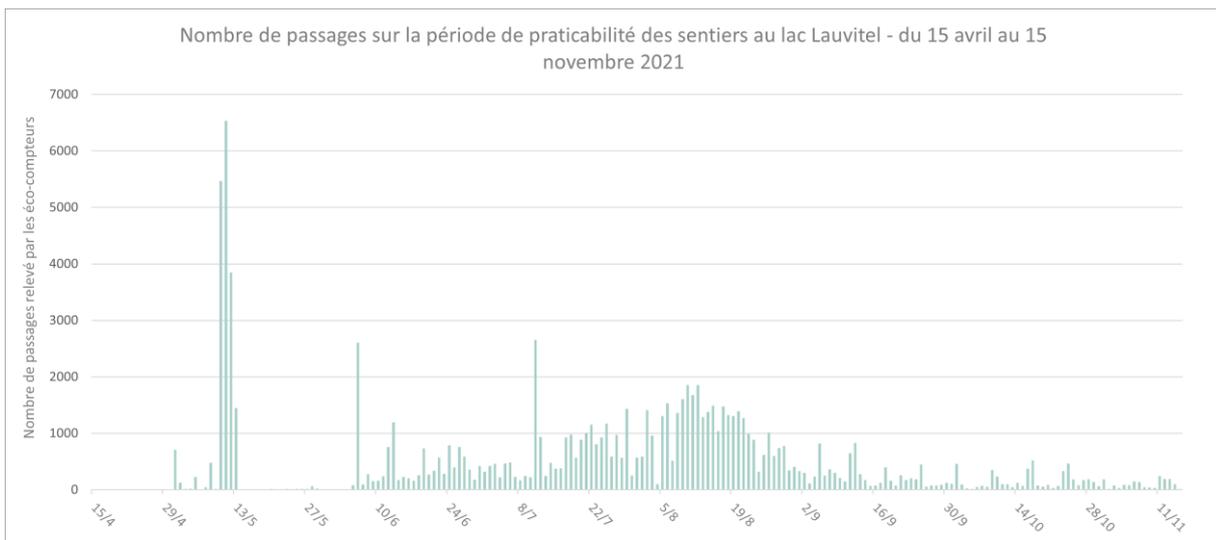
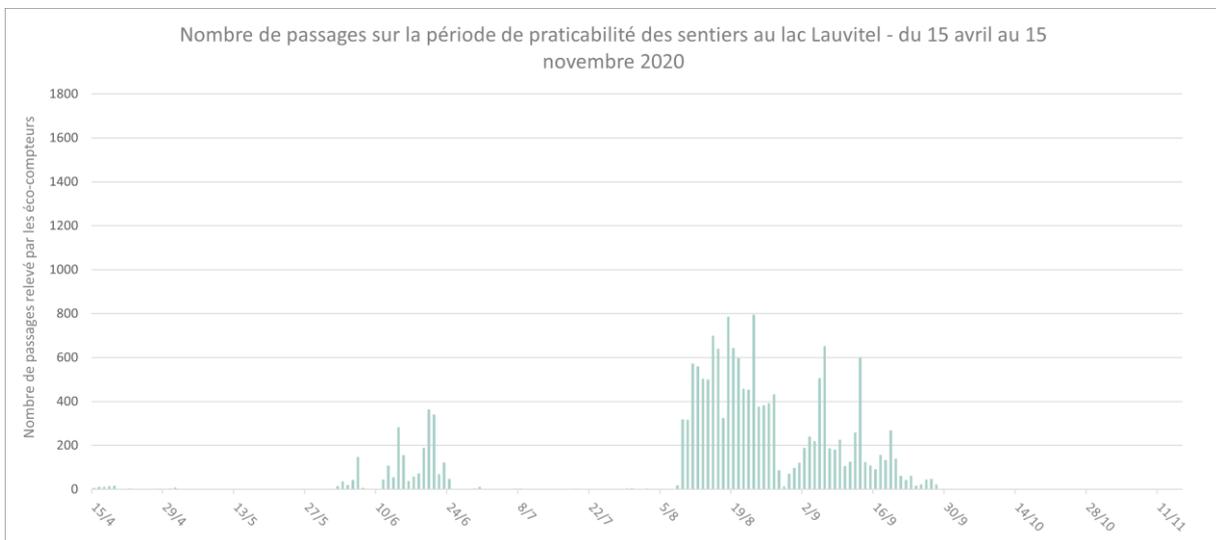
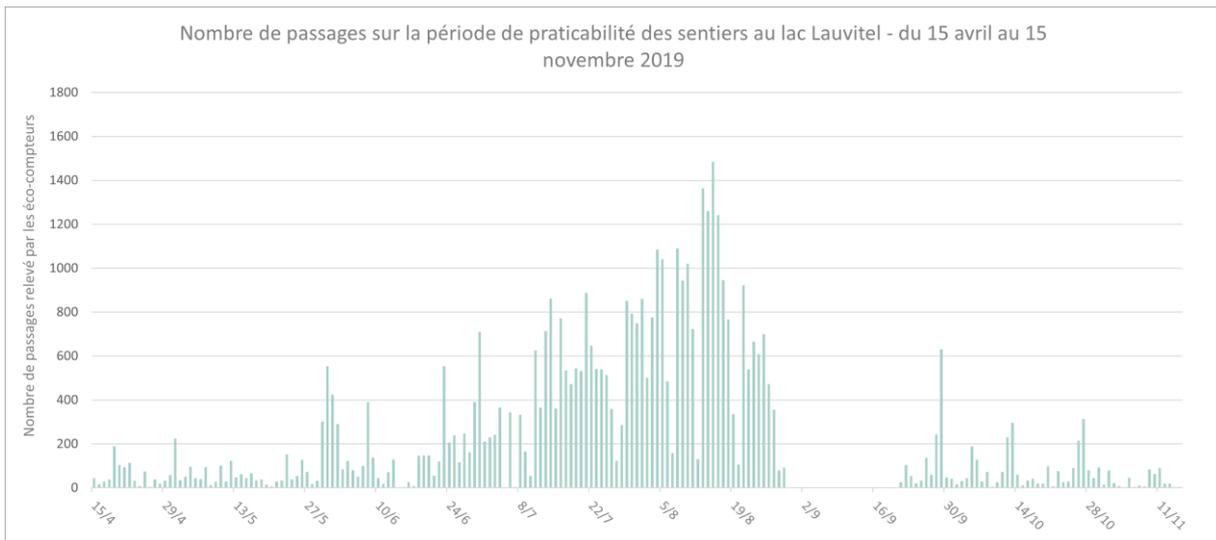
Depuis 2008, l'évolution du nombre de passages a suivi plusieurs phases marquées par des variations importantes.

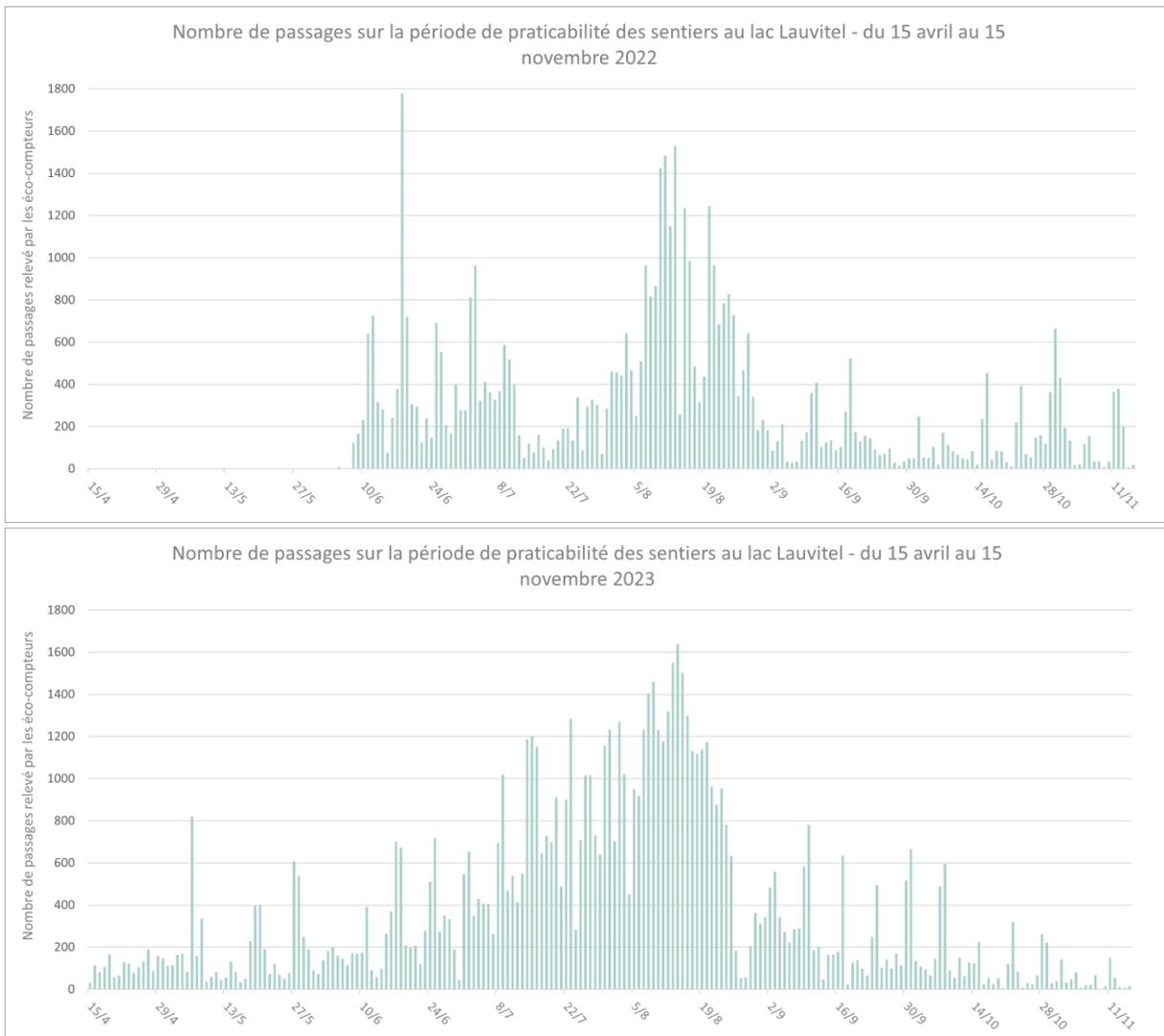
Après une période de croissance jusqu'en 2011, l'affluence a connu une baisse significative. À partir de 2017, une reprise progressive s'est installée, avant d'être brusquement interrompue en 2020 par la pandémie du covid-19, qui a provoqué une chute drastique du nombre de passages, corrélée à une panne des éco-compteurs sur la première partie de l'été. Cependant, la période post-covid a été marquée par une reprise rapide et significative, atteignant près de 100 000 passages durant l'année 2021, un record. En 2022 et 2023, une baisse du nombre de passages a été observée par rapport à 2021, mais ce nombre est resté relativement important, notamment en 2023 avec plus de 80 000 passages.

“L'été, lors des pics journaliers, ce sont 1000 à 2000 visiteurs qui se croisent au Lauvitel. La fréquentation y est très forte, y compris tard dans la saison, notamment en 2024 avec le week-end prolongé du 11 novembre, corrélé avec des conditions météorologiques excellentes. La fréquentation, quelle que soit la saison, est très météo-dépendante.”

François Couilloud, entretien







Figures 12 à 16 - Evolution du nombre de passages relevés en période estivale au Lauvitel, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

Les graphiques comparant la fréquentation du lac Lauvitel dans les Écrins révèlent plusieurs tendances marquantes, bien que certaines limites, comme déjà mentionné, sur la pertinence des données, doivent être prises en compte. L'année 2021, par souci de lisibilité, utilise une échelle d'ordonnée différente. Par ailleurs, des manques de données apparaissent dans les relevés des éco-compteurs, notamment pour l'année 2020, du 15 avril à juin 2022, et en septembre 2019.

Cependant il est nécessaire de prendre du recul sur cette analyse puisque les données recensées par les éco-compteurs sont parfois **approximatives** ou **perturbées** par des facteurs extérieurs tels que des dysfonctionnements de l'outil, des aléas climatiques, du vandalisme ou encore des troupeaux qui seraient passés sur le lieu du comptage. Aussi, **il ne faut pas confondre nombre de passages et nombre de visiteurs**.

Tous les ans, les mois de juillet et août enregistrent les niveaux de fréquentation les plus élevés, avec une affluence particulièrement marquée en août. En août, certaines journées atteignent jusqu'à 1 400 passages, avec une moyenne quotidienne autour des 1 000 passages.

La saison commence habituellement à partir de mi-avril, mais elle s'est exceptionnellement lancée à mi-mai en 2021. Cette année-là, un pic remarquable a été enregistré, avec 17 000 passages comptabilisés en seulement



quatre jours (du 09 au 13 mai), soit près d'un cinquième de la fréquentation annuelle de 2021. Il faut toutefois rester prudent quant aux possibilités de dysfonctionnement de l'éco-compteur, ou de passage de troupeaux. La saison au lac Lauvitel s'étend chaque année jusqu'à mi-novembre et même peut-être au-delà, avec des niveaux d'affluence parfois significatifs en fin de saison. Par exemple, en novembre 2022, pour le week-end de la Toussaint, jusqu'à 600 passages ont été relevés en une journée.

Enfin, durant les mois de juillet et août, on observe fréquemment que les journées à faible fréquentation sont suivies par un pic de passages supérieur à la moyenne le lendemain.

c) QUELS PUBLICS ET QUELS COMPORTEMENTS ?

Le lac Lauvitel est un site remarquable situé à seulement 1h45 de route de Grenoble, il s'agit du lac situé en cœur de Parc national des Écrins le plus proche de la métropole, ce qui attire de nombreux visiteurs plutôt urbains, unifiés par les réseaux sociaux et voulant découvrir ce lieu emblématique du Parc. Comme nous l'indiquent Jérôme Armand, garde-moniteur du vallon et François Couilloud, conservateur de la réserve intégrale, certains viennent également de plus loin : Lyon, Montpellier, Nîmes, Paris voire Bruxelles pour découvrir le lieu à la journée ou sur un court séjour dans l'optique de vivre une expérience insolite. Cela interroge les locaux comme Caroline Purhardt qui se demande *“Comment connaissent-ils le site ? Quel message ont-ils reçu ? Faut-il informer les visiteurs de l'état de la fréquentation du site en instantané ?”* (entretien). Des comportements citadins, jugés par certains en inadéquation avec les attitudes à adopter en milieu montagnard, sont observés sur le site, notamment des comportements ne respectant pas la quiétude des lieux (utilisation d'enceinte ou de drones).

“Les visiteurs montent avec des glaciers, des sacs de courses et des tentes deux secondes”
Chloé Vial-Pailler, entretien

À noter que 75 % des visiteurs qui viennent au Lauvitel n'y sont jamais allés auparavant. La relation station-espace protégé est également à mettre en lumière. La part de visiteurs séjournant aux Deux Alpes en période estivale et qui descend à Venosc par la télécabine pour fréquenter le cœur du Parc est très importante.

Comportements associés



Le **bivouac** est très pratiqué au lac Lauvitel, une zone de bivouac (la seule du Parc) a même été créée en rive droite du lac afin d'encadrer la pratique et de limiter l'éparpillement réduisant l'impact visuel sur le paysage et permettant une meilleure protection des milieux. Regrouper les bivouaqueurs permet également de contrôler leurs actions (feux notamment).

Il est cependant complexe de restreindre spatialement le bivouac et de le matérialiser correctement pour les agents du Parc *“C'est un métier que de bien faire passer un message”* (Jérôme Armand, entretien). Cette complexité est accrue car le lac Lauvitel est accessible par quatre sentiers

différents. Des panneaux indiquant la zone de bivouac comme ci-contre sont présents au départ de la randonnée après la Danchère ainsi que sur site au lac.

Au moment du covid-19, les refuges étaient fermés, les gérants avaient parfois installé des tentes pour que les visiteurs puissent venir. Mais la pratique s'est pérennisée et s'est installée dans les esprits, comme le note Ludovic Schultz.

Cette pratique du bivouac canalisée dans cette zone peut tout de même générer des comportements problématiques interdits en cœur de Parc tels que la réalisation de feux de camp qui induisent une destruction des végétaux coupés grossièrement par les visiteurs et qui stérilisent le sol. Les gardes-moniteurs ou travailleurs saisonniers démontent en saison plusieurs ronds de feu autour des plages pour ne pas laisser visible dans le paysage ces mauvaises pratiques et ne pas inciter autrui à les utiliser.

L'importante fréquentation sur le site du Lauvitel (deuxième site le plus fréquenté du Parc après le Pré de Mme Carle) implique naturellement des **déjections** humaines notamment concentrées aux abords de la zone de bivouac. Un problème qui émerge est que l'eau potable de la commune de Bourg d'Oisans provient d'une résurgence du lac Lauvitel, avec des bactéries qui sont retrouvées dans l'eau. Les élus de la commune se posent la question de l'installation d'un tout à l'égout en amont de la commune ou encore de l'installation de toilettes sèches au lac pour gérer ce problème croissant. Nous évoquerons de nouveau ce point à la page 126

La **baignade** dans les lacs d'altitude est une pratique qui se répand de plus en plus de nos jours et à laquelle le lac Lauvitel n'a pas échappé. Elle fera l'objet d'un chapitre de ce rapport. Au lac Lauvitel, la baignade représente une activité très pratiquée par les visiteurs largement diffusée sur les réseaux sociaux, venus parfois spécialement pour assouvir cet objectif au cœur de paysages nouveaux. Un *time laps* (série de photos prises entre 11h30 et 15h, avec silhouettes dupliquées pour accélérer le temps de post production, le samedi 07 septembre 2024, en dehors des périodes d'affluences de l'été) réalisé sur le site du Lauvitel par Olivier Sabatier et porté par Natacha de Mathieu, qui met en images plusieurs dizaines de touristes allant se baigner non loin des berges en période estivale, illustre bien cette pratique répandue.

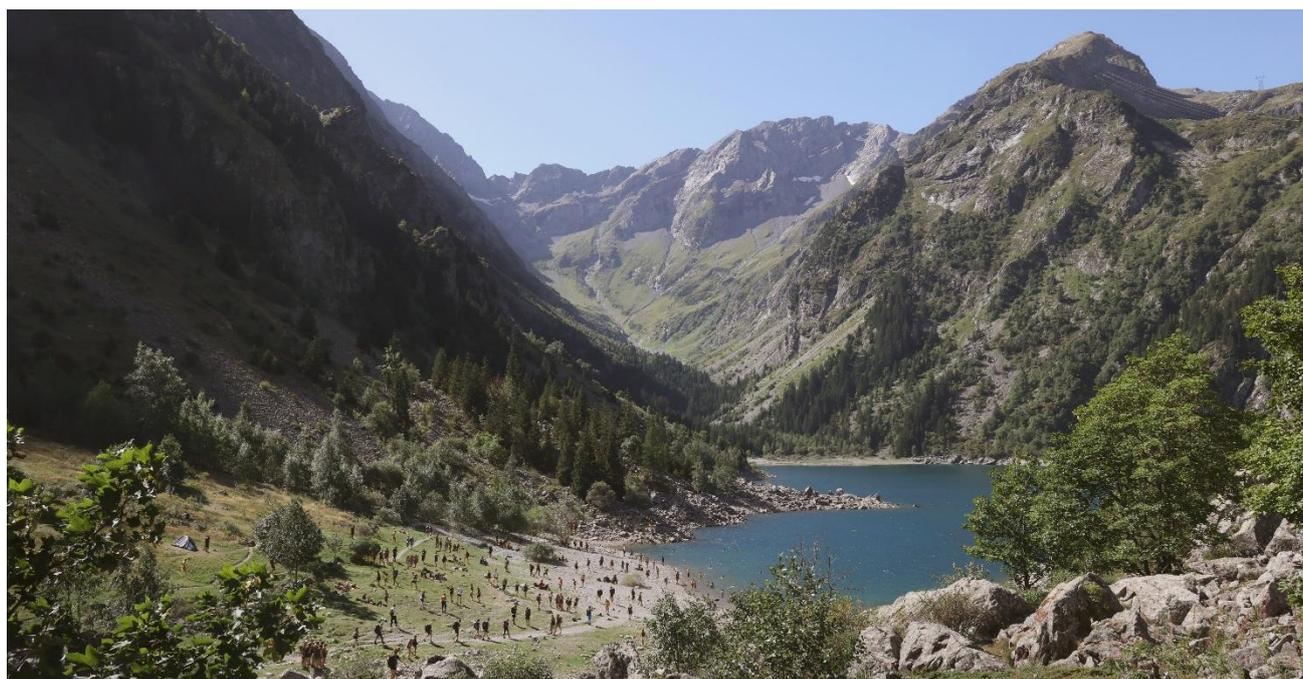


Figure 17– Photomontage de l'accumulation de la fréquentation au Lauvitel, une après-midi d'été de septembre 2024 (hors saison estivale), réalisé par Olivier Sabatier, PNE, selon l'idée originale de Natacha de Mahieu

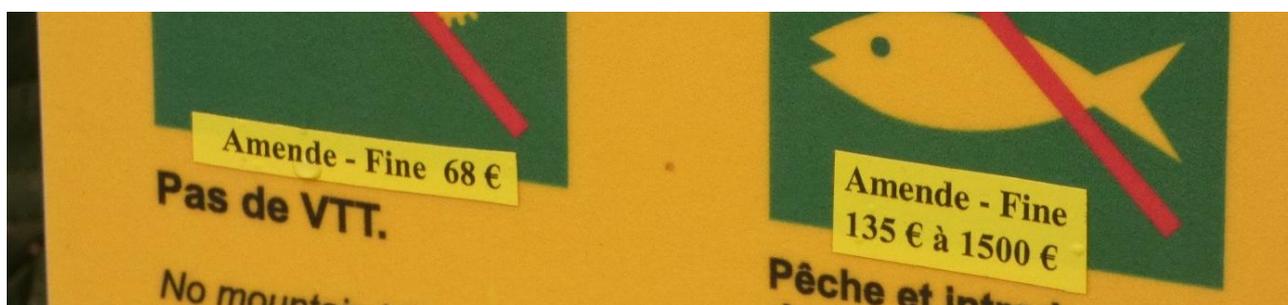


Au sujet de la réserve intégrale, François Couilloud, le conservateur, note qu'il y a très peu d'incivilités, notamment à la faveur de l'enclavement relatif mentionné plus haut. La protection naturelle du site induit une faible accessibilité, il n'y a pas de chemins à proprement parler pour y aller.

d) LA LISIBILITE DE LA SIGNALÉTIQUE EN PLACE

Le site du Lauvitel est marqué par une abondance de panneaux de signalétique le long du sentier qui accède au lac, on en dénombre une vingtaine sur la boucle. Il s'agit de panneaux indiquant les différentes interdictions en cœur de Parc (feux, chiens, drone...) ou bien rappelant aux visiteurs qu'ils cheminent dans un Parc national. Globalement, ces panneaux sont souvent en doublons, voire plus, l'information est répétée à de nombreuses reprises, comme l'illustre la page ci-contre.

La particularité des panneaux de réglementation sur le site du Lauvitel est qu'ils mentionnent le montant des amendes associées aux comportements interdits. Longtemps, l'indication des amendes a été refusée par la direction du Parc car la volonté était de responsabiliser, plus que de faire peur.



Photographie 46 - Montant des amendes indiqué sur les panneaux de réglementation, Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD

Cependant au vu du non-respect de certaines indications, l'inscription du montant des amendes par le chef de secteur sur les panneaux de signalétique apparaît comme une menace concrète qui est davantage prise en compte par les visiteurs. Le grand nombre des panneaux *in situ* peut permettre de mieux rappeler les bons comportements au sein du Parc mais le côté authentique du lieu peut être jugé comme défiguré par cette pollution visuelle. Aussi, est-ce en rappelant 23 fois la réglementation qu'il y aura moins de comportements problématiques ?

Concernant la signalétique indiquant les limites de la réserve intégrale, des panneaux se situent sur les berges au sud du lac. Comme le lac présente un marnage conséquent évoqué précédemment (une vingtaine de mètres), les panneaux sont plus ou moins ennoyés suivant la période de l'année. Hormis ces panneaux, il n'y a pas de barrières physiques qui interdisent l'accès à cet espace protégé, ce qui peut paraître surprenant en raison du haut niveau de protection de cet espace, mais qui se comprend au vu de la topographie des rives. L'accès le plus simple et donc le plus scruté pour accéder à la réserve est la voie lacustre. Toutefois, l'arrêté pris contre le canotage devrait limiter ce risque.



Photographie 47 - Signalétique indiquant la réserve intégrale, Lauvitel, Pascal Saulay, PNE

Aussi, bien qu'une signalétique indique la zone de bivouac, cet espace n'est pas délimité sur le terrain. C'est-à-dire que la zone de bivouac n'existe que sur des cartes, aucun piquet ou potelet ne la définit.

e) QUELLE ACCESSIBILITE ? QUALITE DU STATIONNEMENT ET DE LA DESSERTE

Le lac Lauvitel est accessible à pied depuis le hameau de la Danchère appartenant à la commune des Deux Alpes (village de Venosc). De grands parkings non-aménagés de stationnement sur ce hameau permettent d'accueillir au total plus de 100 voitures. Un autre parking plus petit, en bord de route est lui aménagé avec la mise en place de signalétique et de toilettes. Ensuite, un parking estival est ouvert au public dans un champ situé entre les hameaux de la Danchère et le lieu-dit *Les Escallons*. Ce champ entouré de forêt, loué par un agriculteur à la commune, permet d'accueillir une cinquantaine de voitures. Situés en contrebas, le long de la route départementale qui relie le Bourg d'Oisans à Venosc, deux grands espaces de stationnement sont à recenser aux Ougiers avec plusieurs tables de pique-nique et des poubelles : ils permettent d'accueillir les visiteurs qui n'auraient pas pu se garer plus haut sur les parkings précités. Il faut compter environ vingt minutes de marche pour rejoindre le hameau de la Danchère depuis les Ougiers. Ces parkings sont souvent également complets lors des journées à très forte affluence, ce qui laisse imaginer l'état de la congestion à la Danchère.

Ces trois lieux de stationnement peuvent accueillir plusieurs centaines de véhicules. Ces espaces sont largement utilisés en période estivale, avec même un manque de places de parking pendant quelques jours en été lors de pics de fréquentation. Les véhicules stationnent alors le long de la route des Ougiers ou sur des emplacements parfois inappropriés.



Photographie 48 - Parking des Ougiers, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 49 - Parking central dans le champ, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 50 - Parking de la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD



Le site des Ougiers est desservi par une navette gratuite en été (pour acheminer le public de la vallée de la Romanche et des stations vers la vallée du Vénéon), et en hiver (pour rejoindre la télécabine de Venosc et la station des Deux-Alpes). Elle dispose de porte-vélos et de soutes, et circule entre Vaujany et Saint-Christophe-en-Oisans à raison de trois fois par jour en saison estivale en réalisant les arrêts suivants : Vaujany – Bourg-d'Oisans-Pont des Ougiers (Venosc)-Saint-Christophe. Une convention cadre a été signée entre la région qui détient la compétence mobilité et la communauté de communes de l'Oisans pour l'exploitation de cette navette saisonnière, avec une volonté de prolonger le cheminement l'an prochain (été 2025) jusqu'à la Bérarde en fonction de l'avancée des travaux du village. La navette coûte près de 1 000 euros par jour à la communauté de communes mais est largement utilisée par les visiteurs : du 8 août au 1^{er} septembre dernier, la navette a été utilisée par 2135 voyageurs en trois semaines seulement, avec des pics journaliers atteignant près de 200 voyageurs, ce qui enlève un nombre considérable de voitures sur les routes (à noter que la navette n'a pu circuler plus tôt dans la saison en raison des événements climatiques en vallée du Vénéon).

Dans la partie IV (cf. page 202), nous parlerons d'une éventuelle solution de navette entre les Ougiers et la Danchère afin d'éloigner les parkings du site du Lauvitel et de favoriser l'accessibilité par les transports en commun. Nous discuterons des aménagements associés à réaliser et des impacts que cette desserte par navette pourrait provoquer sur la gestion de la fréquentation du site :

“ Si l'on envisage de déplacer le parking aux Ougiers, et si l'on souhaite maintenir le même public ciblé (les familles), il serait nécessaire de mettre en place une navette entre les Ougiers et la Danchère. Sinon, cela pourrait limiter la fréquentation. Il faut également veiller à ce que la navette n'entraîne pas une augmentation du nombre de visiteurs “

Caroline Purhardt, entretien

Finalement, cette fréquentation localisée à la Danchère sur une période assez ponctuelle et commune aux sites majeurs des Écrins (15 juillet-15 août) amène à une saturation du lieu. Le hameau qui compte habituellement une quinzaine d'habitants est alors envahi par des centaines de visiteurs et de véhicules qui occupent les parkings restés vides les dix autres mois de l'année. Le lieu est soumis à la saisonnalité.

Certains habitants de la Danchère se voient complètement envahis par les visiteurs, redoutant cette période de l'année, lorsque d'autres ne voient aucune gêne à cette fréquentation. Les ressentis personnels sont aussi mitigés suivant les habitants et les professions exercées.

f) PERCEPTION DE L'ENTREE EN CŒUR : QUELLE MATERIALITE DE LA PORTE D'ENTREE ?

Un premier triptyque présent dans le centre du hameau de la Danchère permet de signaler aux visiteurs qu'ils approchent de l'entrée du cœur de Parc, ce qui permet d'anticiper d'éventuelles contraintes à respecter (interdiction des chiens par exemple) et de prévenir de la proximité de l'espace protégé dès le parking. Nous notons que ce premier triptyque est localisé sous un abri, ce qui ne le rend pas très visible, mais permet la lecture des informations sans être en plein soleil ou sous la pluie.

Le second triptyque se situe sur le sentier de randonnée qui monte au lac Lauvitel dans un petit renforcement, ce panneau marque la limite du cœur de Parc. Contrairement au premier, celui-ci est plus visible par les randonneurs. La perception d'entrée en zone cœur n'est pour autant pas très claire, car ce triptyque est installé à côté d'un torrent très bruyant, et n'incite pas à rester pour lire ce qui est écrit.



Photographie 51 – Premier triptyque situé à la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 52 – Second triptyque situé sur le sentier du lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD

g) DISPOSITIFS DE MEDIATION EN PLACE

Les dispositifs de médiation au Lauvitel sont nombreux en raison du nombre important de visiteurs qui fréquentent le site. Un point d'accueil saisonnier tenu par plusieurs sensibilisateurs (dont des personnels saisonniers du Parc) est situé à la Danchère durant toute la période estivale. Le chalet est ensuite mis à l'abri pour l'hiver. Les élus de la Communauté de communes de l'Oisans se sentent concernés notamment par l'impact de la fréquentation sur la biodiversité. Alors, pour répondre à cet engagement, la communauté de communes de l'Oisans engage quatre **sensibilisateurs** sur la période juillet-août qui se rendent un jour par semaine sur le secteur du Lauvitel (le mercredi), la permanence étant assurée les autres jours par des agents du Parc. Sur ce secteur, deux personnes sont chargées de la sensibilisation au niveau de la cabane de la Danchère, ils informent les visiteurs qu'ils vont rentrer en zone cœur et précisent la réglementation à suivre, deux autres personnes agissent au niveau du lac pour rappeler la réglementation et continuer les missions de sensibilisation. Pour rappel, les sensibilisateurs ne peuvent pas verbaliser contrairement aux gardes du Parc, le but est bien d'essayer d'aider le Parc sur le sujet de la fréquentation, en effectuant du maraudage pour faire de la pédagogie, ou avec une présence aux lieux d'accueil dans un dessein de solidarité. Aussi, ils peuvent proposer d'autres itinéraires de randonnée parfois non connus des visiteurs ou encore faire de l'animation sur la faune et la flore. Ils sont formés par le Parc selon la volonté des gardes qui est avant tout de sensibiliser et d'expliquer la réglementation.

La sensibilisation par l'humain paraît importante et nécessaire pour un site qui concentre une si grande fréquentation, cela permet de diversifier les moyens de sensibilisation que le simple aspect matériel des panneaux en place rassemblant les interdictions. Selon Benjamin Rozier, sensibilisateur de la communauté de communes de l'Oisans durant la saison 2024, les visiteurs comprennent davantage la réglementation et l'origine de celle-ci lorsqu'elle est expliquée, de plus les touristes semblent préférer le contact avec les sensibilisateurs plutôt que de lire les panneaux d'information. En deux mois sur le terrain durant la saison 2024, l'équipe de quatre sensibilisateurs a échangé avec plus de 4000 personnes, selon les données transmises par Benjamin Rozier.



“Il y a un enjeu de communication, de respect et de compréhension de la réglementation liée à un espace particulier. Il y a la matérialisation des choses, mais aussi la sensibilisation, en termes d'accueil et de médiation humaine qui compte au moins autant que l'aspect signalétique et symbolique, notamment au niveau de la cabane de la Danchère”

Maud Balme, entretien

Aussi, la maison du Parc située à Bourg d'Oisans (bientôt déplacée dans de nouveaux locaux au sein de la Maison de l'Oisans) permet d'accueillir le public et de renseigner les visiteurs sur les environs, le rôle du Parc et les richesses “naturelles” de l'Oisans.



Photographie 53 - Le chalet de la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD

h) LA PROMOTION DU SITE

Le lac Lauvitel s'est fait largement connaître avec la diffusion de photos ou de courtes vidéos sur les réseaux sociaux. En effet, beaucoup de profils jeunes, plutôt urbains fréquentent ce site, unifiés par les réseaux sociaux, ce qui participe à la connaissance du site par cette frange de la population.

L'office du tourisme de l'Oisans communique également sur plusieurs secteurs, notamment le plateau d'Emparis, du Taillefer et du Lauvitel. Concernant ce dernier, Caroline Sillon, directrice d'Oisans Tourisme nous explique qu'il y a deux approches pour en parler : *“D'une part, le Lauvitel est présenté comme un lieu incontournable dans les salons nationaux, sur les supports numériques mais d'autre part à l'accueil, l'objectif est de diriger les visiteurs vers d'autres secteurs afin de limiter la surfréquentation”* (entretien). Les employés de l'Office de tourisme préviennent toutefois les visiteurs de la forte fréquentation attendue sur le site, et conseillent de s'y rendre en hors-saison. Cependant, dans les documents promotionnels du territoire, le Lauvitel est sur la *bucket-list* des choses à faire en Oisans.

La communication numérique permet d'informer en amont les visiteurs sur la réglementation applicable au Lauvitel, ce qui contrebalance les autres médias qui communiquent à son sujet sans toujours préciser les règles en vigueur ou même en indiquent des mauvaises.

15 % des visiteurs du Lauvitel passent par l'Office de tourisme de l'Oisans pour avoir des informations (Francois Couilloud, entretien), la plupart du temps des personnes qui viennent pour la première fois. Même si ce chiffre paraît peu important, il faut avoir à l'idée que ces 15% de personnes étrangères au territoire seront bien informées sur la réglementation.

Il existe donc deux canaux de communication majeurs : l'Office de tourisme, et les réseaux sociaux, avec un contrôle des informations beaucoup plus limité.

i) FOCUS. SE Baigner AU LAUVITEL : UNE EVIDENCE ?

Les données présentées ici proviennent des travaux d'Aline Fintz, réalisés dans le cadre de son stage intitulé "Enquête sociologique sur les pratiques et représentations des lacs d'altitude" dans l'été 2024. Ces recherches ont été menées sur deux sites emblématiques : le lac Lauvitel et le lac Pormenaz, situé en Haute-Savoie au sein de la réserve naturelle de Passy.

La baignade : des motivations diverses

Les lacs d'altitude attirent pour de multiples raisons, mais l'un des aspects souvent mentionnés est leur fraîcheur. Environ 20 % des personnes interrogées sur les deux sites citent cette particularité comme leur motivation principale pour venir.

Les activités aquatiques tiennent également une place importante dans l'expérience des visiteurs. Se tremper les pieds dans l'eau est une pratique courante, réalisée par 48 % des visiteurs au Lauvitel et 57 % à Pormenaz. La baignade est également appréciée, avec environ 40 % des répondants qui s'y



Photographie 54 –
Baignade au Lauvitel,
Pierre Masclaux, PNE

adonnent sur les deux lacs, un chiffre atteignant même 60 % au Lauvitel lors des journées particulièrement chaudes des 8 et 9 août.

Parmi ceux qui choisissent de se baigner au Lauvitel, 46 % expliquent leur démarche par le besoin de se rafraîchir face à la chaleur extérieure. Pour 14,5 %, la baignade constitue même l'objectif principal de leur sortie. Enfin, 37 % évoquent des motivations variées comme l'envie de se rafraîchir, l'esthétique du lieu, ou le défi que représente la baignade en montagne.

Pourquoi tout le monde ne s'y baigne pas alors ?

D'autres visiteurs préfèrent ne pas se baigner, et les raisons invoquées sont diverses. Pour 25 % des personnes interrogées, la température de l'eau est jugée trop froide. Par ailleurs, 18 % estiment que la baignade n'est pas en accord avec leur vision de la montagne, tandis que 16 % évitent cette pratique pour ne pas porter atteinte au milieu naturel. Une autre raison couramment évoquée (14 %) est l'idée que la baignade est interdite sur ce site. Enfin, 11 % mentionnent d'autres freins, comme le manque de temps, la fatigue ou l'absence d'équipement adapté.

Une perception de la réglementation des activités nautiques délicate

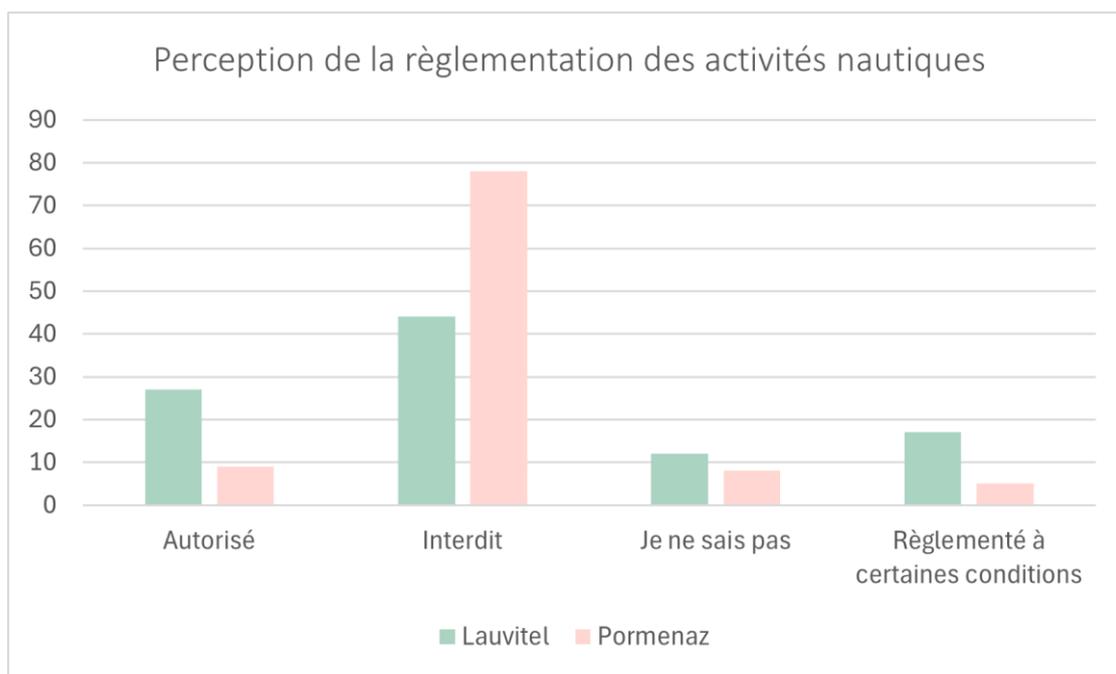


Figure 18 – Des idées reçues sur l'autorisation ou non des activités nautiques au Lauvitel. Source : Aline Fintz. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025

Ce graphique met en évidence la perception de la réglementation des activités nautiques. Sur ce site, environ 45 % des répondants pensent que les activités nautiques y sont interdites, tandis qu'une proportion significative (environ 25 %) les considère comme autorisées. Une certaine confusion transparait également, avec une partie des visiteurs déclarant ne pas savoir ce qui est permis ou non.

Photographies 55 à 61 – Le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD



VALLON DU TOUROND



5,9 km A/R depuis Les Fermonds
jusqu'au refuge
+5,7 km pour le tour de Planure



366 m A/R (refuge)



2h A/R (refuge)



1686 m



1380 m



Difficulté : facile jusqu'au refuge,
moyenne pour le Tour de Planure



Les Fermonds, Pont du Drac



Champoléon



Secteur du Champsaur-Valgaudemar



Non desservi



Le vallon du Tourond : des itinéraires multiples pour tout public sur la commune de Champoléon, non-adhérente au Parc

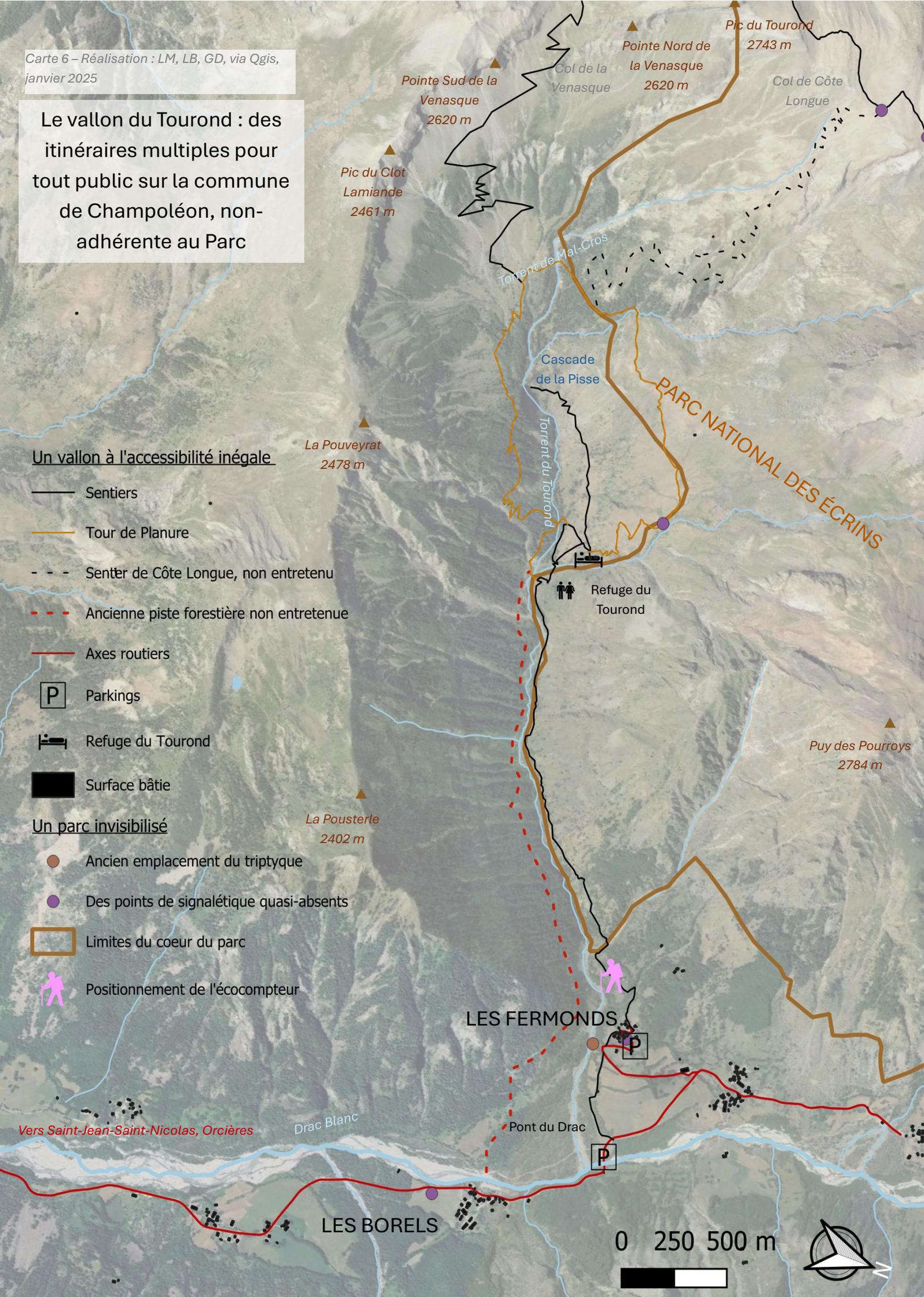
Un vallon à l'accessibilité inégale

- Sentiers
- Tour de Planure
- - - Sentier de Côte Longue, non entretenu
- - - Ancienne piste forestière non entretenue
- Axes routiers

- Parkings
- Refuge du Tourond
- Surface bâtie

Un parc invisibilisé

- Ancien emplacement du triptyque
- Des points de signalétique quasi-absents
- Limites du coeur du parc
- Positionnement de l'écompteur



0 250 500 m



a) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

Situé dans la vallée du Champsaur sur la commune de Champoléon, l'ascension du vallon du Tourond, drainé par le torrent éponyme, débute au niveau du hameau des Fermonds et remonte en direction du col de la Venasque. Ce vallon se situe au sud-est du sommet emblématique du Champsaur, le Vieux Chaillol (3163 m). Un sentier permet de le rejoindre. Ce vallon représente un des itinéraires de randonnée les plus attractifs du Champsaur, notamment avec le refuge du Tourond, ancien chalet d'alpage situé à quelques kilomètres du hameau des Fermonds qui attire de nombreux visiteurs.

L'impressionnante cascade de la Pisse, une chute d'eau naturelle de plusieurs dizaines de mètres de hauteur, située après le refuge du Tourond en direction du col de la Venasque constitue également un point d'intérêt paysager remarquable dans ce vallon sauvage.

Ce vallon situé aux portes du cœur du Parc national des Écrins est également un point de passage pour les randonneurs qui veulent poursuivre en direction du col de la Venasque ou de Côte Longue, ou encore sur le Tour de Planure. Le sentier qui longe le torrent éponyme a fortement évolué en quelques années avec les phénomènes climatiques récurrents qui rognent le lit de la rivière, cela nécessite un important entretien pour le remettre en état dès que des périodes de fortes précipitations font déborder le torrent et détériorent le chemin.



Photographie 62 - Cascade de la Pisse dans le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD

Photographie 63 - Le refuge du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD

Photographie 64 - Paysage du tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD

b) L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION, DONNÉES CHIFFRÉES

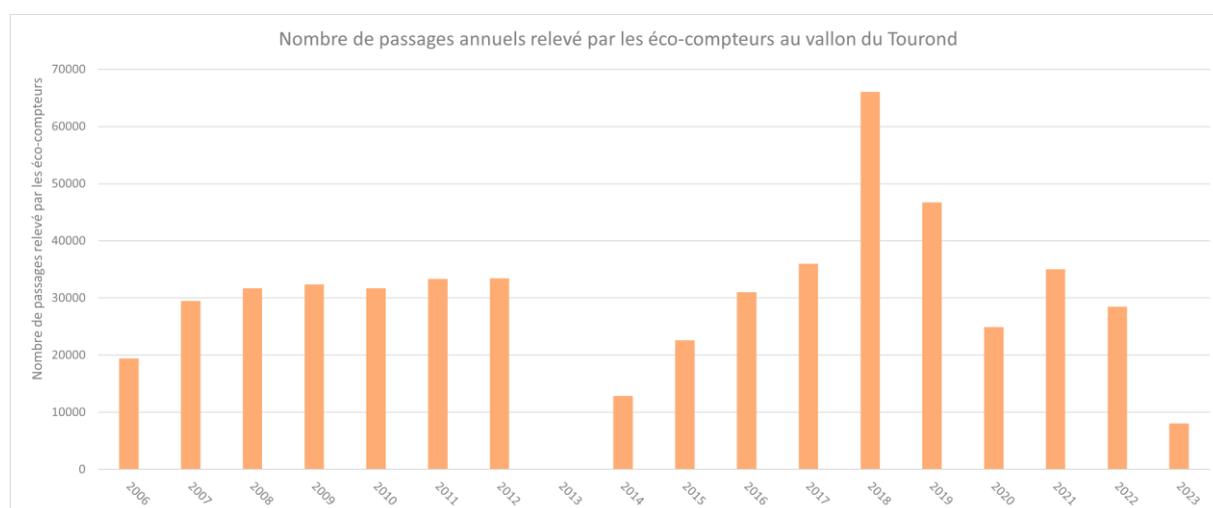
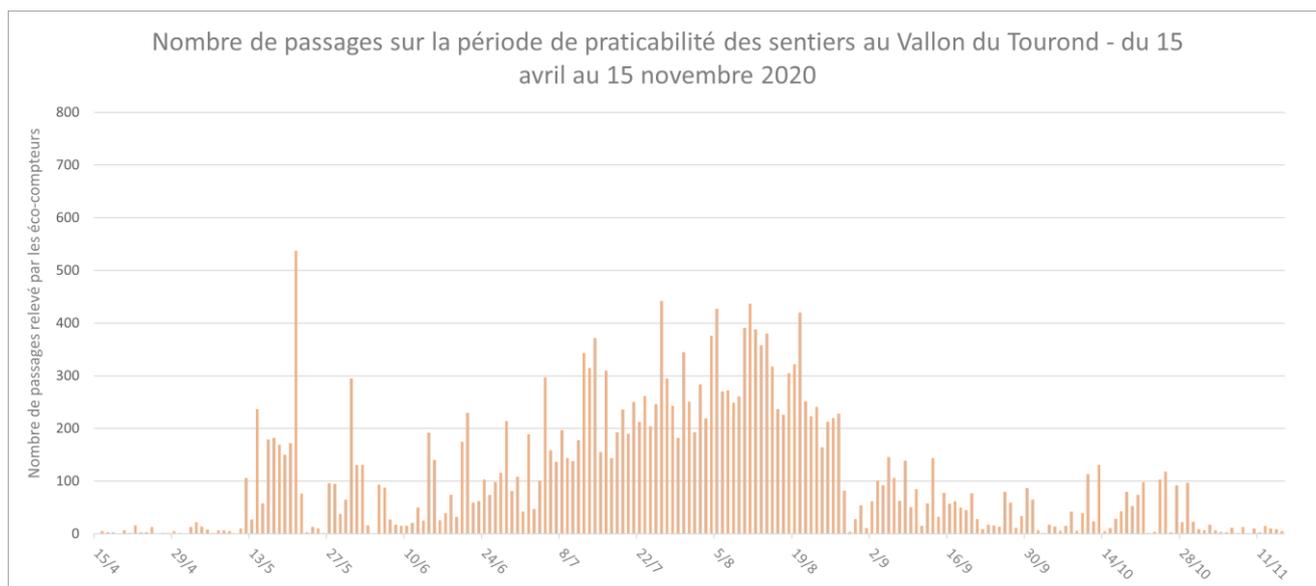
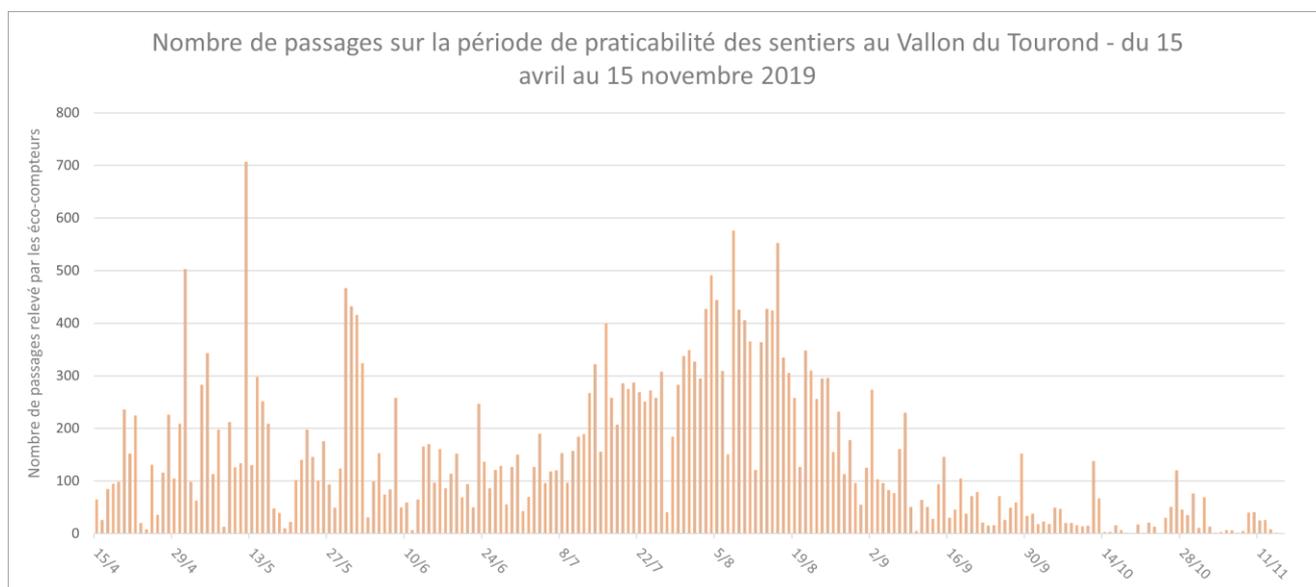


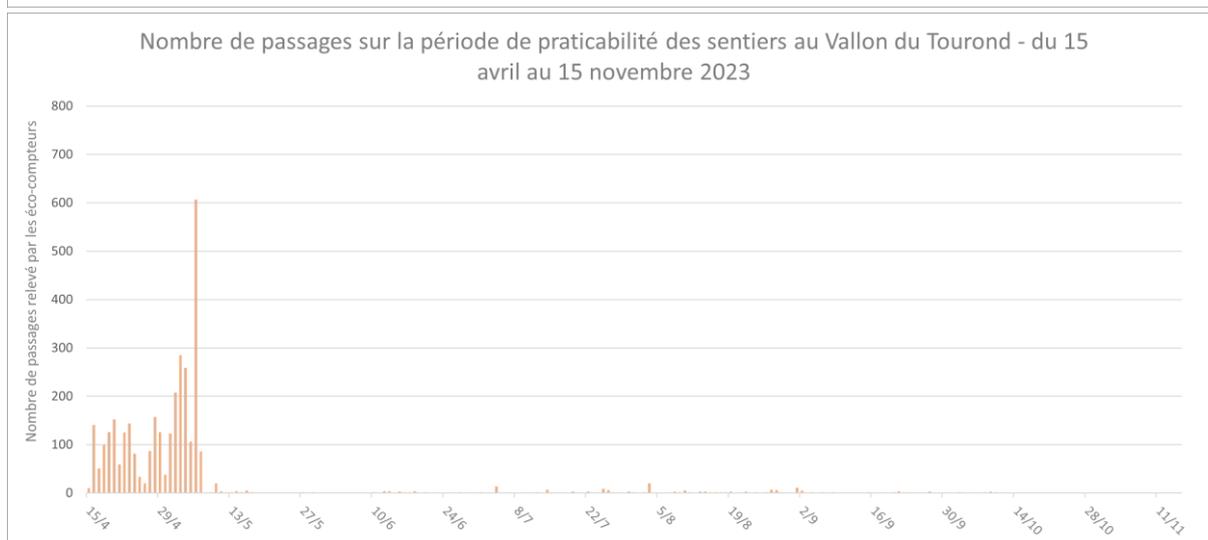
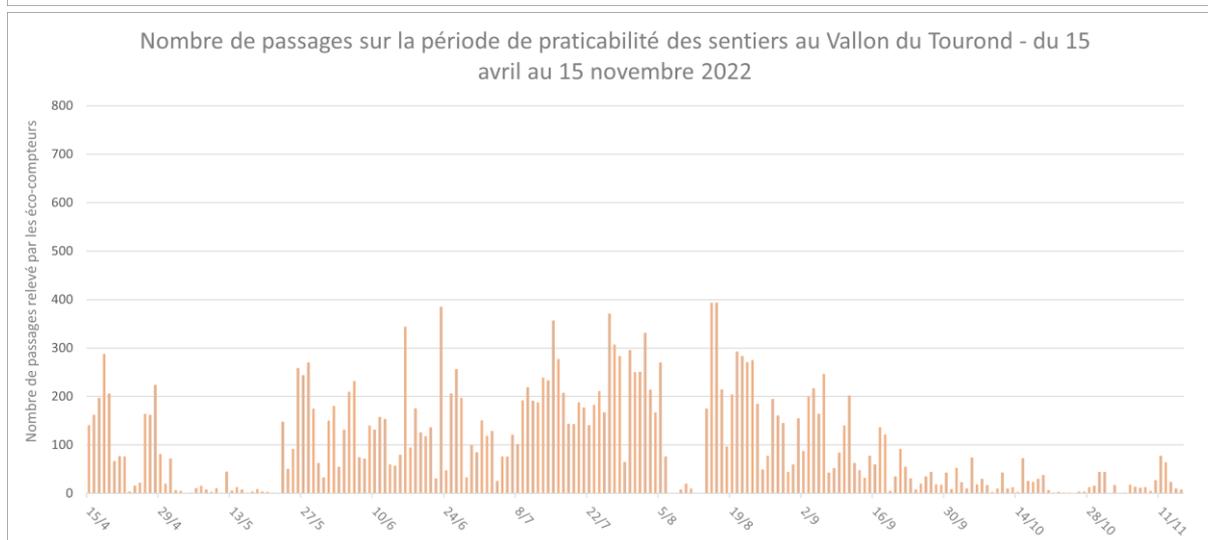
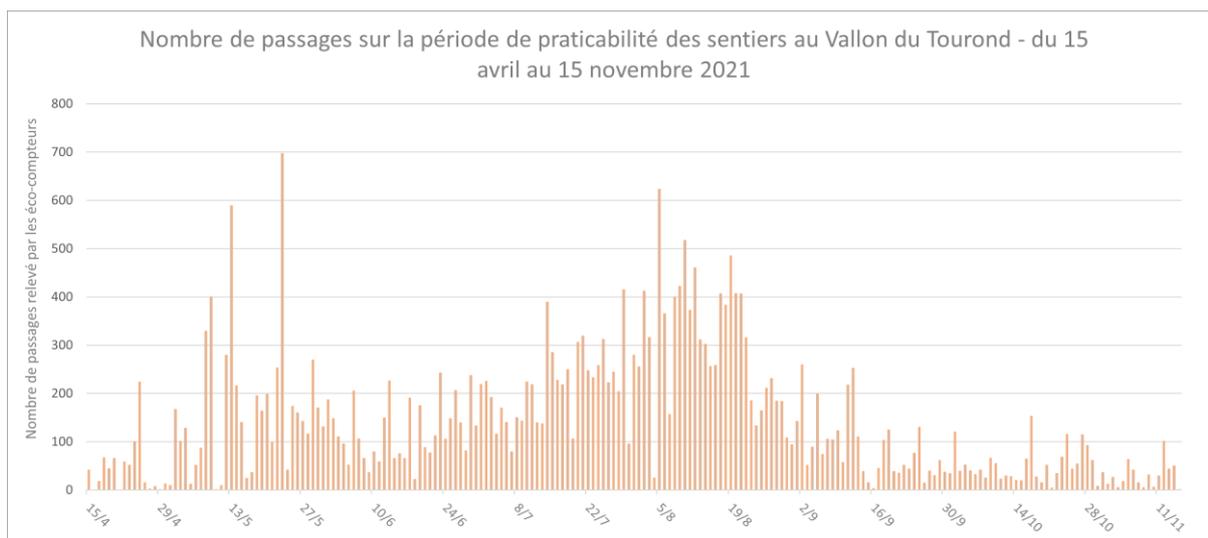
Figure 19 - Evolution du nombre de passages relevés entre 2006 et 2023 sur le sentier du Tourond.

Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

Les données de fréquentation pour l'année 2013 sont absentes en raison d'un dysfonctionnement de l'éco-compteur.

Les premières années, de 2007 à 2012, montrent une relative stabilité avec une fréquentation régulière d'année en année, autour de 30 000 passages. En 2014, une baisse significative est visible, marquant une diminution nette des passages. Cependant, à partir de cette diminution, une reprise progressive s'installe, culminant avec un pic de fréquentation de presque 70 000 passages en 2018. Après cette forte année de fréquentation, une baisse est observée, suivie d'une stabilisation à des niveaux inférieurs, mais toujours relativement élevés, en comparaison aux débuts de la période analysée, à l'exception de l'année 2023 qui relève peu de nombre de passages dû à l'éco-compteur vandalisé cette même année.





Figures 20 à 24 - Evolution du nombre de passages relevés en période estivale au Tourond, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

Au début du mois de mai 2023, l'éco-compteur a été vandalisé, ce qui explique l'absence ou le très faible nombre de passages relevés à partir de cette date.

Les données des années précédentes montrent que la saison de visite s'étend sur une période assez large (l'altitude est également moins élevée que sur les autres sites), allant au moins de la mi-avril à la mi-novembre, correspondant à la période étudiée dans les graphiques, bien que la fréquentation se poursuive probablement au-delà. Cette longue saison s'explique notamment par l'absence fréquente de neige durant ces périodes, qui n'entrave donc pas la fréquentation. Une particularité notable du vallon du Tourond est l'importance de la fréquentation dès le début de la saison avec des pics remarquables enregistrés. En effet, pour les années 2019, 2020 et 2021, certaines journées des mois d'avril et de mai enregistrent jusqu'à 700 passages, dépassant parfois les niveaux des mois de juillet et août, où les journées atteignent un maximum de 600 passages en août. En dehors de ces journées de forte affluence printanière, la moyenne journalière reste légèrement inférieure à celle de l'été. Cela est dû à deux facteurs : des troupeaux qui montent en alpage, mais aussi l'observation des bouquetins au printemps.

Enfin, durant les mois de juillet et août, on observe fréquemment que les journées à faible fréquentation sont suivies par un pic de passages supérieur à la moyenne le lendemain.

Cependant il est nécessaire de prendre du recul sur cette analyse puisque les données recensées par les éco-compteurs sont parfois **approximatives ou perturbées** par des facteurs extérieurs tels que des dysfonctionnements de l'outil, des aléas climatiques, du vandalisme ou encore des troupeaux qui seraient passés sur le lieu du comptage. Aussi, **il ne faut pas confondre nombre de passages et nombre de visiteurs**.

c) QUELS PUBLICS ET QUELS COMPORTEMENTS

Au début du printemps, les amateurs de bouquetins et de faune sauvage ainsi que les locaux sont majoritaires dans le vallon du Tourond après la fonte des dernières neiges. Durant l'été, c'est davantage de famille et de visiteurs qui arpentent le vallon pour se rendre au refuge principalement (c'est le point d'attraction principal) ou bien à la cascade de la Pisse à peine plus loin (sentier globalement plat pour relier le refuge à la cascade). Les randonneurs qui souhaitent poursuivre leur itinéraire réalisent souvent le tour de Planure. Les plus aguerris s'orientent vers le col de la Venasque ou effectuent le tour du Vieux Chaillol, une randonnée en itinérance sur plusieurs jours. Aussi, un itinéraire qui n'est plus entretenu permet de monter à Côte Longue afin de gravir le Vieux Chaillol, toutefois, cet itinéraire dangereux par endroit (terrain raide, instable, composé d'ardoises) n'est que très peu fréquenté.

Le sentier menant au Tourond est donc partagé entre différents publics suivant leurs objectifs et leurs profils.

Concernant les comportements et pratiques qui ressortent chez les visiteurs dans ce vallon, de nombreuses familles s'y promènent avec leurs chiens, le sentier longeant la limite du cœur de Parc, même s'il y pénètre par moment, une tolérance est accordée jusqu'au refuge. En échangeant avec Stéphane Chevallier, gardien du refuge du Tourond, un problème qui émerge depuis quelques années est la demande parfois inappropriée des visiteurs quant aux services du refuge, certains touristes s'attendant à retrouver le même confort et les mêmes produits qu'en milieu urbain alors que nous nous situons ici dans un refuge de montagne en milieu isolé. Ces demandes se trouvent en décalage avec ce que le gardien est capable de proposer, ce qui peut se traduire par une incompréhension voire une pression croissante pour les employés du refuge.

“Les randonneurs pensent qu'en arrivant au refuge ils arrivent au restaurant et qu'on peut tout leur servir “

Stéphane Chevallier, entretien



En effectuant le tour de Planure, nous avons tout de même constaté la présence de places à feux dans le cœur du Parc, ce qui indique soit un non-respect voulu de la réglementation, soit une méconnaissance de l'entrée en zone cœur.



Photographie 65 - Place à feux sur le tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD

d) LA LISIBILITE DE LA SIGNALÉTIQUE EN PLACE

À la différence des autres sites d'études analysés, le vallon du Tourond est situé en limite de cœur de Parc (la limite du cœur passe au-dessus du sentier et du refuge), sur une commune qui n'est pas signataire de la charte du Parc et qui ne fait donc pas partie de l'aire d'adhésion, ce qui admet certaines différences en termes de rôle des acteurs dans l'aménagement et l'entretien du secteur (cf. page 106). Alors que le Parc s'occupe de l'entretien des sentiers situés en son cœur, ce sont ici des agents de la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar qui gèrent le sentier et la signalétique du vallon du Tourond depuis 2018. Nous constatons cependant un manque d'entretien de la signalétique en place ainsi qu'une mauvaise harmonisation des panneaux. En effet, de nombreux panneaux sont vétustes et à peine lisibles voire dégradés, ce qui dénote avec les panneaux situés dans les autres secteurs étudiés en cœur de Parc. Plusieurs panneaux indiquant l'accès au refuge du Tourond et au tour de Planure (en bois notamment) ont été installés directement par Stéphane Chevallier car la signalétique n'était pas assez visible selon lui. Aussi, le tour de Planure est marqué par un sérieux manque de signalétique, il s'agit d'un itinéraire en boucle partant au-dessus du refuge du Tourond, montant vers le lieu-dit *Jas des Pierres* avant de redescendre en direction du torrent de Mal-Cros et retrouver le GR de Pays Tour du Vieux Chaillol (sur lequel le balisage et la signalétique sont à nouveau cohérents). La signalétique du tour de Planure est donc assez mauvaise, avec des panneaux parfois à même le sol, ou bien dégradés comme on peut le voir sur les photos 66 à 68.



Photographie 66 – Manque d'entretien des panneaux de signalétique sur le tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 67 - Panneau indiquant le col de Côte Longue à même le sol, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 68 - Panneau posé par Stéphane Chevallier, octobre 2024. LM, LB, GD

L'itinéraire du tour de Planure suit globalement la limite du cœur de Parc, il chemine donc le long des marquages tricolores indiquant les limites du cœur, ce qui n'est que peu connu par les visiteurs. En arrivant au torrent de Mal-Cros, le sentier ne fait plus la limite de cœur du Parc, mais c'est le torrent qui fait la délimitation. Dans le même temps, aucun panneau n'indique la poursuite de l'itinéraire sur la rive d'en face. Certains visiteurs peu avertis sur ce marquage tricolore pensent ainsi devoir continuer de suivre ce marquage présent depuis le refuge pour poursuivre leur itinéraire alors qu'il ne s'agit aucunement du tracé pour le Tour de Planure. Cela induit en

erreur les randonneurs qui se mettent fréquemment à remonter le lit du torrent, ce qui peut être très dangereux, au vu de sa forte incision.



Photographies 69 et 70 - Croisement entre le tour de Planure et le torrent de Mal-Cros, faisant office de limite du cœur de Parc, octobre 2024. LM, LB, GD

Photographie 71 – Marquage tricolore longeant le sentier du tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD

Aussi, les panneaux jaunes posés par la communauté de communes indiquent la distance, là où les panneaux du Parc indiquent le temps, un effort d’harmonisation serait apprécié dans un idéal de visite pour les touristes qui se rendent dans le vallon du Tourond.

Selon les propos d’Elsie Nicolas, élue communautaire en charge des activités de pleine nature, la communauté de communes se sent impliquée dans la gestion de la fréquentation, car elle conseille l’Office de tourisme sur le ciblage des promotions de sentiers. Les agents ont également installé quatre éco-compteurs pour suivre la fréquentation de plusieurs sites : Chaillol, la balade de Malraux, la balade à Saint-Firmin et le *Bike Park* du Pont du Fossé, mais cela ne s’accompagne pas encore de mesures spécifiques.

e) QUELLE ACCESSIBILITE ? QUALITE DU STATIONNEMENT, DE LA DESSERTE, DES SENTIERS

Les visiteurs qui désirent se rendre au refuge du Tourond se garent généralement au parking du hameau des Fermonds puisque c’est le parking le plus proche du départ du sentier de randonnée, il s’agit d’un parking privé. Aussi, un autre parking, en bordure de rivière (parking dit du pont du Drac), d’une cinquantaine de places de stationnement est situé après le passage à gué en direction du hameau précité. En se garant sur ce parking, les randonneurs doivent marcher dix minutes supplémentaires pour rejoindre le départ du sentier du hameau des Fermonds, et effectuer un dénivelé de soixante-dix mètres supplémentaires. Ce deuxième parking semble plus approprié pour le stationnement afin de limiter la congestion qui se crée sur le hameau des Fermonds, une proposition de clarification de l’utilisation des parkings sur ce secteur sera proposée dans la partie IV de ce travail.



Photographie 72 – Parking du pont du Drac en aval des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 73 – Panneau d’indication du parking des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 74 – Parking du hameau des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD



Lors de périodes de forte fréquentation, ces deux parkings sont saturés et de nombreux véhicules stationnent alors le long de la route des Fermonds qui relie les deux espaces de stationnement, ce qui est problématique puisque cela peut gêner la circulation pour les habitants du hameau ou des secours comme le note Monsieur le Maire de Champoléon Jean-Pierre Colle que nous avons rencontré.

“C’est plus d’une centaine de véhicules qui sont parfois garés entre ces deux parkings, le stationnement est parfois même prolongé jusqu’au hameau des Borels situé en contrebas, ça pose un tas de problèmes et on ne sait pas comment les résoudre”

Jean-Pierre Colle, entretien

f) PERCEPTION DE L'ENTREE EN CŒUR : QUELLE MATERIALITE DE LA PORTE D'ENTREE ?

Comme explicité, le sentier du vallon du Tourond serpente avec les limites du Parc, ce qui rend déjà délicat le sujet de la tolérance vis-à-vis de certains comportements, mais cela ne facilite pas non plus la perception que le visiteur a de savoir s’il est en cœur de Parc ou non, ces notions étant déjà relativement abstraites pour beaucoup d’entre eux.

De plus, la commune de Champoléon n’est pas signataire de la charte, le Parc s’est donc retiré, et ses gardes ou techniciens n’entretiennent plus les sentiers, ce qui génère un jeu d’acteur assez spécifique (cf. page 106).

Toutefois, l’ancienne signalétique installée par le Parc est toujours en place, mais le triptyque a été enlevé, sans être remplacé, en 2020, car il était dégradé, ce qui fait que l’entrée vers le cœur du Parc est totalement aujourd’hui **invisibilisée**. L’emplacement de l’ancien triptyque est donc laissé inerte, mais les trous béants qui permettaient l’implantation du triptyque n’ont pas été comblés, comme un espoir de pouvoir, un jour, replacer un nouveau panneau du Parc. Pour autant, à Champoléon, d’autres triptyques sont encore installés, comme sur le chemin d’accès aux lacs de Crupillouse non loin du hameau des Fermonds. Puisqu’il n’y a plus de triptyque, les visiteurs ne savent pas que les limites du Parc sont marquées d’un drapeau bleu-blanc-rouge. D’ailleurs, la spécificité du Champsaur réside dans le fait que le marquage bleu-blanc-rouge ne soit non pas vertical mais horizontal (comme le drapeau néerlandais). Ce marquage est censé illustrer plus justement, selon les gardes du secteur, la signification des limites exactes : du côté rouge, couleur du sang et de la chasse, on n’est pas dans le Parc, là où en direction du côté bleu, représentant la protection, on est dans le cœur de Parc national.



Photographie 75 – Emplacement des anciens triptyques enlevés par le Parc, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 76 – Triptyque toujours présents en direction des lacs de Crupillouse, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 77 – Marquage tricolore du cœur de Parc, Champsaur, octobre 2024. LM, LB, GD

g) DISPOSITIFS DE MEDIATION EN PLACE

La maison du Parc du Champsaur, située à Pont du Fossé sur la commune de Saint-Jean-Saint Nicolas permet de renseigner et documenter les visiteurs entre juin et novembre. Aucun autre dispositif de médiation humaine n'est attiré au vallon du Tourond à notre connaissance.

h) LA PROMOTION DU SITE

La promotion du site est moins forte que pour le Lauvitel ou le Lauzon précédemment mentionnés. Certes, le vallon fait partie des lieux promus par l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar, mais ce dernier va plutôt communiquer, dans le Champsaur, sur le secteur de Prapic, également très fréquenté, ou du plateau des lacs des Estaris, accessibles l'été par les remontées mécaniques de la station d'Orcières-Merlette 1850. Le vallon n'est pour l'heure pas spécialement popularisé par les réseaux sociaux, si ce n'est à la période de reproduction des bouquetins.

i) FOCUS : UNE FREQUENTATION PRINTANIERE : EN QUETE DE BOUQUETINS

Le vallon du Tourond est certes réputé pour ses paysages grandioses, mais il est également un véritable *spot* à l'échelle haute-alpine au printemps (mai et début juin surtout) pour la contemplation du bouquetin. Cette faune emblématique des massifs de montagne, peu peureuse de l'Homme s'installe dans le vallon à proximité du refuge du Tourond, en limite forestière, avant de remonter suivant la pousse de l'herbe comme nous l'explique Vincent Nobili, garde-moniteur du secteur :

"C'est parfois entre 300 et 400 bouquetins par saison qui cheminent dans ce vallon, guidés par la pousse de l'herbe."

Vincent Nobili, sur le terrain

A noter que la Destination Parc national a dédié un de ses articles à la contemplation du bouquetin dans le vallon.



Photographie 78 - Bouquetin dans le vallon du Tourond, mars 2022. LM, LB, GD



LE SENTIER DES CREVASSES



5,5 km pour le belvédère (A/R)
12,6 km pour le refuge (A/R)



88 m jusqu'au belvédère (A/R)
292 m jusqu'au refuge (A/R)



1h45 pour le belvédère (A/R)
3h30 pour le refuge (A/R)



2079 m



2035 m (montée puis descente)



Jusqu'au belvédère : très facile
Jusqu'au refuge : moyen



En amont du col du Lautaret



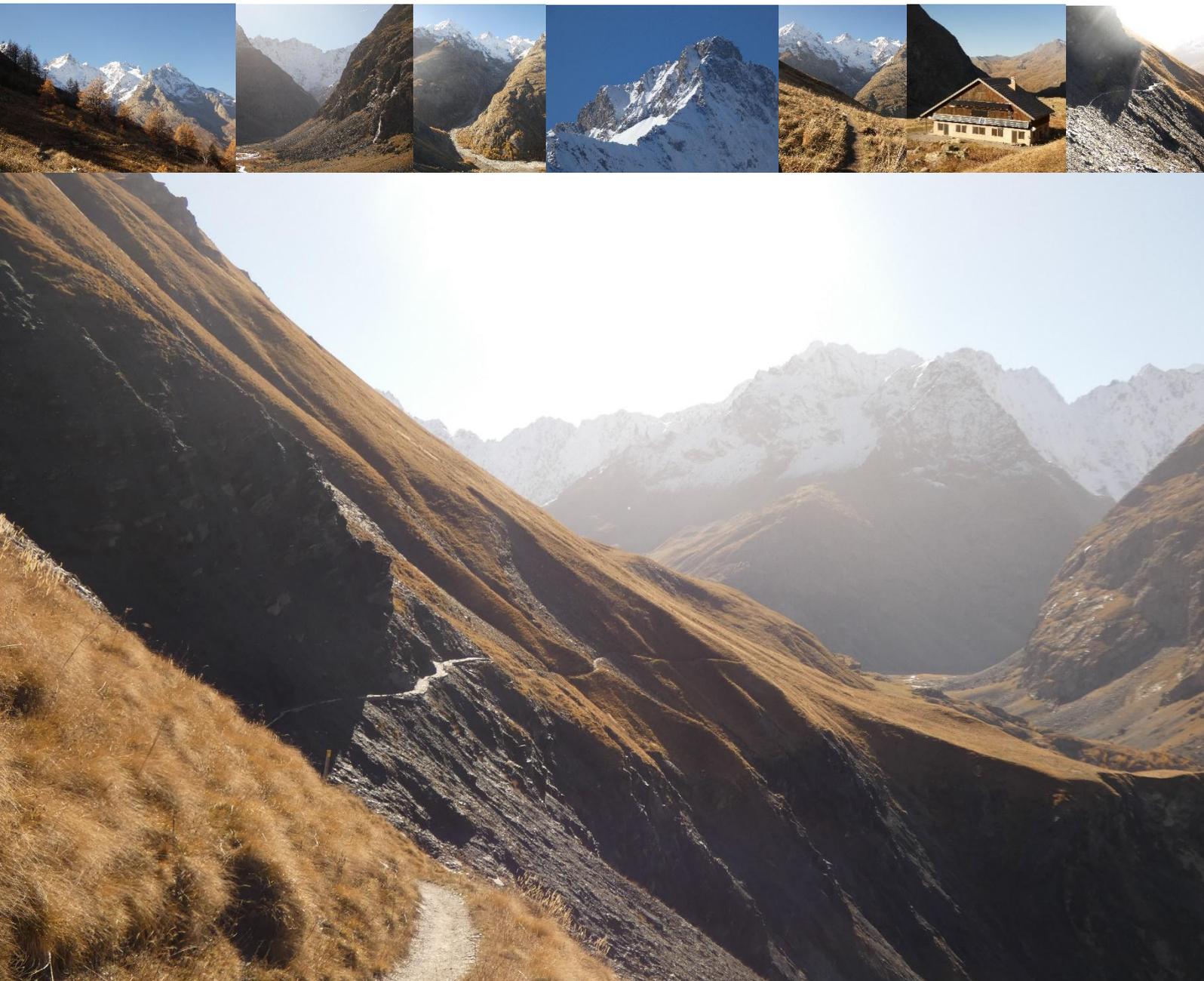
Villar d'Arène



Secteur du Briançonnais



Desservi au Col du Lautaret par ZOU!



Le sentier des Crevasses, des points de vue remarquables à proximité d'un lieu de passage emblématique : le col du Lautaret

Carte 7 - Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025

Le col du Lautaret, une position stratégique gage de services

— Axes routiers

 Toilettes

 Arrêt de bus ZOU!

 Parkings

 Surface bâtie

La présence du PNE sur site

 Centre d'accueil estival du parc

 Positionnement de l'écomètre

 Point de signalétique

 Positionnement du triptyque

— Sentiers entretenus par le Parc :

 Refuges comme points d'attraction

PARC NATIONAL DES ÉCRINS





COL DU LAUTARET

Vers Briançon

Vers le col du Galibier (été)



0 250 500 m



Vers Le Bourg d'Oisans

Refuge de l'Alpe de Villar d'Arène

Sentier des Crevasses

Belvédère des Glaciers

GR 54

Gîte du Pas de l'Âne

LE PIED DU COL

Vers le refuge de l'Aigle

Vers le col d'Arsine et Le Casset

GR 54

Vers le refuge Adèle Planchard et les sources de la Romanche

La Romanche

Vers le refuge du Pavé

La Romanche

a) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

Le sentier des Crevasses est un itinéraire de randonnée partant en amont du Col du Lautaret sur la commune de Villar d'Arène, dans les Hautes-Alpes et rejoignant le refuge de l'Alpe de Villar d'Arène en restant à courbes de niveau quasi-égales pour la première partie de l'itinéraire jusqu'au belvédère. Il s'agit d'un itinéraire facile au moins sur cette première partie, donc facilement accessible par les visiteurs. Cet itinéraire offre une vue imprenable sur les sommets enneigés et les glaciers des Écrins. Dès lors, il est facilement compréhensible que la combinaison des paysages avec la facilité de l'itinéraire fait des Crevasses un des sites les plus attractifs pour le territoire.

Ce sentier s'apparente à une longue traversée qui se compose de deux parties, la première se déroule sur un chemin très accessible jusqu'à un point de vue aménagé appelé le *belvédère des glaciers* ou *belvédère de l'Homme* qui permet d'admirer la Meije et le Pavé ainsi que les glaciers de l'Homme et du Lautaret situés en aval de ces deux sommets caractéristiques des Écrins. La seconde partie se déroule sur un terrain plus accidenté et délicat qui mène jusqu'au refuge de l'Alpe de Villar d'Arène, il traverse un flanc de montagne raide (appelé "les Crevasses"). Ce secteur est composé essentiellement de marne, une roche sédimentaire qui devient extrêmement mobile et instable lors de périodes de précipitations. Ainsi, lors de fortes intempéries ce passage est difficilement praticable par les visiteurs, voire dangereux.



Photographie 87 – Le belvédère des glaciers, novembre 2024. LM, LB, GD



Photographies 88 et 89 – Le sentier délicat entre le belvédère des glaciers et le refuge de l'Alpe de Villar d'Arène, novembre 2024. LM, LB, GD

Selon la municipalité, il y a trois sites très fréquentés sur la commune de Villar d'Arène :

Lac du Pontet	Sentier des Crevasses	Point de départ du lac d'Arsine
Problématique de salubrité publique, manque de toilettes sèches (débat budgétaire en cours, et certains élus n'en voient pas l'utilité)	Pas de problèmes majeurs si ce n'est le respect de la réglementation et la bonne identification du point de stationnement	Barrière mises en place au niveau du gîte du Pas de l'Âne pour bloquer l'accès aux camping-cars qui y stationnaient

Tableau 2 - Sites fréquentés sur la commune de Villar d'Arène. Réalisation : LM, LB, GB, décembre 2024

b) L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION, DONNEES CHIFFREES

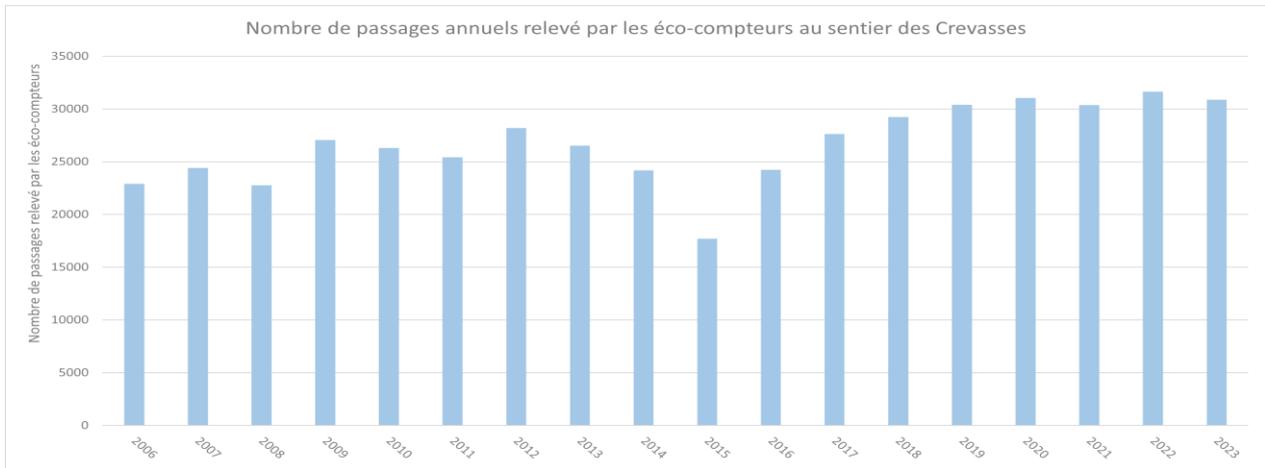
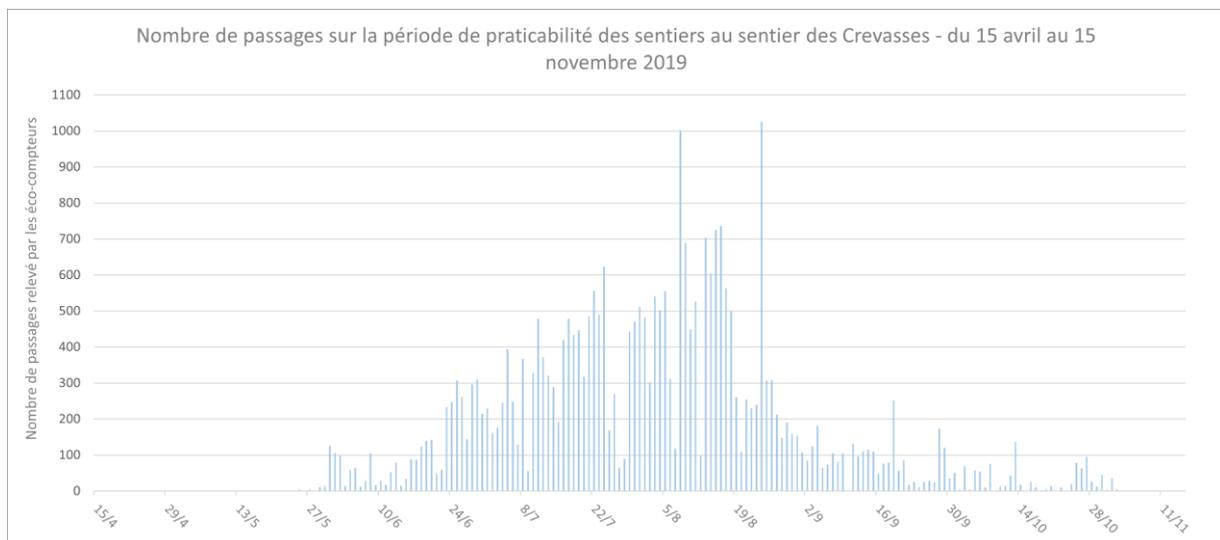
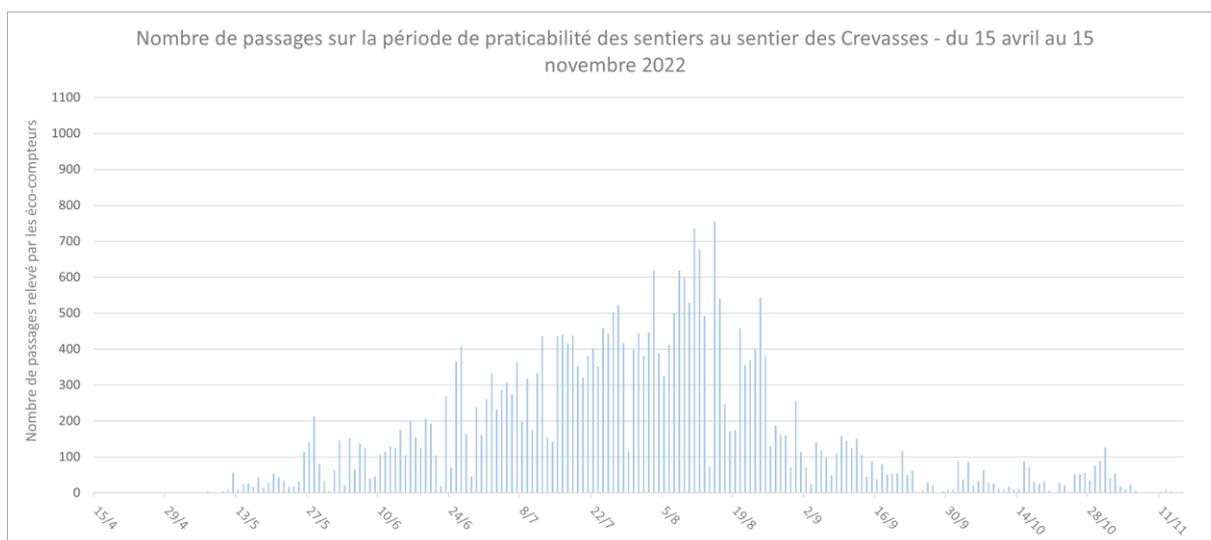
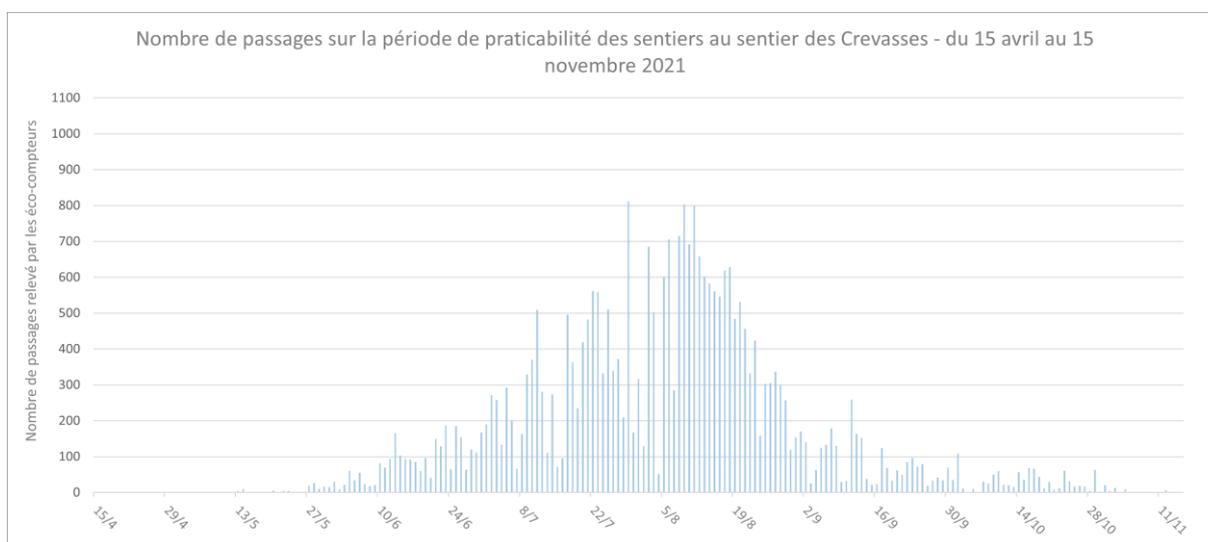
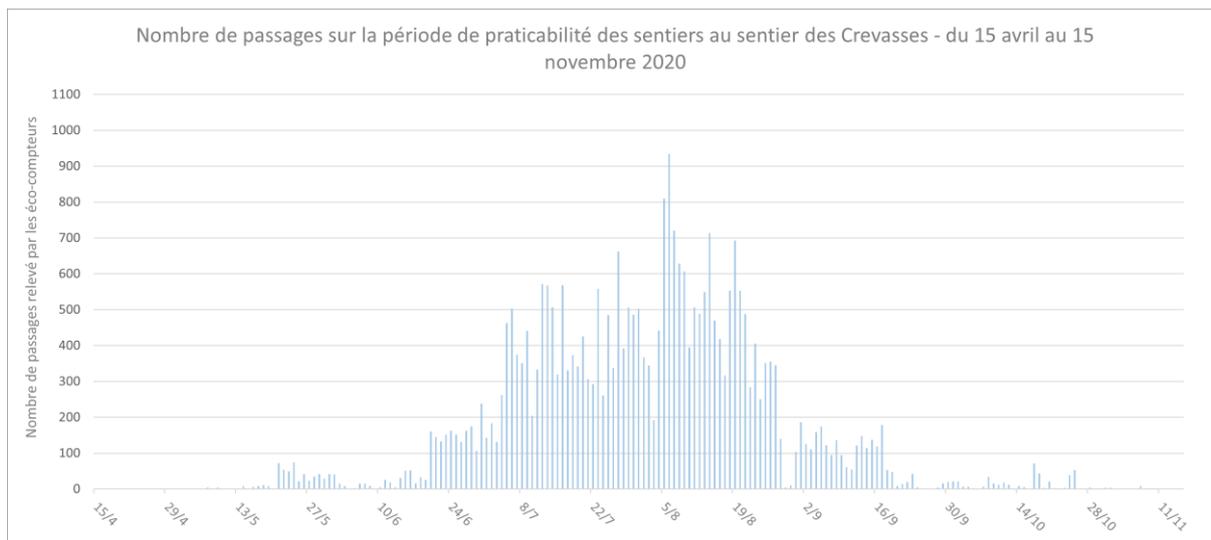
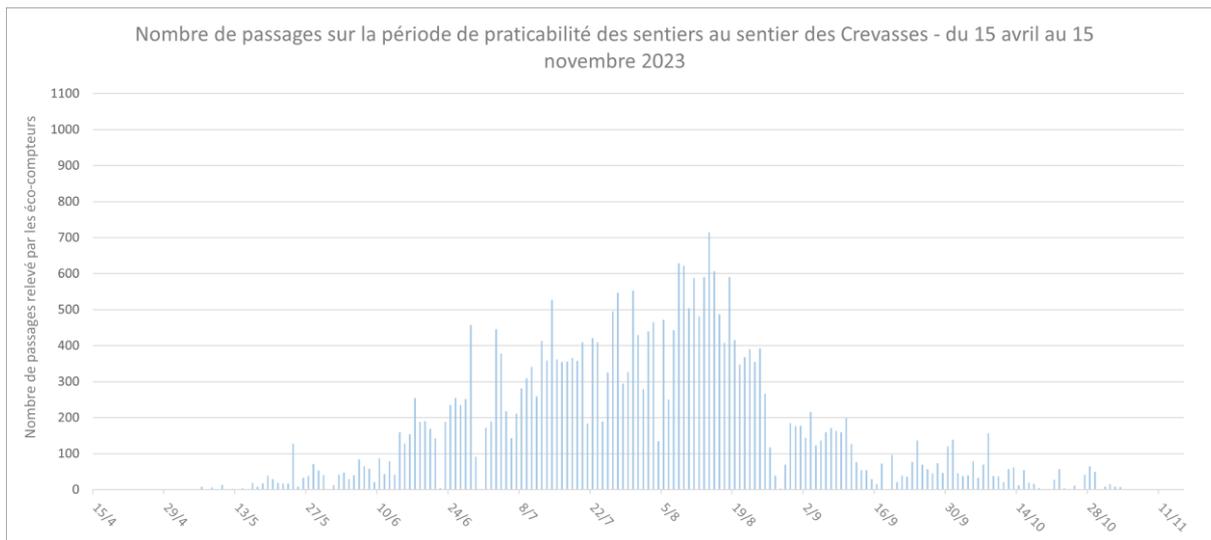


Figure 25 - Evolution du nombre de passages relevés entre 2006 et 2023 sur le sentier des Crevasses. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

Depuis 2006, la fréquentation du sentier des Crevasses suit une tendance globalement à la hausse, bien qu'une baisse notable ait été enregistrée en 2015, ce qui semble être un évènement isolé. Une reprise s'est amorcée dès 2016 avec une augmentation des passages relevés, qui s'est stabilisée à un niveau assez élevé entre 2019 et 2023, dépassant les 30 000 passages annuels.







Figures 26 à 30 - Evolution du nombre de passages relevés en période estivale aux Crevasses, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après les données des éco-compteurs

Depuis 2019, les périodes de forte affluence se concentrent principalement sur les mois de juillet et août, durant lesquels le nombre de passage à la journée atteint son maximum. La saison touristique semble réellement se clore autour de la mi-septembre, ce après quoi la fréquentation devient plus irrégulière et baisse significativement, jusqu'à être quasi-nulle début novembre, avec l'arrivée des premières neiges.

Nous voyons que les mois d'avril enregistrent une fréquentation particulièrement faible, voire inexistante. Cela peut être lié à la neige, qui n'a pas encore fondu ou qui continue de tomber, rendant l'accès au sentier difficile, voire impossible, pendant cette période (pente raide sur la deuxième partie de l'itinéraire).

En analysant les tendances sur plusieurs années, on observe qu'à l'exception de l'année 2019, les pics de fréquentation sont rares et demeurent modérés. Bien qu'il y ait quelques hausses ponctuelles, elles ne sont ni spectaculaires ni alarmantes, si l'on part du principe que l'éco-compteur a fonctionné normalement.

Enfin, bien que le confinement de 2020 ait pu affecter certains secteurs, son impact sur la fréquentation du sentier des Crevasses reste visiblement limité. En effet, la levée des restrictions, le 11 mai, coïncide précisément avec le début de la saison touristique, comme cela se produit généralement les autres années.

Enfin, durant les mois de juillet et août, on observe fréquemment que les journées à faible fréquentation sont suivies par un pic de passages supérieur à la moyenne le lendemain.

Sur le secteur du col du Lautaret se côtoient trois sites majeurs (Crevasses, téléphérique de La Grave et Jardin Alpin), dont les données de fréquentation pour l'été 2024 sont disponibles sur le tableau 3, selon les chiffres transmis par David le Guen que nous avons rencontré, adjoint à Villar d'Arène et directeur commercial du téléphérique.

Cependant il est nécessaire de prendre du recul sur cette analyse puisque les données recensées par les éco-compteurs sont parfois **approximatives ou perturbées** par des facteurs extérieurs tels que des dysfonctionnements de l'outil, des aléas climatiques, du vandalisme ou encore des troupeaux qui seraient passés sur le lieu du comptage. Aussi, **il ne faut pas confondre nombre de passages et nombre de visiteurs**.



Nombre de visiteurs durant l'été 2024

Téléphérique de La Grave : 37 000 visiteurs	Sentier des Crevasses : 42 000 visiteurs	Jardin alpin : 20 000 visiteurs
---	--	---

Tableau 3 – Nombre de visiteurs (Téléphérique de la Grave, Jardin Alpin, Crevasses) pour l'été 2024. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

c) QUELS PUBLICS ET QUELS COMPORTEMENTS ?



Photographie 90 - Refuge de l'Alpe de Villar, novembre 2024. LM, LB, GD

Un public plutôt familial fréquente le sentier des Crevasses, au moins jusqu'au belvédère des glaciers en raison de la facilité d'accès. L'amélioration de l'accessibilité du sentier des Crevasses a été rendue possible par le Parc, chargé de l'entretien de ce sentier, en vertu d'aménagements lourds de stabilisation et de sécurisation de l'itinéraire.

“Cela a permis d'accueillir davantage de public avec une connaissance moyenne de la montagne jusqu'au belvédère des glaciers. Les familles se rendent parfois jusqu'au refuge mais rarement plus loin.”

Elodie Lefebvre, entretien

Pour se rendre au refuge de l'Alpe de Villar d'Arène, il existe deux sentiers d'accès pratiqués différemment selon les volontés des visiteurs :

❖ Départ du Gîte du Pas de l'Âne

Certains visiteurs, aguerris, se rendent au refuge de l'Alpe pour ensuite continuer vers d'autres destinations telles que les refuges du Pavé (2841 m) et Adèle Planchard (3169 m) dans l'optique de réaliser des courses d'alpinisme. Les sources de la Romanche, situées en aval du glacier de la Plate des Agneaux, représentent également un bel objectif pour des randonnées pédestres plus techniques. Ces visiteurs partent alors du parking du gîte du pas de l'Âne, en fond de vallée, après le village de Villar d'Arène. Du parking au refuge, il faut compter 300 mètres de dénivellation. La piste en continuité de la route après le Pas de l'Âne est fermée depuis cette année en raison des événements climatiques de l'été. Finalement, cet aléa a été l'élément qui a permis de faire reculer le parking plus loin du cœur du Parc pour créer une zone tampon dans l'aire d'adhésion, et résoudre les soucis générés par l'encombrement des véhicules à proximité de la porte d'entrée du Parc dans le lit majeur de la Romanche.



Photographie 91 - Panneau d'information du Parc à propos des refuges accessible depuis le Pas de l'Âne, novembre 2024. LM, LB, GD

“ C’est une bonne chose que le parking n’existe plus, on avait tout de même la porte d’entrée de Parc la moins chaleureuse de tous les Écrins”

Hélène Quellier, sur le terrain

❖ Départ du col du Lautaret



Photographie 92 - Vue sur le col du Lautaret, novembre 2024. LM, LB, GD

D’autres visiteurs, souvent moins expérimentés, qui souhaitent se rendre au refuge empruntent le sentier des Crevasses et se garent sur les parkings du Col du Lautaret (à noter que certains se garent également au col du Lautaret, lieu de passage touristique par excellence et découvrent le sentier sur le moment). Cet itinéraire est très fréquenté en saison estivale (pour rappel, 42 000 visiteurs ont emprunté le sentier durant la saison estivale 2024). Les visiteurs peuvent poursuivre leur randonnée depuis le refuge vers le col d’Arsine et admirer le glacier d’Arsine ainsi que la montagne des Agneaux situés au sud. Certains font une boucle en arrivant au Casset sur la commune du Monétier-les-Bains.

Typologie : où se rendent les randonneurs ?

Non-initiés	Familles, promeneurs	Randonneurs confirmés et alpinistes
Observatoire : le belvédère des glaciers	Observatoire et refuge de l’Alpe de Villar d’Arène	Col d’Arsine, refuge du Pavé ou Adèle Blanchard

Tableau 4 - Typologie et destination des visiteurs sur le secteur des Crevasses. Réalisation : LM, LB, GD, décembre 2024

d) LA LISIBILITE DE LA SIGNALÉTIQUE EN PLACE

La particularité du sentier des Crevasses réside dans le fait qu’il s’agit d’un itinéraire unique à flanc de versant : il n’y a pas d’embranchement ou de croisement avec d’autres sentiers, ce qui facilite le cheminement des randonneurs qui n’ont pas à se questionner sur l’itinéraire à suivre. *De facto*, il y a peu de panneaux de signalétique sur le sentier des Crevasses et ils sont à nouveaux présents lorsque le sentier rejoint l’itinéraire du GR54 en direction du Col d’Arsine.



Le sentier des Crevasses, à partir du belvédère des glaciers est très lourdement aménagé avec des câbles, des outils de stabilisation et des rondins. Cela s'explique car le danger de glissement de terrain ou de chutes de pierres est connu. En termes de droit public, *in fine* la commune est toujours responsable de ce qui se passe sur le sentier, car il appartient au territoire communal, même si son entretien est assuré par les agents du Parc. Le fait que le danger soit connu, reconnu et avéré génère une obligation de moyens pour maintenir le sentier en l'état et faire cesser le risque, ou en limiter l'impact, même si l'aléa, lui, ne disparaît pas. Si ces conditions ne sont pas réunies, soit la commune décide de fermer le sentier par arrêté, soit des dispositifs de protection sont installés. C'est ce deuxième choix qui a été retenu ici, même si les coûts liés à l'entretien du sentier des Crevasses sont parfois remis en question (cf. pages 92 et 226). A ce sujet, David le Guen, adjoint au maire de Villar d'Arène, mentionne qu'il lui paraît plus pertinent de maintenir ces équipements, situés en bordure de la zone cœur, plus fréquentée, plutôt que de poser et d'entretenir les passerelles permettant d'accéder au Pavé ou au refuge Adèle Planchard qui sont en zone cœur. Il faut garder à l'esprit que l'écrasante majorité des flux de visiteurs se concentrent dans un rayon de deux heures de marches autour de la zone cœur. Passé cette limite temporelle, il n'y a que très peu de monde dans le Parc. Les économies réalisées par le retrait de ces passerelles pourraient être réinvesties dans l'entretien du sentier des Crevasses, ce qui permettrait de maintenir les flux de visiteurs en bordure du cœur, plutôt que dans le cœur.



Photographie 93 - Panneau directionnel et rappel de la réglementation, Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD

e) QUELLE ACCESSIBILITE ? QUALITE DU STATIONNEMENT ET DE LA DESSERTE

Plusieurs lieux de stationnement s'étendent en amont du Col du Lautaret, versant Villar d'Arène, et permettent aux visiteurs de se garer avant d'emprunter le sentier. Ces parkings ont d'ailleurs fait l'objet d'aménagements récents dans le cadre de l'opération "Grands cols", portée politiquement par le département des Hautes Alpes. Ce projet prévoit le réaménagement et la mise en valeur de sept cols haut-alpins : Izoard, Vars, Lautaret, Galibier, Granon, Agnel et Noyer. Ces cols représentent les principales portes d'entrée du département et font face à une importante fréquentation touristique, c'est pourquoi les élus souhaitent améliorer la valorisation de ce patrimoine remarquable qui représente la vitrine du territoire.

Le projet de réaménagement du col du Lautaret (dont les travaux seront finalisés au début de l'été 2025) se fait sur une ligne de crête administrative : d'un côté Villar d'Arène, de l'autre Le Monêtier-les-Bains. David le Guen, adjoint à Villar d'Arène, déplore la perte de près de 100 places de stationnement sur le secteur du col du Lautaret avec ce projet. L'été prochain (2025), il y aura environ 200 places pour stationner au niveau du col, or, ce sont 350 voitures qui stationnaient simultanément en pleine saison en 2024. Comment dès lors gérer la congestion du site ? Selon l'adjoint, le principe de supprimer des places de parking n'est pas à rejeter, si des systèmes alternatifs de mobilité sont mis en œuvre, notamment par la création de navettes pour accéder au col au départ de La Grave et du Monêtier. Le principe serait similaire à ce qui existe au Mont Saint Michel ou à Névache. Il est dès lors nécessaire de penser à des espaces de stationnement sur ces villages de transit.

“La vraie solution est la mobilité alternative à la voiture individuelle.”

David le Guen, entretien

Le taux de remplissage des voitures qui accèdent au col l’été est d’environ 2,3 passagers en moyenne. Le col, en plus d’être un lieu de passage très important, est une destination en soi pour les touristes. Ce serait notamment pour ces franges de visiteurs que la navette pourrait être intéressante.

L’offre de stationnement au col du Lautaret est toutefois considérable en comparaison à d’autres cols ouverts à l’année comme Vars plus au sud, ou le Simplon en Suisse. Pour autant, l’identification du parking par les visiteurs pour se rendre au sentier des Crevasses est difficile, aucun panneau n’indique que le parking en amont est “destiné” au départ du sentier des Crevasses. En effet, une succession de parkings s’enchaîne sur la route depuis Villar d’Arène mais le public ne sait pas précisément où se garer puisque l’itinéraire du sentier des Crevasses n’est pas clairement identifié.

Le Col du Lautaret est desservi par bus depuis Grenoble et Briançon. Une ligne express régionale (LER ZOU! ligne 55) dessert le Col du Lautaret, malgré un faible cadencement. Aucun service de navettes estivales n’est mis en place dans le secteur.

f) PERCEPTION DE L’ENTREE EN CŒUR : QUELLE MATERIALITE DE LA PORTE D’ENTREE ?

Un triptyque est présent au départ du sentier des Crevasses, dès le parking, ce qui permet de prévenir les visiteurs de l’entrée dans le Parc en suivant cet itinéraire. Cependant, la limite du cœur est contiguë avec le sentier de randonnée. De fait, la perception de la limite du cœur du Parc est peu claire. De nombreux marquages tricolores indiquent le cœur du Parc, en bordure de sentier, puis ils ne sont plus visibles au niveau de l’Alpe de Villar. Ainsi, il est, pour le visiteur, difficile de comprendre quand s’applique la réglementation propre au cœur de Parc puisque la limite n’est pas claire. Selon David le Guen : “*Les limites du Parc sont invisibles*” (entretien).



Photographie 94 – Le sentier des Crevasses juxtaposé à la limite du cœur : les marquages tricolores, novembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 95 – Triptyques au départ du sentier des Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD

g) DISPOSITIFS DE MEDIATION EN PLACE

Le Parc ouvre au public un centre d’accueil et d’information saisonnier au col du Lautaret, situé dans l’ancien hospice du col dit “refuge Napoléon”, qui permet d’accueillir le public durant l’été et de renseigner les visiteurs.



Les sentiers sont, comme pour tous les sites, arpentés par les gardes-moniteurs, épaulés par des saisonniers, durant tout l'été.



Photographies 96 et 97 – Centre d'accueil et d'information saisonnier au col du Lautaret, novembre et octobre 2024. LM, LB, GD

h) LA PROMOTION DU SITE

L'Office de tourisme des Hautes-Vallées (La Grave, La Clarée, L'Isard) conseille très fréquemment l'itinéraire du sentier des Crevasses, notamment sur la première partie jusqu'au belvédère des glaciers mais également sur le deuxième tronçon en fonction de l'aisance des visiteurs. Le sentier est perçu comme un atout pour le territoire. Lorsque les visiteurs évoquent un bon niveau de randonnée, ils leur conseillent de partir depuis Villar d'Arène afin de désengorger le col du Lautaret, et finalement il y a presque autant de fréquentation au point de départ du bas (le long de la Romanche) que depuis le col. Le sentier des Crevasses représente un atout pour le territoire.

i) FOCUS : UN SENTIER SOUTENABLE DANS LA DUREE ?

Selon la direction du Parc, le travail de priorisation de l'entretien des sentiers est en cours, dans un contexte où les sentiers ont été très durement endommagés en 2023 et 2024, et que les financements n'augmentent pas. Il faut donc, selon la direction, faire des choix. Les dégâts de ces deux années consécutives ont eu pour effet de multiplier par cinq l'investissement du Parc, tant en temps qu'en moyens financiers, par rapport aux habitudes. Corrélié aux thématiques de gestion de risque, cela a conduit le Parc à mener un exercice de priorisation dans l'urgence cet été 2024, car les agents ne pouvaient pas être présents dans tous les secteurs touchés, notamment à La Bérarde.

Cependant, cette priorisation ne se limite pas à des actions d'urgence. Elle sera déclinée à moyen et long terme suite à des phases de concertation. L'objectif est d'élaborer une cartographie stratégique du réseau de sentiers, mettant en avant des priorités et des choix quant aux itinéraires à maintenir ou non, selon les enjeux associés, comme l'importance de garder un accès aux refuges. Dès lors, doit-on s'attendre à une baisse de qualité d'entretien des sentiers pour des raisons économiques ?

Dans ce contexte, le sentier des Crevasses pourrait être concerné par une révision des priorités d'entretien. Ce sentier, bien que très attractif et important pour l'attrait touristique du territoire, nécessite des efforts financiers conséquents. Si des limitations budgétaires imposaient une réduction de son entretien, il serait essentiel d'informer clairement les randonneurs de sa difficulté, notamment au départ des chemins et à l'entrée de la section des Crevasses. Une possibilité serait de planifier un entretien ciblé en début, milieu et fin de saison, afin de garantir un accès minimum, mais comme précédemment mentionné, à chaque forte pluie, le sentier doit être pelleté.



Photographie 98 - Le sentier des Crevasses, sentier à flanc de versant, octobre 2024. LM, LB, GD

3. Quelles conclusions en tirer ? Est-il possible d'établir un constat global ?

Après avoir dressé une présentation de chacun des sites d'étude, il est à présent pertinent de les comparer. En effet, nous pouvons constater des caractéristiques communes sur les différents sites, que ce soit au niveau des conditions d'accès, de la perception du cœur de Parc ou encore des comportements problématiques relevés.

a. La thématique de la fréquentation fait émerger des conclusions communes

- **Des visiteurs hétéroclites**

Les profils des visiteurs sont divers et variés, mais peuvent toutefois se ressembler selon les sites. Les quatre itinéraires de randonnée étudiés sont des sentiers plutôt faciles, assez courts, avec une dénivellation acceptable pour le visiteur. En effet, l'itinéraire jugé le plus difficile est celui du lac Lauvitel avec ses 6,2 km et 555 m de dénivélé, il représente une randonnée tout de même accessible, même pour des publics moins acclimatés à la montagne. L'accessibilité des sentiers attire des familles sur chacun des sites.

Les publics jeunes (moins de 25 ans) sont davantage représentés au lac du Lauzon et au lac Lauvitel, en vertu d'un attrait pour les lacs d'altitude renforcé, et popularisé par les réseaux sociaux.

Les visiteurs pratiquant l'alpinisme sont plutôt concentrés sur le secteur du refuge de l'Alpe de Villar d'Arène, desservi par le sentier des Crevasses. Ils sont en quête de sommets accessibles depuis les refuges de haute-montagne comme celui du Pavé (Pic Gaspard, Pic Nord des Cavales, Pointe Emma...) ou Adèle Planchard (Grande Ruine, Roche Méane...). Aussi, de nombreux alpinistes arpentent la célèbre vallée du Valgaudemar, reconnue pour ses sommets alpins reculés et qualifiés de "sauvages", au départ des refuges de Vallonpierre (Le Sirac, Banc des Aiguilles...) ou du Pigeonnier (Les Rouies, Pointe Duhamel...). Ces deux villages sont d'ailleurs classés "Villages d'alpinisme" par le Parc national des Écrins. Ils sont décrits sur le site internet du Parc comme étant *"évidemment les points de départ historiques pour des ascensions mythiques, mais surtout les gardiens d'une culture montagnarde riche et authentique. Ces lieux incarnent une nouvelle manière de découvrir l'univers de l'alpinisme. Ils proposent une expérience où la découverte du patrimoine alpin, les randonnées vers des refuges et la sensibilisation aux conséquences du changement climatique se mêlent pour faire connaître l'alpinisme"*. A noter que l'alpinisme est une discipline inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, depuis 2019.

Les personnes plus âgées fréquentent davantage les sites du Gioberney (avec un parking au cœur du massif, offrant un panorama sans faire d'efforts spécifiques), ou le Tourond, caractérisé par une faible dénivellation.

- **Des points d'attraction marqués : l'eau et le refuge**

Selon l'étude quinquennale de 2001 réalisée par le PNE, les lacs et cascades constituent la destination de 29 % des visiteurs. **L'eau** est une ressource qui donne un attrait important aux sites. Les sommets et cols ne sont des buts de randonnée que pour un marcheur sur six. La représentation du marcheur motivé par le but ultime du plus haut point doit donc être sérieusement relativisée. Vient ensuite, le **refuge**, qui représente le but de la randonnée ou promenade pour un visiteur sur six. Ce but est plus marqué pour la catégorie des randonneurs dont le quart fait du refuge sa destination. Globalement, tous publics confondus, sur les sites où il

Il y a un refuge, les visiteurs sont 60 % à s’y arrêter. Ainsi, lorsqu’il existe, le refuge paraît “incontournable”. Le rôle des refuges comme lieu d’accueil des visiteurs du Parc national est une réalité dont il faut tenir compte. Les sites, monuments et les villages sont quant à eux la destination d’un visiteur sur dix. Les alpages, chalets ou cabanes d’alpage sont la destination d’un visiteur sur douze.

- **Un volontarisme marqué dans la thématique du suivi de la fréquentation par le PNE**

Nous constatons un volontarisme assez marqué du suivi de la fréquentation par le Parc national des Écrins. Cela s’illustre tout simplement par la tenue de cet atelier.

La fréquentation des espaces naturels est une thématique ré-émergente ces dernières années, avec la constatation de profils et comportements nouveaux en zone de montagne (comparable aux espaces (protégés) littoraux). Etudier ces éléments constitue un enjeu majeur pour comprendre les changements qui s’y opèrent, et pouvoir soit les accompagner, soit les limiter ou les contrôler. 27 éco-compteurs sont donc placés sur les sites emblématiques du Parc, cela permet d’alimenter le suivi et la connaissance des sites (dont nos quatre terrains d’étude).

Aussi, plusieurs pièges photos sont installés par le PNE afin de mieux connaître le profil des visiteurs, ils fonctionnent par intelligence artificielle et sont capables de déterminer le nombre de passages, le sexe des individus (cela reste peu fiable), le sens de circulation ou bien si des troupeaux sont passés. Cela constitue un outil complémentaire aux éco-compteurs permettant d’expliquer certaines tendances (si un troupeau est passé à cet endroit par exemple) et de pondérer les données. Cela permet également au Parc de disposer d’un autre outil de suivi de la fréquentation et de ses propres données sans dépendre des éco-compteurs qui appartiennent à une société externe comme nous l’explique Juliette Frigot, chargée de projet *BiodivTourAlps*. Malgré une importante maintenance à prévoir, le coût de ces pièges photos est beaucoup moins élevé que celui des éco-compteurs. Le Parc a ainsi installé neuf pièges photos pour la saison estivale 2023 (notamment au Lauvitel, au Pré de Madame Carle ou au vallon du Touron). Cependant, les données de ces pièges photos sont difficilement exploitables car cela demande un travail très chronophage. Elles ne sont donc, à ce jour, que peu utilisées par les agents du Parc, malgré le bénéfice qu’elles peuvent apporter dans la thématique du suivi et de la connaissance de la fréquentation.



Photographie 99 – Eco-compteur sur le sentier du lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 100 – Affiche indiquant le suivi de la fréquentation du sentier du Tourond par capteurs photos, octobre 2024. LM, LB, GD



Photographie 101 – Capteurs photo sur le sentier du vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD

Des sites inégalement fréquentés

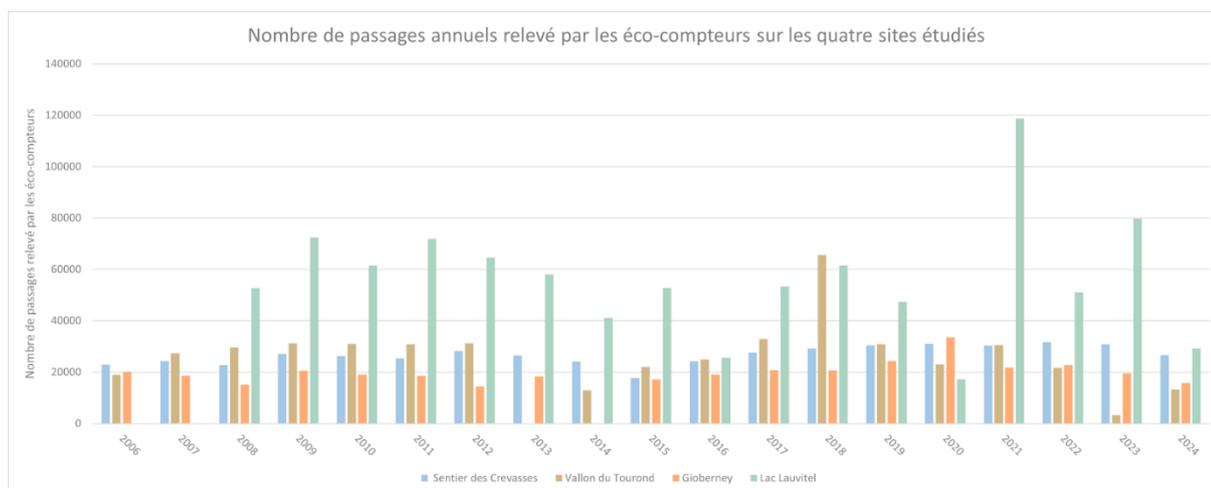


Figure 31 – Comparaison des nombres de passages relevés sur les quatre sites étudiés. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025

Les données de la figure 30 équivalent à un nombre de passages relevé devant les éco-compteurs en place par année. Il est pertinent d'analyser la tendance générale de la fréquentation des quatre sites. Ainsi, le lac Lauvitel ressort clairement comme le site le plus fréquenté des quatre terrains d'étude. Ensuite, le sentier des Crevasses, le vallon du Tourond et le Gioberney présentent des ordres de grandeur similaires. Le sentier des Crevasses semble apparaître comme le deuxième site le plus fréquenté depuis 2019, en raison de la proximité avec le col du Lautaret. Enfin le Gioberney et le vallon du Tourond canalisent un nombre de visiteurs assez équivalent, avoisinant les 12 000 passages relevés en période estivale.

- **Un constat commun : les phénomènes de rattrapage à la suite de journées pluvieuses**

La fréquentation des sites touristiques de montagne est fortement influencée par les conditions météorologiques, un phénomène que l'on peut qualifier de "météo-dépendance". Lorsqu'il pleut, la fréquentation tend à diminuer de manière significative, car les activités de plein air deviennent moins attractives. Ce lien entre météo et présence des visiteurs est bien illustré par des observations récentes dans des régions comme la vallée de la Clarée. Effectivement, la journée la plus fréquentée dans l'été 2024 a été le 16 août, tandis que la journée la moins fréquentée était le 14 août, durant laquelle les conditions météorologiques étaient mauvaises.

Ce phénomène est également marqué par un effet d'anticipation et de rattrapage. Les visiteurs adaptent leurs comportements en fonction des prévisions météorologiques : si des précipitations sont annoncées pour le surlendemain, ils préfèrent visiter les sites touristiques la veille, profitant ainsi des bonnes conditions. De la même façon, lorsque des visiteurs n'ont pas pu se rendre sur place en raison d'une journée pluvieuse, ils rattrapent leur visite dès le lendemain. Cela crée des pics de fréquentation avant et après les journées de mauvais temps.

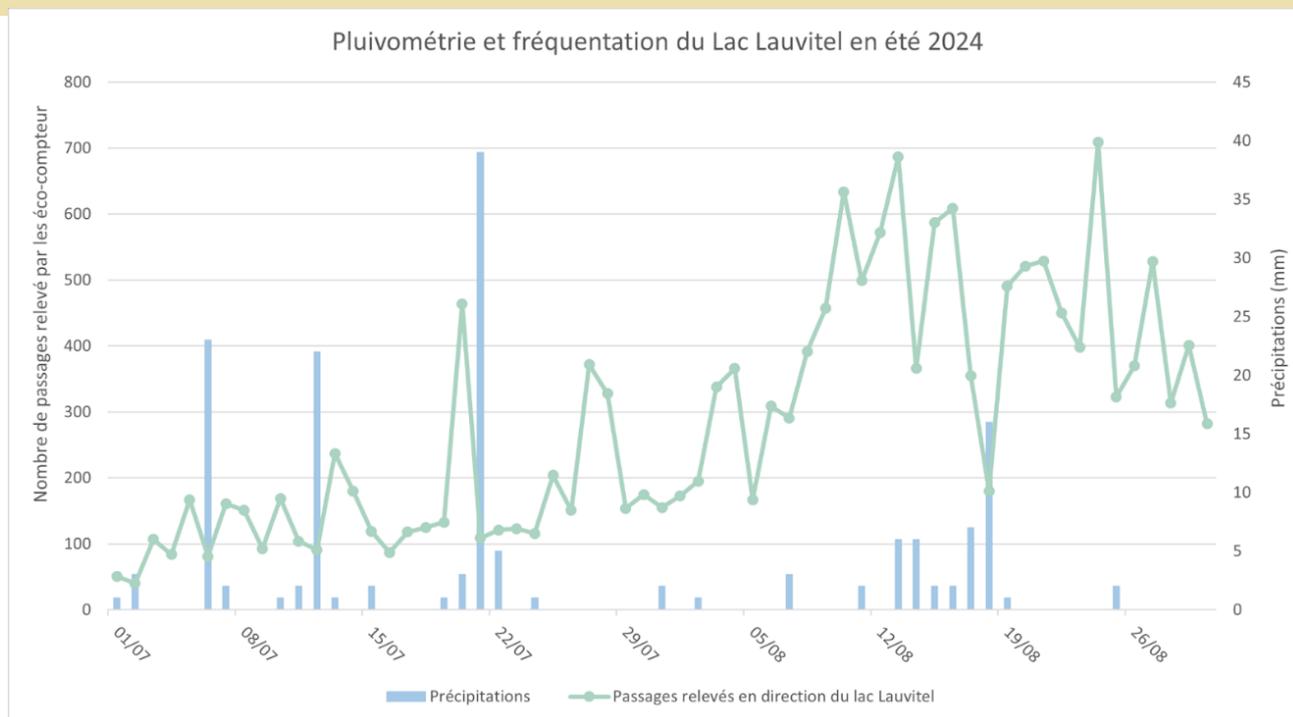


Figure 32 - Données de précipitations au Bourg d'Oisans – Meteoblue, et nombre de passage relevé durant l'été 2024.
Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, décembre 2024

Un exemple concret de ce phénomène a été observé le 6 juillet 2024 sur le site du Lauvitel. Ce jour-là, environ 20 mm de pluie sont tombés, ce qui a nettement réduit la fréquentation. En revanche, la veille et le lendemain, le nombre de visiteurs a augmenté de manière significative, confirmant cette dynamique d'adaptation aux conditions climatiques.

- **Une saison estivale qui s'étend sur l'automne**

Communément aux quatre sites étudiés, les périodes de fréquentation semblent s'élargir de plus en plus jusqu'à l'automne aux dires des personnes rencontrées et des données analysées sur les éco-compteurs présents sur les graphiques précédents. Cela représente d'ailleurs un des objectifs du Parc que de mieux répartir la fréquentation dans l'année, plutôt que de la concentrer sur une courte période, généralement du 15 juillet au 15 août. Elodie Lefebvre, directrice de l'Office de tourisme des Hautes Vallées, nous confirme également la volonté d'élargir cette période de haute fréquentation de juin à septembre en valorisant l'offre automnale, aujourd'hui qualifiée d'aile de saison.

“Malgré la fermeture des commerces et des hébergeurs durant les saisons creuses, l'automne prend du poids, il y a souvent beaucoup de monde jusqu'aux premières neiges (septembre - octobre)”

Elodie Lefebvre, entretien

- **Une inégale accessibilité des sites : la prédominance de la mobilité individuelle**

Un constat commun à l'échelle du Parc est la prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle pour se rendre sur les sites touristiques. Bien qu'ils tendent à évoluer, les comportements des visiteurs se rendant dans le Parc sont encore très largement tournés vers la mobilité individuelle. Les grands parkings extrêmement convoités en période estivale situés à Dormillouse, au Gioberney, à la Danchère, au Pré de Madame Carle ou encore à Prapic illustrent bien la place qu'occupent les voitures dans le Parc.

La création de ces grands parkings en espaces “naturels” est-elle la conséquence ou bien la cause de cette prédominance de la voiture ? Les visiteurs utilisent-ils davantage la voiture car l'offre de stationnement est



présente ou bien cette offre de stationnement est-elle une réponse à l'augmentation des visiteurs dans le Parc ? Si les parkings étaient moins valorisés et la desserte par transport en commun mieux organisée, n'y aurait-il pas naturellement moins d'automobiliste dans le Parc ?

Des problèmes de stationnement peuvent être observés sur les quatre sites étudiés, il peut s'agir d'un manque de place lors des pics de fréquentation comme au Lauvitel, au Tourond ou au Gioberney, ce qui génère des stationnements inadaptés le long des routes en aval des parkings prévus mais remplis. Pour le sentier des Crevasses, il s'agit plutôt d'un manque d'information concernant le parking à utiliser par les visiteurs.

Concernant la desserte par transports en commun, trois sites sur quatre sont desservis par bus ou navette, malgré un cadencement à rehausser. Aussi, là où les navettes du Vénéon et du Valgaudemar sont pensées pour acheminer spécialement les visiteurs sur les sites, les bus qui transitent par le col du Lautaret ont plutôt vocation de desserte interrégionale entre les deux pôles urbains que sont Grenoble et Briançon.

- **Une matérialité de la porte d'entrée en zone cœur insuffisante**

Concernant la perception de l'entrée en zone cœur, ici aussi pour les quatre sites, il n'y a pas de réelle matérialité de la zone cœur mis à part les triptyques, et encore, ils ont été enlevés sur le site du Tourond au niveau du hameau des Fermonds. Ainsi aucun site ne présente d'arche d'entrée ou autre moyen matériel qui indique l'entrée en cœur comme c'est le cas dans d'autres espaces protégés de l'arc alpin (cf. page 159).



Photographie 102- L'ancien emplacement du triptyque du Tourond, octobre 2024, LM, LB, GD

Aussi, deux des sites étudiés présentent une particularité commune concernant leur proximité avec la limite de cœur de Parc. En effet le vallon du Tourond, tout comme le sentier des Crevasses, chemine de manière contiguë avec la limite du cœur, les marquages tricolores (peu connus par le public) sont présents de part et d'autre du sentier sur ces deux terrains, ce qui peut être source de confusion ou de questionnements.

*“Je reconnais que **ce n'est pas intuitif**, j'ai beaucoup de retours de publics qui ont du mal à savoir s'ils sont en cœur de Parc, s'ils sont rentrés dans le Parc ou non”*

Ludovic Schultz, entretien

En prenant des petits “chemins noirs”, pour reprendre l'expression de Sylvain Tesson, il est tout à fait possible de passer à côté des panneaux et de ne pas se rendre compte que l'on est entré dans le cœur. Sur des sites plus fréquentés, les entrées ne sont pas monumentales comme cela peut être le cas aux États-Unis.

- **Les triptyques : des endroits stratégiques pour expliquer l'entrée en zone cœur**

Des travaux ont certes eu lieu pour la signalétique, notamment avec des triptyques bien réalisés et uniformisés avec les autres Parcs nationaux. Mais la notion de cœur de Parc ou d'espace protégé est peu appropriée pour les visiteurs, là où les locaux la connaissent davantage car ils ont l'historique et ils saisissent les contraintes que cela peut avoir sur leurs activités, et encore, cela n'est pas toujours le cas. Quelques exemples de triptyques sont illustrés sur la page ci-contre.

Propriétés communes d'un triptyque

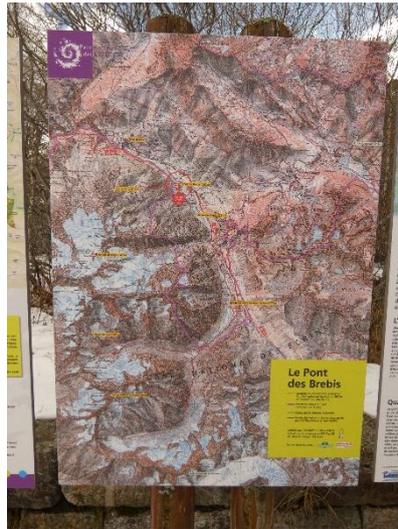
1^{er} panneau

Élément cartographique global du Parc et indication de la réglementation



2^{ème} panneau

Agrandissement cartographique du périmètre concerné par la porte d'entrée



3^{ème} panneau

Présentation du site, éléments de description paysagers, historiques, naturels, patrimoniaux



Photographies 103 à 105 – Les différents panneaux constituant un triptyque. Exemple du Pont des Brebis, en aval du hameau du Pied du Col, décembre 2024. LM, LB, GD

- Le marquage bleu – blanc – rouge : point de repère efficace pour délimiter le cœur du Parc ?

Il est intéressant de voir la représentation de la géographie de la montagne par chacun. Elle est très différente entre un garde-monteur du Parc qui connaît toutes les délimitations, en comparaison d'un élu ou d'un visiteur *a fortiori*. Une grande partie des visiteurs n'intègre pas les drapeaux français, certains ont l'impression de passer une frontière, il y a donc une forme d'hermétisme de ce qu'est le cœur de Parc. Comme le souligne Emmanuel Rey, AMM dans la vallée de Serre-Chevalier, "souvent les gens ne savent pas lorsqu'ils rentrent dans le Parc, ils ne comprennent pas les marquages bleu, blanc, rouge. Une fois sur deux ils me demandent ce que c'est".

"Le marquage bleu-blanc-rouge est peu connu par le public. Les visiteurs n'ont pas forcément conscience non plus qu'ils sont en aire d'adhésion du Parc, même si les acteurs du tourisme essaient de plus en plus de mettre en avant cette caractéristique."

Jean-François Lombard, entretien



Les portes d'entrée ne sont donc pas réellement comprises, la plupart des visiteurs ne comprennent pas qu'ils rentrent dans un Parc national, il y a peu de visibilité de la réglementation.

"Il serait pertinent de réaliser une étude sociologique pour comprendre ce que les visiteurs ont saisi sur leur entrée dans le Parc".

Richard Bonet, entretien

Nous, humains, sommes sollicités en permanence dans notre quotidien par des panneaux de publicité, alors, dans des espaces "naturels", nous souhaitons nous déconnecter, changer d'air, et très souvent, on ne les lit pas.

- **Une signalétique des sentiers adaptée, malgré quelques incohérences**

Un constat général qui émane à l'échelle du Parc est le très bon état de la signalétique. Les panneaux sont clairs, bien entretenus et généralement placés de manière cohérente. Toutefois, une négligence de certains panneaux de signalétique sont à signaler sur le site du Tourond et du Lauzon. Le tour de Planure en continuité du vallon du Tourond est marqué par un manque de balisage adapté, et un mauvais entretien des panneaux aboutissant à une mauvaise indication des sentiers *in situ*. Le lac bleu, situé dans la continuité du Lac Lauzon n'est pas du tout indiqué par la signalétique, alors que la plupart des visiteurs s'y rendent.

- **Une érosion des sentiers marquée par le passage répété des visiteurs**

L'érosion des sentiers est un phénomène amplifié par le passage répété des visiteurs et les conditions naturelles, comme le ruissellement des eaux. Lorsque les sentiers commencent à se creuser et ne sont pas remis en état, l'érosion s'accélère, compromettant à la fois leur praticabilité et leur intégrité écologique. Dans le Parc national des Écrins, cette problématique est particulièrement marquée sur certains itinéraires très fréquentés, comme celui du Glacier Blanc, où l'érosion atteignait parfois 20 à 25 cm de profondeur. En réponse, des marches ont dû être recréées pour sécuriser le passage.

Cette érosion est étroitement liée à la fréquentation touristique. La création de sentiers parallèles, souvent due à des visiteurs coupant les virages ou s'écartant des itinéraires balisés, aggrave ce phénomène. Ces nouveaux tracés perturbent la flore environnante et fragilisent davantage les sols, particulièrement en altitude, où la résistance naturelle est moindre. Par exemple, autour du lac de la Muzelle, les zones humides, particulièrement sensibles, subissent de nombreux impacts liés aux piétinements.

Pour limiter ces dégradations, des dispositifs de canalisation des flux peuvent être mis en place :

Clôtures en fils pour brebis (Mercantour)	Clôtures pour de la restauration (Port-Cros et arrières plages)	Jouer sur le relief (Sentier des Crevasses)	Débroussailler ou non les sentiers annexes
Le touriste est clôturé, entouré de potelets, mais il peut photographier les marmottes qui, elles, sont à l'abri	Ce système dissuasif permet de protéger les milieux avec deux millions de visiteurs dans le Parc	Le visiteur n'a pas le choix, il n'y a qu'un chemin sécurisé et aménagé (coûts élevés)	La protection est fondée sur la nature. Le parcours est adapté en fonction de la végétation

Tableau 5 - Différents dispositifs de canalisation des flux. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

Le Parc national des Écrins, comme tout Parc national, doit jongler entre deux missions parfois contradictoires : préserver l'environnement et accueillir le public. Cette dualité soulève des interrogations sur les limites du tourisme :

“Si on ne veut pas d'érosion, il ne faut pas de touristes. Si on accepte le tourisme, on accepte de fait la perturbation.”

Richard Bonet, entretien

Afin d'étudier l'érosion d'un site, Nicolas Ponson, chargé de projet BiodivTourAlps au Parc de la Vanoise, propose de *“partir d'un point zéro pour voir l'érosion causée par le passage répété des visiteurs et la création de sentiers bis ou d'itinéraires alternatifs avec la multiplication des sentiers”*. Cela inclurait donc l'observation de la création de sentiers alternatifs, créés par des raccourcis ou des détours hors des itinéraires balisés.

- **Les feux : un problème récurrent au bord des lacs d'altitude**

Des comportements problématiques similaires peuvent être observés au lac du Lauzon et au lac Lauvitel. Leurs caractéristiques semblables sur plusieurs aspects (effet lac, profil des visiteurs, etc...) appellent à des réactions communes. En effet, le bivouac est une pratique très répandue sur ces deux sites qui invite à des pratiques associées parfois inappropriées telles que des feux de camp.

- **Des attentes sur l'accessibilité des sentiers qui évoluent de la part des visiteurs**

Pour recontextualiser la thématique de l'entretien des sentiers, nous pouvons rappeler ce qu'est le PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Issu de la loi de 1986, il confère aux départements la compétence de centralisateur et de recenseur des sentiers et des gestionnaires qui en assurent l'entretien. Depuis, les départements ont le droit de lever une taxe d'aménagement sur les permis de construire



pour l'entretien des sentiers de randonnée. Le PDIPR assure une uniformité départementale dans la signalétique des itinéraires, très largement inspirée de celle retenue par les PN. Les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère ont créé leurs PDIPR au sein desquels se sont inscrits les schémas de sentiers du Parc, ce qui lui permet de bénéficier de 30 % du financement de l'entretien. Dans le Parc national des Cévennes en revanche, l'entretien des sentiers se fait par les communes car il n'y a pas de schéma de sentier du Parc inscrit aux PDIPR du Gard, de l'Ardèche ou de la Lozère.

Dans les Écrins, il y a pratiquement mille points de signalétiques (poteaux avec plaquettes en bois ou balises), répartis dans tout le cœur du Parc. Ils font l'objet d'un inventaire assez strict. En revanche, et c'est une particularité, il n'y a pas de balisage effectué par le Parc (or GR à la faveur d'une convention avec la FFRandonnée) car l'entretien des sentiers est jugé suffisamment qualitatif pour que les randonneurs n'aient pas besoin de se repérer pour trouver où passe le chemin.

Ces derniers temps, les **événements climatiques extrêmes ont affecté très largement le budget** du Parc.

En 2023 : 40 % de passerelles emportées, refuges du Pelvoux et du Sélé quasi-inaccessibles, un autre a dû fermer par manque d'eau comme le Col du Palet en Vanoise (sécheresse).

En 2024 : La Bérarde est dévastée, évacuation par les airs, camping de Vallouise évacué, enneigement extrême en altitude qui a retardé la saison d'itinérance avec des cols parfois accessibles seulement mi-août.

De nouveaux sentiers ne peuvent pas être ajoutés aux schémas de sentiers car il n'y a pas les moyens nécessaires pour les entretenir. Aussi, comme nous l'a expliqué Daniel Briotet, chef de secteur du Champsaur-Valgaudemar, il est prévisible que des sentiers soient abandonnés, et que le niveau de qualité, d'entretien des sentiers soit revu à la baisse.

Dès lors, comment prioriser ces sentiers ? Dans le Valgaudemar, de nombreux refuges vivent surtout grâce aux repas qu'ils vendent, notamment le midi pour un public familial, les nuitées rapportent moins, donc la **priorité sera apportée à ces sentiers desservant les refuges**. Ces sentiers doivent être faciles, larges et accessibles.

Aussi, il y a 22 passerelles dans le Valgaudemar, 3 dans le Champsaur, utilisées par les alpagistes et les bergers, tout comme les randonneurs. Les sentiers qui mènent aux passerelles pour les éleveurs seront donc également priorités.



Photographie 106 - Passerelle posée durant l'été 2024, sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD

A titre d'information, le budget pour l'entretien des sentiers dans le secteur du Champsaur-Valgaudemar est de 80 000 € pour 150 kilomètres de sentiers, par année.

Pendant longtemps, le Parc faisait la promotion d'un tourisme toute saison. Mais au printemps, l'enneigement peut être tardif et en automne, les crues sont fréquentes. Ces éléments poussent les équipes du Parc à démonter les passerelles assez tôt et à les installer assez tardivement dans la saison, ce qui n'est **pas propice à une fréquentation 4 saisons**. En dehors de la période estivale, il ne faut pas que les visiteurs s'attendent à pouvoir fréquenter tous les sentiers de randonnée. Il y a donc eu une marche-arrière sur l'accessibilité de la montagne, ce qui peut générer des désarrois de la part de visiteurs en automne notamment, d'où la nécessité de prioriser les passerelles dans l'espace et dans le temps. A ce sujet, un article en ligne du Parc stipule :

“Même si l’objectif reste d’assurer aux randonneurs, bergers et professionnels de la montagne un franchissement sécurisé des torrents le plus longtemps possible, **le Parc national ne peut pas garantir le maintien des passerelles démontables au-delà de la période 15 juin - 15 septembre**. Il est donc possible que vous deviez franchir un ou des torrents à gué pendant l’une de vos randos. Même si le débit des torrents est souvent moins fort à l’automne, prudence !”

Article “Fin de saison pour les passerelles”, Le journal du Parc, lundi 26 septembre 2022, PNE



Photographie 107 - Passerelle emportée par les crues, sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD

Ce sujet a été l’occasion d’échanges lors de la journée de conférence du 29 novembre au Monétier-les-Bains :

“Sur la base Apidae de l’OT, on a mentionné “sous réserve des conditions d’enneigement” pour ne pas porter seuls la responsabilité d’emmener des touristes sur des sentiers exposés.”

Caroline Sillon

“Il faut surtout communiquer ! Dire, que du 1er octobre au 1er juin, il n’y a plus de passerelles et que la randonnée se fait au risque et péril des pratiquants”.

Hélène Quellier

Cela pose la question du début et de la fin de saison car certains visiteurs se plaignent de l’absence de passerelles à la Toussaint alors qu’il peut encore faire très beau, mais les passerelles sont retirées progressivement dans le temps en fonction de l’altitude. Comment dès lors faire mieux avec un climat très peu prévisible ?

Dans le même temps, **la compétence des visiteurs diminue, tout comme les finances du Parc, mais la demande des aménagements attendus augmente**. A voir jusqu’à quel point le Parc s’adapte à la demande des visiteurs ? Doit-on amener la montagne au niveau des visiteurs ou monter les visiteurs aux exigences de la montagne ?

La courbe de la volonté, ou l’inadéquation entre niveau et attentes des visiteurs



Figure 33 - Courbe de la volonté, d’après l’idée de Daniel Briotet. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025

Afin de construire les réflexions sur l’accessibilité, il est nécessaire de prendre en considération les volontés des socio-professionnels, des acteurs du tourisme (gardiens de refuge, offices tourisme, visiteurs), mais aussi des

éleveurs (activité pastorale) qui veulent de préférence des passerelles larges pour laisser passer les troupeaux. Dès lors, quelle place pour les réflexions portant sur la biodiversité ?

La mutation des profils visiteurs force les gardiens de refuge à s'adapter avec un modèle économique parfois discutable : est-ce normal de manger des tomates achalandées par hélicoptère ? Certes c'est une bonne chose de venir en montagne par le train, mais quel impact de la consommation en refuge ? Cela doit alimenter une réflexion globale sur la vision d'excellence du tourisme. Parle-t-on encore de refuges ou plutôt d'hôtelleries d'altitude aujourd'hui ?

• **Vers un choc des représentations ?**

L'idée selon laquelle il y aurait deux publics qui cohabiteraient difficilement en montagne est très présente. Il existe bien deux populations distinctes :

- Celle qui vient en montagne pour y trouver la tranquillité, comme le promet le Parc national
- Celle qui a des attentes similaires à ce qu'on pourrait trouver sur une plage ou en ville

Il arrive parfois que la première catégorie rejette la deuxième, car cette population n'a pas les mêmes codes que l'autre. Le **mépris de classe** est dès lors possible entre montagnards originels et touristes, mais la vocation du Parc est bien de faire découvrir la "nature" à tous, dans le respect, en mettant à disposition de la société le patrimoine naturel préalablement protégé. Cependant, la méconnaissance de la réglementation peut faire que le dérangement de la faune et de la flore n'a rien à voir avec le mépris de classe. Le nouveau public semble plutôt émerveillé et a pour souhait de respecter l'environnement mais ne connaît tout simplement pas les codes du comportement à adopter en montagne. Le Parc ne doit pas faire de discrimination mais lorsqu'il y a un impact, il faut réguler, réglementer, interdire, sans laisser penser qu'un type de public est plus légitime qu'un autre.

Comme le souligne Alice Nikolli, maîtresse de conférences en géographie, l'exemple des nouveaux usages des lacs d'altitude est un excellent illustrateur des confrontations ou des oppositions qui peuvent se développer entre pratiquants.

Univers montagnard	Univers balnéaire, maritime ou urbain
Rhétorique du mérite, de la conquête du sommet, de l'alpinisme, du dépassement de soi, de l'effort	Comportements "de touriste", équipement non adapté, peu de connaissance des réglementations, recherche de services

=

Choc voire *clash* des représentations

Enjeux de pouvoir et d'appropriation de l'espace autour de la définition des usages légitimes en montagnes

Tableau 6 – Les différents univers des visiteurs des Écrins. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

Il est vrai que dans de nombreux discours, nous n'entendons pas la question de l'impact des comportements, mais bien plus celle du *bon* ou du *mauvais* usage de la montagne. Il est nécessaire de bien différencier l'enjeu des impacts des enjeux socio-culturels des usages, liés à la question de l'acceptation de la baignade (par exemple) dans un espace protégé, qui n'est pas un espace balnéaire.

Dès lors, la notion d'une "(ré)éducation des visiteurs" est mentionnée par de nombreuses personnes rencontrées :

"La montagne se démocratise, peut-être trop, il faut donc gérer toute cette population et l'éduquer. Avant, le public était aguerri à la montagne, aujourd'hui, les visiteurs sont novices et doivent être éduqués"

Camille Carrel, entretien

"On ne veut jamais dire non au client, on veut plutôt trouver une solution alternative pour le satisfaire. Pourtant, en montagne, il faut savoir renoncer ou reporter, en fonction de l'imprévisibilité des situations : doit-on rééduquer le touriste ?"

Caroline Sillon, entretien

"L'âge d'or de l'entretien des sentiers date des années 2000, alors le public a été habitué à trouver des passerelles en montagne, peut-être faut-il le réhabituer à traverser une rivière à pied ?"

Frédéric Prévot, entretien

"On se trompe, il faut dire aux gens "vous devez apprendre à porter de bonnes chaussures, vous devez apprendre à regarder la météo en amont", la responsabilité ne peut pas toujours venir des autres"

Marianne Bissol, entretien



b. Des acteurs pluriels avec différents degrés d'implication dans la gestion de la fréquentation : rôle, compétence, risque de discordance

Cartographie des acteurs en lien avec la thématique de la fréquentation

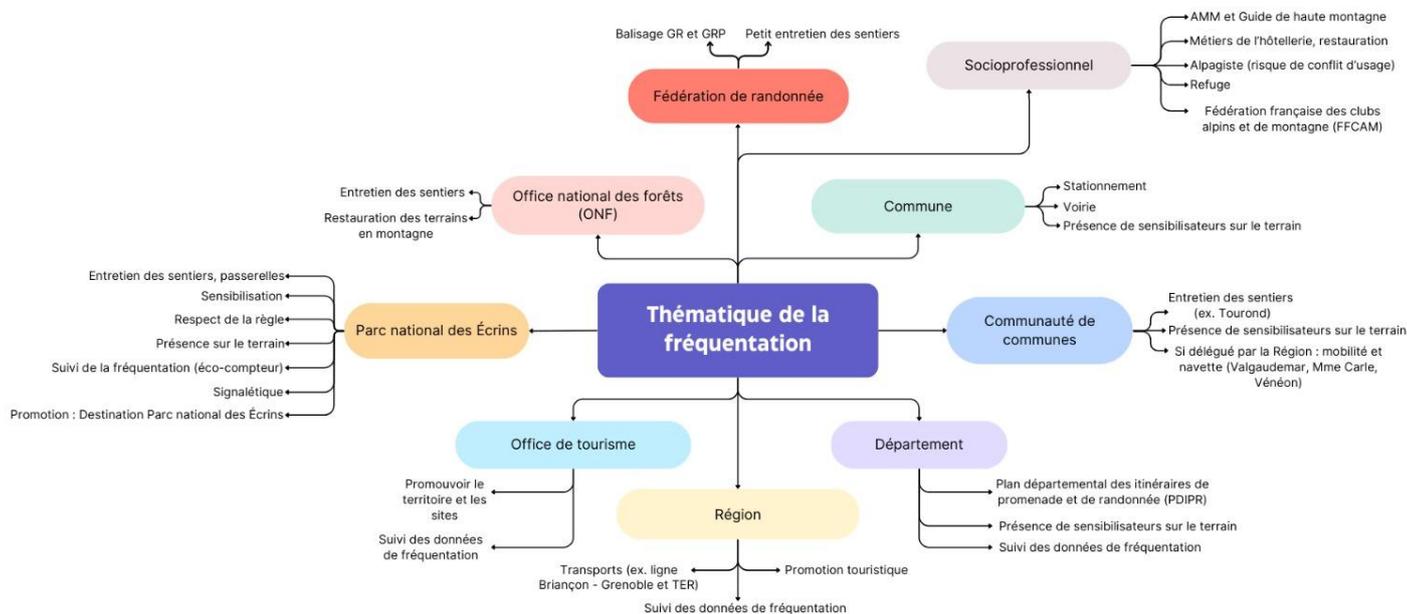


Figure 34 - Cartographie des acteurs en lien avec la thématique de la fréquentation. Réalisation : LM, LB, GD, via Canva, janvier 2025

Les offices de tourisme

Les offices de tourisme (OT) ont vu leur rôle dans la gestion de la fréquentation s'intensifier au fil du temps. Ils ont entre autres pour rôle d'informer et d'éduquer les visiteurs avant même leur arrivée sur site, en précisant les réglementations qui s'appliquent et les bons comportements à adopter en montagne. La directrice de l'Office de tourisme des Hautes-Alpes, Élodie Lefebvre, souligne que son équipe avertit systématiquement les visiteurs des règles à respecter, comme l'interdiction des chiens et des drones dans le cœur du Parc, afin qu'ils puissent planifier leur séjour en conséquence.

Les OT s'efforcent également de maîtriser l'impact des flux touristiques en modifiant leurs stratégies de communication. Ainsi, certaines zones déjà saturées, comme Emparis ou le lac du Pontet, ne sont plus mises en avant sur leurs réseaux sociaux ou leur site internet pour éviter d'attirer davantage de visiteurs. De plus, à la demande du Parc, les OT intègrent de plus en plus les réglementations environnementales sur les fiches *Apidae*.

Les fiches Apidae

Chaque site touristique dispose d'une fiche Apidae, qui permet à chaque territoire de conserver la maîtrise de ses données touristiques. Ces fiches détaillent les points d'intérêt, les options de restauration et d'hébergement, les prestataires de loisirs, les itinéraires, les événements et les activités disponibles. Elles constituent un outil essentiel pour uniformiser les messages touristiques à l'échelle du territoire, car elles sont utilisées par les différents acteurs impliqués dans la promotion touristique.

Au Bourg-d'Oisans, la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins, actuellement en construction, réunira les bureaux du Parc et ceux de l'Office de tourisme. Ce projet reflète une volonté partagée de renforcer la cohérence des messages et de mutualiser les services.

“La Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins voulu comme un nouvel outil structurant de valorisation économique, touristique et culturelle qui rassemble différentes activités et services dans un souci de mutualisation des services”

Communauté de communes de l'Oisans, site internet

A noter que les maisons du parc et points d'accueils sont parfois cogérés avec les offices de tourisme, comme c'est le cas à la Chapelle-en-Valgaudemar, au col du Lautaret et à Pont du Fossé (Saint-Jean-Saint-Nicolas)

Le Parc national des Écrins

Le Parc national des Écrins assume la responsabilité principale de la gestion de la fréquentation. Toutefois, il partage des problématiques similaires avec d'autres sites de montagne fréquentés, tels que le plateau du Taillefer (classé en zone Natura 2000) situé sur le territoire de la communauté de communes de l'Oisans. Cela conduit à l'organisation ponctuelle de réunions entre le Parc et la communauté de communes pour coordonner leurs actions, comme précisé précédemment.

Dans cette partie, nous abordons la situation particulière du Vallon du Tourond, où la gestion du public suit un modèle différent. En effet, la commune de Champoléon a choisi de ne pas adhérer à la charte du Parc, ce qui signifie que le Parc national des Écrins n'a aucune responsabilité dans cette zone.

La gestion de l'entretien des sentiers dans le Parc national des Écrins (PNE) repose sur un principe de répartition des responsabilités en fonction du propriétaire des terrains traversés. En effet, les sentiers sont gérés selon leur statut foncier : communes, propriétés domaniales de l'ONF (Office National des Forêts), ou terrains privés. Le PNE lui-même ne possède aucun terrain, mais certains sentiers partent de l'aire d'adhésion pour se diriger vers le cœur du Parc, comme les sentiers menant aux Crevasses ou au Lauvitel. Dans ces cas, une délégation de maîtrise d'ouvrage est effectuée entre le PNE, l'ONF, ou la Communauté de communes (CC), depuis la loi NOTRe qui a transféré la compétence touristique aux collectivités. Cette gestion partagée vise à garantir la continuité des itinéraires, comme ceux reliant le GR50 et le GR54 (balisés par FFRandonnée).

Suite à la non-signature de la charte du Parc de Champoléon en 2006, le PNE s'est retiré de la gestion de sentiers sur la commune. Par manque de personnel et de financement de la part des autres acteurs locaux, certains sentiers ne sont plus entretenus, comme le sentier qui permet d'accéder au Vieux Chaillol qui se pratique en hors sentier après la cabane des Parisiens. Concernant la signalétique, le triptyque a été retiré en 2020, en raison de sa dégradation, de ce fait l'entrée dans le cœur du Parc a été invisibilisée.

De même, l'ONF ne s'occupe plus de l'entretien du sentier menant au col de la Pisse.

La gestion des sentiers appartenant à l'ONF est particulièrement complexe. L'ONF refuse que la communauté de communes intervienne sans avoir signé une convention formelle, principalement pour des raisons de sécurité. Cependant, Elsie Nicolas, élue et vice-présidente aux Activités de Pleine "nature" (APN) et Frédéric Prévot, responsable du service APN, mentionnent que la communauté de communes hésite à signer ces



conventions, car cela reviendrait à accepter que l'entretien des sentiers, autrefois assuré par l'ONF, soit désormais pris en charge par la CC. Cette situation résulte de coupes budgétaires qui ont affecté l'ONF, qui a vu sa mission d'entretien des sentiers disparaître. Le refus de signer les conventions permet à la CC de manifester son mécontentement face à cette décharge supplémentaire de l'État, qui devrait être intégrée au budget de la commune.

“Le rôle historique de l'ONF était la gestion de la forêt et l'entretien des sentiers, aujourd'hui ce n'est plus le cas.”

Jean-Pierre Colle, entretien

Voici un tableau qui résume la gestion des sentiers sur le secteur du vallon du Tourond.

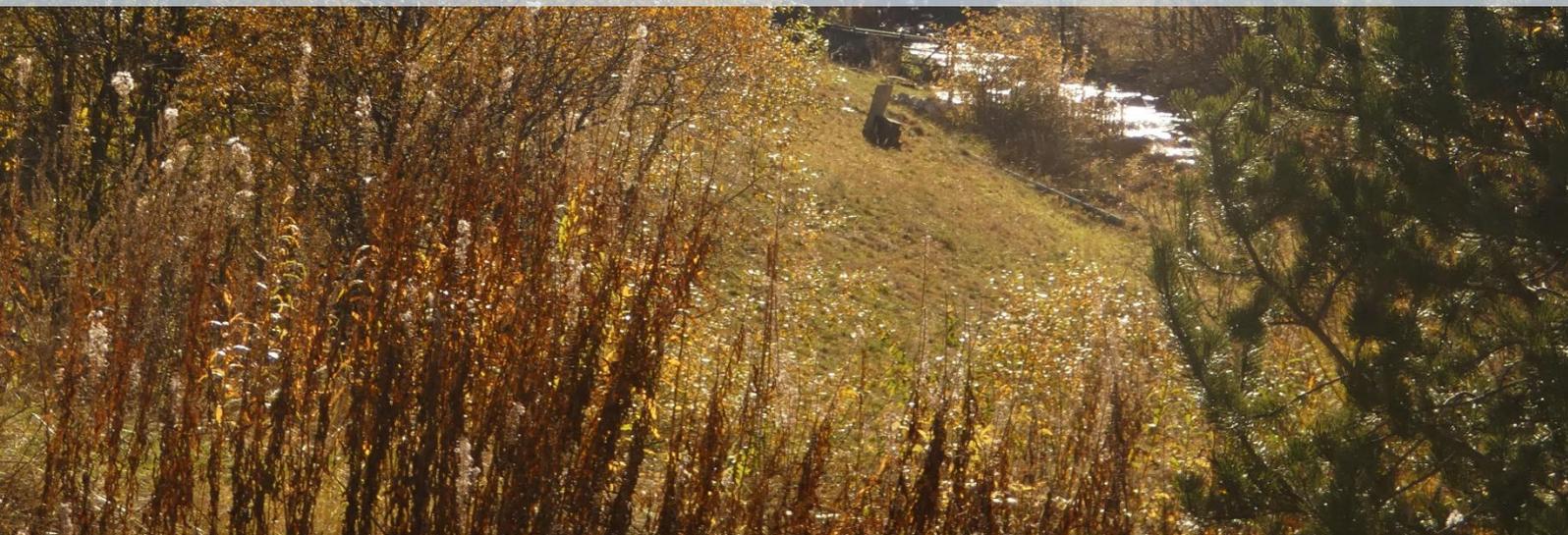
Tour de Planure	Col de la Vénaque	Col de Côte Longue
Communauté de communes avec la pose de deux passerelles, signalétique à revoir	Communauté de communes versant Tourond, Parc versant Chaillol	Non entretenu depuis 2010, auparavant le Parc

Tableau 7 - Jeu d'acteur pour entretenir les sentiers du vallon du Tourond. Réalisation : LM, LB, GD, novembre 2024

Ce diagnostic, le plus précis possible, aura permis de dresser un état des lieux de la situation de chacun des quatre sites étudiés, ce qui nous servira de préambule pour proposer des mesures de gestion adaptée. Pour autant, avant de les énoncer, il est nécessaire d'expliquer ce constat, en y ajoutant des éléments structurels et conjoncturels, dans l'optique de saisir au mieux les enjeux attendant à chacun des sites.



Partie II - Comprendre et investir le sujet de la fréquentation estivale : les motivations et les limites de la popularisation des espaces “naturels” protégés



Photographie 108 – Les Ayes, Villar-Saint-Panrace, octobre 2024. LM, LB, GD



II. Comprendre et investir le sujet de la fréquentation estivale : les motivations et les limites de la popularisation des espaces "naturels" protégés

Une fois le diagnostic posé, s'impose alors la nécessité de chercher les raisons, les facteurs de la popularisation de ces espaces protégés, à mettre en perspective avec le prisme de la fréquentation. Nous partons du constat simple que des mesures de gestion de la fréquentation ne peuvent être optimales que si l'on a conscience des explications qui ont conduit à la situation présentée. Dès lors, revenons sur ces aspects.

1- La gestion de la fréquentation : thématique nouvelle ou ressuscitée ?

Chronologiquement, la crise générée par l'apparition du covid-19 est advenue il y a cinq ans. Aujourd'hui, un temps de décantation s'est écoulé, et depuis un ou deux ans, la thématique de la fréquentation paraît comme omniprésente dans les discours des gestionnaires d'espaces protégés. Offres de stage, études, enquêtes, questionnements : le sujet de la gestion, voire de la maîtrise de la fréquentation est sur de nombreuses lèvres. Dès lors, comment peut-on estimer la fréquentation d'un espace ? Faut-il la relativiser ?

a. La nécessité d'avoir des données précises, quantitatives et qualitatives sur la fréquentation d'un espace

La bonne gestion d'un espace ne peut se faire que si les gestionnaires de ce dernier savent ce qu'il s'y passe précisément. L'étude de fréquentation du Parc en 2006 mentionne cette idée dès ses premières lignes :

"Espace protégé et territoire d'accueil : presque une contradiction au cœur même des missions d'un Parc national. Pour préserver les patrimoines naturels et culturels de son territoire tout en les partageant avec le public, le Parc se doit de bien connaître les visiteurs qui le fréquentent. Tendances des effectifs, évolutions des comportements, attentes des publics... Autant d'éléments d'information qui permettent de savoir qui sont les visiteurs des Écrins, ce qu'ils font, ce qu'ils attendent et ce qu'ils ne



veulent pas, de constater l'évolution des comportements au fil des années ou encore de relever un certain nombre de paradoxes. Autant d'éléments d'appréciation pour mieux définir les orientations en matière d'accueil dans le massif."

Étude quinquennale de fréquentation, 2006, PNE

Ainsi, de nombreux dispositifs permettent d'estimer la fréquentation d'un site : comptages en présentiel, éco-compteurs, administration de questionnaires, retour de professionnels (refuges, AMM, commerçants, etc...), relever les nuitées dans le périmètre, etc... La méthode aujourd'hui la plus utilisée est le placement de compteurs (*éco-compteur* étant une marque bretonne) à pression avec des dalles, ou avec un œillet qui permet d'additionner tous les passages devant la borne, souvent en bois.

Toutefois, ces compteurs comptent bien les passages et non pas le nombre exact de personnes (possibles allers-retours, passage de troupeaux, poids de la neige qui fausse les résultats des dalles, risques de dysfonctionnements). Ainsi, nous avons pu observer dans l'analyse des éco-compteurs des pics journaliers très isolés, ils correspondent le plus souvent à une montée en alpage d'un cheptel, ou à une manifestation sportive (qui reste très rare en cœur de Parc). Aussi, certains éco-compteurs, par exemple sur le secteur du lac de la Douche a pu tomber en panne, ce qui fausse les résultats saisonniers. D'autres données sont plus mystérieuses avec des pics parfois observés alors qu'il pleuvait toute la journée. Dès lors, un nécessaire réajustement et rééquilibrage de ces données est à prévoir. De même, une pondération doit être appliquée dans le traitement des données des éco-compteurs

L'emplacement de ces éco-compteurs est très réfléchi. Ils doivent être sur un secteur stratégique, où les publics sont obligés de passer (entre deux arbres, rétrécissement du chemin par exemple), sans être trop visible car ces éco-compteurs sont souvent la cible de vandalisme. Comme nous l'explique Stéphane D'Houwt, responsable sentiers et signalétique du Parc, le placement de ces compteurs relève de choix et de partis-pris. Au Gioberney, il était compliqué de savoir où placer le compteur car beaucoup de sentiers partent du parking, alors, il a fallu sélectionner et c'est le sentier menant au Lauzon qui a été retenu. Les éco-compteurs sont, la plupart du temps, situés sur les départs de sentier, cela permet d'obtenir une tendance de la fréquentation du site. Toutefois, cela ne confère aucune connaissance sur le cheminement des visiteurs une fois l'éco-compteur franchi. Peu de données permettent de savoir jusqu'où vont les visiteurs et où est-ce qu'ils cheminent dans le Parc (en dehors des données de nuitées en refuge, d'enquêtes terrain et de quelques pièges photos). Seuls trois éco-compteurs sont situés loin des départs des sentiers en plein cœur, dans le secteur du Briançonnais : deux sont situés vers les sources de la Romanche et le refuge Adèle Planchard, et un dernier proche de la Gravière non loin du refuge du Pas-de-l'Ane. Ces trois éco-compteurs ont été installés dans le cadre du projet Refuges sentinelles. Les éco-compteurs proches du refuge Adèle Planchard n'ont malheureusement pas fonctionné correctement durant les dernières saisons pour cause de problèmes techniques. Aussi, l'installation de ces outils de mesure dans un endroit "isolé" requiert du temps et des moyens humains, c'est pourquoi la plupart sont situés au départ des sentiers.

Arnaud Murgia, président du Parc, a pu exprimer lors de notre entretien sa volonté de largement développer les éco-compteurs afin de mieux connaître la fréquentation sur un maximum de sites du Parc.

Dans le Parc national de la Vanoise voisin, le dispositif de connaissance de la fréquentation touristique s'appuie sur quatre piliers comme nous l'a expliqué Virginie Rochette, référente marque et tourisme du Parc :

Quatre piliers d'un dispositif de connaissance visant à élaborer un diagnostic complet de la fréquentation en Vanoise

Comptage sur sentier	Utilisation de l'outil <i>Outdoorvision</i> avec cartographie des flux	Travail avec les partenaires du territoire qui réalisent des comptages (OT, CC, Stations, FFCAM,...)	S'appuyer sur les données de fréquentation des 16 refuges propriétés du Parc de la Vanoise (15 000 nuitées au col de la Vanoise) et des maisons du Parc
Quantitatif	Qualitatif	Quantitatif	Quantitatif et qualitatif

Tableau 8 - Quatre piliers d'un dispositif de connaissance visant à élaborer un diagnostic complet de la fréquentation en Vanoise. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

Avec ce système de connaissance de la fréquentation, voici les principales conclusions établies :

- ✱ Il y a davantage de visiteurs au mois d'août, avec un profil de primo-pratiquants et des situations de police plus fréquentes pour les gardes assermentés.
- ✱ Les pics de fréquentation s'étalent dans le temps et dans l'espace : ils sont très météo-dépendants avec un phénomène de rattrapage si la météo est capricieuse quelques jours de suite. Ce sont à ces moments que les parkings vont vite être saturés.
- ✱ L'arrière-saison attire de plus en plus de public.

Le fait que la thématique du suivi de la fréquentation soit rattachée au pôle tourisme du Parc national de la Vanoise pourrait donner l'impression d'un biais spécifique comme celui de faire du chiffre, or, ce n'est pas nécessairement l'objectif.

"Peut-être vaut-il mieux accueillir 1000 visiteurs au comportement respectueux plutôt que 100 qui causent des dégâts."

Virginie Rochette, entretien

Toutefois, le dispositif de connaissance de la fréquentation élaboré en Vanoise est scientifiquement peu robuste, d'où le partenariat *BiodivTourAlps* qui pourra apporter plus d'éléments comme le précise Nicolas Ponson, chargé du projet de coopération *BiodivTourAlps*.

En revenant à la thématique plus générale de la connaissance de la fréquentation, il est nécessaire ici de rappeler que, certes, il faut savoir ce qu'il se passe sur les sites, mais pour autant, il ne faut pas non plus tomber dans une sorte de fétichisme à propos de l'exactitude des données. Ce qui compte pour un



gestionnaire d'espace protégé, c'est d'avoir un ordre de grandeur des phénomènes sur les sites. L'hyperfréquentation (Calanques, Barcelone, Venise) est chiffrée, et ce sont sur ces chiffres que s'appuient les mesures de gestion. Mais l'accumulation de données ne sert à rien si rien n'en est tiré.

b. Remonter le temps : une fréquentation ancienne et chiffrée des espaces naturels

Le Parc dispose de données de fréquentation depuis 1991. A cette période, les éco-compteurs n'avaient pas de mémoire calendaire. Les relevés se faisaient donc manuellement. Les grandes enquêtes quinquennales quantitatives et qualitatives sur les Parcs nationaux en lien avec la DATAR ont permis de dresser un panorama précis de la fréquentation du massif, en 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016, dernière année de ces études, car cela coûtait trop cher à l'État. Le Parc a pour autant continué les comptages, contrairement à la Vanoise, et dispose aujourd'hui d'un arsenal de 27 éco-compteurs, notamment placés sur nos quatre sites d'étude. Toutefois, il y a 43 portes d'entrées de Parc identifiées dans les Écrins, alors forcément il n'est pas possible d'avoir des données chiffrées en termes de fréquentation pour chacune d'entre elles.

Avec la crise du covid, la volonté a été de relancer la politique de comptage sur sentier, car il fallait des chiffres pour comprendre ce qu'il se passait en terme d'augmentation de la fréquentation. Aujourd'hui, le système de relevé est faisable par les gardes eux-mêmes et les éco-compteurs sont souvent invisibilisés (dalles dans le sol qui mesurent la pression). Pour consulter les données, le garde doit déplacer les pierres ou branchages qui cachent et protègent le boîtier, puis il l'active grâce à une clef aimantée, ce qui va envoyer un signal détectable par le téléphone sur lequel seront indiquées le nombre de passages relevés.



Photographies 109 à 111 – Démonstration par Vincent Nobili d'un relevé de données éco-compteurs, octobre 2024.

LM, LB, GD

En 2024, le Parc a investi dans sept nouveaux compteurs en raison de l'obsolescence technique des anciens.

La Vanoise a réalisé comme tous les autres Parcs nationaux les grandes études quinquennales demandées par le ministère. Ces études très détaillées sur différents sites à enjeu (en Vanoise sur une dizaine de portes d'entrée du Parc) avaient pour objectif d'élaborer un diagnostic précis de la fréquentation de l'espace protégé. Une fois ces études stoppées, le Parc national de la Vanoise n'a donc plus eu de données précises à l'échelle du Parc, outre quelques chiffres disparates. Sans chiffres, il était difficile de réaliser des conclusions et de tirer des leçons sur ce qui se passait *in situ*. De plus, l'absence de données pendant la crise sanitaire n'a pas aidé à comprendre ce qu'il a pu se passer. Certes, il y a eu un afflux de visiteurs ressenti par les gardes du Parc, mais il n'a pas pu être chiffré. Dès lors, le sujet de la fréquentation est devenu le sujet à réinvestir, avec des moyens limités, attiré à la section tourisme du Parc, mais en lien avec tous les pôles (scientifique, environnement, communication). Dans les Écrins, le dispositif de comptage de sentiers a été conservé avec un investissement relativement important.

c. La perception de la fréquentation : une thématique fondamentalement subjective

En étudiant les données des enquêtes réalisées durant les étés 2022, 2023 et 2024, on se rend compte que le public ne se plaint que très rarement d'une forte fréquentation des sites car les perceptions ne sont pas les mêmes. Pour un public urbain, il n'y a pas tant de monde que ça, et le monde peut également rassurer, certains publics peuvent être amenés à se dire "s'il y a du monde, c'est que ça vaut le détour". Il ne faut pas oublier non plus que dans les missions du Parc figure l'accueil du public.

"On ne voit pas la fréquentation de la même manière que l'on soit urbains ou locaux, en fonction de l'horaire également. La perception est avant tout liée aux interactions que l'on peut avoir".

Clothilde Sagot, entretien

Aussi, il y a tout de même le caractère sauvage qui est prégnant dans le Parc, et qui ressort des enquêtes estivales. Dès lors, le quota qui mène jusqu'à la surfréquentation est finalement assez faible, car dès qu'il y a un peu de monde, il peut y avoir trop de monde pour certains.

La question de la saisonnalité doit également être prise en compte. En période **hivernale**, la fréquentation est certes plus faible, mais il y a des pratiques nouvelles qui se développent et qui peuvent générer des problèmes localisés, notamment autour de la pratique du ski de randonnée qui s'est énormément développée ces dernières années, avec des pratiques parfois même de plus en plus extrême (ski-alpinisme). Les enjeux de fréquentation deviennent importants par rapport à ces thématiques vis-à-vis des espèces, notamment des oiseaux qui ont des zones de repos, où jusqu'à là il n'y avait personne l'hiver. Cette fréquentation, peu connue et assez peu perceptible ne doit pas être mise à l'écart.

2- L'attrait pour les grands espaces dans l'ère post-covid

Il est ici important d'expliquer ce que certains appellent "l'effet covid" puisque c'est à partir de cette période que la fréquentation est (re)devenue une thématique centrale de tout espace "naturel" protégé. Depuis la pandémie et les mesures de restriction associées, la fréquentation a ostensiblement changé, autant en termes de quantité de visiteurs que de pratiques associées dont il sera question à travers les pages suivantes.

a. De nouveaux comportements générés par un désir de liberté

Le principal changement après le Covid réside d'abord dans une évolution des comportements et des profils de clientèle, avec l'arrivée dans des sites emblématiques de personnes qui n'y venaient pas auparavant.

"On constate également un retour du tourisme de proximité, facilité par la pandémie, mais peut-être aussi influencé par des préoccupations écologiques, comme la réduction des déplacements en avion."

Ludovic Schultz, entretien

Le confinement de 2020 a restreint les citoyens quant à leurs déplacements, leurs relations sociales ou leur accès à l'extérieur et aux grands espaces verts. Cette privation de "nature" a fait émerger un désir



profond de liberté et de retour à la “nature” confisquée sans contraintes spatiales qui ont dictées le confinement. Cette volonté de reconnexion à la “nature” s’est emparée majoritairement des citoyens citadins privés de cette liberté d’extérieur. A la fin de cette période de confinement, les visiteurs d’origine urbaine, très souvent des primo-fréquentants (majoritairement des excursionnistes), se sont alors rendus dans les espaces “naturels” en transposant leurs comportements urbains dans le cadre qu’ils ont (re)découvert. Ces publics ne sont pas toujours avertis sur les pratiques et les comportements à tenir en milieu montagnard protégé, et peuvent avoir du mal à comprendre la réglementation. Pourquoi cette réglementation si stricte s’applique-t-elle dans un espace “naturel” incarnant pourtant des notions comme la liberté ou les grands espaces ?

L’augmentation de ces nouveaux visiteurs en “nature” venus avec leur comportement urbain a provoqué par endroit certaines tensions avec les autres usagers de la montagne (locaux, gardes, alpagistes, forestiers, ou encore les gardiens de refuge). Ainsi, ces nombreux comportements problématiques provenant de nouveaux profils de visiteurs tels que l’utilisation d’enceintes et de drones, la divagation des chiens, le nourrissage de la faune ou encore la réalisation de feux de camps sont autant de réactions de ces néophytes qui perturbent les milieux “naturels”.

b. Quelles sont les données disponibles ? Peut-on parler d’un avant et d’un après ?

De multiples moyens et outils et permettent de qualifier la fréquentation dans les espaces “naturels” : éco-compteurs, pièges photographiques, compteurs routiers ou encore enquêtes qualitatives de terrain. Les données recueillies par ces outils permettent de confirmer cette augmentation de visiteurs et *de facto* cet attrait pour les espaces “naturels”. Pendant la saison estivale 2020 (post-covid), la fréquentation a largement augmenté dans de nombreux espaces par rapport aux années précédentes : plus 20 à 30 % par rapport à 2019 sur certains sites (OFB, mai 2022) avec une concentration majeure sur les sites emblématiques comme le Lauvitel ou le Lauzon. Ainsi, en sortie de déconfinement, de nombreux excursionnistes venus chercher le grand air se sont rendus sur les sites les plus attrayants créant des saturations inédites des espaces de stationnement, des zones de bivouac ou dans les refuges de haute montagne, tout comme sur les lieux de passage que sont les routes d’accès ou les sentiers de randonnée. A entendre les récits de chacun, les locaux, gardes-moniteurs et professionnels se sont largement sentis dépassés par cette situation. Ainsi, en sortie de déconfinement, une fréquentation massive a été constatée à l’échelle des espaces “naturels” français, dès lors, il reste à se demander quels sont les changements remarquables qui ont perduré en période post-covid ?

Une évolution quantitative et qualitative de la fréquentation

Comme déjà évoqué, une évolution quantitative des visiteurs est notable après la période de confinement. A titre d’exemple, le Parc national des Calanques a accueilli, en 2020, trois millions de visiteurs entre Pâques et la Toussaint, soit une hausse de 40 à 50 % de fréquentation en comparaison avec 2019. Mais c’est surtout une évolution qualitative qui est constatée à travers des comportements urbains évoqués précédemment.

L'adaptation de la réglementation en réponse à cette fréquentation de masse

Différentes mesures réglementaires ont été initiées en réponse à cette augmentation de la fréquentation dans les espaces "naturels" à travers plusieurs niveaux de restriction. Ces différents niveaux sont explicités dans le tableau 9 ci-contre.

Tableau 2. Types de gestion des flux dans les sites touristiques

AGIR SUR LE VOLUME DE LA FRÉQUENTATION		AGIR SUR L'IMPACT DE LA FRÉQUENTATION	
Stopper la fréquentation	Fermer l'accès au site (Grottes de Lascaux, ouverture de Lascaux II en 1983 ; Grotte de Niaux en Ariège)	Réguler la fréquentation	- Disperser le flux de visiteurs vers les sites connexes et disperser dans le temps (Cirque de Gavarnie, Sainte Victoire...) - Concentrer dans le temps et dans l'espace lorsque la fréquentation est diffuse (Dune du Pilat)
Limiter la fréquentation	- Accès payant - Limitation de l'accessibilité en voiture (Pointe du Raz) - Instauration de quotas de visites (Parc National d'Ordesa, Parc national des Calanques depuis 2022)	Augmenter la résistance du site	- Augmenter la capacité des infrastructures et des services - Utiliser des matériaux résistants (Parc du Plitvice, Croatie : réseau de passerelles montées sur pilotis pour franchir les cascades)
	- Interdiction de certaines pratiques - Mise en œuvre de pratiques de « demarketing » - ...	Modifier la nature de la fréquentation	- Informer - Sensibiliser, éduquer le visiteur - Encourager des pratiques moins dommageables pour l'espace

Tableau 9 – Typologie des mesures de gestion de la fréquentation. D'après F. Deprest, traité par S. Clarimont.S et E. Hatt, 2022

Pour revenir sur l'exemple du Parc national des Calanques, un dispositif saisonnier de contingentement a été déployé pour limiter la fréquentation dans les calanques de Sugiton et des Pierres tombées. Pour recontextualiser, le Parc national des Calanques est enserré dans la deuxième métropole française (Marseille et ses 1,8 million d'habitants). Ainsi, en réponse à cette pression touristique qui dégrade les milieux et la biodiversité, un **quota** de 400 visiteurs par jour a été défini (soit cinq fois moins que lors des pics de fréquentation observés en été). Les visiteurs doivent ainsi **réserver gratuitement** en amont sur une plateforme en ligne pour accéder à ces Calanques un jour donné.

Ainsi, les nouvelles réglementations mises en place après l'aire du covid en réponse à cette explosion de visiteurs, témoignent de cette évolution de la fréquentation touristique entre l'avant et l'après covid. Ces mesures de gestion apparaissent comme une nécessaire réaction de la part des gestionnaires de ces espaces "naturels" pour concilier l'accueil du public et la préservation des milieux.

"L'idée, c'est de modifier les usages en changeant les habitudes du public et en prenant des mesures réglementaires "

François Bland, directeur du Parc national des Calanques, 2021

De nouveaux acteurs ?

Depuis la crise sanitaire, de nouveaux acteurs se sont mobilisés pour aider dans la gestion de ces nouveaux visiteurs :

"Les conseils régionaux et départementaux, les comités régionaux du tourisme et les comités départementaux du tourisme ont une force de frappe plus importante puisqu'ils sont à l'échelle départementale ou régionale et diffusent des messages à l'échelle parfois nationale. Ils financent des mesures de gestion des flux ou de sensibilisation qui n'ont pas à être prises en charge par les espaces naturels."

Recueil d'expérience sur la gestion de la fréquentation post-covid dans les espaces naturels français, OFB, mai 2022



Les aménagements modifiés

Au vu de l'augmentation du nombre de visiteurs et de la nuisance que cela génère sur les territoires, des zones de protection pour les espèces telles que des espaces de quiétude ont été matérialisées dans certains espaces protégés. Aussi, des parkings ont été aménagés pour permettre d'accueillir le plus grand nombre de visiteurs, lorsque d'autres ont au contraire été réduits pour changer de modèle. Enfin, directement sur site, des aménagements prévus pour encadrer la propagation de certaines pratiques ont été réalisés à l'instar de zones de bivouac mises en place pour limiter l'éparpillement des visiteurs comme c'est le cas sur le plateau du Taillefer ou autour du Lac Lauvitel.

c. La volonté/nécessité d'un libre accès à la "nature"

Faire payer l'accès aux sites "naturels" est une option fréquemment décriée par les visiteurs. En effet, l'accès à la "nature" doit-il être réservé à une frange socio-économique capable de s'offrir cet accès ? En quoi l'utilisateur doit-il s'acquitter d'un coût pour un libre accès à l'environnement ? Comment garantir cet accès à la "nature" pour tous si des questions financières rentrent en jeu ? L'aspect pécunier s'accompagne-t-il d'une élévation des services sur place ou de moyens de mobilités alternatifs ? La "nature", perçue comme un exutoire pour beaucoup, un espace pour contempler et se ressourcer pour d'autres, ne présente pas le même caractère s'il est nécessaire de payer pour s'y rendre.

En Suède, et dans plusieurs pays scandinaves, le droit de libre accès à la "nature", appelé aussi *Allemansrätten* est un principe protégé par la loi qui permet à tous les citoyens de se promener dans la "nature" librement. En France, les parkings payants retrouvés à l'entrée d'espaces "naturels" questionnent ainsi ce libre accès à la "nature" : c'est par exemple le cas dans la vallée de la Clarée, au niveau des cascades du Hérisson dans le Jura, ou dans le Parc national des Pyrénées pour accéder aux lacs d'Ayous ou au site de Gavarnie. Le Parc national des Écrins semble résister sur ce sujet : aucun espace de stationnement n'est payant. A noter qu'il convient de faire la différence entre faire payer l'entrée à un site, et faire payer une place de parking.

d. Un développement croissant des APN

Les activités de pleine "nature" (APN) se sont largement démocratisées en sortie de confinement, toujours à travers ce besoin de "nature" et de liberté. Elles se sont largement popularisées à travers les médias et les réseaux sociaux (présence d'influenceurs qui drainent des publics à distance). En montagne, la multiplication des pratiques est à l'œuvre. Elle s'illustre notamment avec l'ampleur que prend le phénomène du trail, ce qui amène beaucoup de monde sur les versants, comme le note Elsie Nicolas, ou tout simplement avec la randonnée qui est la première activité sportive pratiquée par les Français pendant leurs vacances.

La notion d'activité de pleine "nature" n'a pas toujours existé. De la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1920, l'Europe connaît un développement des sports anglais et des sports de montagne et de mer mais dans la société, le terme d'activités de pleine "nature" n'existe pas. A cette époque les activités "en plein air" regroupent surtout le football, le rugby, l'athlétisme, ou encore les activités de montagne telles que l'alpinisme, ou le yachting. Ces pratiques sont d'ailleurs réservées à "l'élite des sociétés européennes occidentalisées" (Gastaud P., 2014). A partir de 1920 et jusqu'à 1960,

les activités de pleine “nature” sont liées au mythe du plein air et de l’aération. Elles se développent après la Première Guerre Mondiale, en lien avec la problématique sociale de l’hygiène. Ces pratiques de plein air répondent alors à des enjeux sanitaires dans un contexte de maladies pulmonaires (tuberculose) qui se développent en Europe et particulièrement en France (figure du sanatorium mentionnée en introduction). Les activités de “nature” prennent de la place en société dans les années 1930 avec le développement du camping, du scoutisme ou encore des premières stations de ski. Entre 1960 et 1980, ces activités prennent des dimensions plus sportives et compétitives avec une augmentation du temps de loisir alloué, ce qui participe à la propagation de ces activités d’extérieur. Enfin depuis les années 1980, une émergence des activités physiques de pleine “nature” (APPN) s’opère, accompagnée d’une diversification des modalités de pratique. Dans les Écrins, la randonnée s’impose progressivement comme une pratique majeure. Cette activité est notamment mise en lumière avec la naissance du Grand Tour des Écrins, autrefois nommé Tour de l’Oisans. Cette initiative trouve son origine dans l’idée de Jean-Alix Martinez, Claude Coutas et Roger Canac, qui ont imaginé puis testé le cheminement de ce sentier. En 1964, il devient officiellement le chemin de Grande Randonnée GR 54 et participe à la popularisation de la randonnée dans le massif.

3- Le rôle des médias : quelles sources d’information pour les visiteurs ?

L’un des plus grands bouleversements dans notre manière de s’informer, de communiquer, et de se déplacer est la révolution numérique. Beaucoup de visiteurs sont parfois étonnés de voir des randonneurs lire une carte en papier, là où toutes ces données sont aujourd’hui disponibles depuis nos téléphones. Dès lors, comment le visiteur s’informe-t-il ?

a. Du topoguide au post *Instagram* : l’évolution des moyens d’information

Les moyens d’information des visiteurs se rendant dans le Parc sont multiples. Cartes IGN Top 25, topoguides, réseaux sociaux, bouche-à-oreille, offices de tourisme, etc. Les sources sont nombreuses, et s’adaptent surtout à une pluralité de publics.

De nombreux acteurs sont alors impliqués dans la production d’information. Pour la FFRandonnée, la promotion des itinéraires de GR se fera surtout via l’édition de topoguides. Toutefois, il est intéressant de noter que **le GR 54 (Tour des Écrins) ne passe ni au Lauzon, ni au Lauvitel, ni au Tourond, ni au sentier des Crevasses. Pourtant, ces lieux sont très fréquentés, cela induit donc que le profil du visiteur n’est pas le même.** Cependant, ces sites sont présentés dans les topoguides (par exemple le topoguide du tour du Vieux Chaillol emmène les randonneurs dans le vallon du Tourond, ou le topoguide du lac d’Arsine fait emprunter le sentier des Crevasses). La vente de topoguide n’a d’ailleurs pas baissé ces dernières années, elle reste stable, ce qui peut surprendre lorsque l’on connaît l’influence actuelle des réseaux sociaux.

Justement, la vallée de la Clarée attire car elle offre des paysages vierges de remontées mécaniques (à la différence de Serre Chevalier notamment). Sur les réseaux sociaux, elle est souvent qualifiée de “*plus belle vallée du monde*”, et des séries télévisées comme *Alex Hugo* y sont tournées. Mais pour Madame la Maire de Névache, Claudine Chrétien, il faudrait arrêter de communiquer autant sur ce secteur, bien que la régulation des contenus des réseaux sociaux soit quasi-impossible.



Cependant, ce non-contrôle génère aujourd'hui des conséquences néfastes. Sans parler de surfréquentation, on observe une fréquentation concentrée à des instants de l'année, très météo-dépendante.

“Ce que l'on vend n'est en réalité pas en phase avec l'expérience que vivent les visiteurs. Les images véhiculées par les réseaux sociaux se heurtent à la réalité du terrain.”

Nicolas Levoyer, entretien

Certains parlent même de “Tiktokisation” (Tisseron, 2023) des espaces “naturels” pour illustrer ces afflux massifs de visiteurs après avoir vu une publication d'un site en particulier. Ces publications phares sont l'une des causes du surtourisme dans certains contextes. Cela exerce des pressions sur les ressources naturelles, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économiques ou l'utilisation des terres selon Vincent Vlès.

Les effets générés par la mise au public par les réseaux sociaux seront parfois qualifiés d'invasion, de flot, de vague, de marée, de déferlement, d'embrasement. Tout ce champ lexical de la submersion illustre le caractère répulsif de la popularisation de ces espaces, accusée d'être un facteur de destruction des lieux.

Les pratiques peuvent également être largement influencées par les réseaux sociaux, comme la redécouverte du bivouac par les jeunes de la génération Z, là où leurs parents avaient abandonné la pratique comme le montrent les résultats des études quinquennales de 2001 et 2006. Cette pratique est également revenue à la mode en vertu d'immenses renforts de communication par les marques, la conception de matériel adapté (tentes légères, matelas compacts, etc...).

Le bivouac est devenu depuis quelques années un objectif, une finalité en soi, notamment avec la publication de spots sur les réseaux sociaux, ce qui est à l'origine du développement voire de l'explosion de la pratique (par exemple une centaine de tentes par soir ont été relevées aux lacs de Cheserys et Lac Blanc (massif du Mont-Blanc, Aiguilles Rouges) l'été dernier “avec des visiteurs qui arrivent aux remontées mécaniques à 17h pour profiter d'une soirée festive avec des enceintes, le tout en réserve naturelle” selon Juliette Buret (entretien). Jean-Pierre Pic, maire La Grave dresse un constat similaire :

*“Sur le plateau d'Emparis, au niveau des lacs, on relève souvent une trentaine de tentes, avec un record à **176 tentes le 15 août dernier**, d'où les arrêtés municipaux pris et le déploiement d'éco-gardes, même si on ne peut lutter contre les réseaux sociaux.”*

Jean-Pierre Pic, entretien

Aussi, lorsqu'une première personne déploie sa tente à 18h, tout le monde va déployer la sienne par effet d'imitation, ou pour trouver le meilleur *spot*. A noter que le bivouac est peu défini par la législation. Il y a donc un empilement de décrets pour obtenir une définition juridique du bivouac.

b. Les offices de tourisme : des discours pour répondre aux attentes de la clientèle

Le but premier de l'Office de tourisme, comme le rappelle Elodie Lefebvre, est de satisfaire les attentes du client, et de lui proposer ce qui pourrait lui convenir le mieux. Le rôle de l'Office de tourisme

est, selon elle, d'avertir le public des bonnes conduites à suivre et de l'entrée en cœur de Parc suivant les randonnées choisies. Les offices de tourisme des Hautes-Vallées, d'Oisans Tourisme et de l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar, dont nous avons rencontré les trois directeurs et directrices, nous informent que leurs employés préviennent automatiquement les visiteurs de l'interdiction des chiens et des drones en cœur de Parc afin que les visiteurs puissent anticiper leur journée en montagne.

“Lorsque les activités s’orientent vers le cœur de Parc, nous avons comme devoir de rappeler les réglementations.”

Nicolas Levoyer, entretien

À noter que 15 % des visiteurs du Lauvitel passent par l'Office de tourisme de l'Oisans pour avoir des informations complémentaires. Certains, comme l'Office de tourisme des Hautes-Vallées, se refusent aujourd'hui de publier des photos des sites déjà très fréquentés comme le lac de l'Orceyrette, le plateau d'Emparis ou le lac du Pontet. D'autres, comme l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar, pour s'adapter aux demandes de la clientèle attirée par les destinations lacustres, ont créé une sélection de randonnées *“objectifs lacs et cascades”* disponible sur leur site internet.

Toutefois, selon Philip Chenal, AMM à Orcières (entretien), il y a des endroits sursaturés Prapic avec des flux estivaux intenses. Selon lui, l'Office de tourisme d'Orcières recommande continuellement Prapic car c'est un hameau qu'il est possible de visiter sans même randonner. Ainsi, toutes les voitures s'y rendent mais aucune navette n'est proposée, ce qui congestionne le site de manière régulière pendant l'été. Pour que cet engorgement n'atteigne pas le hameau, une demi-barrière a été installée très rapidement (années 2000) afin d'obliger les visiteurs à se garer en amont, mais pouvant toutefois laisser passer les habitants et ayant-droit. Assez ironiquement, le fait que le hameau soit piétonnisé amène un certain public, en quête d'authenticité et de patrimoine architectural et *“naturel”*.

Comme l'explique Frédéric Prévot, responsable du Service Sport et Activités Pleine *“nature”* à la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar, la collectivité se sent impliquée dans la gestion de la fréquentation. Ainsi, elle conseille l'Office de tourisme sur le ciblage des promotions de sentiers, en essayant d'épargner le Gioberney et Prapic qui n'ont pas besoin de publicité supplémentaire, dans une logique de dispersion des flux donc.

Dans le secteur de l'Embrunais (constitué de onze communes dont seules deux ont des territoires en zone cœur pour l'extrême sud du massif), les sites très fréquentés ne sont pas en zone cœur mais plutôt en aire d'adhésion. Le lac de Serre-Ponçon polarise la fréquentation du secteur malgré quelques sites qui attirent le public en zone cœur comme la cascade de la Pisse et la vallée du Rabioux à Châteauroux-Alpes ou le hameau des Gourniers à Réallon. En période de haute fréquentation, il n'y a pas besoin de communiquer pour le tourisme aux abords du lac, mais la fréquentation dans le Parc est bien moindre, il n'y a pas de dynamiques de pics comme cela peut être le cas ailleurs. Comme nous l'indique Jean-François Lombard : *“c'est le Syndicat mixte d'aménagement de Serre-Ponçon qui cogère cette fréquentation, avec l'Office de tourisme de Serre-Ponçon, là où le Parc est moins présent, bien que les gardes-moniteurs s'occupent davantage de l'aire d'adhésion que dans d'autres secteurs puisque c'est là où il y a le plus de monde l'été”*.



Focus : Destination Parc national des Écrins

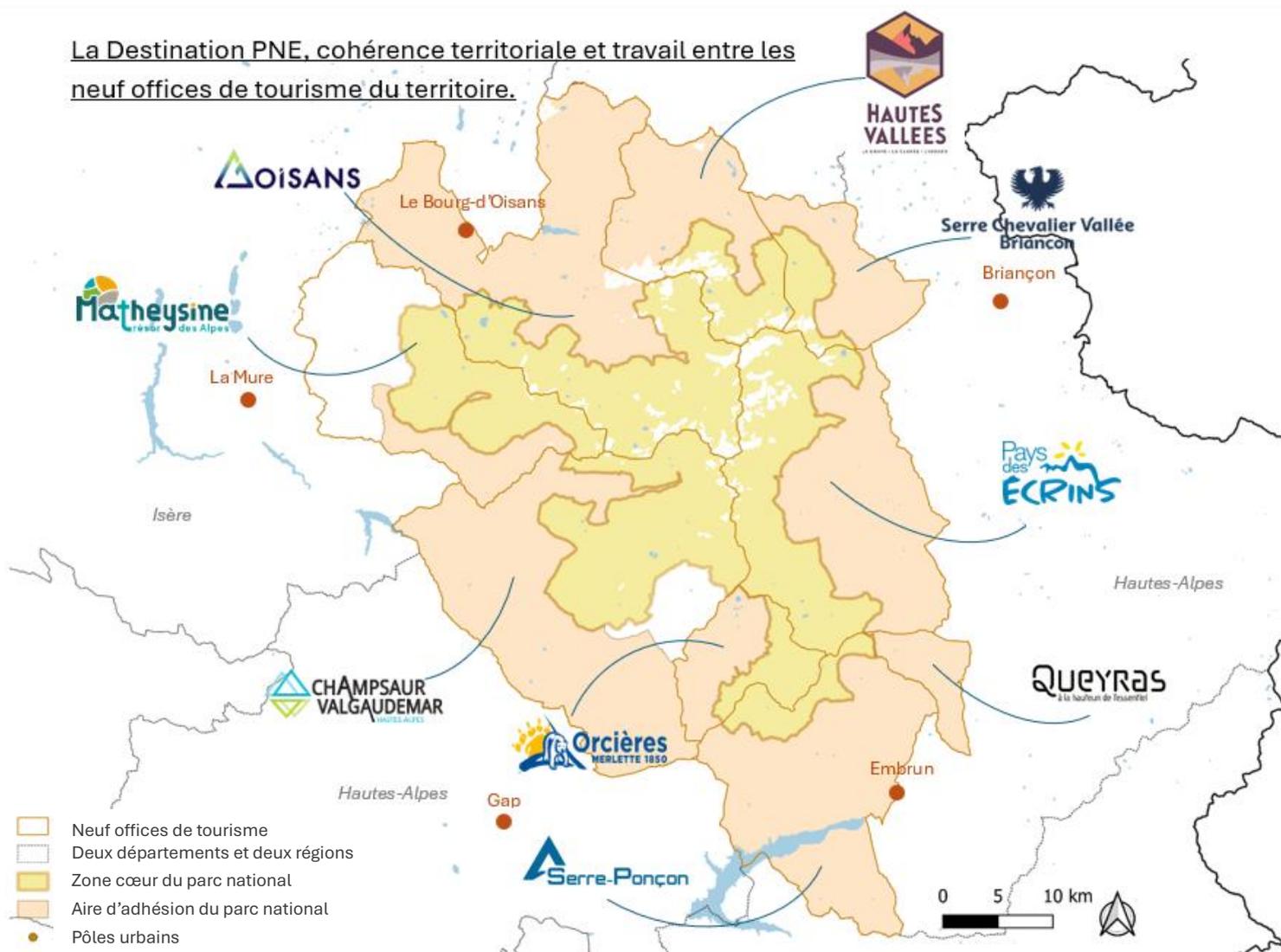
Ce projet de destination touristique porté par le Parc réussit à réunir les neuf offices du périmètre du Parc national des Écrins pour parler des atouts du Parc depuis 2022. Il s'articule autour de trois préalables (une notoriété naturelle et une cohérence géographique, des activités touristiques et une capacité d'accueil par la présence d'hébergements) pour défendre les vertus de l'éco-tourisme. Il se définit comme un tourisme centré sur la découverte de la nature, dans le respect de l'environnement et de la culture locale. En montagne, sa déclinaison va se concentrer principalement autour de la randonnée, de l'itinérance et de l'alpinisme.

Destination PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Logo 3 - Destination Parc national des Écrins

“La destination infrarégionale Parc national des Écrins, contractualisée avec la région Sud et le Parc, date de 2022 dans une démarche de tourisme durable. Le but est de s’allier et d’aller dans le même sens avec pour objectif de regarder au-delà des frontières administratives.”

Agnès Rossi, entretien



Carte 8 - La Destination PNE, cohérence territoriale et travail entre les neuf OT du territoire. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025

L'objectif est de faire émaner des synergies entre les rôles des OT que sont l'accueil et l'information des visiteurs, et la promotion touristique du territoire, avec les rôles d'un Parc national que sont la préservation des espèces et des milieux, la connaissance scientifique, l'accueil et information des visiteurs, et l'accompagnement du développement du territoire. Le socle du projet est mentionné dans l'axe 4 de la charte à savoir "Pour l'accueil du public et la découverte du territoire". Cet axe se décline à travers quatre mesures :

- Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination écotouristique
- Mettre en réseau les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte
- Inciter les adeptes des activités de "nature" à des pratiques respectueuses de l'environnement
- Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics

Un autre objectif de la *Destination Parc national des Écrins* est de toucher un public néophyte, là où il s'informe, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux le plus souvent, en utilisant les communautés des influenceurs référents ayant des abonnés urbains, intéressés par la randonnée, et ayant une capacité à porter des messages de sensibilisation (réglementation, venir en train et circuler en bus, les bonnes pratiques en refuge et en montagne, les chiens de compagnie dans les Écrins).

4- Peut-on parler de surfréquentation ? Les effets porteurs de la sémantique

La surfréquentation est une notion très relative qui suggère de l'interroger : à l'aune de quoi la mesure-t-on ? Ludovic Schultz, directeur du Parc, déclare : "en tant que conservateur d'espaces naturels, c'est la **capacité de l'écosystème à supporter la pression d'une présence humaine**". Cela est donc de fait difficile à évaluer, car très dépendant des habitats, des espèces, et des perceptions. La question est de savoir à partir de quel seuil il va y avoir un dérangement des espèces tel que l'on puisse mesurer un impact sur leurs comportements. Alors, il est nécessaire de se poser les bonnes questions, par exemple "À partir de quel seuil le piétinement va-t-il compromettre la restauration de telle ou telle prairie d'alpage ?". Cela se comprend à une première échelle, celle du Parc.

Dans d'autres contextes, des critères différents pourront être retenus. Pour l'Islande, qui a connu une explosion du tourisme incroyable (450 000 visiteurs en 2010 contre deux millions en 2019), la fréquentation pose des problèmes d'approvisionnement en eau (l'eau est consommée en masse par les touristes, et les réseaux ne sont pas conçus pour une telle pression), donc il est automatiquement possible de parler de surfréquentation, bien que ce point ne concerne pas la nature.

*"Aujourd'hui, dans les Écrins, on n'est pas **encore** dans un système de surfréquentation, à la différence des Calanques, très clairement, avec une érosion incroyable, des impacts forts sur la végétation, c'est réel et c'est documenté"*

Ludovic Schultz, entretien

La surfréquentation renvoie à un concept simple qui détermine le **seuil** au-delà duquel la fréquentation provoque une détérioration du milieu. Il ne s'agit pas d'un terme péjoratif ni moral, contrairement à la notion de mal-fréquentation qui induit un jugement, indépendant de l'analyse scientifique du milieu.



C'est un simple constat du moment où commence cette détérioration du milieu, qui peut provoquer la destruction du produit touristique lui-même. Ainsi, la surfréquentation fait référence à un milieu naturel sachant que l'homme fait partie de ce milieu, l'homme appartient à la nature, contrairement aux dires de Latour qui oppose culture et "nature".

L'acceptabilité de ces phénomènes touche aux sciences sociales et humaines, et l'accueil des touristes fait référence à cette nouvelle forme d'acceptation de l'autre. Cette notion est subjective et dépend de la perception de chaque individu.

L'émergence de la notion de surfréquentation est notamment advenue dans le Parc national des Calanques, qui a été le premier à **réglementer l'accès à un espace naturel**. Ils ont mis cette mesure en place à la suite du surcreusement des sentiers lié à l'érosion, atteignant parfois plus d'un mètre.

Dans les Écrins, ces phénomènes sont moins marqués. Toutefois, comme le souligne Arnaud Murgia, président du Parc : *"lorsqu'on examine les recommandations des offices de tourisme concernant les sites de randonnée, on constate qu'ils conseillent les mêmes endroits depuis de nombreuses années, et que les sentiers en souffrent"*. La question de la surfréquentation résulte d'une politique touristique élaborée sans tenir compte de la gestion des sites. Ainsi, Arnaud Murgia a souhaité amener cette thématique à l'ordre du jour des travaux du Parc.

"J'ai fait entrer la notion de surfréquentation au sein du conseil d'administration du Parc après ma nomination en tant que président, j'ai souhaité initier les discussions à ce sujet car les enjeux sont immenses"

Arnaud Murgia, entretien

La surfréquentation, une notion controversée dans les Écrins ?

Pour un habitant rencontré à la Danchère, point de départ de la montée au Lauvitel, il est *"ridicule de parler de surfréquentation au Lauvitel"*, *"Le Lauvitel, ce n'est pas Venise"*. Cela amène la nécessité de recontextualiser et de pondérer ce qu'il se passe entre les différents territoires. Mais les avis sur la présence des touristes varient d'une personne à l'autre dans le hameau. En effet, Caroline Purhardt, gérante du *Lauvitel Lodge* pointe, à l'inverse, la saturation de l'espace qui, selon elle, nuit à son charme et à son caractère.

La surfréquentation, une notion qui fait peur ?

Agnès Rossi, élue régionale de la région PACA, présidente de la commission tourisme, réfute ce terme, en vertu de son caractère répulsif.

"Surfréquentation ça veut dire que c'est fini, qu'on ne peut plus vivre, que c'est l'enfer"

Agnès Rossi, entretien

Selon elle, les Écrins ne sont pas encore confrontés à des situations extrêmes de fréquentation. Cependant, adviennent à certains moments de l'année des pics de fréquentation, qu'elle juge encore maîtrisables.

Elle insiste en rappelant que la région PACA dispose de trois marques monde : la Provence, les Alpes, et la Côte d'Azur. Elle déclare : *"on a besoin d'un tourisme qui s'étale sur les zones anthropisées. Par exemple, il n'y a plus aucune communication sur la Côte d'Azur en été. Les campagnes de promotion s'appuient sur*

des arguments pour vendre la Côte d'Azur en hiver” (entretien). Dans le même temps, la charte du Parc stipule que les acteurs du territoire doivent faire de la destination PNE un lieu de l'écotourisme.

“Si on diffuse l'idée de surfréquentation, les touristes ne vont plus venir en Provence-Alpes-Côte- d'Azur”

Agnès Rossi, entretien

Selon elle, les visiteurs penseront qu'ils ne trouveront pas d'hébergement, qu'il y aura trop de monde, que les prix seront élevés... En revanche, si on utilise le terme de **flux de fréquentation**, l'idée sous-jacente est que cela peut être géré. Les deux termes ne véhiculent pas du tout le même imaginaire. Face à cet argumentaire, nous pouvons toutefois rétorquer qu'au-delà des débats sémantiques, les deux termes ne renvoient pas du tout à la même réalité. Le terme de surfréquentation a également pour but d'alerter, afin d'agir avant que cela ne soit incontrôlable.

Une distinction qualitative et quantitative ?

Rodolphe Papet, maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas et technicien patrimoine du Parc national, et Daniel Briotet, chef de secteur du Champsaur-Valgaudemar, notent qu'ils constatent une évolution quantitative pas forcément impressionnante, mais une **évolution qualitative immense**, avec des visiteurs qui veulent des refuges, des chemins bien entretenus, et ce sont ces catégories de visiteurs qui font dire qu'il y a plus de monde, car le public est différent. On ne parle donc pas de surfréquentation, comparé à Port-Cros ou à d'autres sites et leurs millions de visiteurs respectifs (deux millions/an à Port-Cros pour une surface terrestre bien inférieure) qui n'ont finalement rien à voir avec ceux ici observés, malgré une saturation observée du parking du Gioberney, au Pré de Madame Carle ou à la Danchère, une quinzaine de jours par an, lorsqu'il fait beau, à des heures précises. Tout ceci est donc à relativiser. La problématique au Gioberney que les visiteurs ne pouvant pas se garer vont s'en aller, et qu'ils vont se dire “le territoire ne peut pas accueillir tous les visiteurs”. Face à ce constat, il serait bien préférable de renforcer le système de navettes actuel selon Rodolphe Papet.

Dans le secteur du Champsaur-Valgaudemar, on ne peut parler de surfréquentation (quantitatif) mais plutôt de malfréquentation (qualitatif), notamment sur le secteur des lacs de Pétarel, avec des visiteurs très urbains aux comportements très différents du visiteur “classique” pour reprendre les termes de Daniel Briotet. **Ce n'est pas tant le monde qui fait la surfréquentation, mais plutôt le comportement.** Le public acclimaté à la montagne, qui recherche le calme, l'inspiration pour se poser, dessiner, lire, écrire va se raréfier selon lui.

Surfréquentation et surtourisme

Le surtourisme se comprend comme un tourisme qui est venu déséquilibrer trop profondément un territoire de sorte que l'omniprésence du tourisme a complètement modifié la “nature” économique, socio-culturelle du territoire : une population en majorité en résidence secondaire, du foncier accaparé pour des enjeux touristiques, des commerces tournés vers le tourisme, une priorité donnée par le territoire au tourisme. Dès lors, la station Orcières-Merlette et ses 17 000 lits touristiques s'inscrit-elle dans cette logique ?

Selon Lydiane Estève, chargée de mission animation du réseau des Grands Sites de France, la surfréquentation est *“quelque chose qui s'installe sur un très long terme”*. Le Parc national des Écrins n'est donc absolument pas dans cette dynamique. A l'inverse, la fréquentation est plutôt évoquée à



moyen terme sur des sites emblématiques. On peut en parler sur certains sites, ou nuancer le propos avec la notion de pic de fréquentation. Parfois, des sites donnent une image de surfréquentation mais ne subissent véritablement que des pics de fréquentation, c'est beaucoup plus le cas au sein du Parc, et on retrouve ici la question de la subjectivité.

“Quand le site est sur-fréquenté, cela signifie qu'il est mal géré”.

Lydiane Estève, entretien

Une surfréquentation à évaluer en fonction de critères précis et adaptés à chaque terrain ?

Aussi, la notion peut se décliner selon les contextes et les attentes des visiteurs. Dans le vallon du Tourond, on pourra par exemple parler de surfréquentation lorsque Stéphane Chevallier, le gardien du refuge éponyme, n'aura plus la capacité de nourrir tous les visiteurs qui veulent manger le midi. Pour d'autres comme Elsie Nicolas, élue communautaire du Champsaur-Valgaudemar, la surfréquentation, c'est *“lorsqu'il y a un public de tous types, très éclectique qui déambule sur l'ensemble de la journée.”* Cela fait donc apparaître d'autres notions : la surfréquentation est-elle visuelle ? Se conçoit-elle en rapport avec la faune et la flore ? S'estime-t-elle à l'état des sentiers ?

Dans un autre contexte, l'importante fréquentation (pour varier le lexique employé) sur le site du Lauvitel implique naturellement des déjections humaines, alors que l'eau potable de la commune de Bourg d'Oisans provient d'une résurgence du lac Lauvitel. Le problème est qu'il y a de plus en plus de bactéries coliformes dans l'eau (bactéries qui proviennent des intestins humains). Pour autant, malgré ce problème de bactéries coliformes et l'augmentation de la fréquentation, la municipalité de Bourg d'Oisans ne pourrait sans doute pas aboutir à la fermeture du site puisque la commune est dépendante du tourisme comme le rappelle Georges Goffman, adjoint : *“on ne peut pas râler contre les touristes, on vit grâce au tourisme”* (entretien). Pour illustrer cette dépendance et ce lien étroit avec le tourisme, la commune de Bourg d'Oisans présente la plus grosse capacité d'accueil en camping de la région, un système d'hébergement majoritairement utilisé par les randonneurs. Ainsi, peut-être pourrions-nous parler de surfréquentation lorsque les flux induiraient des nuisances telles qu'elles feraient encourir un risque pour la santé. Ce critère est à prendre en considération.

5- Le sujet de la fréquentation, porteur de nombreuses discussions

La thématique de la fréquentation, on l'a vu, est porteuse et prégnante dans la manière de concevoir le futur des sites protégés. Elle est également porteuse de débats, de choix, d'hostilité sur certains aspects. Les sujets qui font débat, liés à la fréquentation, sont nombreux, nous avons décidé d'éclaircir ceux qui nous paraissent les plus prégnants, et les plus en phase avec les réflexions que le Parc doit mener à court et moyen terme.

a. Interdire la baignade dans les lacs d'altitude : des travaux et des réflexions en cours

Les lacs d'altitude, en particulier alpins, valorisés depuis les XVIII^e et XIX^e siècles pour leur beauté naturelle, incarnent des paysages d'inspiration et de contemplation. En suivant une chronologie historique, ils ont pu être aménagés pour des raisons utilitaires, puis ils ont réellement fait l'objet d'une

valorisation, car considérés comme beaux, attractifs, plus “naturels” que d’autres. C’est en cela que leur représentation paysagère artistique inspire souvent la tranquillité, la sagesse, l’inspiration des grands espaces (notamment les œuvres de Théodore Levigne ou de Laurent Guétal comme *Le Lac de l’Eychauda*, 1886, huile sur toile, Musée de Grenoble). Les lacs d’altitude ont cependant fait l’objet de beaucoup moins de littérature scientifique que les lacs de vallée du point de vue des sciences humaines et sociales, ce qui alimente l’imaginaire qui leur est associé. Le réseau *Lacs sentinelles* a pu réaliser des enquêtes en ligne pour avoir davantage de données à propos de la perception des lacs. Il en ressort que les lacs constituent des points d’attraction dans les itinéraires, depuis longtemps. Mais depuis peu (été 2020 selon les gestionnaires d’espaces protégés), on observe dans ces milieux une augmentation vraiment massive de la fréquentation sur des points de fixation comme le Lauvitel ou le Lauzon. Si ces lacs ont longtemps attiré par leur représentation idéalisée, les dernières années marquent un tournant avec une augmentation importante de leur fréquentation.

Selon l’Office de tourisme Champsaur-Valgaudemar, cette fréquentation croissante s’explique moins par la quête de fraîcheur que par l’aspect photogénique des lieux, souvent partagé sur les réseaux sociaux. Les lacs deviennent des objectifs en soi, au même titre que les refuges, et sont davantage recherchés pour la contemplation que pour l’accomplissement d’exploits sportifs comme l’ascension d’un col ou d’un sommet. Les étés caniculaires des dernières années ont accentué cette tendance, bien que l’idée des lacs comme îlots de fraîcheur soit à nuancer dans un contexte de réchauffement climatique marqué, où la température de l’eau s’élève également. Ainsi, la baignade devient plus accessible, comme l’illustre Richard Bonnet : le lac du Pavé, situé à 2 800 mètres d’altitude, peut parfois atteindre une température de 10 degrés en surface.

Le programme *Lacs Sentinelles* est né du constat que les lacs représentaient de véritables boîtes noires de connaissances. Le Parc national des Écrins avait débuté, en 2005, l’étude de la température de l’eau et des poissons, tandis qu’*Asters*, en Haute-Savoie, avait lancé des études dès 2000, sur des problématiques différentes. Toutefois, tous s’accordaient sur le manque de données concernant les lacs d’altitude face à des constats communs (lacs qui deviennent verts, présence d’herbiers, etc...) ce qui appelait à la mise en place de protocoles communs.



Logo 4 - Lacs Sentinelles

En 2010, une réunion a eu lieu à La Danchère, rassemblant de nombreux participants : les Parcs de la Vanoise et des Écrins, EDF, la Fédération de pêche, et d’autres acteurs, tous partageant le constat de l’évolution des lacs et la nécessité de les étudier. À la fin de cette réunion, le réseau des Lacs Sentinelles a été créé. Un protocole standard a été mis en place, incluant le suivi de la température, de la transparence de l’eau, ainsi que des mesures avec des sondes multi-paramètres capables de mesurer les conditions au fond des lacs. Face à une dynamique encore amplifiée par les étés caniculaires de 2022 et 2023 et l’augmentation de la fréquentation dans les Écrins suite au covid-19, le réseau des Lacs Sentinelles a initié le projet PLOUF (Pollution des Lacs et Observations des Usages récréatifs). Comme l’explique Alice Nikolli, son objectif est d’étudier les effets des activités humaines afin de préserver ces écosystèmes fragiles, ajoutant ainsi aux recherches autour des lacs une dimension sociale. Ce projet ambitionne également de fournir des recommandations concrètes aux gestionnaires et aux différents usagers, comme les socio-professionnels de la montagne ou les pratiquants de sports de nature.



Parmi les nouvelles pratiques observées autour des lacs, autres que la baignade, le canotage a particulièrement attiré l'attention des gestionnaires. Des activités telles que le paddle ou l'utilisation de bouées se sont développées, parfois encouragées par des campagnes de communication comme celle de l'Office de tourisme des Deux-Alpes, qui a diffusé une image de paddle sur le lac Lauvitel.

Ces usages posent plusieurs risques, notamment la propagation de champignons, de virus ou d'espèces invasives par des équipements mal nettoyés. Ces espèces peuvent affecter gravement les populations locales, comme les amphibiens, dont les déclin ont été documentés dans des espaces comme le Parc national du Mercantour.

Face à ces nouvelles pratiques, les gestionnaires ont rapidement pris conscience des risques environnementaux, aboutissant à une réglementation stricte pour préserver ces milieux sensibles. En réaction, après délibération du conseil d'administration, un arrêté a été pris à l'été 2024 pour interdire le canotage sur l'intégralité des lacs du Parc national des Écrins. Cette décision repose sur deux principaux fondements : la préservation du caractère du Parc national, où ces pratiques perturbent l'impression de "nature" sauvage, et la nécessité de limiter les impacts biologiques liés à l'introduction d'espèces invasives.



Photographie 112- Image de promotion du Lauvitel par les Deux-Alpes, depuis retirée, Goosehillsup

“Le cœur confère à l'ensemble du Parc national une partie importante de son caractère. Celui-ci repose à la fois sur des éléments matériels, notamment un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, spécifique et objectivement décrit, mais aussi sur des éléments immatériels, notamment sur tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect, un imaginaire particulier et une capacité de ressourcement. Il renvoie donc à l'esprit des lieux, à la force séductrice de l'ensemble classé en cœur de Parc national et à l'attraction qu'il exerce. Ce caractère plonge ses racines dans l'histoire du lieu, favorise une pluralité de visions de l'espace considéré, et continue à s'affirmer au-delà des évolutions naturelles, économiques et sociales à l'œuvre localement. La charte identifie les principaux éléments constitutifs du caractère du Parc national.”

Extrait de la charte du Parc national des Écrins, 2012

La direction du Parc a également souhaité tester les réactions du public à cette interdiction, tout en s'assurant de poser un cadre réglementaire clair et justifié. À partir de 2025, des gardes seront chargés de faire appliquer cette mesure, et un nouveau pictogramme signalera cette interdiction. Ces initiatives témoignent de l'urgence de protéger ces espaces isolés d'un point de vue des écosystèmes, et fragiles face à des pratiques qui, sans encadrement, risquent d'en altérer durablement les équilibres.

Ainsi, la baignade dans les lacs d'altitude, en tant que pratique en forte expansion, pose de nombreux problèmes, tant sur le plan environnemental que sur celui de la préservation du caractère du Parc national des Écrins.

Selon Richard Bonet, il existe deux principaux types d'impacts environnementaux liés à la baignade :

Qualité de l'eau	Berges des lacs
Transport de pathogènes, crèmes solaires et augmentation de la turbidité (due aux perturbations des fonds lacustres causées par les mouvements des baigneurs), affectant la photosynthèse.	Piétinement des berges, perturbant des habitats sensibles (orchidées, tourbières, zones humides...).

Tableau 10 – Impacts environnementaux connus de la baignade. Réalisation : LM, LB, GD, février 2025

La difficulté réside dans le fait que les impacts varient en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque lac. Comme mentionné précédemment, le lac Lauvitel bénéficie de berges relativement protégées en raison d'un marnage important. À l'inverse, les berges enherbées du lac du Lauzon subissent une pression considérable en raison de la vulnérabilité du piétinement, tant humain qu'animal, notamment avec le bétail qui s'y désaltère. La taille des lacs influence également les impacts liés à la turbidité de l'eau. Ces impacts sont ainsi difficilement quantifiables scientifiquement, et finalement la direction du Parc nous partage le constat suivant :

“Ce qui ressort actuellement dans la production scientifique en termes de perturbation est assez mince”
Samuel Sempe, entretien

Outre les impacts environnementaux de la baignade, des questions d'ordre plus sociologique émergent. Les perceptions des visiteurs et les pratiques évoluent avec la société, comme nous l'avons vu avec le canotage. Le phénomène de la baignade dans les lacs d'altitude illustre bien ce changement : alors que la baignade n'était pas une pratique courante auparavant, la transformation de certains lacs en lieux de baignade soulève des interrogations sur la préservation du caractère de ces espaces.

Le Parc national des Écrins, confronté à cette évolution des comportements, cherche à réguler l'accès aux lacs en se fondant sur le principe du **"caractère du Parc"**, un élément clé inscrit dans la charte du Parc.

“La présente charte exprime un projet de territoire (cœur et aire optimale d'adhésion) centré sur la protection et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager, et la préservation du caractère du Parc.”

Extrait de la charte du Parc national des Écrins, 2012

Malgré sa définition dans la charte, ce principe est toutefois assez abstrait comme nous l'explique Catherine Garin, référente du suivi et de l'évaluation de la charte du Parc : *“il n'existe pas de cadre explicite concernant la baignade. Cependant, la défense du caractère du Parc peut constituer un*



argument fondamental pour la gestion de ces milieux sensibles. Le Parc veut éviter que ces lacs d'altitude ne se transforment en sites balnéaires". Cette question soulève également un enjeu de représentation : que veut-on vivre lorsqu'on se rend dans un Parc naturel ? Comme le souligne Daniel Briotet, chef de secteur Champsaur-Valgaudemar :

"Ça me paraît opportun d'interdire la baignade car cette pratique dénature le caractère du Parc. Il ne faut pas oublier que l'on est dans un site naturel d'exception, alors il ne faut pas faire n'importe quoi."

Daniel Briotet, entretien

Pour certains, cette gestion des usages fait appel à des ajustements nécessaires face à des évolutions sociétales. François Couilloud, chef de secteur intérim de l'Oisans-Valbonnais, par exemple, évoque l'importance de se poser la question de l'expérience que l'on souhaite offrir aux visiteurs. *"Veut-on une plage comme sur la Côte d'Azur ou un milieu préservé ?"* (entretien) Selon lui, il est important que le Parc adapte ses réglementations aux nouveaux comportements, sans pour autant "sacrifier" la préservation de son identité.

En fin de compte, la question de l'interdiction de la baignade dans les lacs d'altitude dépasse les seules considérations environnementales. Elle touche également à la définition du caractère du Parc et à la manière dont celui-ci est perçu par la société. Ainsi, il est crucial de trouver un équilibre entre la préservation de ces espaces "naturels" et l'adaptation aux pratiques changeantes des visiteurs.

Cependant, déterminer si la baignade constitue un véritable problème pour l'environnement et le caractère du Parc est complexe. Cela dépend des spécificités de chaque lac et de sa capacité à supporter un certain seuil de fréquentation. C'est pourquoi les scientifiques sont actuellement mobilisés pour étudier l'impact de la baignade sur les écosystèmes.

Les lacs qui connaissent des pressions thermiques peuvent suivre la typologie suivante : d'un côté les lacs qui se réchauffent vite par l'action du changement climatique, de l'autre les lacs froids alimentés par un glacier, ce qui régule encore la température pour l'instant. Mais à cela s'ajoute donc une pression supplémentaire, de source anthropique. Le Parc veut avant tout limiter tout type de pression, en protégeant les zones les plus sensibles en priorité, mais il est compliqué pour le Parc d'intervenir au sujet du changement climatique, alors qu'il est plus à même d'agir sur les comportements problématiques.

Aussi, il reste difficile d'être pleinement objectif concernant le critère du "caractère", qui demeure un concept subjectif et difficile à définir de manière précise. Dès lors, élaborer une réglementation unique et applicable à l'ensemble des lacs du Parc national des Écrins s'avère particulièrement difficile.

Comme l'indique Samuel Sempé, il est essentiel que le Parc soit transparent vis-à-vis des visiteurs sur les raisons d'une éventuelle interdiction. En effet, il ne s'agit pas de justifier une mesure sans fondement solide.

En revanche, selon l'avis de Juliette Buret, chargée de projet éco-tourisme chez *Asters*, gestionnaire d'espaces naturels de Haute-Savoie : *"bien que les résultats scientifiques sur l'impact de la baignade prennent du temps à se concrétiser, cela ne doit pas empêcher le Parc d'anticiper les risques en adoptant dès maintenant des mesures de préservation, telles que la mise en place d'arrêtés."*

Des aménagements moins contraignants que l'interdiction totale de la baignade peuvent également être envisagés pour limiter son impact. Par exemple, dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Queyras, l'accès aux rives des lacs du vallon de Bouchouse (lacs Foréant, Baricle et Egorgéou) est restreint, sauf à certains endroits spécifiques, matérialisés avec des potelets et des cordelettes.

Ainsi, face à ces enjeux, les gestionnaires du Parc se retrouvent devant une décision délicate : faut-il, **interdire, limiter** ou simplement **sensibiliser** le public aux nuisances possibles de la baignade dans ces lacs d'altitude ?

Pour autant, la gestion de la baignade ne se limite pas aux frontières du Parc : elle concerne également les communes environnantes, où les décisions prises traduisent des enjeux similaires mais parfois motivés par d'autres considérations.

Les communes situées autour du Parc national des Écrins ont, notamment dans l'Oisans, adopté des arrêtés municipaux interdisant la baignade dans leurs lacs. Ces décisions sont souvent justifiées officiellement par des préoccupations écologiques, mais elles répondent également à des besoins de protection juridique pour les maires en cas d'accident, notamment de noyade. Effectivement, la loi stipule qu'une commune peut être tenue responsable d'une noyade survenue dans l'un de ses lacs lorsque celui-ci est considéré comme "une zone réputée pour la baignade". La difficulté réside dans le fait de déterminer si les lacs d'altitude entrent dans cette catégorie. Ainsi, il est parfois difficile de distinguer les motifs environnementaux réels des mesures visant à transférer la responsabilité en cas d'incident.

La commune de Névache a ouvert la voie en 2021 en devenant la première des Alpes à interdire la baignade dans ses lacs. Cet arrêté, selon les dires de Madame la Maire Claudine Chrétien, que nous avons rencontrée, a été motivé par des préoccupations de sécurité et de préservation de la biodiversité. Ce dernier s'appuyait sur des études réalisées par Natura 2000 dans la vallée. Cet exemple a été suivi par d'autres communes, comme celles du plateau d'Emparis et du Taillefer, où des arrêtés municipaux similaires ont été adoptés. Ici, bien que la justification officielle repose sur la protection de la biodiversité, aucune étude scientifique spécifique n'a été réalisée dans ces zones. Par ailleurs, la présence de lacs appartenant à des propriétaires privés dans ces secteurs ajoute une dimension complexe, car certaines interdictions sont également prises à leur demande. Cette dynamique prend de l'importance dans différents espaces "naturels" protégés ou non, comme les lacs du Parc naturel régional du Queyras, les lacs du Taillefer, du plateau d'Emparis, des Cheserys, de la vallée de la Clarée, tout comme le lac Achard à Chamrousse, le lac Vert à Passy, ou le lac Merlat en Belledonne, sans être exhaustif.

"Il y a un fleurissement d'arrêtés sur les lacs"

Clotilde Sagot, entretien

Les **différents statuts de protection n'induisent pas forcément les mêmes réglementations**, y compris sur des territoires proches. A cela s'ajoute l'action d'élus qui sont en droit de prendre des décisions d'interdiction *in situ* par arrêtés. Par exemple, il est interdit de se baigner sur les plateaux du Taillefer et d'Emparis (qui sont des zones Natura 2000 classées catégorie IV de l'UICN) alors que la baignade n'est pas interdite au Lac Lauvitel et dans les autres lacs du cœur de Parc (pourtant catégorie II de l'UICN).



Ainsi, comme le note Chloé Vial-Pailler, doctorante, les mesures qui sont prises dans un espace naturel protégé ne sont pas toujours proportionnelles à leur statut de protection, pour des raisons d'acceptabilité notamment.

Malheureusement, ces interdictions généralisées entraînent un phénomène de report : lorsque la baignade est interdite dans plusieurs lacs, les visiteurs se tournent vers des lieux où elle est autorisée. C'est le cas du lac du Pontet, surnommé par David le Guen "*Pontet-beach*" en raison de sa popularité estivale. Ce site, facilement accessible, est souvent conseillé par l'Office de tourisme aux visiteurs désireux de se baigner. Il existe également un report vers les cours d'eau, dans la vallée de la Clarée par exemple ou dans certaines communes du Queyras qui ont par la suite pris un arrêté concernant les cours d'eau également.

Cette situation illustre également l'incompréhension des usagers face à des réglementations perçues comme incohérentes : pourquoi la baignade est-elle interdite dans certains lacs et autorisée dans d'autres ? Cette confusion souligne l'importance de réfléchir à une harmonisation des régulations entre les communes voisines, tout en tenant compte des particularités de chaque site.

"Les lacs situés dans les espaces les plus protégés (Parcs nationaux, réserves naturelles nationales) deviennent paradoxalement les espaces où les pratiques lacustres sont les moins contraintes."

Aline Fintz, 2024

Même lorsque des règles sont établies, leur application reste un enjeu majeur. Leur réussite dépend largement de ceux chargés de la faire respecter.

"La réglementation, ce n'est jamais magique"

Samuel Sempe, entretien

Comme le souligne Clotilde Sagot, responsable du programme *Lacs Sentinelles* pour le Parc, la faiblesse des arrêtés municipaux réside dans le fait qu'ils ne sont pas toujours accompagnés de force de police, et qu'ils nécessitent la présence d'agents sur le terrain pour garantir leur efficacité. De plus, si une règle n'est pas correctement respectée par certains, cela peut conduire d'autres visiteurs à remettre en cause la légitimité de cette dernière, ou à se dire qu'une personne en plus ne changera rien à la situation, ce qui est la source de nombreux problèmes si tout le monde agit comme tel.

La tâche devient encore plus difficile lorsqu'il s'agit de faire respecter la réglementation par temps de chaleur intense, notamment lorsque l'on voit que le lac de Pétarel a pu atteindre un record de 24°C en 2022. L'office de l'environnement pour la Corse a fait interdire la baignade dans les lacs d'altitude car ils servaient de stock d'eau potable pour Corte, cette interdiction s'est accompagnée d'une présence d'agents quasiment quotidienne sur site.

"Si elle (la réglementation) ne peut pas être appliquée, il vaut mieux ne pas la mettre en place."

Clotilde Sagot, entretien

Les mesures concernant la baignade sont d'autant plus difficiles à faire accepter lorsqu'elles concernent les habitants locaux, pour qui ces lacs sont un lieu traditionnel de loisirs. En revanche, pour les touristes, la situation est plus simple à gérer. En effet, une étude réalisée en 2023 au lac Lauvitel montre que de nombreux visiteurs pensent déjà que la baignade est interdite en cœur de Parc. De la même façon, des visiteurs peuvent être surpris d'en voir d'autres se baigner comme l'indique Joël Combes du Parc national des Pyrénées

Sur ce sujet, le président du Parc national des Écrins expose son point de vue :

"La baignade ne constitue pas un problème pour la biodiversité et ne devrait pas être au cœur du débat sur son interdiction en cœur de Parc. Il serait plus pertinent de se concentrer sur le respect des réglementations déjà en place comme le bivouac, les feux, les chiens, etc..."

Arnaud Murgia, entretien

Comme le rappelle Daniel Briotet *"Le Parc est un organisme politique"* (entretien), il est donc important de souligner qu'une décision d'interdiction de baignade ne relève pas uniquement de l'initiative du Parc, mais nécessite également l'accord des communes membres.

La détermination du compromis entre l'accueil de la fréquentation et sa limitation repose avant tout sur des rapports de force et de pouvoir. Ces rapports sont exercés par les élus, qui sont censés représenter la population, mais qui appliquent parfois de manière insuffisante l'information technique et scientifique. Par conséquent, ils ont tendance à limiter la fréquentation le moins possible, dans le but de satisfaire la population locale. Aline Fintz précise l'aspect d'acceptation sociologique d'une telle réglementation.

"Dans tous les cas, si des réglementations doivent être prises, il sera nécessaire de questionner les conséquences sociales de telles mesures sur les publics concernés, en termes d'inégalités d'accès à la "nature" ou de recherche de fraîcheur dans un contexte d'augmentation des températures."

Aline Fintz, rapport de stage, 2024

En fin de compte, la question de la baignade dans les lacs d'altitude peut se résumer à une problématique de seuil. Une personne qui se baigne occasionnellement n'aura probablement pas d'impact significatif sur l'environnement ou le caractère du site. Cependant, lorsque la fréquentation devient importante et régulière, les effets cumulés sur les écosystèmes et les paysages posent de véritables questions.

b) Déterminer une capacité de charge

Dès lors, comment déterminer ce seuil d'acceptabilité ? C'est là que la notion de capacité de charge prend toute son importance.



A l'origine, la notion de capacité de charge était utilisée pour déterminer combien de vaches pouvaient être élevées par hectare sur une prairie sans que l'herbe ne soit détruite par le broutage ou le piétinement. Ce concept a ensuite été adapté dans le domaine de la gestion des espaces "naturels", notamment par les gestionnaires de Parcs nationaux aux États-Unis dans les années 1930, lors de l'augmentation de la fréquentation des parcs. D'après la définition de Vincent Vlès, la capacité de charge est "la capacité d'un milieu "naturel" ou culturel à admettre une fréquentation sans aucune détérioration qu'elle soit physique, biologique ou d'acceptabilité (capacité de charge sociale)". Ce seuil représente la limite au-delà de laquelle apparaissent des problèmes environnementaux et sociétaux liés à des dysfonctionnements relatifs à la saturation des infrastructures. Il est possible de considérer que l'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité de charge maximale de ces territoires est le signal d'une "surfréquentation".

La courbe d'effort, réalisée par Florence Deprest en 1997, en fonction de la déformation peut être utilisée comme une analogie pour décrire la capacité de charge touristique d'un milieu. Elle met en évidence les différentes phases de réponse d'un environnement soumis à une pression croissante, comme celle provoquée par l'afflux de touristes. Les points critiques (A, B, C, D) correspondent à des seuils.

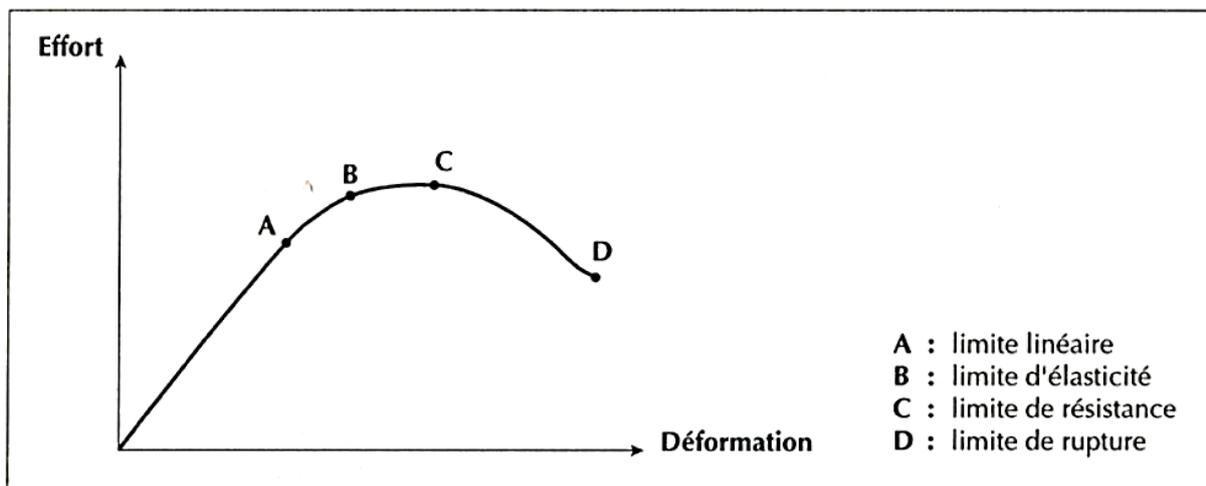


Figure 35 - Courbe d'effort. Réalisation : Florence Deprest, 1997

Il est possible d'analyser les différentes phases de la manière suivantes :

Point A - Limite linéaire

L'impact du tourisme sur le milieu reste limité et proportionnel au nombre de visiteurs. Les infrastructures, les écosystèmes et les communautés locales s'adaptent sans subir de dégradations significatives. Cette phase correspond à une gestion équilibrée, où les pressions sont encore maîtrisées.

Point B - Limite d'élasticité

Le milieu commence à montrer des signes de stress. Des dégradations peuvent apparaître, comme l'érosion des sols, la saturation des infrastructures ou des perturbations dans les écosystèmes et les communautés locales, notamment à des moments de pics de fréquentation.

Point C - Limite de résistance

Ce point représente la capacité de charge maximale du milieu. Les impacts négatifs s'accumulent

rapidement, affectant gravement la qualité de l'expérience touristique et provoquant des dommages significatifs aux infrastructures et aux écosystèmes.

Point D - Limite de rupture

À ce stade, les écosystèmes peuvent être dégradés de façon irréversible, les infrastructures sont totalement dépassées, et les communautés locales peuvent être profondément affectées. Le milieu a perdu ses qualités touristiques initiales.

Capacité de charge écologique

La capacité de charge écologique d'un milieu repose sur l'équilibre entre la fréquentation humaine et la préservation des caractéristiques "naturelles" du site. Cela inclut la préservation de la végétation, de la faune, des sols, et des eaux. Par exemple, sur les bords de lacs, on pourrait théoriquement définir un nombre de visiteurs acceptable en fonction de la perte de végétation due au piétinement des berges, ou encore en mesurant l'impact de l'augmentation de la turbidité des eaux, qui perturberait la faune aquatique, notamment les planctons.

Capacité de charge sociale

La dimension sociale de la capacité de charge concerne l'acceptabilité de la fréquentation par les visiteurs et les communautés locales. Plus que l'impact écologique, cette capacité est liée à la perception du "bon nombre" de visiteurs qu'un site peut accueillir sans que cela affecte l'expérience des usagers. Par exemple, dans le Parc national des Écrins, l'afflux massif de visiteurs peut déstabiliser les attentes des visiteurs habituels qui recherchent un lieu de tranquillité.

Vincent Vlès détermine encore d'autres types de capacité de charge comme la capacité d'accueil des infrastructures, ou la capacité physique, c'est-à-dire la fréquentation maximale que peut accueillir un lieu en termes de sécurité.

Malgré son utilité théorique certaine, la notion de capacité de charge présente plusieurs limites. D'abord, sa détermination est souvent un exercice complexe qui nécessite des moyens financiers. La collecte des données nécessaires pour évaluer l'impact écologique, faunistique, ou social d'une fréquentation exige des études et des suivis sur le terrain, impliquant une participation continue des différents acteurs locaux. En outre, les gestionnaires des sites ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour évaluer de manière exhaustive les seuils de tolérance. Et enfin, la capacité de charge est un concept produit également par des jugements de valeur, ce qui écarte son calcul de la seule expertise des sciences exactes ou biologiques pour l'amener dans l'arène politique et y requérir la participation de toutes les parties prenantes.

"La capacité de charge est un choix, plus qu'un critère objectif"
Samuel Sempe, entretien

D'autre part, il n'existe pas de relation linéaire entre la fréquentation et les impacts environnementaux ou sociaux. Le type d'activité (randonnée, baignade, etc.), les conditions saisonnières, l'heure de la journée et les caractéristiques du site jouent un rôle fondamental. Ces variables sont cruciales à prendre en compte, ce qui complique encore la détermination de la capacité de charge. De plus, chaque visiteur,



même s'il se rend sur le site au même moment de la journée et de l'année, et pratique la même activité que d'autres, n'aura pas nécessairement le même impact sur le milieu en fonction de son comportement. Par exemple, deux randonneurs empruntant le même sentier peuvent avoir des impacts différents sur la végétation en fonction de leur manière de marcher : un marcheur qui reste strictement sur le sentier aura un impact bien moindre que celui qui s'aventure hors du sentier et piétine la végétation environnante.

Il devient alors évident que la détermination de la capacité de charge doit se faire à l'échelle de chaque site, car aucune règle universelle ne peut s'appliquer pour déterminer une capacité de charge. Chaque lieu possède ses propres formes de fréquentation, ses modes de déprédation et ses risques de dénaturation. Ce qui peut être perçu comme un seuil acceptable sur un site ne le sera pas nécessairement sur un autre, car cette notion est intrinsèquement liée aux particularités environnementales, sociales et culturelles de chaque espace.

“Gérer les surfréquentations dans les sites naturels exceptionnels, c'est faire du sur-mesure”

Vincent Vlès, entretien

c) Faut-il plutôt disperser ou concentrer les flux pour réduire les impacts ?

Une fois les seuils d'acceptabilité définis, une question se pose : comment répartir la fréquentation pour limiter les impacts sur les milieux “naturels” et sociaux ? Faut-il concentrer les visiteurs sur des sites dédiés, quitte à “sacrifier” certains espaces, ou au contraire diffuser les flux pour préserver un équilibre global au risque de fragiliser de nouveaux sites ?

La gestion des flux touristiques dans les espaces “naturels” est une question complexe, marquée par des choix entre concentration et diffusion des visiteurs. Alors que la concentration vise à regrouper les visiteurs sur des sites afin de limiter les impacts sur d'autres zones, la diffusion propose d'étaler les flux sur plusieurs sites pour réduire la pression sur des lieux très fréquentés.

Avantages de la concentration

La concentration des flux touristiques présente des bénéfices écologiques clairs. En regroupant les visiteurs sur des sites limités, elle permet de préserver des zones de quiétude essentielles à la faune sauvage. Par exemple, l'étude réalisée dans le PNR des Bauges par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) montre que la présence de randonneurs dans un vallon peu fréquenté peut faire fuir la faune, comme les chamois. Dès qu'un premier randonneur pénètre dans le vallon étudié, les ongulés qui y étaient présents s'éloignent très rapidement pour se réfugier sur les hauteurs, ils reviennent en revanche très progressivement lorsque le dernier randonneur est parti. Effectivement une étude sur les comportements des chamois dans les Bauges dans les espaces fréquentés a été révélatrice : *“Nos analyses démontrent que les chamois synchronisent leurs mouvements en fonction de la dynamique de fréquentation des randonneurs”* (Étude OFB, 2017). Une approche de concentration permet donc de limiter ces perturbations en laissant des zones entières non fréquentées.

De plus, pour les espèces sensibles comme le Tétralyre ou le Lagopède alpin, la concentration des flux touristiques dans des zones dédiées en hiver réduit les risques de perturbations anthropiques dans les périodes froides où ces espèces consomment beaucoup d'énergie. Le ski de randonnée, par exemple,

crée une nuisance importante lorsqu'il est diffusé à grande échelle, tandis qu'une pratique concentrée, comme dans les stations de ski, permet de limiter les impacts sur l'écosystème global.

“Si les perturbations humaines se répandent de partout, il ne restera plus que les espèces ubiquistes comme le renard qui ne craint pas l'homme”.

Richard Bonnet, entretien

Inconvénients de la concentration

Cependant, concentrer les visiteurs sur des sites emblématiques entraîne une pression élevée sur ces zones. Cela se traduit en parti par une érosion des sols, un piétinement de la flore et une augmentation des nuisances sonores. Par exemple, au Glacier Blanc dans le Briançonnais, l'érosion des sentiers a atteint selon les secteurs jusqu'à 25 cm, rendant nécessaire la réhabilitation de marches et de Parcelles. De plus, les visiteurs qui s'écartent des itinéraires balisés créent de nouveaux sentiers parallèles (des sentes, on parlera plutôt de drailles pour désigner les pistes des troupeaux), aggravant encore davantage les dégradations.

Le "sacrifice" de certains sites emblématiques peut aussi poser des problèmes éthiques et symboliques, car il revient à accepter des dégradations écologiques sur ces lieux dans le but de protéger d'autres zones.

Avantages de la diffusion

La diffusion des flux peut offrir une réponse viable pour réduire la pression sur des sites emblématiques. En étalant les visiteurs sur plusieurs zones, on abaisse la pression au mètre carré et on permet à des sites moins fréquentés de gagner en attractivité. Par exemple, les gestionnaires du Cirque de Gavarnie et du Grand Site Sainte-Victoire ont créé des itinéraires alternatifs pour offrir des vues comparables depuis des alentours immédiats.

La direction de l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar a la volonté de créer un **réseau de sites secondaires** comme le lac de Roi Fond, ou le lac de l'Aulagnier. L'Office de tourisme a cependant déjà publié une carte avec cinquante idées de randonnées pour montrer qu'il n'est pas forcément nécessaire de toujours aller au fond du Gioberney.

Quels en sont les intérêts selon la direction de l'Office de tourisme ?

- Assurer une meilleure diffusion de la clientèle sur la vallée
- Fidéliser la clientèle : lors du premier séjour, les visiteurs vont visiter les incontournables, mais il n'y a pas que cela à faire s'ils souhaitent revenir
- Montrer la richesse du territoire
- Contrer les problématiques d'accessibilité des sites de fond de vallée avec des événements climatiques de plus en plus marqués (éboulement, laves torrentielles, crues, etc...)
- Ramener du public sur les ailes de saison (même si cela pose le souci de l'accessibilité avec les passerelles)

Inconvénients de la diffusion

Il est également important de veiller à ce que la diffusion de la fréquentation n'ait pas pour conséquence d'attirer un plus grand nombre de visiteurs, mais plutôt de mieux répartir ceux qui ont déjà l'intention de se rendre dans les Écrins. Le chef de secteur de l'Embrunais prend l'exemple du lac du Lauzon et déclare que :

“La diffusion des flux n’a pas permis de réduire la fréquentation sur ce site emblématique, mais a plutôt contribué à une augmentation globale des pressions sur l’ensemble des sites environnants.”

Jean-François Lombard, entretien

Le directeur du Parc national des Écrins fait une remarque similaire :

“ En diversifiant l’offre, il faut faire attention à l’appel d’air que cela peut générer avec une la création d’une nouvelle offre touristique, ce qui, au lieu de diviser les flux touristiques, les multiplierait”

Ludovic Schultz, entretien

De plus, des comportements inappropriés (feux en bord de sentier, piétinements hors des zones autorisées) peuvent être plus difficiles à surveiller sur des sites dispersés. La concentration, en revanche, favorise une forme d'autosurveillance entre visiteurs et facilite le contrôle par les gardes moniteurs. Ainsi, avant d'envisager de disperser la fréquentation, il est essentiel d'éduquer les visiteurs à adopter un comportement responsable dans les milieux "naturels".

Pour une question de coût d'entretien, la dispersion de la fréquentation demande un entretien des sentiers plus importants.

Enfin, il est essentiel de garder à l'esprit que certains sites fragiles peuvent être affectés même par une très faible fréquentation. Il convient donc d'être vigilant quant aux sites sur lesquels la fréquentation est diffusée.

D'un point de vue scientifique, une concentration de la fréquentation est généralement privilégiée pour limiter l'impact écologique, à condition de respecter une capacité de charge acceptable. Cependant, d'autres acteurs, comme les offices de tourisme, optent souvent pour une stratégie de diffusion de la fréquentation. Cette approche, motivée par la conviction qu'elle est bénéfique pour le territoire, est également avantageuse sur le plan économique, permettant d'attirer de nouveaux visiteurs grâce à une diversification des offres. Par exemple, l'Office de tourisme des Hautes Vallées encourage la dispersion des visiteurs en promouvant des sites moins connus et moins fréquentés, tels que le lac du Goléon, afin de mieux répartir les flux touristiques. De son côté, le Parc national des Écrins adopte une position intermédiaire, comme l'explique le directeur adjoint.

On a essayé de contingenter et de spatialiser le bivouac en plus de tenter de faire disparaître le Lauvitel des supports de communication, y compris sur le site internet du Parc, pour promouvoir d'autres espaces. Le Parc est donc un peu entre les deux à chaque fois, on n'échappe pas à l'analyse site par site, vallée par vallée”

Samuel Sempé, entretien

d) (A)ménager le cœur de Parc ?

Le Parc national des Écrins, reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle et ses paysages protégés, se trouve au cœur d'un dilemme entre l'aménagement nécessaire pour gérer l'afflux touristique et la volonté de préserver l'intégrité "naturelle" de ses espaces.

Historiquement, le Parc national des Écrins privilégie une approche conservatrice, en limitant les aménagements dans ses zones les plus sensibles, notamment dans la zone cœur. Dans ces espaces, toute intervention humaine est soigneusement encadrée, voire interdite. Ainsi, les aménagements tels que les places à feu, les toilettes ou les infrastructures lourdes sont évités, afin de maintenir l'aspect sauvage et intact du territoire.

Cependant, cette philosophie de préservation se heurte à une réalité : l'augmentation de la fréquentation touristique et les attentes des visiteurs. Une enquête de Vincent Vlès révèle une large demande de facilité d'accès, de sécurité, d'entretien et de propreté de la part des visiteurs des sites. Certains réclament des aménagements de davantage de passerelles pour traverser les rivières ou de toilettes sèches à certains endroits par exemple. Pourtant, l'enquête montre aussi que d'autres sont à la recherche de lieu où il n'y a pas de trace humaine.

"Avec leur déplacement vers le "monument naturel", les visiteurs expriment un désir de "nature" "sauvage", "vierge" qui passe par l'exclusion des photographies montrant des espaces aménagés voire des espaces marqués par la présence de l'homme."

Vincent Vlès, 2017

Le Parc doit donc réaliser un équilibre délicat entre répondre à cette demande tout en évitant l'artificialisation des lieux. D'autant plus qu'il existe un risque d'augmentation de la fréquentation en raison de la facilitation de la pratique de ces sites.

"On ne veut pas aménager plus car cela pourrait attirer plus de monde".

Ludovic Schultz

Il est envisageable de mettre en place des aménagements discrets, voire invisibles, qui contribuent à améliorer le confort et la sécurité des visiteurs. Parmi ces aménagements, on peut citer l'installation de panneaux indicateurs ou l'entretien important des sentiers. Encore une fois, il n'existe pas de solution unique. Chaque site nécessite des décisions spécifiques, adaptées à la situation et à aux besoins, pour trouver le juste équilibre entre préservation et qualité d'accueil des visiteurs.





Partie III - La nécessité de comparer avec d'autres territoires les mesures de gestion de la fréquentation mises en place

Photographie 113 – Dans la montée du col du Galibier, Valloire, novembre 2024. LM, LB, GD



III. La nécessité de comparer avec d'autres territoires les mesures mises en place de gestion de la fréquentation

La thématique de la fréquentation a été abordée et saisie par beaucoup de gestionnaires d'espaces protégés ou de sites classés. Au vu des constats précédemment exposés, nous voyons que certains gestionnaires de sites, parfois saturés, ont dû réfléchir à des mesures de gestion afin de maîtriser davantage les flux sur leurs espaces. Ces mesures sont multiples et s'appuient sur une pluralité de leviers en fonction de la situation, comme l'illustre le schéma ci-contre. Dès lors, comment peut-on s'en inspirer pour mener, dans les Écrins, une politique de gestion de la fréquentation ambitieuse, réaliste et acceptable ?



Figure 35 - Des enjeux aux résultats : Dix leviers interdépendants.
Source : Méthode et pratiques Réseau Grands Sites de France

1- Dans d'autres espaces naturels, des constats similaires qui appellent à des réflexions et des projets concrets sur le terrain...

Nous allons ici présenter douze mesures de gestion de la fréquentation, relevées au cours de nos phases de *benchmark*, que nous avons trouvé pertinentes d'exposer.

A noter que nous ne vous présenterons pas de mesures impliquant des quotas, ces dernières ayant déjà été évoquées au sujet du Parc national des Calanques ou de Port-Cros.

“Les quotas peuvent être une bonne idée sur certains sites, mais c’est un terme sensible car les réserves et espaces protégés sont créés sur décret avec le devoir d’accueillir le public”.

Juliette Buret, entretien



MESURE 1 - LES NAVETTES : EFFET DE MODE OU RÉELLE ARME CONTRE LA MAL-FREQUENTATION ?

Le développement des navettes dans les zones de montagne répond à une demande croissante des touristes et des populations locales.

“Il y a une demande, voire une pression, de nos clients et des locaux qui souhaitent davantage de transports en commun, notamment pour accéder aux randonnées sans voiture.”

Caroline Sillon, entretien

Cette transition s’inscrit dans un contexte d’évolution culturelle et environnementale, où les gestionnaires des sites prennent de plus en plus en considération les enjeux liés à la gestion de la fréquentation. Bien que coûteuses, ces initiatives commencent à être perçues comme des investissements nécessaires pour répondre aux attentes des usagers tout en limitant les effets néfastes de l’omniprésence des véhicules individuels sur des espaces dits “d’exception”.

Une fois la décision prise de mettre en place des navettes, de nombreuses questions restent à solutionner pour définir son fonctionnement. Fréquence des passages, localisation des arrêts, coût pour les usagers (ou choix de la gratuité) et coûts pour la collectivité : chaque site impose des solutions spécifiques, adaptées à ses caractéristiques, à la vision et les possibilités de son gestionnaire.

À Vallouise-Pelvoux, une navette reliant la gare de L’Argentière au Pré de Madame Carle a été mise en circulation. Grâce à des subventions régionales et locales, le coût pour les usagers est passé de 9,50 € à seulement 2,50 €, avec une fréquence de cinq allers-retours par jour, ajustée aux horaires des trains de nuit. Selon Maryline Fischer, première adjointe de la commune, *“cela va dans le bon sens, même si des améliorations restent nécessaires”* (entretien).

Une fréquentation maîtrisée : retour d’expérience des navettes en Clarée et vallée étroite

La commune de Névache (Hautes-Alpes) est constituée de deux vallées :

- **La vallée de la Clarée**, site classé (avec des zones Natura 2000 également, qui contraste avec le projet de tunnel vers l’Italie de 1992), la route s’arrête au parking de Laval. La fréquentation y est intense durant la saison estivale, avec une grosse médiatisation par les réseaux sociaux. De nombreux publics y viennent avec leurs chiens (phénomène de report vis-à-vis du Parc national des Écrins non loin où les chiens sont interdits).
- **La vallée Étroite** ou **Valle Stretta**, accessible par la France via le col de l’Échelle ou par l’Italie depuis Bardonecchia. La vallée était auparavant italienne, mais elle fût donnée à la France en dommage de guerre, le fond de vallée est donc français depuis 1947. La fréquentation, surtout italienne, y est très forte même si elle est moindre qu’en Clarée.

Concernant l’accueil du public, le sujet est ancien puisqu’il y avait des vellétés d’Opération Grand Site (OGS) porté par la communauté de communes du Briançonnais dans les années 2000. Finalement, cela ne s’est pas fait, et la gestion de la fréquentation s’est notamment interprétée par la mise en place d’une navette en haute vallée de la Clarée, financée par le département à l’époque, maintenant par la communauté de communes du Briançonnais (CCB) puisque la compétence transport a été déléguée à



l'intercommunalité. Concernant la Vallée étroite, la commune a mis en place une navette il y a huit ans, de moindre ampleur, qu'elle finance auprès de la CC qui gère son fonctionnement depuis trois ans.

Haute Clarée : Le budget annuel est de 350 000€, le fonctionnement est assuré par la CC. Les 100 000 € de déficit annuel sont pris en charge par le département et par la CCB à hauteur de 50 % chacun.

Vallée Étroite : La commune de Névache verse chaque année 8 000€ à la CC pour assurer le fonctionnement, le service a été pensé en fonction de la fréquentation, moins importante qu'en Clarée

En Clarée, jusqu'en 2021, les voitures pouvaient aller jusqu'à Ville-Haute (hameau historique qui polarise l'activité touristique). Désormais, en période estivale, la route qui permet de relier le hameau et la haute vallée est fermée à partir de 8h30 et jusqu'à 18h. Les voitures se garent à Roubion, en amont de Ville-Haute. Du personnel incite les visiteurs à s'y garer en faisant un barrage physique à la circulation. C'est à Roubion que les tickets pour les navettes de la haute vallée de la Clarée sont en vente.

Aujourd'hui, le parking de Roubion (dans un pré) est gratuit, la navette qui relie Roubion à Ville-Haute, l'est également. L'autre navette qui relie Ville-Haute à la haute vallée est payante, avec une rupture de charge dans le hameau pour les visiteurs souhaitant relier Roubion à la haute vallée. La volonté politique de la municipalité était de désengorger le centre du hameau. En revanche, le parking en haute-vallée de la Clarée est payant du 15 juillet au 23 août, soit la durée de mise en circulation de la navette. Ces parkings de la haute vallée sont donc payants, au prix de 10 € la journée (mais il faut que les passagers montent avant 8h30, heure de fermeture de la route), ou 30 € pour le forfait saison. Par mesure d'équité,

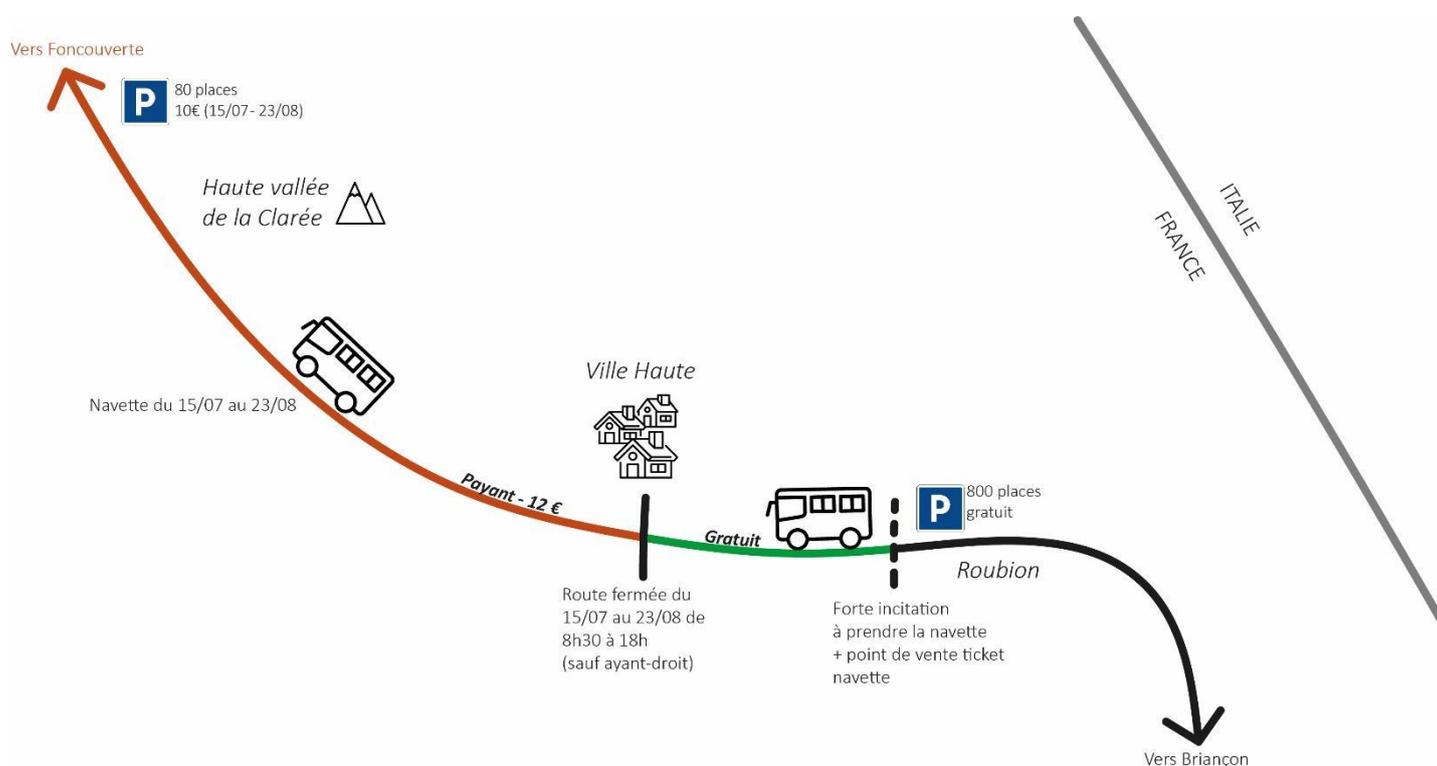
Photographie 114 – Paysages de la vallée Étroite, Névache, octobre 2024. LM, LB, GD



il n'est pas possible de donner accès gratuitement à la haute vallée pour les habitants, d'où la création de ce forfait saison avantageux (rentabilisé en trois voyages).

Après 8h30, en aval de Ville Haute, une barrière automatique se baisse pour interdire le flux montant, les voitures garées en haute vallée peuvent quant à elles descendre dès qu'elles le souhaitent. Les ayants droits peuvent y accéder à l'heure qu'ils souhaitent, car cohabitent en haute vallée quelques chalets privés, cinq refuges, un camping et une buvette, ce qui draine du personnel. Le principe d'une barrière avec code n'a pas fonctionné, le code circulait et tout le monde pouvait rouler en haute vallée. Une barrière avec lecture de plaque a été testée mais elle posait trop de contraintes également (dysfonctionnements répétés).

Une jauge pour l'accès à la haute vallée et au site de Fontcouverte (pour se rendre aux refuges Ricoux



rdonnet) a été mise en place avec une capacité maximale de stationnement retenue au parking de Laval de 80 véhicules. Passé ce seuil, plus aucun véhicule n'est autorisé à monter, même s'il n'est pas encore 8h30 du matin.

Figure 37 – Fonctionnement de la navette en vallée de la Clarée. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025

Depuis deux ans, le ticket pour accéder en haute vallée par la navette est acheté soit physiquement à Roubion, soit via internet. Les tarifs sont les suivants, par personne :

- Jusqu'en 2022 : pass journée à 2€
- En 2023 : pass journée à 6€
- En 2024 : pass journée à 12€

Cette augmentation considérable du coût avait comme objectif de limiter le déficit des frais de fonctionnement, mais aussi de limiter la fréquentation. Comme nous l'explique Claudine Chrétien, maire de Névache, la commune a été accusée de transmettre une mauvaise image du site avec des remarques

telles que : “montagne chère”, “il ne faut pas faire payer la montagne”. Ainsi, les recettes ont augmenté mais la fréquentation a significativement baissé (110 000 voyages traités en 2022, 50 000 voyages traités en 2023).

Quel futur pour la navette ?

- Faire payer le parking plutôt que la navette, cela induit des discussions de passerelles financières pour redonner à la communauté de communes une part des recettes du stationnement, ce qui contribuerait au financement de la navette. Le stationnement serait payé par voiture, là où la navette est actuellement payée par personne.
- Étendre la durée de fonctionnement sur les deux mois d’été, voire sur les ailes de saison (juin-septembre)
- Ne pas ajouter de nouveaux parkings, et identifier les poches de parking disponibles en Clarée, soit 800 places possibles sur la vallée actuellement.
- La navette a été dimensionnée par rapport à la fréquentation, il serait bon de la dimensionner par rapport à la capacité de charge du site.



Photographie 115 – Panneau d’indication d’entrée sur la commune de Névache, octobre 2024. LM, LB, GD

Le calcul est simple selon Claudine Chrétien, en enlevant les éléments de météo-dépendance:

- 800 places de parking soit 800 véhicules (si le parking est plein)
- 40 jours de fonctionnement de la navette (actuellement)
- Coût du stationnement imaginé à 10€ par voiture (voire 15€ ou 20€, prix qui demeurent bien plus rentables par personne que la navette)

800 x 40 x 10 = 320 000€, soit une grande partie du financement de la navette. D’autant plus que toutes les personnes se garant dans la vallée ne prendront pas forcément la navette pour se rendre en haute Clarée, ce qui n’est actuellement déjà pas le cas. Le taux de remplissage de la navette est d’actuellement 62 %. A noter que les gestionnaires de sites classés doivent tout de même faire attention aux impacts des parkings par rapport à la dénaturation des paysages.

En Vallée étroite, des poches de stationnement ont été réduites pour inciter à utiliser la navette, passant d’une capacité de 755 places à 450 places. Volontairement, cette décision ne s’est pas accompagnée d’un meilleur cadencement de la navette. L’objectif était bel et bien de limiter la fréquentation sur le site et non de l’encourager, cela relève d’un parti pris politique et d’un volontarisme fort de préserver du mieux possible le site.

A noter que, comme le précise Daniel Briotet, dans ces vallées reculées (en comparaison à d’autres comme Serre-Chevalier ou au Bourg d’Oisans), la notion de transports en commun pour les touristes est

complexe à faire accepter lorsque les locaux n'ont eux-mêmes pas de moyens de transports publics en dehors des transports scolaires (et encore...).

D'autres sites apportent des exemples inspirants. Dans les Pyrénées, des navettes payantes partent de la gare de Cauterets pour assurer une continuité des transports collectifs jusqu'au départ de la randonnée du lac de Gaube. Cependant, leur coût incite souvent les visiteurs à privilégier leur voiture (le prix de la navette rapporté au nombre de personnes reste souvent plus élevé que le prix du parking pour un véhicule). Au départ de Modane jusqu'à l'Orgère, au contraire, il existe une navette gratuite.

Effectivement, la mise en place de navettes se développe de manière significative, notamment dans les espaces protégés, où elles apparaissent comme une solution concrète et efficace pour réduire le nombre de véhicules individuels au départ des sentiers de randonnée. Ce dispositif permet de diminuer la congestion des routes et des parkings, de mieux organiser les flux de visiteurs, de limiter les nuisances pour les habitants, et de réduire l'impact environnemental lié aux déplacements motorisés. Nous pouvons également ajouter l'impact paysager positif qui en découle. Les visiteurs se rendant sur un site "naturel" préfèrent largement ne pas y voir des parkings ou y entendre des moteurs sans cesse. Bien qu'elle reste coûteuse à mettre en œuvre, cette alternative convainc de plus en plus de gestionnaires, qui espèrent les renforcer dans le futur. Joël Combes, chargé de mission tourisme durable dans le Parc national des Pyrénées, nous partage son point de vue :

“Nos vallées ne se sont pas assez emparées de cette offre de navettes, qui devraient partir de bien plus bas d'ailleurs, pour relier les pôles urbains qui disposent de places de stationnement, jusqu'aux sites”

Joël Combes, entretien

Un autre exemple inspirant, détaillé par Mattieu Battais, est celui de Sixt-Fer-à-Cheval, dans le cadre de son projet Grand Site, où un réseau de navettes existe depuis plusieurs années. Avec un tarif attractif de seulement 2 € par jour pour tout le réseau de la communauté de communes des Montagnes du Giffre, ces navettes fonctionnent en été comme en hiver (saison de ski), et l'ambition est de les rendre viables toute l'année. Le projet vise également à étendre leurs trajets jusqu'à des pôles de connexion, comme la gare de Cluses en Haute-Savoie.

L'idée à retenir est que le développement de navettes permettrait aussi d'encadrer, de fait, la fréquentation de certains lieux, si elles sont le seul moyen d'accès au site.

MESURE 2 - FERMER DES ROUTES D'ACCÈS : QUELLE LÉGISLATION ? QUELLE DÉFINITION DES AYANTS-DROITS ?

Souvent, c'est la contrainte qui pousse les touristes à emprunter une navette, notamment lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix pour accéder à un site, comme dans le cas de fermetures de routes. Parfois, ce sont des tarifs attractifs qui rendent l'option plus intéressante et incitent à délaissé la voiture individuelle, tout comme la volonté de ne pas rouler sur des routes de montagne, et de prendre le temps de profiter du paysage. Dans certaines situations, les deux leviers se combinent, avec des routes fermées et des navettes proposées. Cependant, en l'absence de ces incitations ou restrictions, la préférence pour la voiture individuelle reste prédominante.

“En réalité c’est bien plus l’obligation et la contrainte que les évolutions sociétales qui font que les navettes fonctionnent : dans le Vénéon, la route était détruite donc report sur les navettes en place était inévitable. Dans la vallée de la Clarée, la route est barrée à partir de 8h30 donc forcément après, il faut prendre la navette”.

Hélène Quellier, intervention lors de la journée de conférence du 29/11

Comme nous le rappelle Vincent Vlès, la fermeture de routes est parfois envisagée, notamment pour des motifs liés à la gestion de la fréquentation ou pour inciter les visiteurs à privilégier une navette, si celle-ci est disponible. Cependant, en droit français, cette mesure est encadrée. Pour une route qui ne dessert pas d’habitations, la fermeture est possible, à condition d’avancer des arguments particulièrement solides. En revanche, lorsqu’une route dessert des habitations, les maires, compétents pour réguler l’accès aux chemins et voies publiques, peuvent prendre un tel arrêté uniquement pour des raisons de sécurité, par exemple quand un véhicule de secours ne parvient pas à circuler à cause des voitures stationnées sur le bord de la route. Les ayants-droit, comme les riverains, les éleveurs, les gestionnaires de sites, les gardiens de refuge ou encore les véhicules de secours, peuvent être exemptés de ces restrictions.

Réserve de Néouvielle (Hautes-Pyrénées) :

Dans cette réserve naturelle, la route reliant les lacs d’Orédon et d’Aubert est fermée durant la période estivale. Cette décision est rendue possible par l’absence d’habitations au-delà de la zone concernée. Pour faciliter l’accès, des navettes payantes ont été mises en place, assurant la liaison entre les deux lacs.

Massif du Mont-Veyrier (Haute-Savoie) :

Le Mont-Veyrier est un sommet très proche du centre d’Annecy, il domine la ville et est un lieu prisé pour contempler le panorama lacustre. La fermeture de la route (sauf ayant-droit) reliant le Plan Sagran au parking du Col des Contrebandiers a été appliquée à partir de juillet 2024, sur une section de route d’environ 4 km. Cette mesure est motivée par la sécurité : l’étroitesse de la voie, combinée aux stationnements anarchiques sur les bas-côtés, qui empêche les secours d’intervenir. Contrairement à la Réserve de Néouvielle, aucune navette n’a été prévue pour remplacer l’accès motorisé.



Photographie 116- Quelles modalités d’accès au site depuis Orédon ? Agathe Robert

“Désormais, afin d’accéder au Mont-Veyrier, il sera possible d’emprunter (à pied) le chemin rural de la Montagne, avenue de Chavoires.”

Site internet de la ville d’Annecy



MESURE 3 - ÉLOIGNER LES PARKINGS POUR DÉCONGESTIONNER LES SITES, EST-CE REPORTER LE PROBLÈME AILLEURS ?

Historiquement, l'idée de reculer les parkings pour préserver les sites naturels n'est pas nouvelle. Le site du Pont d'Espagne (Parc national des Pyrénées) est un bon exemple. Le parking actuel a été aménagé dès les années 1995 dans le but d'éloigner les véhicules du lac de Gaube. De même, au Cirque de Troumouse, un parking sommital a été reculé de trois kilomètres pour préserver le site. Ce recul a été accompagné de la mise en place d'un petit train, faisant office de navette, permettant aux visiteurs d'accéder au cirque de Troumouse.



Photographie 117 - Un des sites les plus fréquentés du PN des Pyrénées, le lac de Gaube, juillet 2024. LM, LB, GD

Cependant, selon Elodie Lefebvre (Office de tourisme des Hautes-Vallées), le recul des parkings ne nécessite pas obligatoirement la mise en place d'un système de navettes, notamment lorsque l'éloignement des voitures reste modéré (notion qui reste à objectiver selon les contextes). La directrice de l'Office de tourisme souligne que dans certains cas, ajouter une navette pourrait paradoxalement entraîner une augmentation de la fréquentation.

Pour Lydiane Estève, le fait de limiter l'accès aux sites représente plutôt une solution d'urgence qui vient pallier un manque de gestion et finalement soulager une situation de pic qui nécessite de réduire pour une période donnée, le nombre de visiteurs. Mais cette solution requiert de nombreuses conditions :

- Une situation géographique qui est idéalement utilisée presque exclusivement par le tourisme, autrement ce n'est pas possible de réglementer les lieux de vie de locaux, comme à Etretat par exemple.
- Il faut disposer de la capacité de faire appliquer cette limitation, donc de la ressource humaine et financière.
- C'est aussi toute une phase de partage et de communication.

La limitation des sites est loin d'être la seule solution en terme de mesure de gestion selon elle.

Aussi, comme le rappelle Pierrick Navizet (journée conférence du 29/11), le recul des parkings n'entraîne pas systématiquement une diminution de la fréquentation. Ce fût notamment le cas à Besse sur le plateau d'Emparis où les parkings ont été déplacés en amont, sans que le nombre de visiteurs ne baisse. Cela peut nuancer l'idée que le recul des stationnements suffirait à dissuader les visiteurs, même si souvent cela fonctionne, cela dépend des caractéristiques propres de chaque site. Certains experts et acteurs locaux insistent sur l'importance de cette stratégie dans la gestion des flux touristiques. Comme le souligne Gérard Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes dans le Champsaur, avec lequel nous avons échangé : *"C'est la facilité d'accès qui génère la fréquentation."* En d'autres termes, plus un site est accessible en voiture, plus il attirera de visiteurs.

"Un des leviers fondamentaux dans la gestion des flux de visiteurs est d'éloigner les points de stationnement des sites, la fréquentation sera tout de suite moins importante si les visiteurs ont davantage à marcher pour se rendre sur le lieu visé."

Vincent Vlès, entretien

MESURE 4 - PAYER L'ACCÈS AU SITE LUI-MÊME ? OU PAYER LE STATIONNEMENT ?

Dans de nombreux pays, l'accès à certains sites naturels ou sentiers de randonnée est devenu payant via des péages. Ce phénomène est particulièrement présent à l'étranger :

- Italie : La route menant au parking des Tre Cime dans les Dolomites exige un droit de passage avec barrière (30 € les 12h, 60 € la journée, malgré ce prix, les parkings sont pleins tout l'été). Les sentiers piétons reliant les villages des Cinque Terre nécessitent de dépenser 7.5€ par personne pour être empruntés.
- France : Depuis 2019, la réserve du Néouvielle sur le site du lac d'Orédon fait payer le stationnement. L'accès par voiture au cirque de Saint-Même en Chartreuse est régulé par barrière l'été, dont le passage se fait au prix de 5 €. Les parkings des cascades du Hérisson dans le Jura sont payants de 9h à 17h l'été, au prix de 5 € de l'heure.
- Pays alpins germaniques (Suisse, Liechtenstein, Allemagne, Autriche) : le stationnement est quasi-systématiquement payant, même en altitude.
- Autriche : Les grandes routes alpines de la Silvretta ou de la Großglockner dans le Nationalpark Höhe Tauern sont payantes (28 € et 43 € respectivement).
- Suisse : L'accès piéton au Blausee à Kundergrund dans les Alpes bernoises est payant (10 € par personne, à ajouter aux 3 € de parking par heure).
- Amérique du Nord : De nombreux parcs nationaux requièrent un "park pass", comme au Parc national d'Acadia (Maine, États-Unis), où l'entrée coûte 35 € par véhicule pour une semaine. Cette somme permet notamment de financer des navettes qui sont alors gratuites. Le Parc national de Banff, au Canada, fonctionne sur un modèle similaire.



Une tendance émergente consiste à appliquer des tarifs dégressifs en fonction de la proximité avec le site touristique. Cette approche laisse le choix aux visiteurs : payer davantage pour être au plus près ou marcher depuis un parking plus éloigné.

Exemples :

- Site de l'Orgère (Parc de la Vanoise) : Un projet envisage de fermer la route aux trois derniers kilomètres, sauf pour les ayants droit (PMR, agriculteurs, personnels qui travaillent sur site). Les parkings seraient payants, avec des tarifs dégressifs.
- Lacs d'Ayous (Pyrénées) : Le parking situé au plus près des lacs est payant, tandis que celui en contrebas reste gratuit.

Dans certains cas, les parkings payants sont considérés comme un compromis. Cela permet de financer les infrastructures sans imposer directement un accès payant au site lui-même.

Exemples :

- Sixt-Fer-à-Cheval (France) : *Selon les informations transmises par M. Battais*. Depuis 2005, le parking est payant (7€ par voiture, 10€ pour un camping-car). Les recettes servent à financer des aménagements comme des toilettes. Un abonnement saisonnier à 10€ est disponible pour les habitants locaux. Pour fluidifier l'accès au site, il est envisagé d'installer des horodateurs, permettant ainsi aux visiteurs de payer lorsqu'ils arrivent sur le parking, plutôt que de faire appel à des agents pour percevoir les paiements de chaque voiture avant d'entrer. Cette approche pourrait rendre le processus plus rapide et efficace.
- Autriche : Tous les parkings sont généralement payants, même en montagne dans des secteurs reculés (exemple de l'Oberissalm dans le Tyrol). Les recettes des parkings permettent de financer les transports en commun.
- Suisse : Les parkings sont généralement payants, mais certains cantons donnent aux visiteurs qui dorment dans les hébergements du territoire ou des vallées une carte de transport gratuite (par exemple, le *Jura Pass* ou la *Neuchâtel Tourist Card*), qui donne accès gratuitement à tous les bus, trains, bateaux et funiculaires, en plus d'offres pour de nombreuses activités (remontées mécaniques, musées, activités de pleine nature)

La question du libre accès à la "nature" reste centrale. Dans certains lieux, la mise en place de parkings payants a suscité des oppositions. Par exemple, au Pré de Madame Carle (Vallouise-Pelvoux), des horodateurs ont été incendiés par des locaux opposés à cette mesure.

"Est-ce la volonté d'un Parc national que d'avoir des parkings payants à 10€ la journée, ajoutés à 5€ par personne pour la navette ? Ne s'éloigne-t-on pas de la vocation de patrimoine commun de la nation ?"

Ludovic Shultz, entretien

MESURE 5 - LA VEILLE NUMÉRIQUE, ARME POUR LUTTER A DISTANCE CONTRE LES INCIVILITÉS ?

La veille numérique est un protocole qui tend à se développer dans de nombreux espaces protégés. L'objectif est de repérer les comportements problématiques qui circulent en ligne sur le territoire protégé et réglementé : vidéos filmées par des drones, présence de chiens, manifestations sportives non signalées, etc. Cette surveillance à distance permet de repérer les incivilités, de les signaler et de les supprimer pour que ces mauvais comportements ne soient pas véhiculés à d'autres, rendus visibles, et *de facto* reproduits.

L'utilisation massive des réseaux sociaux et des nombreuses plateformes connectées sont des biais immédiats pour diffuser les informations. Il est donc nécessaire de les contrôler du mieux possible, pour s'assurer que ces moyens de communication ne répandent, n'incitent, n'inspirent ou n'encouragent pas ces comportements illégaux. Cédric Jamet, garde de la réserve (entretien), explique que les agents de la **réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc** (Côtes-d'Armor), ont mis en place un protocole de veille numérique depuis une dizaine d'années afin de démasquer les mauvais comportements répétés sur cet espace protégé littoral. Le comportement problématique qui semble être le plus répandu et qui se développe de plus en plus, est la présence des chiens non tenus en laisse et qui divaguent. Aussi, le *kitesurf*, le survol par drone et le *paddle* sont autant de pratiques interdites et qui sont pour autant partagées en ligne. La veille numérique consiste également à chercher dans les journaux et la presse locale (*Ouest France*, *le Télégramme* pour la baie de Saint-Brieuc) des événements non déclarés qui prendraient place sur le territoire de la réserve.



Photographie 118 – Travail en bureau pour les gardes-moniteurs, maison de l'Oisans, novembre 2024. LM, LB, GD

Les gardes pratiquent cette veille numérique de manière régulière (*a minima* une fois par mois) dès qu'ils ont un peu de temps, ce n'est pas une pratique qui figure dans leurs obligations, mais plutôt quelque chose qu'ils font lorsqu'ils ont un moment de libre entre deux dossiers, lorsque la météo est défavorable pour aller sur le terrain, ou dès lors qu'ils ont connaissance d'un contenu qui attire leur attention. Ce travail est ancré dans le quotidien des employés de la réserve selon Cédric Jamet, garde et référent police de la réserve, avec qui nous nous sommes entretenus. Selon lui, cela permet également de s'approprier ce qui se passe dans la réserve. Ils fondent leurs recherches sur des mots-clés recherchés en ligne, par exemple "*Drone, Saint-Brieuc*", afin de voir ce qui ressort des différents sites ou plateformes (*Youtube, TikTok, Instagram...*). Lorsque des vidéos qui enfreignent la réglementation de la réserve sont repérées, les agents du Parc demandent, à l'aide d'un compte créé pour la réserve, à l'auteur de la vidéo de supprimer ce contenu dans les plus brefs délais en expliquant les risques encourus en termes d'amendes et de poursuites. Ce message est signé "Police de l'Environnement". Dans **90 % des cas**, cette intervention permet le retrait du contenu très rapidement. Si cette demande n'est pas suffisante, les gardes relancent l'auteur de la publication puis verbalisent avec l'intervention nécessaire de la gendarmerie et du parquet de Saint-Brieuc dont ils peuvent s'assurer du soutien.

Les gardes ont déjà pu contacter les offices de tourisme de la région ou le département car ces derniers communiquaient trop sur un site en particulier. Le département des Côtes-d'Armor avait notamment



publié un article intitulé “*Top 5 des plages où aller avec votre chien*”, mais trois d'entre elles étaient situées dans la réserve où les chiens ne sont tolérés qu'en laisse, voire interdits sur certains périmètres. Le but est donc également d'agir en amont du comportement problématique pour éviter qu'il n'advienne.

Cette mise en place du protocole s'est faite de manière progressive, elle est aujourd'hui intuitive. Cédric Jamet, estime que la veille numérique est très efficace en termes de prévention. L'objectif de cette pratique est bien de retirer les contenus contraires à la réglementation dans le dessein de ne pas diffuser ces mauvaises pratiques et inciter autrui à les reproduire, car une fois les comportements installés et normalisés, il est très difficile de les limiter et de lutter efficacement contre. La veille numérique ne prend donc finalement que peu de temps en cumulé, mais avec des résultats intéressants selon Cédric Jamet.

Le lien entre les espaces protégés de contextes montagnards et littoraux est intéressant à étudier, car ils sont soumis à des dynamiques de fréquentation similaires. Il y a un trait commun d'exceptionnalité à ces deux types d'espaces selon Vincent Vlès. La pression est très forte, notamment sur les réserves naturelles de la côte avec une pluriactivité très marquée. Le littoral est perçu pour beaucoup comme un espace de liberté, dans lequel tout serait permis, tout comme les grands espaces montagnards.

MESURE 6 - PLUS DE SENSIBILISATION : INFORMER LE VISITEUR EN AMONT DE LA VISITE

Informar les visiteurs des réglementations en amont de leur venue permet de faciliter leur adaptation et d'éviter des situations inconfortables une fois sur place. En prenant connaissance des règles spécifiques avant leur arrivée, les randonneurs peuvent organiser leur sortie en toute connaissance de cause, que ce soit pour adapter leur itinéraire ou laisser leur chien à la maison si sa présence est interdite. Cela évite le sentiment d'être pris de court et réduit le risque d'incivilités sur le terrain.

Un projet d'envergure, LIFE Nature, a récemment été lancé à l'échelle de l'arc alpin. L'un de ses objectifs principaux est d'intégrer des informations relatives aux réglementations locales dans les outils numériques et portails de randonnée. Grâce à cette démarche, les visiteurs peuvent consulter les règles spécifiques aux zones qu'ils souhaitent explorer dès la planification de leur itinéraire. Cela permet de prévenir les comportements inappropriés et de sensibiliser les randonneurs à la préservation de ces espaces sensibles.

Par ailleurs, certaines communautés de communes, comme celle de l'Oisans, se mobilisent pour collaborer avec des plateformes d'information sur les itinéraires de randonnée, telles que *VisoRando* ou *Isère Tourisme*. Ces sites et applications sont invités à référencer des itinéraires tout en y intégrant directement les réglementations applicables, notamment dans les zones classées Natura 2000.

Enfin, les offices de tourisme jouent également un rôle clé dans cette sensibilisation. Ils diffusent ces informations via leurs sites internet et leurs réseaux sociaux, renforçant ainsi la communication auprès d'un large public.

Il est également possible de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements en montagne grâce à des campagnes de sensibilisation.

Le Parc national des Pyrénées a, par exemple, mis en place plusieurs initiatives de sensibilisation, dont la campagne intitulée "En Harmonie". Celle-ci met en scène des affiches illustrées par des animaux emblématiques du Parc, accompagnées d'un message donnant l'impression que l'animal s'adresse directement aux visiteurs. Ces campagnes ont pour objectif d'informer le public, en amont de leur venue, sur les différentes réglementations du Parc. Ces affiches sont diffusées à divers endroits stratégiques : le site internet du Parc, les offices de tourisme, ainsi que chez d'autres partenaires locaux.



Figures 38 à 40 - Affiches pour la campagne de sensibilisation sur la réglementation du Parc des Pyrénées, PNP

MESURE 7 - LA PRÉSENCE HUMAINE POUR CONTRER L'ABSENCE D'INTÉRÊT DU VISITEUR POUR LA LECTURE DE LA SIGNALÉTIQUE

Au sein du périmètre de la réserve naturelle de Sixt-Fer-à-Cheval sont recrutés une dizaine d'agents qui accompagnent le stationnement en été, en s'occupant des paiements, de l'accueil et de l'entretien. Cela représente un certain budget pour la communauté de communes des Montagnes du Giffre, Mais en plus de cela, trois **éco-volontaires** sont recrutés dans le but de sensibiliser les visiteurs et entre autres, leur rappeler les bons comportements à adopter en montagne selon la réglementation du site. Ils divaguent sur les sentiers et vont à la rencontre des visiteurs. Les personnes recrutées, généralement des étudiants, sont volontaires donc bénévoles, cela est providentiel pour Asters (qui gère la réserve) qui n'a que peu de moyens, sans compter que cela procure aux étudiants une expérience intéressante de découverte d'un espace protégé et de ses gestionnaires, pour un ou deux mois, au maximum. Les volontaires sont ainsi logés et reçoivent une formation de trois jours pour connaître les enjeux du site et avoir la capacité de sensibiliser les visiteurs par la suite. Il y a une forte demande pour effectuer ce volontariat puisque tous les ans, la réserve reçoit beaucoup plus de candidatures de bénévoles que de places disponibles. L'argument financier est très intéressant



Photographie 119 – Entrée de la réserve de Sixt-Passy, juin 2024. LM, LB, GD



pour la collectivité, puisque l'appel à ces éco-volontaires représente un moindre coût, limité à celui du logement mis à disposition et aux dédommagements pour la nourriture et les déplacements.

Cela s'inscrit dans la même optique que le recrutement de médiateurs pastoraux dans les Alpes ou les Pyrénées comme l'explique Joël Combes, chargé de mission tourisme durable au sein du Parc national des Pyrénées. Ainsi, le département des Hautes-Pyrénées engage ainsi depuis trois ans des médiateurs sur le terrain. Le Parc des Pyrénées engage quant à lui depuis deux ans des médiateurs pour sensibiliser notamment sur le pastoralisme.

“La présence humaine vaut tous les panneaux du monde”

Joël Combes, entretien

Il faut selon lui que ces métiers de la sensibilisation et de médiation prennent davantage de place dans les vallées. Aussi, d'un point de vue économique, en montagne, avec le dérèglement climatique, la saison de ski tend à se raccourcir selon les secteurs, il est donc nécessaire de trouver des nouvelles sources d'emplois dont celles de la sensibilisation.

A la question *“Faudrait-il que le Parc dispose davantage de sensibilisateurs ?”*, Arnaud Murgia répond :

“Si le discours est bien tenu, cela peut permettre de mieux comprendre la réglementation. Les visiteurs sont très sensibles à la présence humaine.”

Arnaud Murgia, entretien

Selon lui, les panneaux ne suffisent pas à garantir le respect des réglementations. Toutefois, bien que le bénéfice de la présence humaine ne soit plus à démontrer, sa limite réside dans le fait qu'il est impossible d'implanter de la médiation humaine sur chaque site du Parc, cela induit donc un exercice de priorisation. Matthieu Battais partage cette même idée lorsqu'il déclare *“il faut accepter ne pas être en mesure de toucher tout le monde, que c'est impossible”* (entretien).

Aussi, dans certains cas, par exemple un site submergé par le bivouac, l'interdiction est nécessaire car la sensibilisation ne suffit plus. Mais selon Nicolas Levoyer, *“on ne sensibilise pas avec un panneau d'interdiction, il faut de l'humain”*. Il vaut donc mieux sensibiliser avec de l'humain, des médiateurs, plutôt qu'avec des petits pictogrammes. Puisque la signalétique est ignorée par beaucoup de visiteurs, il paraît essentiel que le Parc renforce son assise sur le terrain, comme le plaide Stéphane d'Houwt : *“il faut disposer le plus de personnes possibles sur le terrain”* (entretien).

MESURE 8 - MOINS DE SIGNALÉTIQUE DESCENDANTE ? PLUS D'ÉVEIL DES SENS ?

“Il faut susciter quelque chose chez les gens, les faire changer de logiciel, de mentalité. Dès lors que le visiteur se dit “je suis responsable, autonome, donc je suis différent”, il admet que les règles soient différentes, et il peut alors se recentrer sur lui-même, et éprouver un désir primaire.”

Rodolphe Papet, entretien



Dès lors, quels sont les modes d'appropriation des informations les plus adaptés ? Les panneaux ? Les réseaux ? Pour que la réglementation soit mieux appropriée, il faut déjà comprendre que le visiteur entre dans un espace protégé, c'est l'objectif des portes d'entrée du Parc.

Cette réflexion est en cours au sein du Parc national de la Vanoise, notamment initiée par Orane Giannuzzi, chargée de mission portes de Parc et sensibilisation. Les employés sont donc en train de repenser les panneaux symbolisant le Parc en souhaitant mettre en place des panneaux thématiques suivant les secteurs.

L'idée serait par exemple de disposer des panneaux centrés sur **l'alpinisme** pour l'entrée dans le Parc aux Fontanettes à Pralognan-la-Vanoise par rapport à la pratique de cette discipline très développée dans cette partie du Parc (un point d'accès principal pour la pratique de l'alpinisme : Grande Casse, Grande Glière, Aiguille de la Vanoise, glaciers de la Vanoise, etc...). Cela devrait aboutir à quelque chose de similaire à ce que l'on retrouve dans les sept villages d'alpinisme des Écrins, peut-être davantage marqué encore. Sur d'autres sites, les thématiques changent. Le thème de **l'agropastoralisme** est déterminé pour la porte de Parc des Prioux dans la vallée de Chavière, celui de la **géologie** pour le vallon de Polset et celui de la **forêt** pour le vallon de l'Orgère. Le concept de portes de Parc est conçu comme un cheminement, un accompagnement du visiteur du début à la fin de son itinéraire d'accès, généralement en montée, jusqu'au site menant vers le cœur du Parc.

Cela s'accompagne d'un renouvellement du mobilier urbain, le long de la montée (abris bus, signalétique, bancs), et sur site (triftyques, arrêts de navettes, services, etc...)

Pour faire de l'éducation à l'environnement, le Parc de la Vanoise préférerait utiliser la sensibilité émotionnelle par l'observation des paysages et le resenti que cela ferait naître chez le visiteur, plutôt qu'un apport de connaissances théoriques descendantes sur la faune, la flore ou l'histoire du milieu.

“L'idée est de faire naître quelque chose chez les visiteurs”

Orane Giannuzzi, entretien

Selon Orane Giannuzzi, il y a trop d'informations sur les panneaux actuels, les visiteurs prennent de moins en moins de temps de les lire. Ce support de connaissances et de sensibilisation n'est pas assez utilisé comme tel et n'est donc plus aussi pertinent qu'à une époque. L'exemple de la carte d'identité illustre assez bien cette idée : la carte d'identité de Lila Mallard nous dit-elle qui est Lila Mallard ?

Ainsi, l'idée en Vanoise serait de placer des panneaux qui s'adaptent au thème du milieu. Ainsi, va être élaborée, une zone d'observation du glacier de la Grande Casse, avec à côté une photo du glacier tel qu'il était il y a 50 ans. De cette façon, le visiteur ferait lui-même le constat de la perte de volume du glacier et des conséquences directes du réchauffement climatique sur l'environnement montagnard, sans avoir d'autres explications.

“La morale de ces nouveaux panneaux, c'est de dire : notre territoire, protégez-le avec nous, plutôt que d'avoir des contraintes dictées”



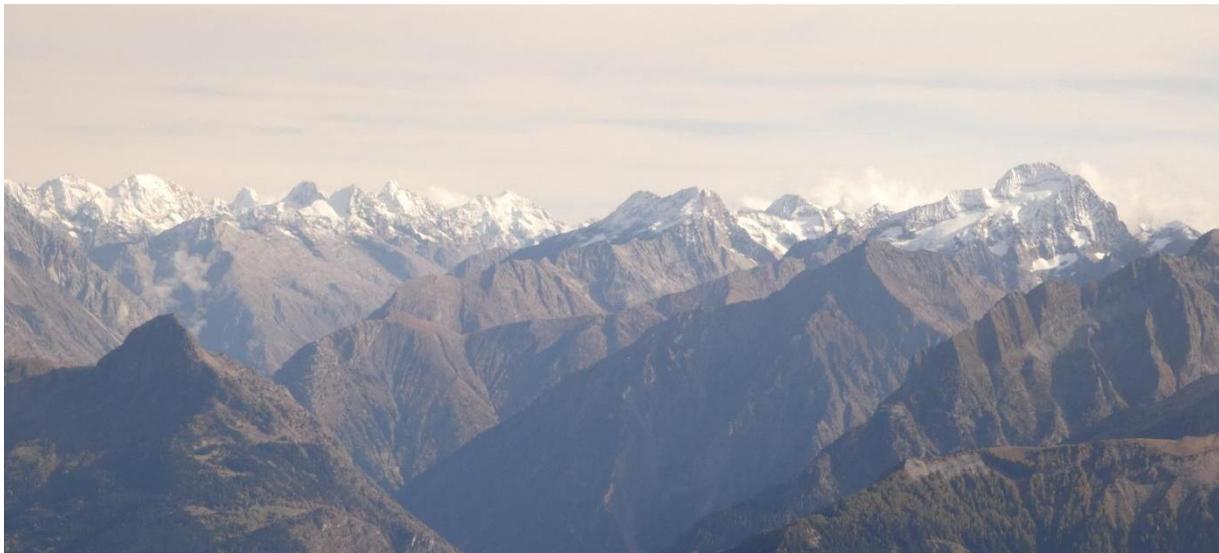
L'interdiction de certaines pratiques peut également se justifier par des critères plus subjectifs. Le fait de ne pas faire voler de drones ouvre la chance de voir un gypaète, et à travers la question du ressenti naît la notion d'émotion, car le gypaète n'est pas un simple oiseau, ce qui incite à ne pas utiliser de drones. Ce qui compte avant tout, c'est de ne pas plaquer des interdictions en majuscule et sur fond rouge, car il n'y a rien de pire pour qu'une réglementation ne soit pas appropriée par le public.

A titre d'information, une porte d'entrée de Parc en Vanoise (selon les modèles retenus) coûte environ 300 000 € pour la commune. Le Parc paye l'étude, mais il est nécessaire que la collectivité porte le projet. Le chantier de Pralognan est en cours, celui de l'Orgère est prêt, il suffit que les fonds soient suffisamment rassemblés pour lancer les travaux et modifier le fonctionnement du site.

L'idée à retenir de cette manière de concevoir les choses, est la nécessité de programmer l'interprétation d'un territoire, en se demandant comment incarner l'esprit d'un lieu, favoriser le sentiment, la culture du lieu, etc...



Photographie 120 - Réglementation "plaquée", baie de la Slack, site protégé par le Conservatoire du Littoral, Pas-de-Calais, janvier 2025. LM, LB, GD



Photographie 121 - Panorama sur les sommets de l'Oisans, vus depuis le Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD

MESURE 9 - MATÉRIALISER L'ENTRÉE PAR DES ARCHES : UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA PÉNÉTRATION DANS L'ESPACE PROTÉGÉ

Nous allons pour cet aspect nous appuyer sur l'exemple de la réserve nationale du Plan du Tuéda à Méribel-Mottaret en Savoie (Les Allues). L'entrée au sein de la réserve concomitante aux limites du cœur du Parc national de la Vanoise, se fait par le passage obligatoire, depuis Méribel, sous une arche de dimension relativement élevée (4.5 mètres de hauteur). Cette arche matérialise clairement l'entrée en zone protégée. L'action physique de passer sous une arche permet de créer une rupture entre le

monde urbain et la montagne. Au Gioberney, le visiteur urbain sort de sa voiture en étant en zone cœur, mais en gardant son atmosphère citadine qu'il a emporté avec lui en commençant à rouler. Il faut montrer qu'on change de code, par le fait de passer une sorte de sas par exemple. Au Plan de Tuéda, les visiteurs ne peuvent pas faire comme s'ils ne savaient pas qu'ils entraient dans un espace spécifique.

L'arche est, sur un aspect architectural, assez simple, le bois permet l'intégration paysagère, et le logo de la réserve indique que l'on y pénètre. La porte d'entrée (notion qui prend ici tout son sens) ne cherche pas à être dans l'excès ou à créer une forme de "disneylandisation" (Brunel, 2012) de l'espace "naturel" protégé. Il ne s'agit en aucun cas d'un parc d'attraction ou autre.

L'idée est claire : mieux matérialiser l'entrée pour mieux faire comprendre la réglementation.

Comme le mentionne Arnaud Murgia :

"Il y a un vrai problème de compréhension d'entrée dans le cœur du Parc. Il faut donc travailler sur le mobilier (panneaux, portes, arche). Il faut mieux matérialiser le fait d'entrer dans le Parc. Les enquêtes de terrain rapportent qu'à peine 1 visiteur sur 2 comprend qu'il est en cœur de Parc."

Arnaud Murgia, entretien



Photographies 122 à 124 - L'entrée, sous une arche, de la réserve naturelle nationale du Plan de Tuéda, janvier 2025. LM, LB, GD



Il est vrai que ce constat et cette piste d'amélioration sont globalement partagés au sein du Parc. A Dormillouse, seul hameau habité du cœur du Parc, les gérants de la chambre d'hôte L'Écrin de Violette, Martine et Alain Maretto déclarent :

"Il faudrait un portique sur la route d'accès à Dormillouse pour leur (les touristes) souhaiter la bienvenue dans le Parc national. Poser une arche serait une excellente idée."

Martine Maretto, entretien

"Le Parc génère un attrait indéniable, alors, matérialiser davantage les portes d'entrées du Parc serait une bonne idée, avec un totem ou un endroit clair avec des explications."

Frédéric Prévot, entretien

La notion de porte d'entrée peut également faire sourire certains :

" Concernant la perception de l'entrée du Parc, certains visiteurs ne cherchent même pas à la repérer, tandis que d'autres demandent où se trouve le portail pour entrer dans le Parc. Dans ce dernier cas, ils associent souvent l'entrée à un Parc animalier ou aux Parcs nationaux américains".

Caroline Sillon, entretien

Jean-Louis Arthaud, maire de Saint-Christophe en Oisans, a déjà été interpellé par des visiteurs lui demandant *"Mais où sont les portes du Parc ?"* (entretien).

Afin de reprendre la logique de porte d'entrée matérialisée dans l'espace, Richard Bonet propose deux solutions pour mieux comprendre l'entrée en zone cœur :

- Formation, sensibilisation humaine qui donne l'information en amont.
- Une action **physique** qui acte le fait de rentrer dans le Parc, exemple : pousser un portillon, passer sous quelque chose. Sur le site du Gioberney il pourrait être judicieux de poser des petits potelets au ras du sol qui mèneraient vers ce portillon, pour que tout le monde rentre par un même point et passe ainsi devant les triptyques. La matérialité doit être sensible, par le toucher notamment. En poussant un portail, le visiteur s'engage sur le sentier et s'engage à respecter les règles. Cela s'inscrit dans une culture urbaine où le citoyen pousse une porte pour entrer dans une maison, dans un commerce. La porte ou l'arche apportent une information indéniable.

Toutefois, est-ce que c'est important de savoir si on est dans le cœur du Parc ? Jusqu'où faut-il aller pour la matérialiser ?

La notion du dedans/dehors est ici intéressante. Un Parc national regroupe une aire d'adhésion et un cœur, conçus comme un *continuum*. Le cœur est très protégé avec une réglementation spécifique, mais pour autant, il ne faut pas oublier l'aire d'adhésion, cela fait dire à Ludovic Schultz *"Si la limite est trop marquée, la notion de continuum est entaillée, au contraire il faut que cela ruisselle"* (entretien).

"Je ne suis pas à l'aise avec cette idée du dedans ou du dehors, il n'y a pas de zones qui méritent moins d'attention ou d'efforts, les espaces naturels sont à protéger partout, le "dehors" sous-entendrait qu'il y aurait des endroits où il serait possible de faire des dégâts. Je ne suis pas

en accord avec l'idée de sanctuaire, je préfère la promotion des bonnes pratiques partout où c'est possible. Cela introduit le sujet de l'éducation à l'environnement, qui doit être une priorité. Il serait bien que les publics puissent se dire "faire du feu en dehors d'une place à feu, ce n'est pas une bonne idée"."

Nicolas Levoyer, entretien

En réponse à ces arguments, nous proposons de concevoir l'arche comme une forme d'éloge, à la fois au bienvenu, mais également à la sensibilisation et au respect. Passer sous une arche est un acte hautement symbolique, cela induit un lieu différent. Pourtant, le paysage est le même avant ou après l'arche en milieu "naturel" : ce qui change, c'est simplement la réglementation. L'arche permet de limiter toute incompréhension de l'entrée en cœur, puisque la porte d'entrée prend l'apparence matérielle et formelle d'une porte d'entrée. Toutefois, pour ne pas que l'idée d'un dedans et d'un dehors, ou l'idée d'une ligne rouge advienne dans les esprits, il faut nécessairement compter sur une présence du Parc avant, comme après le passage de l'arche. Le but n'est pas que le Parc marque son territoire, l'objectif est de mieux faire comprendre l'entrée en zone cœur, car nous sommes intimement convaincus qu'une meilleure perception de cette entrée permettra de réduire les comportements problématiques. Toutefois, il ne faut pas attendre de ces arches une solution radicale. Ce n'est pas en installant des arches que les incivilités disparaîtront. Les personnes ayant l'intention de passer outre les règles ne changeront sans doute pas de comportement. En revanche, les personnes commettant des actes répréhensibles par méconnaissance de la réglementation, inadvertance, ou non-perception de l'entrée en cœur du Parc, seront de moins en moins nombreuses. C'est ce public qui est avant tout visé par la plus forte matérialisation de l'entrée en cœur de Parc.

Nous sommes ainsi profondément convaincus que la matérialité de l'entrée est nécessaire, dans des dimensions moins importantes qu'aux Etats-Unis, mais visible tout de même. Faut-il qu'elles suivent un aspect similaire dans tout le Parc ? Au contraire doit-elle s'appuyer sur des matériaux locaux (bois, pierre...) représentant les identités multiples ? Ces réponses sont laissées à la libre appréciation des décideurs, bien que nous conseillions, dans un souci de cohérence toujours, une formule unique, en bois, sur le modèle de celle apposée à l'entrée de la réserve nationale du Plan de Tuéda en Tarentaise.

Des offres moins imposantes comme la mise en place de **portes-totems** de part et d'autre de l'accès à l'espace protégé est à mentionner, comme c'est le cas dans la réserve naturelle de Néouvielle (Pyrénées) ou sur le hameau du Champel dans le secteur de Bionnasay, à Saint-Gervais-les-Bains. Ces dispositifs sont très intéressants, bien que l'action de passer sous un équipement nous paraît plus parlant. Ici, le visiteur doit regarder à droite et à gauche pour avoir une information complète, là où pour l'arche, il suffit de regarder au-dessus. Toutefois, il est préférable selon nous que la matérialité de la porte d'entrée prenne cette forme, plutôt qu'un simple panneau de signalétique.





Photographie 125 - Porte-totem à Champel, Saint-Gervais, été 2024, Juliette Buret



Photographie 126 - Porte-totem, Orédon, réserve naturelle de Néouvielle, été 2024, Agathe Robert

MESURE 10 - HARMONISER LA RÉGLEMENTATION DANS UN ESPRIT DE COHÉRENCE

Ici, nous allons défendre une idée : celle que la réglementation puisse être uniformisée à l'échelle des Parc nationaux alpins français, voire de tous les espaces protégés alpins, au travers d'une logique d'harmonisation et de cohérence des réglementations, intégrant la notion de vase communicant.

Dans le Parc naturel régional (PNR) du Queyras (Hautes-Alpes), les onze communes avaient, ces dernières années, relevé des problèmes liés aux chiens, aux drones, aux bivouacs et à l'utilisation de véhicules aménagés sur des sites "naturels" d'altitude. Chaque commune avait alors pris des arrêtés différents à ce sujet. Le Parc naturel a donc lancé un travail d'harmonisation entre les communes comme nous l'explique Jean-Baptiste Portier, animateur Natura 2000 et Tanguy Coutain, chargé de la communication et de l'animation au Parc.

Au début, celles-ci étaient réticentes à l'idée d'une réglementation commune, mais elles ont finalement été convaincues. En 2023, une réunion avec la police rurale a eu lieu, au cours de laquelle a été proposée l'idée de créer un arrêté préfectoral afin que davantage de personnes puissent être assermentées pour dresser des contraventions.

*"Il faut une politique de la répétition dans le **temps** (cela a fonctionné pour les déchets) mais également dans **l'espace**, sur tous les espaces protégés."*

Jean-Baptiste Portier

Il est vrai que les itinérants, par exemple, d'une année sur l'autre, changent de secteur. C'est aussi le cas pour nombre de touristes. Dès lors, une réglementation commune ne serait-elle pas plus lisible et cohérente ?

Pour passer un message, **l'éducation par la répétition, tant dans le temps que dans l'espace, est très efficace**. Si les réglementations sont harmonisées, elles seront davantage répétées, comme cela a été le cas pour la gestion des déchets, par exemple.

Ainsi, une réglementation commune est adoptée pour toutes les communes du PNR du Queyras. A ce sujet, Daniel Briotet évoque l'intérêt que pourrait générer une harmonisation des réglementations sur les espaces protégés pour les grandes thématiques comme la baignade, les drones ou le bivouac, les autres sujets étant à discuter selon les contextes. Il ne serait pas acceptable de proscrire les chiens dans toutes les Alpes par exemple.

La direction du Parc national des Écrins mentionne quant à elle, la structuration récente de groupes de travail inter-Parcs à l'échelle des parcs nationaux français, pour une meilleure coordination et cohérence des opérations menées. Toutefois, Ludovic Schultz pointe le fait qu'il ne serait pas possible d'harmoniser la réglementation à l'échelle de l'arc alpin européen, en raison des différentes formes juridiques entre les États. Le PNR du Queyras a demandé à avoir les mêmes mesures que le Parc pour que les publics s'y retrouvent dans un même bassin de vie. Pour autant, les enjeux ne sont pas les mêmes partout, la réglementation a aussi un fondement qu'il ne faut pas oublier. Si l'État a créé des établissements publics indépendants (EPCA pour les Parcs nationaux), c'est sans doute pour répondre à ces différents besoins.

"L'harmonisation a de l'intérêt à l'échelle d'un massif, mais pas forcément au-delà je pense"

Ludovic Schultz, entretien

MESURE 11 – EXPLIQUER LA RÉGLEMENTATION DANS L’OPTIQUE D’UNE MEILLEURE APPROPRIATION

Les différentes interdictions recensées en zone cœur de Parc sont généralement matérialisées par des pictogrammes sur des panneaux. Ces pictogrammes, bien qu’ils soient clairs et parlants pour tous, ne sont cependant pas expliqués aux visiteurs du Parc national des Écrins. Ainsi, des visiteurs moins connaisseurs des bonnes conduites à suivre en milieu montagnard sont susceptibles de se questionner quant aux motifs de ces nombreuses interdictions. Pourquoi les chiens doivent-ils être tenus en laisse ou interdits alors qu’aucun danger ne semble se présenter ? Pourquoi les feux sont-ils interdits dans ces grands espaces “naturels” ? Pourquoi dois-je monter ma tente après 19h et l’enlever à partir de 9h ?

Fournir au visiteur une explication claire et simple (le but n’est pas de surcharger les panneaux, d’autant plus que ceux qui prennent le temps de les lire ne sont généralement pas ceux qui vont enfreindre la réglementation) semble toutefois utile pour une meilleure compréhension et appropriation de la réglementation, ce qui induit inévitablement un plus grand respect des règles à suivre. Si l’on comprend le motif d’une obligation, alors la respecter sera moins un problème.

“ On protège ce qu’on aime et on aime ce qu’on connaît ” disait Jacques-Yves Cousteau. Sans aller jusqu’à “aimer” ce que l’on connaît, il est dans un premier temps question de “comprendre” ce qui est décidé.

Ainsi, le Parc national de la Vanoise a opté pour cette voie, notamment sur le site de Bellecombe en Haute-Maurienne. Sont disposés sur les panneaux de signalétique de courtes explications rattachées aux pictogrammes réglementaires, comme cela est visible sur les photographies 127 et 128. Le QR-Code permet d’obtenir accès à davantage d’explications (encore faut-il qu’il y ait du réseau) si les randonneurs désirent en savoir plus sur le pourquoi des interdictions. Cette mesure que l’on peut qualifier de pédagogique semble être pertinente pour une meilleure compréhension des règles de bonne conduite à suivre pour chacun.

Photographies 127 et 128 –
Explication de la
réglementation en zone cœur
du Parc national de la
Vanoise, Bellecombe,
novembre 2024. LM, LB, GD



MESURE 12 – RESERVER POUR BIVOUAQUER ?

Face aux constats dépeints, qu’il s’agisse du Lauvitel, d’Emparis ou du Tailler, le bivouac pose de nombreux soucis, d’autant lorsque ce sont plusieurs dizaines de tentes qui s’entassent sur un même site, généralement autour des lacs. Ce constat fût très largement partagé par les gardes et conservateurs des réserves naturelles de Haute-Savoie dont *Asters* est le gestionnaire. L’association gère notamment neuf réserves en Haute-Savoie dont trois lacustres, soit un total de 22 000 hectares.

Comme nous l’indique Juliette Buret, la réglementation du bivouac n’est pas harmonisée, ni à l’échelle européenne, ni à l’échelle des espaces protégés français.

Lieux	Horaires de Bivouac toléré
Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors	17h à 9h
Parc National de la Vanoise	19h à 8h
Réserve Naturelle Nationale de Nohèdes (Pyrénées Catalanes)	20h à 8h
Réserves naturelles de Haute-Savoie	19h à 9h

Tableau 11 - Présentation non-exhaustive des horaires de tolérance du bivouac dans certains espaces protégés français, Asters, 2024

En **Norvège**, il est autorisé de planter sa tente partout dans la nature, à condition de rester en dehors des terres cultivées et à plus de 150 mètres d’une habitation. Au contraire, **l’Autriche** interdit le bivouac en montagne jusqu’à la limite haute des forêts (vers 2000- 2500 mètres d’altitude) et dans les espaces protégés. La **Suisse** applique une réglementation stricte, interdisant le bivouac dans les espaces protégés et près des lacs. Cependant, des exceptions existent près de certains refuges de montagne avec permission. En **Italie**, le bivouac en montagne est toléré à plus de 2 500 mètres d’altitude. En **Espagne**, il n’y a pas de législation nationale mais dans la plupart des territoires, le bivouac sans abri est autorisé.

Enfin, il est pertinent d’approfondir notre analyse en démontrant que la référence aux horaires varie de manière significative selon les espaces naturels et les volonté politiques.

Analyse non exhaustive des différentes réglementations en vigueur pour la pratique du bivouac

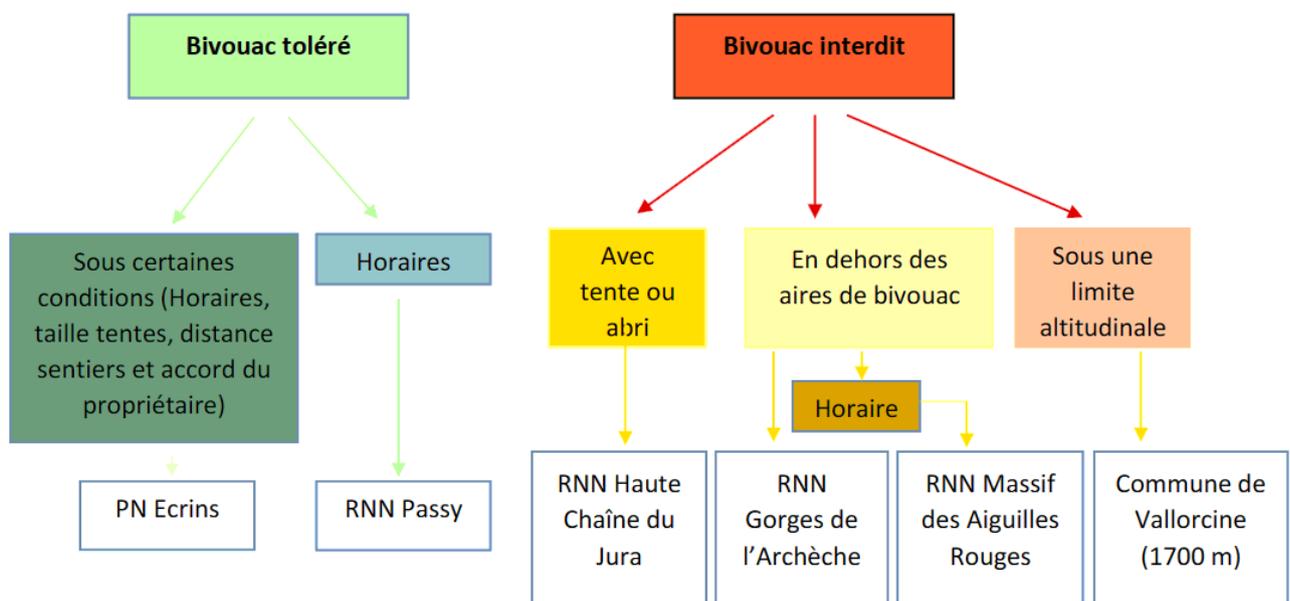
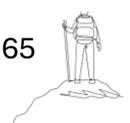


Figure 41- Des réglementations du bivouac très hétérogènes. Réalisation : Asters, 2024



Ces différentes conditions encadrant cette pratique viennent renforcer la réglementation existante et s'accompagnent souvent de réglementation pour la pratique de la baignade. Cependant ces variations compliquent la compréhension de l'information et des règles pour les pratiquants, rendant difficile le respect de ces réglementations. Ainsi les gestionnaires se doivent d'accompagner ces pratiques avec de nouvelles solutions de gestion.

Ainsi, pour tenter de maîtriser cette pratique, *Asters* a mis en place un système de réservation en ligne avec quotas pour la pratique du bivouac sur plusieurs réserves naturelles : Les Aiguilles Rouges (pour le lac Blanc notamment), Les Contamines-Montjoie et Sixt-Passy, afin de limiter la pratique et de la concentrer spatialement, ce qui permet de la contrôler plus facilement.

Au moment de la réservation en ligne, le public doit remplir un questionnaire composé de six questions portant sur les bons comportements à suivre en montagne, pour la pratique du bivouac et sur la réglementation, chaque question est accompagnée d'une réponse explicative avec des traits d'humour et des caricatures pour sensibiliser en amont de la randonnée.

Pour diffuser l'information au public de cette nécessité de réservation, les acteurs socio-économiques locaux ont été sollicités. Ainsi, le visiteur retrouve des panneaux d'affichage au niveau des remontées mécaniques (pour le lac Blanc), mais également dans les magasins de sport, dans les hébergements ou au niveau des portes d'entrées des réserves concernées. En effet, il est nécessaire de faire connaître ce nouveau système de réservation afin qu'il soit appliqué et fonctionne correctement.

“Le personnel des remontées mécaniques passe également le message lorsqu'ils voient des visiteurs monter avec des tentes à 17h, c'est un succès car ils ont relevé 30 tentes au lieu de 100 : les visiteurs reportent leurs projets ou les annulent, et la pratique est canalisée”.

Juliette Buret, entretien

Pour que ce système de réservation fonctionne, cela **nécessite une forte présence humaine** (gardes, éco-gardes, sensibilisateurs sur les sites concernés pour vérifier les réservations des bivouaqueurs ou dans la cas inverse de les rediriger vers d'autres sites qui ne requièrent pas de réservation (à la Flégère par exemple).

Cette réservation est **gratuite** en Haute-Savoie, il n'y a pas de volonté de rendre le bivouac payant. Selon Juliette Buret, *“le droit d'accès à la “nature” pour tous induit la gratuité”* (entretien), contrairement à d'autres espaces protégés tels que le Parc national de la Vanoise ou encore les Gorges de l'Ardèche où le bivouac est payant (avec accès aux services des refuges de la Vanoise notamment)

Ce système de réservation permet donc de canaliser et d'auto-réguler la pratique. Cet outil est efficace car il y a eu l'appui des élus locaux et du préfet avec un décret publié en 2024. Le maire de Chamonix explique en août dernier :

“La nouvelle tendance esquissée depuis quelques années, d'aller bivouaquer sur ces lieux, ce n'est pas tolérable lorsqu'elle se développe de manière trop importante. Les sites naturels ne le permettent pas. Ce sont que des bivouacs de confort. Il y a des campings ou des gîtes du Mont-Blanc qui correspondent à ce que les randonneurs veulent faire”

Eric Fournier, *FranceInfo*

Dans le cœur du Parc national de la Vanoise, il y a deux ans encore, le bivouac était totalement interdit en cœur (contrairement aux Écrins), car il y avait toujours un refuge à moins de 2h de marche d'une porte d'entrée de Parc. Depuis 2022, il est toléré selon des conditions strictes :

- ✂ À proximité de certains refuges (liste précise), d'où le caractère payant.
- ✂ Entre 19h et 8h maximum.
- ✂ Sur un périmètre déterminé avec une capacité maximale.
- ✂ Réservation à l'avance auprès du gardien.
- ✂ Redevance à payer au gardien (en général six euros).

Le maillage de refuges extrêmement important (propriété privée, propriété du Parc et propriété de la FFCAM) permet la mise en place de la mesure. Cette "légalisation" se situe toutefois dans une logique d'encadrement de la pratique. Il n'y a pas de proportion entre la capacité d'accueil du refuge et le nombre de places disponibles. Ainsi, au Refuge du Col de Vanoise, qui enregistre plus de 14 000 nuitées (FFCAM, 2023) par an, dispose de seulement 10 places de bivouac à côté du refuge. C'est le Parc qui décide du nombre de places de bivouac à côté de refuge, en accord avec la volonté des gardiens de refuge en fonction de :

- La capacité du réseau d'assainissement du refuge.
- La capacité d'accueil du refuge (car en cas de mauvais temps, le gardien doit pouvoir accueillir tous les bivouaqueurs à l'intérieur).

"Toutefois, le Parc national de la Vanoise n'a pas vocation à encourager le bivouac, la demande vient d'en bas, des gardiens de refuge."

Nicolas Ponson, entretien

Il faut également faire attention à ne pas repousser les mauvaises pratiques en dehors du Parc. C'est face à cette crainte que la mairie de Pralognan-la-Vanoise a pris un arrêté pour interdire le bivouac sur sa commune. Aussi, les maires qui ont pris des arrêtés, sur les zones Natura 2000 notamment, concernant le bivouac, se sont harmonisés sur les horaires pour rester cohérents.

Toutefois, ces mesures de canalisation et de spatialisation de la pratique du bivouac peuvent déplaire. Gérald Martinez, maire de St-Léger-les Mélèzes expose son point de vue en réponse à une telle mesure :

"C'est la facilité d'accès qui génère la fréquentation. C'est inadmissible de vouloir canaliser les publics sur un seul site. L'idée du bivouac c'est d'être libre, d'aller où on veut. Là, l'idée du bivouac est déviée vers un camping pour tous au même endroit."

Gérald Martinez, entretien

Toutes les mesures exposées n'ont pas vocation à être appliquées au Parc national des Écrins, mais servent de base de réflexion pour voir ce qui se fait ailleurs, et pouvoir, dans certains contextes, s'en inspirer, en prenant en compte les limites mentionnées.



e) ... dont il est utile de s'inspirer en s'adaptant aux caractéristiques des sites concernés

Toutefois, la présentation de ces mesures n'implique pas un calquage de ces dernières sur tous les sites fréquentés du Parc national des Écrins.

La stratégie doit viser d'abord à mieux comprendre la fréquentation des sites connaissant des pressions comme le Parc le fait actuellement. Cette connaissance permettra de mettre en place des mesures de gestion adaptées. Il existe une multitude de formules adaptées à chaque site pour éviter la mise sous cloche, préserver les milieux et les paysages. La gestion de la fréquentation est très transversale.

"Il est primordial d'adapter des mesures précises à chaque site, chaque lieu a ses formes de prédation, ses formes de fréquentation, ses formes de dénaturation, donc chaque lieu présente une solution unique, bien qu'elle puisse être inspirée d'autres contextes."

Vincent Vlès, entretien

Pour qu'une mesure de gestion soit bien adaptée aux caractéristiques d'un site, d'un territoire, et qu'elle réponde à des enjeux spécifiques, il est nécessaire d'étudier en amont les pratiques, les habitudes, le fonctionnement du secteur concerné.

Le réseau des Grands Sites de France, par la voix de Marika Arabi-Onnela, chargée de mission tourisme durable du Réseau des Grands Sites, avec laquelle nous nous sommes entretenus, conseille aux porteurs de projet de prendre en compte ces recommandations :

- Définir le ou les périmètre(s) d'action qui permettent d'agir à l'échelle la plus pertinente.
- Animer des collectifs d'acteurs par l'organisation de temps de dialogue et de concertation réguliers et inclusifs. Ces temps de partage favorisent la construction d'une culture commune autour du projet, facilitent le dialogue, la coopération et une meilleure appropriation des enjeux liés à une forte fréquentation (comités de pilotage, comités techniques, comités de suivi...).
- Inscrire les décisions dans une vision prospective à long terme.
- Accepter le temps long de la mise en œuvre du projet structurant, tout en mobilisant l'agilité nécessaire au temps court des décisions prises en réaction à des problématiques de gestion de pics de fréquentation ponctuels, conjoncturels et/ou urgents.
- Associer des acteurs indirectement liés aux métiers du tourisme peut être source de créativité et d'innovation pour le territoire : conseils scientifiques, universitaires, collectifs d'artistes, associations citoyennes locales, acteurs de l'insertion sociale, chambres des métiers, mais également acteurs de filières économiques ancrées dans les ressources du territoire.

Ces éclairages sur ce qui se fait ailleurs peut ainsi nous servir ou nous inspirer dans nos réflexions. Dès lors, les mesures qui suivent sont adaptées aux lieux, aux contextes, à l'échelle du parc comme à l'échelle des sites étudiés.



Partie IV - Propositions de mesures de gestion
de la fréquentation et d'aménagements à court
et moyen terme dans les Écrins



Photographie 129 – Vallon du Tourond, Champoléon, octobre 2024. LM, LB, GD



IV. Propositions de mesures de gestion de la fréquentation et d'aménagements à court et moyen terme dans les Écrins

Il est ici temps d'exposer le fruit de notre travail de réflexion et l'observation sur le terrain : nos recommandations d'aménagement et de gestion des sites. Après avoir dressé un diagnostic précis de la thématique de la fréquentation, l'avoir expliqué, et avoir présenté ce que d'autres gestionnaires d'espaces naturels avaient pu mettre en place pour gérer la thématique de la fréquentation, il est dès lors nécessaire d'émettre des propositions, des scénarios et des pistes d'amélioration, plus ou moins ambitieux, à court et moyen terme. Ces propositions ne sont pas budgétisées, en vertu de ce qui nous a été demandé par le Parc, mais elles s'appuient, notamment grâce aux entretiens menés, sur des critères contraints et une faisabilité certaine, si le volontarisme est présent.

1 - Mesures recommandées à l'échelle du Parc

Avant de présenter les mesures adaptées pour chacun des quatre sites étudiés, il est pertinent, toujours dans un souci de cohérence, de proposer des mesures applicables à l'échelle du Parc national des Écrins, principalement applicables en cœur, mais pas exclusivement. Ces mesures à l'échelle du Parc se déclinent en quatre axes : **perception de l'entrée en cœur, médiation sur sites, évolutions de la réglementation, évolutions du rôle du Parc**. Voici un récapitulatif de ces mesures avant de les détailler :

	Coût	Temporalité	Acteurs engagés
<i>A propos de la perception des portes d'entrées en zone cœur de parc</i>			
Mesure 1 : Un positionnement plus pertinent des panneaux d'information à l'extérieur du parc Le panneau de la commune et celui indiquant le parc doivent être positionnés sur un même support.			Département Communes
Mesure 2 : Installation d'arches routières sur les routes goudronnées qui accèdent en cœur de parc Les routes en question sont celles qui rejoignent le Gioberney, Dormillouse et le Pré de Madame Carle. A ces sites est ajouté Prapic, dont l'entrée en zone cœur se fait certes à pied, mais sur une piste assez large.			Parc Communes Département Communauté de communes
Mesure 3 : Une meilleure communication sur le marquage tricolore qui délimite le cœur de parc Création d'une signalétique expliquant le marquage			Parc

A propos de la médiation sur les sites



Mesure : Recrutement d'éco-volontaires Pour rappeler la réglementation en vigueur et répondre aux questions des visiteurs			Parc Communes Communautés de communes
--	--	--	---

A propos de l'évolution de la réglementation

Mesure 1 : Interdiction de la baignade sur tous les lacs du cœur du parc			Parc Elus locaux
Mesure 2 : Harmonisation de la réglementation à l'échelle des communes du parc ainsi qu'à celle des parcs nationaux français alpins			Parcs nationaux français alpins
Mesure 3 : Indiquer le montant des amendes associées au non-respect de la réglementation en vigueur sur les panneaux			Parc
Mesure 4 : Une verbalisation plus systématique en cas de non-respect de la réglementation			Parc

A propos du rôle du parc

Mesure 1 : Instaurer des opérations de veille numérique SCENARIO 1 : A l'échelle du parc SCENARIO 2 : A l'échelle des secteurs			Parc
Mesure 2 : Lancer une campagne de sensibilisation pour les acteurs économiques du territoire concernant les enjeux du parc			Parc Acteurs économiques
Mesure 3 : L'organisation de temps d'échange réguliers entre tous les acteurs du territoire			Parc Socio-professionnels Offices de tourisme Elus
Mesure 4 : Une nécessaire priorisation de l'entretien des sentiers			Parc

Signification des pictogrammes :
 ↗ Coût important

A réaliser à
 Court Moyen Long Terme

TRIPTYQUES

Le message véhiculé par les triptyques nous paraît satisfaisant, nous n'avons pas la volonté de les remanier. Si ce n'est, dans certains cas, de les déplacer pour les positionner à des lieux qui nous semblent plus opportuns.

MIEUX POSITIONNER LES PANNEAUX D'INFORMATION À L'EXTÉRIEUR DU PARC

Que l'on circule sur la route Napoléon, sur l'axe Bourg d'Oisans – Briançon, ou le long de la vallée de la Durance, les automobilistes croisent sur leurs parcours plusieurs panneaux marrons indiquant la présence du Parc et de ses vallées (cf. annexe 8). Aussi, les communes adhérentes ont disposé, généralement à l'entrée des villes et villages, un panneau indiquant "Commune du Parc national des Écrins", ce qui permet de renforcer l'attache territoriale qu'exerce le Parc avec les communes. Ces panneaux routiers nous semblent adaptés dans le message qu'ils véhiculent, mais ne sont pas toujours positionnés dans des endroits stratégiques. Parfois, ils sont placés dans des virages, à côté d'autres panneaux, ou dans des lieux qui n'attirent pas le regard.

Ainsi, nous recommandons d'apposer ces panneaux **systématiquement** en-dessous du panneau d'indication d'entrée de commune. Cela permet une compréhension claire et rapide de la proximité avec le cœur du Parc national. Le fait d'indiquer clairement, en amont, que l'on s'approche d'un secteur protégé incite le visiteur à se placer dans une atmosphère de connaissance de la particularité du secteur.

Positionnement problématique des panneaux indiquant l'aire d'adhésion



Villar-Loubière, Valgaudemar

Positionnement optimal et souhaité des panneaux indiquant l'aire d'adhésion



La Grave La Meije, Briançonnais



Venosc, Oisans



Villar d'Arène, Briançonnais

Photographies 130 à 133 – Panneaux indiquant l'adhésion de la commune au Parc, septembre – novembre 2024. LM, LB, GD



Aussi, cela permet de faire intégrer progressivement l'idée que la réglementation va changer, sans créer une surabondance d'information dont le visiteur ne saurait que faire.

APPOSER DES ARCHES

Nous recommandons l'installation d'**arches routières** sur les trois routes goudronnées qui accèdent en cœur de Parc, à savoir : **Le Gioberney, Dormillouse, le Pré de Madame Carle**. A ces sites nous ajoutons **Prapic**, dont l'entrée en cœur se fait certes à pied, mais sur une piste assez large, très fréquentée.

Ces arches ne seront pas systématiquement situées à la limite exacte sur laquelle la route pénètre en cœur, mais si tel n'est pas le cas, elles devront nécessairement se situer dans le cœur, pour garantir une cohérence dans le message transmis. Voici un prototype de leurs apparences, la couleur du bois sera certainement différente, et les matériaux pour la toiture sont à déterminer, en bardeaux ou en lauze. Aussi, le logo du parc, que nous avons placé à droite dans le sens de la conduite, pourra être plutôt positionné du côté gauche.

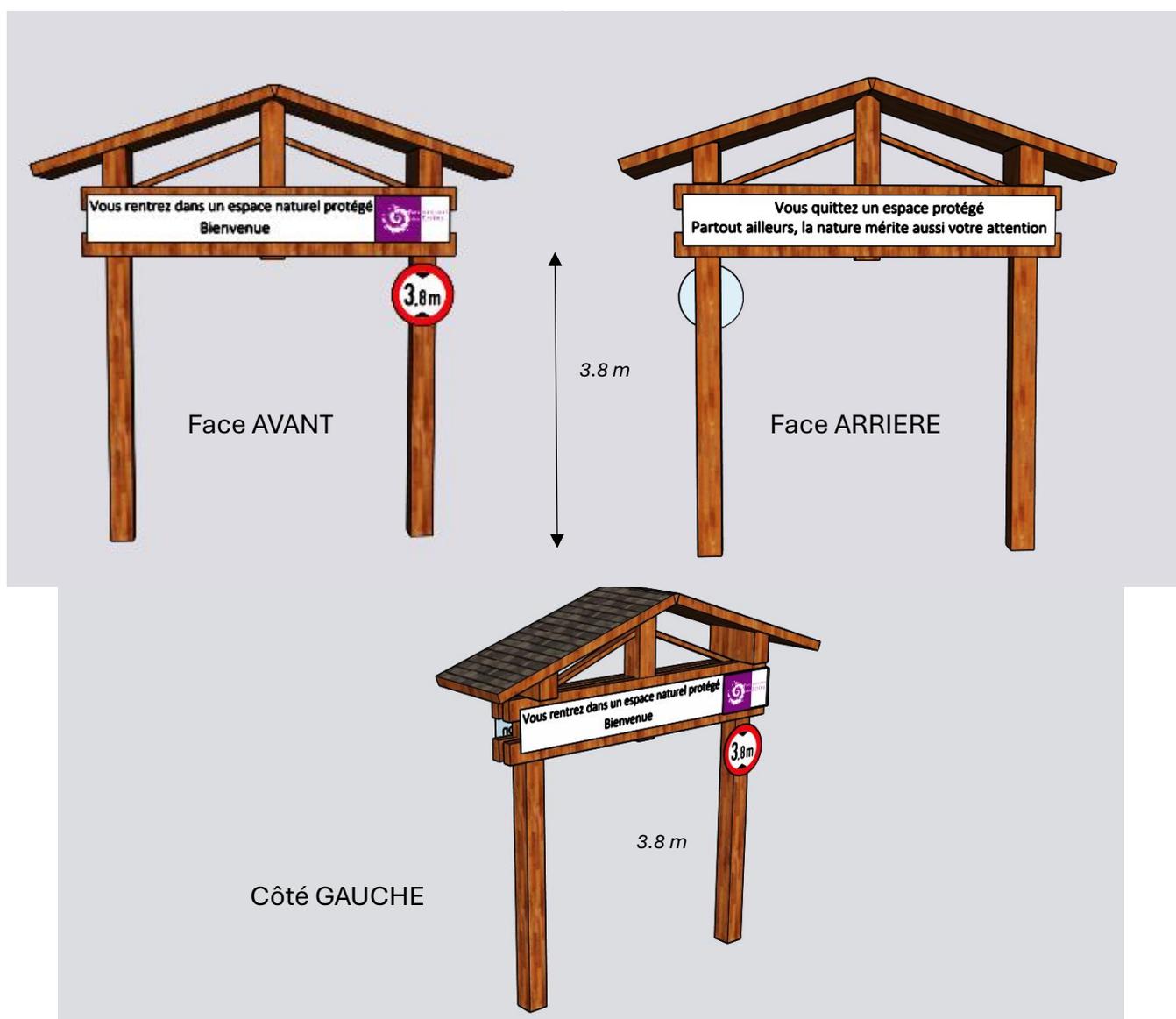


Figure 42 - Prototypes d'arches routières à installer dans le PNE. Réalisation : LM, LB, GD via SketchUp, janvier 2025

Où les positionner ?

Pour le site du **Gioberney**, l'arche pourrait être placée sur la route à proximité de la cascade du Voile de la Mariée, en amont du pont. Le but n'est pas de la placer plus loin, par exemple à l'entrée du parking, car le message transmis d'indication d'entrée en cœur du Parc serait suivi d'un espace de stationnement majeur, ce qui ne serait pas des plus accueillants et loin de l'idée que le visiteur se fait d'un Parc national, si on considère le parking comme point noir paysager.

Coordonnées GPS de l'emplacement optimal : 44°54'47.1"N 6°25'43.3"E

Pour le site de **Dormillouse**, l'arche pourrait être placée au niveau exact de la limite entre le cœur et l'aire d'adhésion, en amont du parking, afin que toutes les voitures qui se garent sur site passent au préalable sous l'arche. Ici, l'intégration paysagère est garantie par la présence de la forêt, et un espace de stationnement de plus petite dimension qu'au Gioberney.

Coordonnées GPS de l'emplacement optimal : 44°44'04.1"N 6°27'05.1"E

Pour le site du **Pré de Madame Carle**, l'arche pourrait être placée sur la route départementale, au niveau du dernier virage avant le franchissement du torrent, à proximité de l'actuel panneau "respectez la réglementation", en rive droite du torrent. La proximité de l'arche et de la signalétique induit une cohérence certaine, d'autant plus à un endroit où le conducteur est forcé de ralentir (virage puis pont). A cet endroit cohabitent de part et d'autre de la route des élargissements notables, poches de stationnement probable. La placer plus loin, en bordure de torrent, n'est pas nécessairement la meilleure idée, notamment en cas de crue qui viendrait détériorer possiblement l'arche. La localisation souhaitée de l'arche, avant le pont, permet de générer chez le visiteur un effet "waouh", lorsqu'il regarde la vue sur le torrent et les cimes de la pointe de la Sagne en toile de fond. Nous sommes convaincus que lorsque le visiteur est impressionné par la grandeur d'un site "naturel", il est davantage incité à le respecter.

Coordonnées GPS de l'emplacement optimal : 44°54'46.2"N 6°25'44.4"E

Si des réticences à un tel aménagement en zone cœur sont repérées (bien qu'au vu des flux automobiles estivaux intenses sur cette route goudronnée, cette réflexion ne serait pas des plus cohérentes), nous suggérons de placer l'arche à la limite entre l'aire d'adhésion et le cœur du Parc.

Pour le site de **Prapic**, l'arche pourrait être placée sur la piste à la sortie du hameau. Cette piste est fréquentée par nombre de visiteurs se rendant à la cascade du Saut du Laïre, itinéraire de randonnée assez facile et très familial. Cette arche permettrait de symboliser l'entrée en zone cœur. Elle serait d'ailleurs située exactement à l'emplacement actuel des panneaux routiers marrons indiquant le cœur du Parc. Ces panneaux ne sont pas très esthétiques et ne véhiculent que peu d'émotion au visiteur. Les dimensions des arches ont été pensées pour permettre la circulation des engins agricoles et des véhicules plus massifs qu'une automobile.

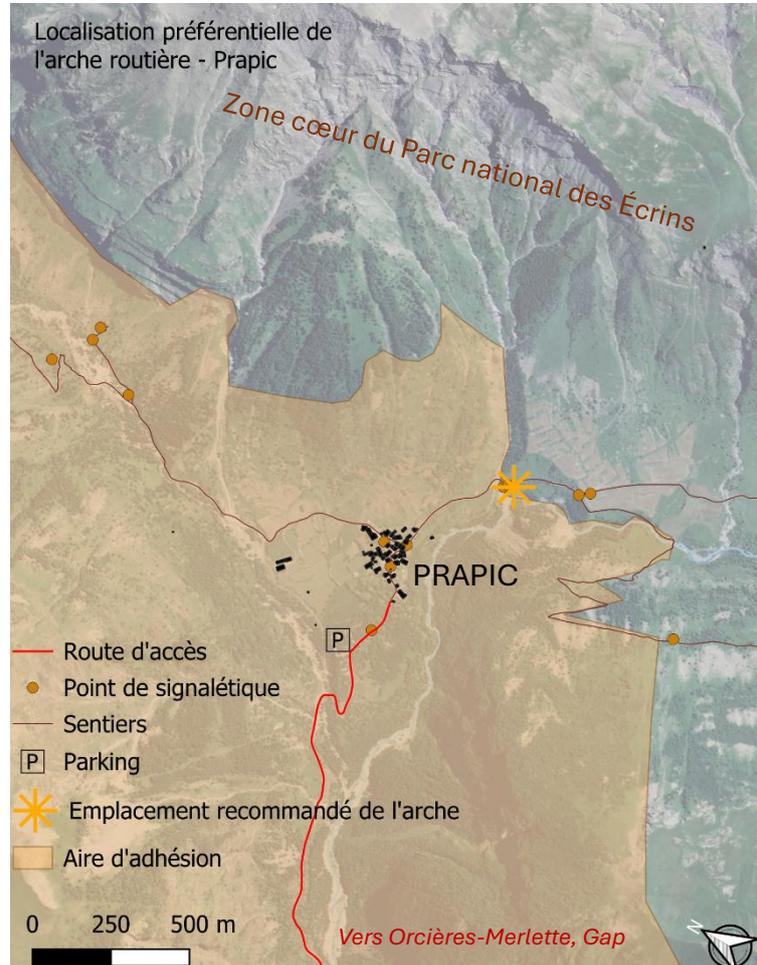
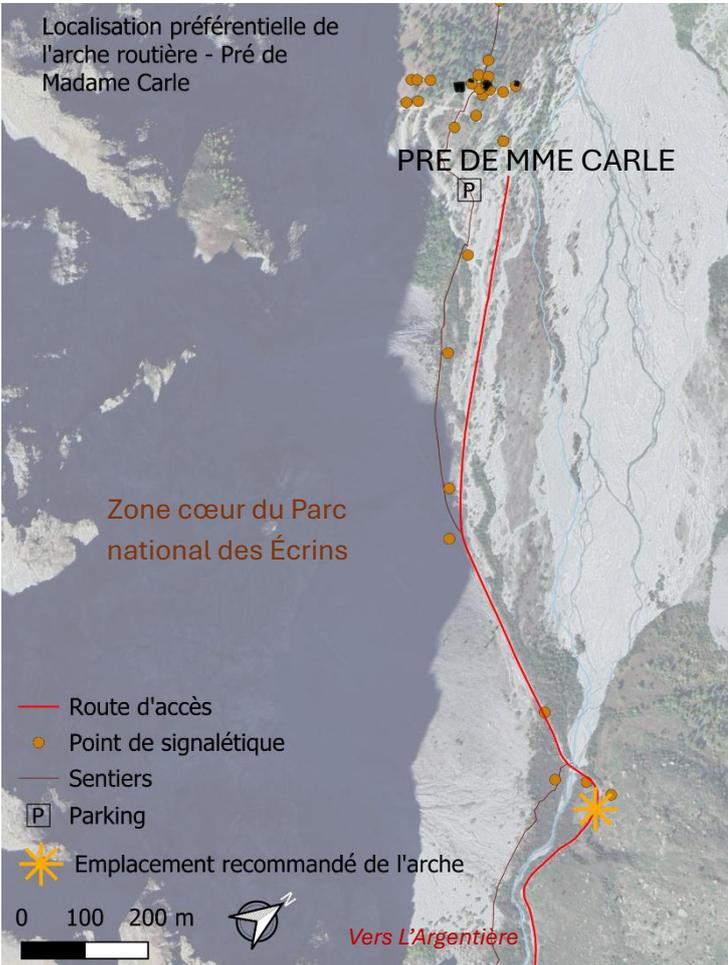
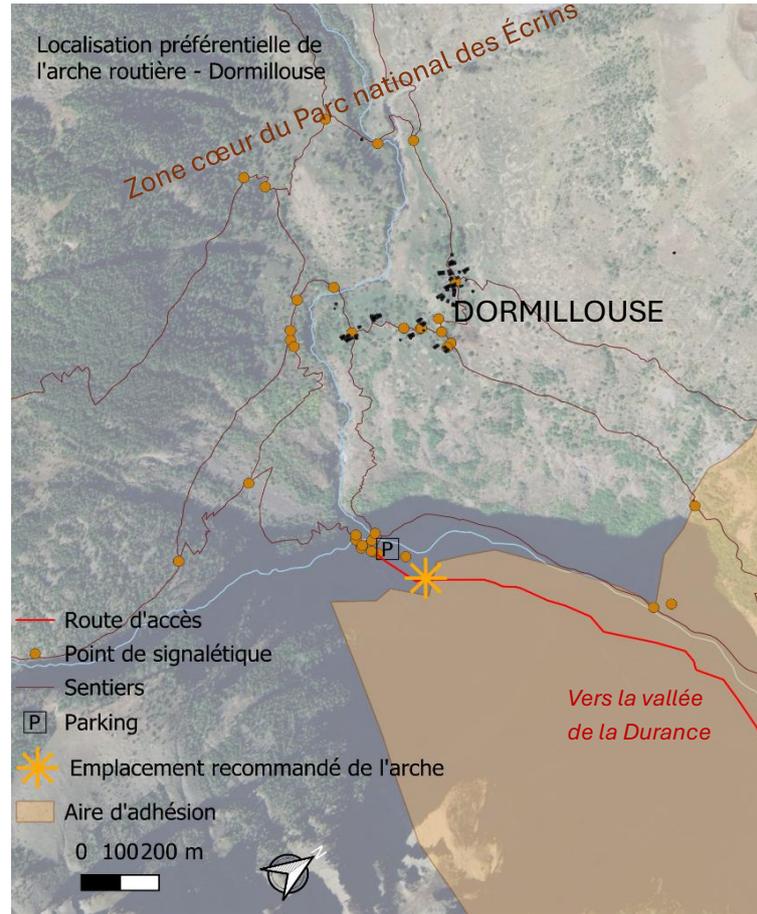
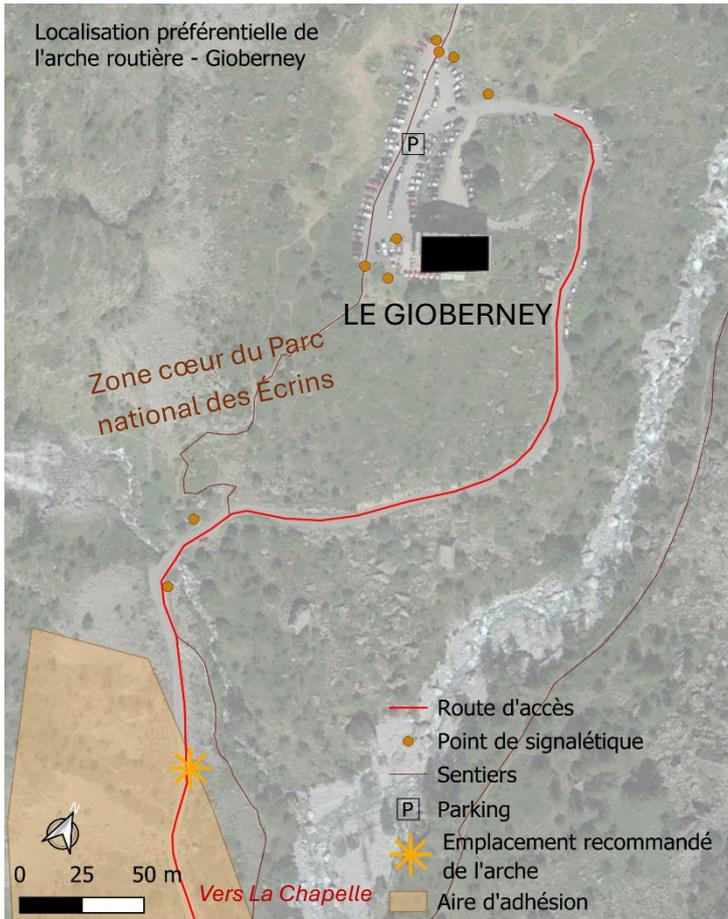
Coordonnées GPS de l'emplacement optimal : 44°41'29.0"N 6°22'28.4"E



A noter que ces arches doivent être conçues comme étant suffisamment large pour laisser passer les engins agricoles, et suffisamment hautes pour laisser passer camping-car et vans. Nous les avons dimensionnées à 3,8 mètres de hauteur, et 4 mètres de largeur.



Cartographie et localisation des quatre arches routières recommandées en cœur de Parc national



Ces arches pourraient se décliner selon le modèle que nous avons pensé et optimisé pour une intégration paysagère optimale, une matérialité sans être dans l'excès, et une information claire, précise, nous avons simulé l'implantation de cette arche au Gioberney et au Pré de Madame Carle :

Simulation au Gioberney



Figures 43 et 44 - Simulation du positionnement des arches routières au Gioberney. Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp, janvier 2025. Photographies : août 2022, J.-P. Perraud, septembre 2024

Simulation au Pré de Madame Carle



Figures 45 et 46 - Simulation du positionnement des arches routières au Pré de Madame Carle.
Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp - Fond Google Maps, janvier 2025

Nous recommandons également la conception et l'implantation **d'arches piétonnes** sur différents sentiers très fréquentés. Ces arches, de plus petite dimension que les arches routières, accompliraient le même objectif d'amélioration de la perception de l'entrée en cœur. Elles seraient placées prioritairement sur des sentiers accédant au cœur du Parc, pas nécessairement au niveau de la limite entre l'aire d'adhésion et le cœur. Dès lors, certains sites seraient privilégiés : le sentier d'accès au **Lauvitel**, au **Pied du Col** (Villar d'Arène), le sentier de la commune d'**Entre-les-Aigues**. Nous pourrions également en disposer au **sentier des Crevasses**, mais l'intégration paysagère ne serait pas optimale au vu de l'absence d'arbres, ce qui donnerait l'impression d'une arche au milieu d'un alpage. En voici les prototypes :

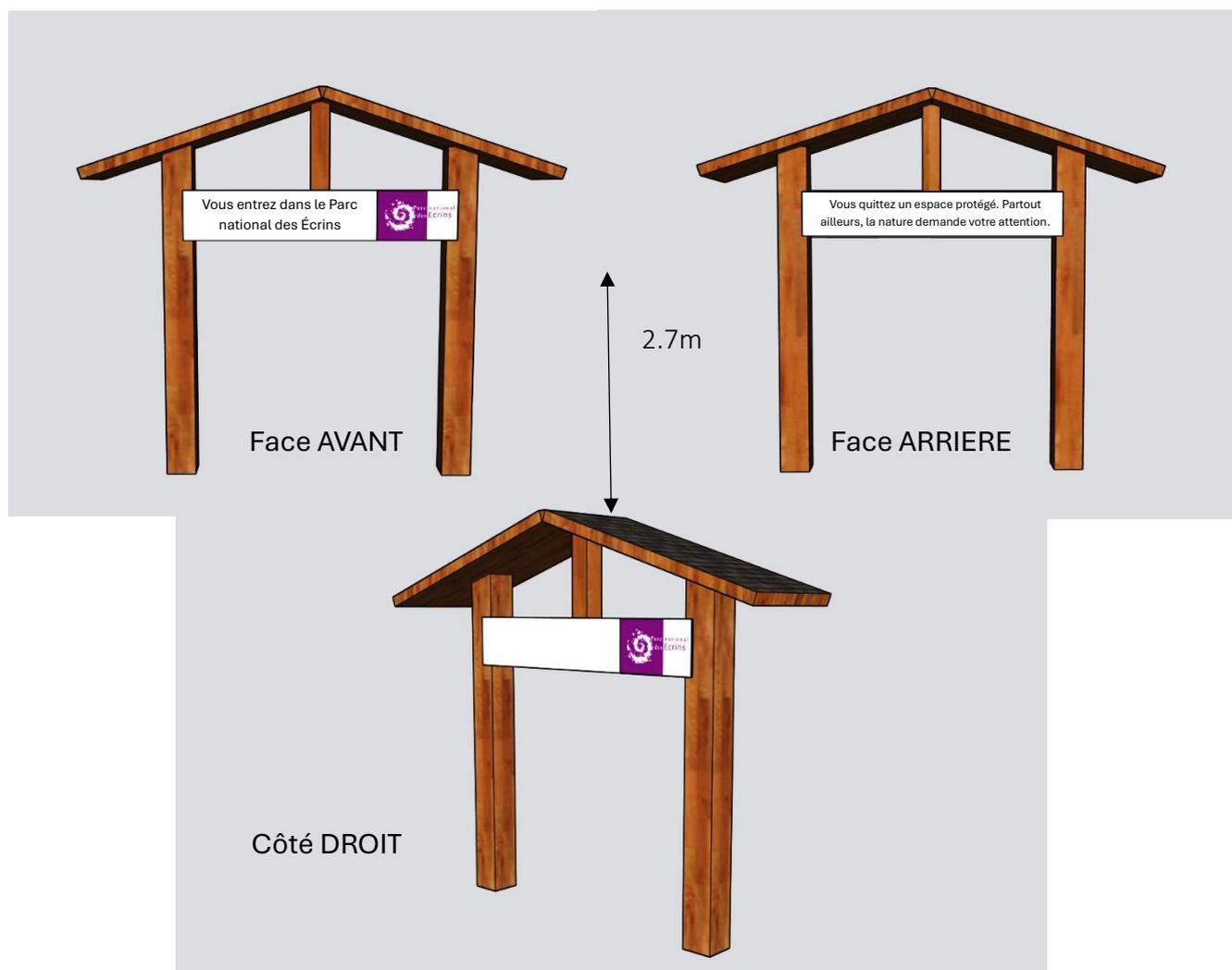


Figure 47 - Prototypes d'arches piétonnes à installer dans le PNE. Réalisation : LM, LB, GD via SketchUp, janvier 2025

REVOIR OU COMMUNIQUER À PROPOS DU BALISAGE DES LIMITES DU CŒUR

Les limites du cœur du Parc sont actuellement balisées par un marquage tricolore bleu-blanc-rouge, orienté verticalement, comme le drapeau français. Toutefois, on l'a vu, elles ne sont pas comprises par les visiteurs, qui croient parfois entrer dans une zone militaire. Ainsi, nous proposons la création d'une signalétique dédiée, sur le modèle d'un petit panneau, inspiré des dimensions indiquées dans la charte graphique des Parcs nationaux de France (cf. annexe 9), illustré sur la page suivante. Cette signalétique serait apposée en bordure des sentiers, dès lors que le visiteur croise sur son chemin le marquage

tricolore. Elle serait assez discrète, fixée contre un tronc arbre, un enrochement, ou nécessitant la pose d'un piquet en bois si aucun élément du paysage ne permet sa fixation. Le but de ce marquage est de renforcer la perception de l'entrée en zone cœur, tout en permettant davantage de transparence auprès du visiteur qui saurait de fait s'il est entré ou non dans le cœur du Parc. Évidemment, dans le cas de sentiers qui serpentent avec les limites du cœur, ce panneau ne serait apposé qu'une seule fois, lors de la première rencontre entre le visiteur et le marquage tricolore. Il n'est pas question de fixer un panneau supplémentaire à chaque franchissement.

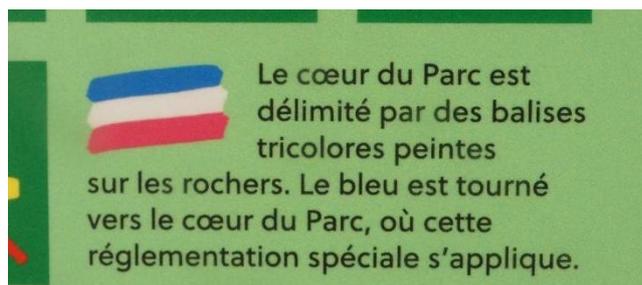
Aussi, nous avons remarqué, que dans le Parc national de la Vanoise, le marquage tricolore était peint horizontalement plutôt que verticalement (comparable au drapeau néerlandais donc). Le Champsaur faisait office d'exception dans les Écrins, car il s'agissait de la seule vallée à peindre le marquage tricolore de la même manière que dans le Parc national de la Vanoise. Pourtant, l'idée nous paraît très bonne. Dans un souci de cohérence, le drapeau tricolore vertical ne nous indique pas où est le Parc : à gauche ? au-dessus ? à droite ? En revanche, le marquage tricolore horizontal a une logique historique, du temps de la création du Parc lorsque la chasse a été interdite en zone cœur : le côté rouge, couleur du sang, désigne dès lors là où la chasse est autorisée, l'extérieur du cœur, tandis que le bleu symbolise la protection, donc l'intérieur de la zone cœur. La Vanoise, sur ses triptyques, explique cette orientation en passant les détails historiques, tandis que les Écrins se contentent de mentionner ce que signifie le marquage. Nous pensons que cela est à revoir, et que le modèle initié par le Parc national de la Vanoise doit primer, car il est plus clair et plus lisible pour chacun. Aussi, le marquage sous format néerlandais permet de matérialiser les virages, le linéaire du cœur du Parc n'étant pas une ligne droite.



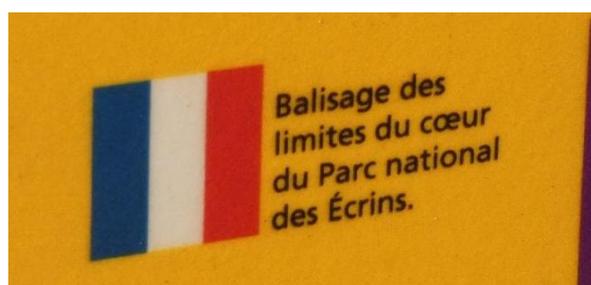
Photographies 134 et 135 - Marquage tricolore horizontal à Bellecombe (PN Vanoise), novembre 2024. LM, LB, GD

Quant aux reproches vis-à-vis de la signification tricolore nationale, dans les esprits, lorsqu'un visiteur voit ce marquage, il ne pense nullement aux Pays-Bas (sauf s'il est néerlandais, bien sûr), mais ce sont bien les couleurs de la nation française qui viennent en premier lieu aux visiteurs. Nous avons pu tester ce point de vue en soumettant la photo du marquage tricolore à l'horizontale à nos proches, qui n'y ont vu que le drapeau français.

Explication du marquage tricolore en Vanoise et dans les Écrins



Photographie 136 - Bellecombe, novembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 137 - Prapic, décembre 2024. LM, LB, GD



Ainsi, à la vue de ces éléments, nous pouvons formuler deux scénarios :

SCÉNARIO 1 :

Nous proposons que le balisage des limites du cœur du Parc soit revu et réadapté selon le modèle du Champsaur et du Parc national de la Vanoise, en vertu des arguments défendus au long de ce dossier. Cela permettrait également une cohérence entre ces deux Parcs nationaux voisins. Dès lors, les panneaux que nous souhaitons positionner dès la première rencontre entre le visiteur et le balisage expliciteraient *“Ce marquage indique votre entrée en cœur du Parc national des Écrins. Le bleu est tourné vers le cœur du Parc”*.



SCÉNARIO 2 :

Nous proposons de conserver le balisage actuel des limites du cœur du Parc. Dès lors, les panneaux que nous souhaitons positionner dès la première rencontre entre le visiteur et le balisage expliciteraient *“Ce marquage indique votre entrée en cœur du Parc national des Écrins”*

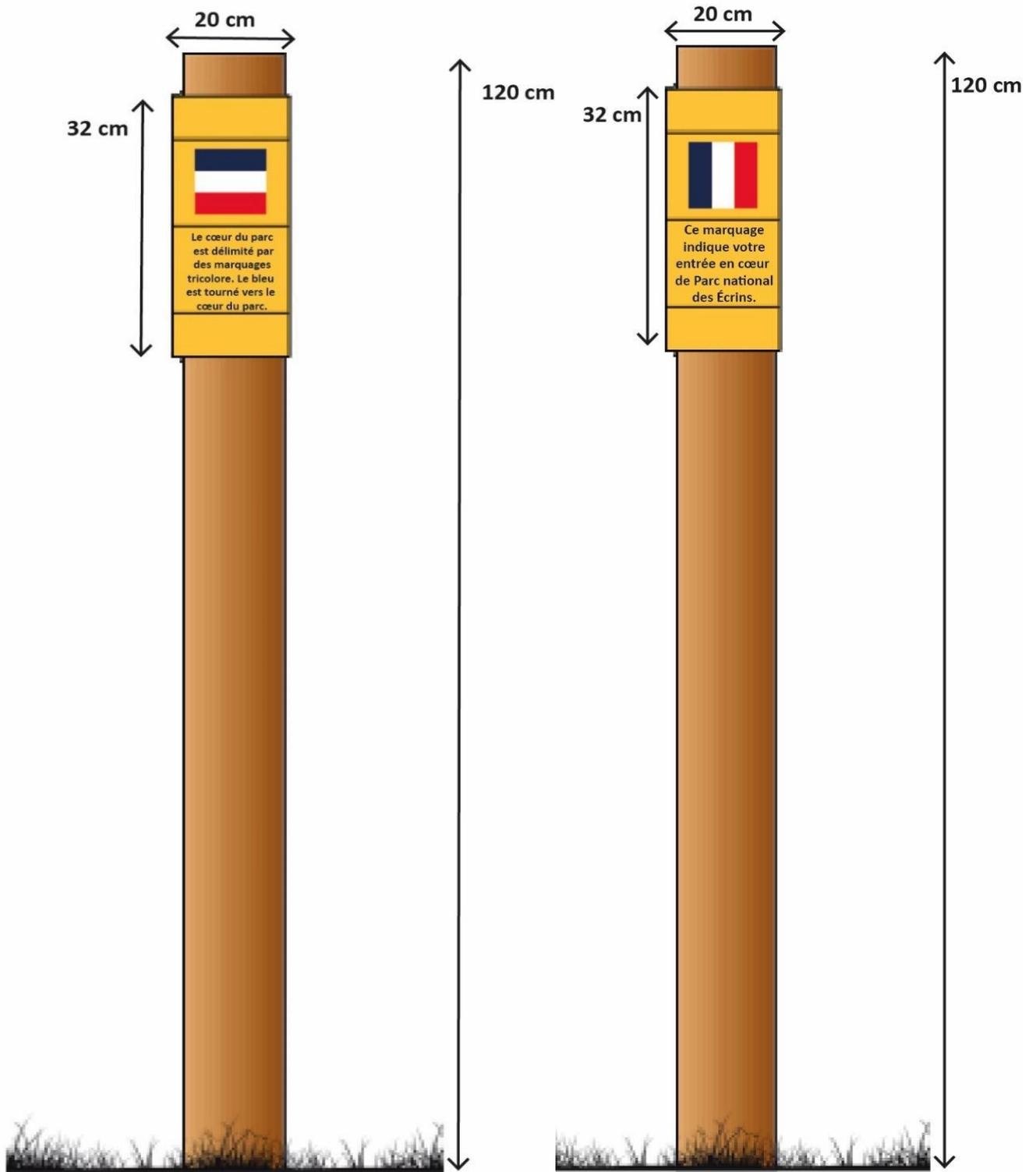


Figures 48 et 49 - Modélisation des balises indiquant la signification du marquage tricolore, ici sur la montée du Lauvitel en remplaçant le texte d'une balise existante. Réalisation : LM, LB, GD, via Photoshop, janvier 2025

Ces balises sont conçues selon le modèle E-12 de la charte graphique de signalétique des Parcs nationaux de France (cf. annexe 10). Nous avons également réalisé et modélisé deux panneaux, selon le scénario choisi, dans le cas où la balise ne puisse pas être apposée contre un arbre ou un rocher (cela n'est pas toujours souhaitable) par exemple si la limite entre zone cœur et aire d'adhésion ou aire optimale d'adhésion (pour Champoléon surtout) est située dans un alpage par exemple, ou dans une zone non-boisée. Ces panneaux sont également conçus selon le modèle E-12 de la charte graphique de signalétique des Parcs nationaux de France (cf. annexe 10).

Cette balise pourrait également être positionnée **directement en dessous du premier marquage tricolore que le visiteur croise sur son itinéraire.**

A noter que cette mesure ne permettra pas nécessairement au visiteur de comprendre ce qu'est le cœur, bien que cela paraisse assez institutif. Toutefois, il comprendra qu'il entre dans un nouveau type d'espace, et c'est bien cela qui nous importe, car ce nouvel espace induit des règles nouvelles, comme indiqué sur les triptyques.



Figures 50 et 51 - Prototypage des panneaux d'indication du marquage tricolore selon les deux scénarii. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025

b) A propos de la médiation sur les sites

RECRUTEMENT D'ÉCO-VOLONTAIRES

Comme le rappelle la direction du Parc national, il n'est pas actuellement prévu d'élargir le personnel du Parc en raison du contexte budgétaire. Il serait donc pertinent de s'inspirer de l'initiative de Sixt-Fer-à-Cheval, qui recrute des éco-volontaires pour la saison estivale. Leur rôle consiste principalement à rappeler la réglementation en vigueur ou à répondre aux questions des visiteurs.

Nous suggérons de recruter et de répartir des éco-volontaires pour les sites suivants :

Site	Sentier	Parking
Pré de Mme Carle	Deux éco-volontaires (en direction du Glacier Blanc)	Trois éco-volontaires
Gioberney	Deux éco-volontaires (sentier du Lauzon)	Deux éco-volontaires (au moins tant que le parking n'est pas réaménagé)
Danchère	Deux éco-volontaires (sentier du Lauvitel)	Deux éco-volontaires
Prapic	/	Deux éco-volontaires à la barrière avant le hameau
Autres sites	À définir selon les besoins	

Tableau 12 - Proposition de répartition des éco-volontaires, imaginé par site. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

Il convient de préciser qu'il s'agit de propositions indicatives, et non de chiffres définitifs, mais qui semblent répondre aux besoins identifiés, afin de toucher un maximum de visiteurs présents.

A noter également qu'au Lauvitel, les éco-volontaires proposés sont pensés comme des renforts aux éco-gardes déjà présents sur site l'été, notamment ceux de la communauté de communes de l'Oisans, car il est nécessaire d'avoir une présence humaine importante, comme le dit Nicole Faure, maire d'Ornon, et vice-présidente de la CC, que nous avons rencontrée :

"Il faut de la pédagogie et le plus de personnes possibles sur le terrain : c'est primordial"

Nicole Faure, entretien

A noter toujours qu'une des marges de manœuvre que le Parc ait est de mutualiser les postes avec les offices de tourisme ou les communautés de communes pour créer des relais et une présence partagée.

La commune d'Orcières recrute par exemple des saisonniers, formés par le Parc, qui disposent d'un *t-shirt* du Parc pour marquer l'identité de ce dernier. Ce sont des éléments que la direction souhaite développer pour accroître la présence sur le terrain de représentants du Parc, de personnes capables de porter les valeurs du Parc. Ainsi, les éco-volontaires répondent parfaitement à cette attente.

En se basant sur l'exemple de Sixt-Fer-à-Cheval, les candidatures au poste d'éco-volontariat sont importantes, et la demande est donc largement satisfaite. Les offres d'éco-volontariat peuvent être diffusées sur le site "*Réseau-TEE*", un portail spécialisé dans l'agroalimentaire, l'agriculture et l'environnement, qui permet de toucher un large public en France. De plus, ces offres peuvent être relayées au niveau des communes, des communautés de communes, des maisons du Parc, des offices



de tourisme, et sur leurs sites internet. Le bouche-à-oreille, bien qu'indirect, jouera également un rôle essentiel dans la mobilisation.

Cependant, l'engagement des éco-volontaires implique de leur fournir un logement pendant leur mission. Cet obstacle du logement est à prendre en considération pour le Parc national des Écrins, d'autant plus qu'elle représente déjà une limite au recrutement de services civiques. Toutefois, des partenariats peuvent être noués avec certaines communes ou communautés de communes, car les collectivités sont, elles aussi, demandeuses de voir davantage de personnels du Parc sur le terrain de façon saisonnière. Ces collectivités seront probablement plus aptes à proposer des logements disponibles. Il serait donc utile de prendre contact avec les communautés de communes du Champsaur-Valgaudemar, de l'Oisans, et du Pays des Écrins pour identifier d'éventuels logements libres (par rapport aux sites proposés, à élargir potentiellement).

Une autre piste pourrait être de discuter directement avec les communes proches des sites nécessitant des éco-volontaires pour rechercher des logements disponibles. Les stations de sports d'hiver, notamment, disposent de logements vacants durant l'été. Il serait envisageable de nouer des accords avec ces stations pour louer des logements vacants à des prix préférentiels pour les éco-volontaires (car cela ne bénéficie pas qu'au Parc, mais à tout le territoire). Par exemple, la station des Deux Alpes pourrait proposer des logements pour des éco-volontaires au Lauvitel, la station d'Orcières-Merlette 1850 pour ceux affectés à des sites comme Prapic.

Si aucune solution de logement n'est trouvée, une autre possibilité serait de faire appel à des jeunes locaux déjà logés à proximité, bien que cela limiterait le nombre de demandes.

Aussi, un nécessaire travail est à mener avec les **accompagnateurs en moyenne montagne** et les **guides**, pour qu'ils puissent recevoir une formation par le Parc pour les inciter à transmettre un même discours auprès de leurs clients. Il y a une grande importance à accorder aux socio-professionnels dans la transmission et l'enseignement des valeurs, des réglementations.

“On a une place importante dans la sensibilisation pour l'environnement et l'explication des réglementations.”

Cédric Bertano, AMM, Serre-Chevalier, entretien

“Le rôle de l'AMM est d'expliquer que les randonneurs entrent dans le cœur du Parc, sinon, ils ne le sauraient pas. Bien sûr, on leur explique la réglementation spécifique, les clients sont demandeurs de ces informations”.

Philip Chenal, AMM, Orcières, entretien



c. A propos de l'évolution de la réglementation

INTERDICTION DE LA BAIGNADE

Au vu des éléments largement développés, des équilibres à avoir entre les différents arguments et points de vue, nous recommandons au Parc **l'interdiction intégrale de la baignade sur tous ses lacs du cœur**, sans différenciation de critère ou d'altitude, en mettant en avant l'argument du **caractère du Parc**.

Nous considérons que ce n'est pas la vocation d'un Parc national que de laisser les lacs d'altitude, milieux sensibles et particulièrement isolés, d'être fréquentés par des baigneurs. La baignade est possible dans nombre d'espaces moins fragiles. Nous suggérons l'idée, bien que les travaux scientifiques soient en cours, qu'il faut urgemment limiter toutes les possibles pressions anthropiques que peuvent subir ces écosystèmes sensibles.

Aussi, l'image du Parc se retrouve dégradée par le comportement de nombre de baigneurs, avec un phénomène de "*plagisation*" (Vincent Vlès, entretien) marqué, notamment au Lauvitel ou sur des lacs de plus petites dimensions comme le Lauzon, la Muzelle, Crupillouse, etc... Avec le dérèglement climatique, les lacs d'altitude sont amenés à devenir de plus en plus baignables, ce qui accentuera leur vulnérabilité, thermique et anthropique.

Enfin, il ne nous paraît pas satisfaisant que des dispositions soient prises pour interdire la baignade un peu partout autour du Parc (Taillefer, Emparis, Clarée, Queyras), et que ce dernier, pourtant davantage protégé, devienne un îlot où la baignade est autorisée. Cette décision s'inscrit également dans un nécessaire travail de cohérence à établir avec les territoires voisins, afin de ne pas oublier que le Parc national n'est pas un parc d'attraction, mais bien un espace à protéger.

Cette décision, tout comme celle de l'interdiction du canotage, devra s'accompagner d'une période de tolérance, le temps d'un été, avant que, l'été d'après, des contraventions puissent être dressées. Toutefois, de nombreux visiteurs pensent déjà que la baignade est interdite dans le cœur du Parc, ce qui facilitera la tâche.

Cette réglementation s'appuie donc sur le rajout d'un pictogramme (numéro 068 selon la charte de signalétique en annexe 12) sur les différents panneaux de signalétique. Ces pictogrammes ne seront pas nécessairement placés à court terme sur les itinéraires ne desservant pas de lacs, mais à plus long terme, tout devra être harmonisé par souci de cohérence.

HARMONISER LA RÉGLEMENTATION

Cette section se divise en deux points distincts :

- ❖ **La nécessité d'harmoniser la réglementation avec les communes lorsque le sentier serpente avec les limites du cœur**

Cette proposition est largement inspirée du constat que nous avons pu établir au sentier des Crevasses et dans le vallon du Tourond. Ces deux sentiers serpentent avec les limites du Parc, et les marquages tricolores permettent difficilement de dire si l'on se trouve en cœur, ou non. Ainsi, dans l'optique de lutter contre ce doute, nous recommandons au Parc de **se rapprocher des maires des communes sur**

lesquels sont situés ces sentiers, afin qu'ils prennent un arrêté pour imposer sur l'ensemble de l'itinéraire ambigu, la réglementation du Parc. David Le Guen, adjoint à Villar d'Arène, semble très enthousiasmé par cette idée à propos du sentier des Crevasses et du refuge de l'Alpe. Pour lui, la solution optimale afin de réduire les comportements problématiques, est que la commune prenne ce type d'arrêté pour se plier à la réglementation du Parc dans cette zone.

“Les limites du Parc sont invisibles. Il faudrait alors déplacer les limites de la zone cœur ou instaurer la réglementation du Parc dès le parking et sur l'intégralité du sentier jusqu'au refuge, par arrêté municipal.”

David Le Guen, entretien

Le fait de modifier les limites de la zone cœur pourrait être une option, mais au vu de l'ampleur administrative de la tâche, il paraît plus pertinent d'opter pour une décision conjointe entre les municipalités et le Parc. Le Parc peut donc inciter les communes à prendre de tels arrêtés.

Nous pourrions toutefois opter pour une plus grande tolérance accordée aux contrevenants, sous le prétexte d'une perception limitée de l'entrée en cœur, mais au vu des mesures préalablement mentionnées, il n'y a plus de place au doute. Tout est fait pour que le passage en zone cœur ne soit pas ignoré. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte les activités économiques. Si le gardien du refuge du Tourond voit sa clientèle baisser à cause de l'interdiction aux propriétaires de chiens d'accéder au sentier qui mène au refuge (cela est peu probable), il est peut-être nécessaire de réadapter la mesure. Aussi, les fédérations de chasse pourraient montrer diverses formes de contestation, sauf si un dialogue apaisé et constructif est mené, en amont de la prise de décision.

❖ Le projet d'harmonisation de la réglementation entre les Parcs nationaux français alpins (Vanoise, Mercantour, Écrins) et pyrénéen

La volonté, exprimée et défendue lors de l'analyse du benchmark avec le Parc naturel régional du Queyras, d'harmoniser la réglementation entre les Parcs nationaux alpins (et possiblement pyrénéens) paraît comme un élément de simple logique. Pourquoi le bivouac serait autorisé une heure plus tard dans les Écrins qu'en Vanoise ? Les arguments manquent, et la solution est d'uniformiser ces réglementations, tout en gardant la possibilité de conserver des subtilités locales.

Pour autant, ces quatre Parcs nationaux sont confrontés aux mêmes défis, alors une cohérence (ce mot revient décidément beaucoup dans nos discours), serait nécessaire. Cela permettrait au visiteur de mieux intégrer la structure Parc, car il saurait dès lors en se rendant dans les parcs nationaux alpins, que la réglementation est la même, qu'il soit au Gioberney, au Col de la Vanoise ou à la Cime de la Bonette.

La théorie préalablement exposée de la répétition dans le temps, et dans l'espace, prendrait ici tout son sens. Le but est bien de faire circuler un message selon lequel les parcs nationaux sont des endroits ayant comme trait d'union un certain caractère d'exceptionnalité, ce qui justifie des mesures règlementaires plus restrictives qu'ailleurs.

Ce travail implique des réunions et une concertation accrue entre les Parcs concernés. Toutefois, la position géographique centrale que détiennent les Écrins vis-à-vis de la Vanoise et du Mercantour, pourrait faire de lui l'impulseur du projet, s'il parvient à être convaincu par les arguments exposés.

INDIQUER LE MONTANT DES AMENDES

Ici, nous nous servons de ce que nous avons pu constater au Lauvitel et dans le Parc national du Mercantour. Sur ces espaces, le prix des amendes encourues en cas de non-respect de la réglementation est indiqué sur les panneaux (parfois de manière artisanale avec du ruban adhésif). Ainsi, nous recommandons au Parc de **ne pas hésiter à développer cette méthode**, que l'on juge assez dissuasive, **tout en évitant de la systématiser**. L'important est de le faire sur les sites très fréquentés où la récurrence de comportements problématiques est observée, et pas forcément dans les vallons encore relativement préservés. Toutefois, on peut avancer l'idée que le visiteur venant dans l'optique d'enfreindre la réglementation ne lira pas le panneau mentionnant les amendes encourues. Cependant s'il le lit, cela pourra certainement le dissuader.



Photographie 138 - Panneau d'interdiction de survol par drone, et montant encouru en cas de non-respect, cime de la Bonette, PN Mercantour, août 2024. LM, LB, GD

CHANGER DE PARADIGME, DE LA SENSIBILISATION À LA VERBALISATION

Depuis sa création, le Parc a souhaité que la sensibilisation prenne largement le dessus sur la contravention, qui devait alors rester l'exception. Ce temps doit en partie cesser. Nous recommandons que **les contraventions soient délivrées plus systématiquement**. Le Parc attire naturellement, ce n'est pas la délivrance de plus de contraventions qui va faire que les touristes vont fuir le Parc, au contraire. Au vu des aménagements et des mesures de gestion que nous proposons, le visiteur ne pourra plus ignorer qu'il pénètre dans un espace protégé. La tolérance est bien évidemment à garder à l'esprit, mais la mauvaise foi ne doit plus faire office d'excuse.

d. A propos du rôle du Parc

INSTAURER DES OPÉRATIONS DE VEILLES NUMÉRIQUES

Mettre en place un système de veilles numériques est recommandé pour le Parc. Il s'agit d'un bon moyen pour s'emparer, à distance, des comportements problématiques. Actuellement, le Parc ne pratique pas cette mesure de surveillance, mais celle-ci pourrait être mise en place pour davantage de contrôle, et surtout ne pas inciter d'autres publics à reproduire ce qu'ils auraient vu en ligne. Certains gardes, des secteurs où de mauvaises pratiques sont fréquemment recensées, pourraient effectuer de la veille numérique, à l'instar des gardes-moniteurs qui fréquentent le Lauvitel. A titre d'information dans

l’Oisans, 14 des 18 verbalisations de la saison estivale 2024 ont été données sur ce site selon Jérôme Armand.

Cette pratique n’est pas forcément chronophage, un contrôle hebdomadaire ou mensuel (peut-être plus marqué à la fin de la saison estivale) des ressources qui circulent en ligne, au retour de la pause méridienne, ou en fin de journée, peut s’avérer pertinent et surtout efficace pour lutter contre la propagation de contenus montrant des comportements allant à l’encontre de la réglementation du Parc. Une courte formation dispensée par des gardes d’autres espaces protégés pratiquants la veille numérique (par exemple les agents de la baie de Saint-Brieuc), pourrait être dispensée pour les gardes du PNE. Les secteurs prioritaires pour la surveillance à distance nous semblent être le secteur du Lauvitel et celui du Pré de Madame Carle, qui sont également les sites les plus fréquentés du Parc.

Aussi, il faut bien avoir à l’esprit que des poursuites ne seront pas systématiquement engagées en cas de non-retrait du contenu. Toutefois, comme l’explique Cédric Jamet pour la baie de Saint-Brieuc, **le simple fait d’envoyer ce message engendre le retrait de la vidéo dans neuf cas sur dix**. Alors, cette option est à utiliser le plus fréquemment possible, car cela évitera en grande partie que les comportements problématiques (feux, drones, chiens (et baignade ?) principalement) ne se propagent trop sur des réseaux sociaux dont le contrôle est très limité.

A la question visant à savoir : “qui va faire cette veille numérique ?”, nous pouvons élaborer deux scénarios :

SCÉNARIO 1 : A l’échelle du Parc

Une personne est désignée, ou volontaire, pour effectuer la veille numérique de manière centralisée, depuis le siège du Parc au domaine de Charance, pour tous les secteurs (en focalisant les recherches en particulier sur les sites très fréquentés). Des aménagements horaires sont prévus pour permettre cette activité et une formation est également dispensée.

SCÉNARIO 2 : A l’échelle des secteurs

La veille numérique est répartie par secteur et accomplie par les chefs de secteur ou les gardes eux-mêmes, afin de se tenir au courant de ce qui se passe sur leur territoire. Cela permet une meilleure connaissance des comportements et des images qui circulent sur le secteur des gardes concernés.

Dans les deux scénarios, le Parc devra créer des comptes *Google*, *Facebook*, *Instagram*, *TikTok* en mettant en photo de profil le logo du Parc, dans l’optique de pouvoir commenter les publications en question, ou de pouvoir contacter l’auteur du contenu. L’écriture du message ne pourra également se faire que par un agent assermenté. Un message type pourrait être le suivant, dans le cas, par exemple d’une publication d’une vidéo filmée par drone au-dessus du lac de l’Eychauda :

Bonjour Monsieur, Madame. X

Très belle vidéo du lac de l'Eychauda. Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que le survol par drone du cœur du Parc est strictement interdit. La réglementation du Parc est rappelée à chaque porte d'entrée, et sur le site internet.

Dès lors, nous vous invitons à retirer dans un délai de deux jours le contenu que vous avez publié sous peine de poursuite.

Le fait de ne pas respecter la réglementation applicable au cœur du Parc national limitant ou interdisant le survol du cœur du Parc national vous expose, selon l'Article R331-68 du Code de l'Environnement, modifié par Décret n°2006-944 du 28 juillet 2006, à une amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe, pouvant aller jusqu'à 1 500€.

En vous remerciant de votre coopération,

Police de l'Environnement
Parc national des Écrins

Ce modèle peut bien évidemment être décliné ou adapté selon les situations.

LANCER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc organise une journée des saisonniers chaque année en juin pour leur apprendre les bons messages et ce qu'est un parc. Cette mesure pourrait être déclinée sous forme de sensibilisation des acteurs économiques, qui vivent grâce aux richesses patrimoniales, paysagères et "naturelles", peut s'avérer être une solution pertinente pour faire prendre conscience aux visiteurs des enjeux et des règles à suivre. Ainsi, les acteurs économiques du territoire ont un rôle à jouer dans cette transmission aux visiteurs, parfois avant même d'entrer dans le cœur du Parc.

"Si on sensibilise les acteurs économiques du territoire, et qu'eux sensibilisent leur clientèle, cela est une source directe d'information pour les visiteurs."

Chloé Vial-Pailler, à propos du fonctionnement avec les acteurs économiques du Parc national du Grand Paradis en Italie, entretien

A partir du moment où les acteurs économiques (guides, commerçants, hôteliers, restaurateurs, gardiens de refuge) ont conscience des enjeux du Parc, cela crée une meilleure acceptation de ce dernier. De même, cette prise de conscience instaure la volonté de transmettre l'idée que l'on se situe en espace protégé, et qu'il faut le préserver. De ce fait, l'attachement à l'espace protégé est assez important, les acteurs du territoire perçoivent l'espace protégé comme une ressource, et le Parc s'appuie tout autant sur les acteurs locaux, politiques, économiques et touristiques. Ces grandes campagnes de transmission de valeur du Parc aux acteurs économiques ont notamment été réalisées au sein du Parc national du Grand Paradis en Italie, membre du projet *BiodivTourAlps* également.

Nous recommandons ainsi **un appui et une collaboration plus marquée entre les acteurs économiques locaux et le Parc**, car le Parc national est malgré lui un outil économique de promotion du territoire. Ces réflexions sont déjà en cours avec le label *“Esprit Parc”* afin de valoriser le travail des personnes qui travaillent dans ces espaces et dont les activités sont en phase avec le caractère et les valeurs du Parc. Il s’agit de concilier les activités et la préservation de la biodiversité à travers plusieurs domaines que sont le tourisme, les produits du terroir et l’artisanat.

Cette sensibilisation des acteurs économiques pourrait prendre la forme suivante et se dérouler en trois temps :

- 1.** Une **journée de sensibilisation**, par secteur, aux enjeux du Parc, à la “nature” de l’espace protégé, aux règles de bonne conduite à adopter, etc... Ce sont les acteurs qui reçoivent une invitation et se déplacent.
- 2.** Une **réunion commune** entre acteurs économiques et agents du Parc, par commune adhérente qui attire des visiteurs (forcément, il y a aura davantage de personnes conviées au Bourg d’Oisans qu’à Villar d’Arène, et peut-être qu’il ne sera pas nécessaire d’organiser une réunion par commune, mais d’en regrouper certaines), qui explique concrètement comment les acteurs économiques peuvent parler du Parc à leur clients. C’est le Parc qui se déplace vers les acteurs économiques.
- 3.** Les acteurs économiques reçoivent tous des sortes de **goodies**, notamment un autocollant avec le logo du Parc, qu’ils peuvent tous apposer sur leur vitrine, afin de marquer la présence du Parc sur leur territoire, et surtout en aire d’adhésion, qui n’a pas toujours été privilégiée au vu des enjeux que suscite déjà le cœur.

Montrer que le Parc est présent, c’est garantir un respect affirmé de cet espace qui mérite protection, en pouvant compter sur les acteurs qui vivent en partie grâce à sa présence.

L'ORGANISATION DE TEMPS D'ÉCHANGES RÉGULIERS ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans une optique similaire à l’argument précédemment défendu, et afin que les acteurs d’un même territoire puissent évoluer de manière conjointe sur un même secteur et sur des thématiques dépassant les simples prérogatives du Parc, une communication régulière des acteurs d’un même secteur est nécessaire (agents du Parc, élus, représentants des commerçants, gardiens de refuge, agents des collectivités).

Ainsi, nous recommandons l’organisation, par le Parc, de **réunions organisées par secteur, rassemblant ces acteurs divers, à raison d’une fois par semestre**, afin de partager ensemble les éventuels problèmes ou difficultés rencontrés, les retours d’expériences sur des situations communes ou encore les volontés ou perspectives de travail.

“Il serait utile d’avoir des réunions fixées régulièrement afin de mettre en commun les différentes observations et/ou solutions du Parc, des communautés de communes... même si cela est chronophage”.



Concernant la **fréquence**, il est impossible de penser ces réunions de manière trop régulière puisqu'elles nécessitent du temps et de l'organisation pour mobiliser l'important panel d'acteurs. Une fréquence semestrielle paraît être un bon compromis pour dresser un bilan des situations vécues par chacun et en faire profiter les acteurs voisins. Dans l'idéal, une réunion en avril pour préparer la saison estivale et une en octobre pour dresser le bilan de la période serait souhaitable.

Concernant la **localisation** de ces réunions semestrielles, il ne serait pas pertinent d'organiser cela à l'échelle du Parc en raison de l'éloignement important des acteurs réunis, entre Gap et le Bourg d'Oisans par exemple, ou entre Embrun et le Valbonnais. L'échelle adaptée semble celle des secteurs : les quatre secteurs actuels ou les sept anciens secteurs.

LA STRUCTURATION DE LA LOGIQUE DE PRIORISATION D'ENTRETIEN DES SENTIERS : CONSEILS ET PERSPECTIVES

Le travail de priorisation de l'entretien des sentiers est en cours dans un contexte où les sentiers ont été très durement endommagés en 2023 et 2024. Cela a multiplié par cinq l'investissement du Parc à la fois en temps et en moyen financier par rapport aux années précédentes. Corrélié aux thématiques de gestion de risque, cela a conduit le Parc à mener un exercice de priorisation cet été dans l'urgence, car les agents du Parc ne pouvaient pas être sur tous les secteurs touchés, notamment la Bérarde.

Mais cette priorisation va être déclinée dans le moyen et long terme, car les besoins d'entretien vont augmenter avec la multiplication des événements climatiques extrêmes, lorsque les financements du Parc vont stagner, au mieux. Cette priorisation va nécessiter des phases de concertation. L'enjeu, pour le Parc, sera donc de disposer d'une cartographie stratégique du réseau de sentiers avec des priorités et probablement des choix dans les itinéraires pour lesquels l'entretien actuel est maintenu, et d'autres pour lesquels le service va diminuer. Bien que nous ne soyons **en aucun cas favorables à cet exercice de priorisation**, les demandes des visiteurs et les pressions climatiques sont telles qu'il est impossible pour le Parc d'effectuer le même entretien qu'auparavant, c'est ici le bon sens qui doit nous guider, bien que nous ne puissions que déplorer le manque de revalorisation des financements apportés au Parc.

Cette cartographie de priorisation des sentiers **ne doit donc pas être synonyme d'abandon de certains sentiers ou itinéraires**. Il n'est pas recommandable que le Parc retire des itinéraires de son schéma de sentiers. Il est plutôt préconisé que certains sentiers soient moins entretenus que d'autres.

Cette priorisation des sentiers devra s'effectuer de manière réfléchie en maintenant en premier lieux les sentiers qui rejoignent les refuges et les itinéraires utilisés par les alpagistes et exploitants agricoles. Ensuite, la priorité devra être donnée aux sites très fréquentés que sont Le Pré de madame Carle, le Lauvitel, Prapic, le Tourond, Valjouffrey, le Gioberney, le sentier des Crevasses, La Bérarde, Arsine, Dormillouse, les Gourniers...).

Le maintien des passerelles suit cette même logique en priorisant les passerelles qui permettent de rejoindre les refuges, les zones d'alpage pour le passage des bergers et des troupeaux, ainsi que les passerelles situées sur des itinéraires très empruntés.

Si une passerelle est enlevée sur d'autres types d'itinéraires, il sera nécessaire de le mentionner dès le point de départ de la randonnée concernée, afin de prévenir les randonneurs de cette difficulté supplémentaire pour progresser. Ainsi une feuille plastifiée ou un panneau pourrait être ajouté au triptyque ou au point de départ avec l'information suivante :

“L'itinéraire [...] est accessible jusqu'à [...], la passerelle traversant le torrent [...] est absente, la traversée s'effectue à gué, à vos risques et périls”.

De même, les itinéraires qui seraient moins entretenus devraient faire l'objet de communication en amont, afin de prévenir les randonneurs, et de ne pas faire porter l'intégralité de la responsabilité sur le maire de la commune.

Ces mesures, pensées à l'échelle du Parc, demandent certes du volontarisme et une forme d'élan pour faire avancer les choses, et s'inscrivent parfois dans des paradigmes nouveaux, mais sont tout à fait réalisables à court et moyen terme. Toutefois, des mesures plus adaptées aux sites peuvent être conçues et possiblement transposées à d'autres sites si le contexte y invite. Ce qui compte, c'est que les personnels du Parc admettent qu'il est nécessaire de s'adapter, non pour accompagner ou inciter la fréquentation, mais pour la gérer au mieux, selon les sites.

2 - Mesures recommandées et adaptées à chacun des 4 sites

Nous allons à présent partager nos recommandations spécifiques pour chacun des quatre sites. A noter que ces recommandations ont été pensées en rapport avec les mesures présentées précédemment à l'échelle du Parc, même si des adaptations sont bien entendu possibles.





Photographie 139 – Vue depuis la montée du Lauzon,
septembre 2024. LM, LB, GD

LAC DU LAUZON

Voici ci-dessous un récapitulatif des mesures proposées sur le site. Elles seront détaillées dans les pages suivantes.

	Coût	Temporalité	Acteurs engagés
<i>A propos du stationnement</i>			
Mesure 1 : Favoriser l'accès au Gioberney par navette estivale Scénario 1 : Fermeture de la route Route fermée entre Le Bourg et le Gioberney du 07/07 au 31/08 de 9h à 18h, navettes à la demi-heure Scénario 2 : Rendre le parking du Gioberney payant Parking du Gioberney payant du 07/07 au 31/08, au tarif de 5 euros la journée, navettes à la demi-heure	 	 	Communauté de communes Département Parc
Mesure 2 : Meilleure délimitation du parking du Gioberney Poser des potelets en bois autour du parking			Parc Commune Communauté de communes
<i>A propos de la lisibilité de la signalétique</i>			
Mesure 1 : Implantation d'un second triptyque au Gioberney A disposer en bordure de parking, en direction du sentier partant vers la cascade du Voile de la Mariée			Parc
Mesure 2 : Pose d'un panneau directionnel indiquant le lac Bleu Deux panneaux sont à positionner de sorte à indiquer une boucle vers le lac Bleu, cela permet l'officialisation de l'axe			Parc

Signification des pictogrammes :



A réaliser à



Court



Moyen



Long

Terme

Nous ne développerons pas ici une nouvelle fois la nécessité de placer une arche routière, bien qu'elle soit à prendre en compte. Voir page 174.

- *A propos du stationnement :*

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU GIOBERNEY PAR TRANSPORTS EN COMMUN

Le stationnement sur le site du Gioberney peut s'avérer complexe en période estivale en raison du nombre important de visiteurs, supérieur à la capacité du parking. Pour remédier à cela, nous proposons deux scénarios afin d'**améliorer l'accessibilité du site**. La mise en place de navettes depuis La Chapelle-en-Valgaudemar ainsi que le paiement du parking principal seront deux aspects développés ci-après. Les mesures suivantes sont proposées en partant du principe que le projet d'aménagement des cinq parkings entre le Chapelle-en-Valgaudemar et le Gioberney, porté par la mairie, a été réalisé. Sinon, quelques ajustements seraient à prévoir.

SCÉNARIO 1 : Fermeture de la route

Nous recommandons la **fermeture de la route entre le hameau du Bourg et le Gioberney en période estivale avec la mise en place d'une navette spécifique** pour transporter les visiteurs.

Nous proposons de **fermer la route du 07 juillet au 31 août** entre 9h et 18h entre le hameau du Bourg et le Gioberney. Cette interdiction s'applique pour tous publics, exceptés les habitants des hameaux situés en amont, les employés et gardiens des refuges (Vallonpierre, Pigeonnier, l'Olan, Chalance et Chabournéou) et du chalet-hôtel du Gioberney, les gardes, les personnes à mobilité réduite, les alpagistes et les bergers. Ainsi la route est fermée à toutes personnes n'ayant pas de nécessité immédiate d'utiliser la route pour une activité professionnelle. Cette fermeture sera signalée par un panneau accompagné d'un sensibilisateur/employé pour s'assurer du respect de l'interdiction et rediriger les visiteurs vers La Chapelle et les parkings aménagés.

La fermeture de cette route qui traduit une impossibilité pour les visiteurs de se rendre au Gioberney certains jours à certains horaires, est compensée par la **circulation de navettes gratuites et bien cadencées** (à la demi-heure). La navette actuellement en place entre Saint-Firmin et le Gioberney est maintenue, mais s'arrête désormais à La Chapelle. De là, une deuxième navette prend le relais.

Entre La-Chapelle-en-Valgaudemar et le Gioberney, deux navettes circulent alors en simultanément, chacune dans un sens. Un départ s'effectue toutes les 30 minutes de 8h à 12h, et de 15h à 18h puis toutes les heures entre 12h et 15h (heures creuses). Les différents points de desserte de la navette dans le sens de montée sont les suivants : La Chapelle en Valgaudemar – Le Casset – Le Bourg – Le Rif du Sap – Refuge du Clot Xavier Blanc – Parking du Ministre – Site du Gioberney. Une fiche horaire est présentée dans la page suivante et permet de renseigner les visiteurs sur la circulation des navettes, celles-ci sont gérées par la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.



ÉTÉ
2025



Navette du GIOBERNEY

LA CHAPELLE ↔ LE GIOBERNEY

DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT

TOUS LES JOURS (JOURS FÉRIÉS COMPRIS)



LA CHAPELLE > LE GIOBERNEY

9 : 00	9 : 30
9 : 30	10 : 00
10 : 00	10 : 30
10 : 30	11 : 00
11 : 00	11 : 30
11 : 30	12 : 00
12 : 00	13 : 00
13 : 00	14 : 00
14 : 00	15 : 00
15 : 00	15 : 30
15 : 30	16 : 00
16 : 00	16 : 30
16 : 30	17 : 00
17 : 00	17 : 30
17 : 30	18 : 00

LE GIOBERNEY > LA CHAPELLE

9 : 30	10 : 00
10 : 00	10 : 30
10 : 30	11 : 00
11 : 00	11 : 30
11 : 30	12 : 00
12 : 00	13 : 00
13 : 00	14 : 00
14 : 00	15 : 00
15 : 00	15 : 30
15 : 30	16 : 00
16 : 00	16 : 30
16 : 30	17 : 00
17 : 00	17 : 30
17 : 30	18 : 00
18 : 00	18 : 30

TARIFS

Navette gratuite

NUMÉROS UTILES

- ▶ Office de Tourisme : 04 92 49 09 35
Champsaur Valgaudemar
- ▶ SNCF TER PACA : 0800 11 40 23
- ▶ Cars Région AURA : 04 26 16 38 38
- ▶ Cars LER PACA : 0821 202 203
- ▶ Taxis du Valgo : 04 92 55 22 81

Service financé et organisé par



En partenariat avec



Figure 52 – Simulation de la fiche horaire de la navette du Gioberney. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

Ce scénario permet ainsi d'éloigner les innombrables véhicules du site du Gioberney et donc du cœur de Parc, et de favoriser une accessibilité par transports en commun sur les derniers kilomètres de la montée. Cette volonté d'éloigner les voitures du cœur et de trouver des alternatives d'accès sont d'ailleurs inscrites dans la charte du Parc. De plus, cette portion dépourvue de véhicules, garantit une meilleure expérience pour les visiteurs qui arrivent en cœur de Parc, sans contraintes de stationnement avec un véritable paysage sauvage comparé à un parking bondé.

A noter que la route reste accessible jusqu'à 9h, et que les véhicules arrivant avant cet horaire peuvent se garer sur les différents parkings (gratuits) jusqu'à Gioberney, leur redescente est libre dans la journée. Pour autant, un véhicule qui descend n'est pas synonyme d'autorisation pour un autre véhicule de monter. Aussi, dès 9h, les véhicules (sauf exceptions mentionnées), ne montent plus.

La capacité de stationnement du village de La Chapelle prévoit d'être renforcée par la municipalité, ce qui permet de dire que la congestion du Gioberney ne sera pas déplacée en contrebas, puisque de nombreux véhicules (montés avant 9h), n'auront pas à stationner au village.

Nous recommandons prioritairement ce scénario ambitieux qui apporterait une réelle solution de gestion organisée des flux de fréquentation sur le site du Gioberney.

SCÉNARIO 2 : Rendre le parking du Gioberney payant

Nous recommandons de **rendre le parking du Gioberney payant avec mise en place d'une navette gratuite depuis La Chapelle-en-Valgaudemar**

Le parking du Gioberney devient payant à hauteur de **5 euros par véhicule**, prix très raisonnable rapporté au nombre de personnes par voiture. Ce prix pourra être augmenté. Un pass saison pourra être proposé à 15 euros. Toutefois, le parking sera payant du 07 juillet au 31 août, date de circulation de la navette. Les parkings en aval restent gratuits. Une navette gratuite cadencée à la même fréquence que le scénario 1 circule entre La-Chapelle-en-Valgaudemar et le Gioberney en desservant les différents parkings situés aux abords de la route. La fiche horaire est la même. Les points d'arrêt de la navette sont les mêmes que ceux du scénario 1 (La-Chapelle-en-Valgaudemar – Le Casset – Le Bourg – Le Rif du Sap – Refuge du Clot Xavier Blanc – Parking du Ministre – Site du Gioberney). L'objectif de ce scénario est d'inviter les visiteurs à prioriser l'utilisation des nombreux parkings gratuits situés en aval du site du Gioberney, plutôt que de se rendre jusqu'au bout de la route et de s'y garer. Ainsi, le site du Gioberney serait quelque peu désengorgé et l'accessibilité par transport en commun serait valorisée à travers cette navette gratuite (corrélé à un stationnement gratuit au village). L'argent recueilli par le stationnement sera versé à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar qui s'occupe de la mise en place des navettes sur site. Cela ne financera pas le service, mais limitera le déficit. Dès lors, une nécessaire passerelle financière sera à penser entre la commune (compétence parking et voirie) et la CC (compétence transport et mobilité).

Aussi, nous préconisons l'embauche de deux éco-volontaires ou sensibilisateurs au Gioberney, pour accueillir les visiteurs et les orienter, et organiser le stationnement (paiement en physique, véhicule par véhicule sur le modèle du cirque du Fer-à-Cheval (Haute-Savoie). Ces sensibilisateurs guideront les visiteurs dans leur stationnement au Gioberney pour garantir un parking mieux organisé, ainsi que de rappeler directement sur le lieu de stationnement, les bonnes conduites à suivre en cœur de Parc (par exemple s'ils voient un chien dans la voiture).



A la sortie du village de la Chapelle-en-Valgaudemar, un panneau indique “Gioberney : stationnement payant du 07/07 au 31/08, navette gratuite”. Le fait de ne pas mentionner le tarif a pour but de maintenir le flou, et ainsi de décourager les véhicules à monter, pour qu’ils empruntent la navette et stationnent à la sortie du village.

UNE MEILLEURE DÉLIMITATION DU PARKING DU GIOBERNEY

Nous préconisons la mise en place de **potelets délimitant les contours du parking du Gioberney** avec un passage pour les piétons, au niveau du triptyque en place qui mène vers le Lauzon, et au niveau du sentier menant vers la cascade du Voile de la Mariée. Cette délimitation permettrait de conduire les visiteurs vers deux accès clairs (en plus, bien évidemment, de l’accès directement sur le parking au chalet-hôtel), pour éviter la divagation des randonneurs et des contemplatifs. *De facto*, les visiteurs seront obligés de sortir du parking en passant devant le triptyque du Lauzon ou l’autre nouveau triptyque du Voile de la Mariée (présenté dans la mesure suivante), ce qui favorisera leur perception de la présence dans l’espace protégé.

Les potelets (présentés en annexe 13) nous paraissent être la bonne solution, car nécessitant peu de travaux, et garantissant un impact paysager limité, tout en faisant passer un message clair pour le visiteur : celui de ne pas traverser les cordelettes. L’argument de ne pas souhaiter aménager en cœur est ici dépassé, au vu de l’état d’artificialisation du parking du Gioberney.

- *A propos de la lisibilité de la signalétique*

IMPLANTATION D’UN SECOND TRIPTYQUE SUR LE SITE DU GIOBERNEY

Nombreux sont les visiteurs qui se rendent au Gioberney, se garent, et arpentent les alentours du parking, simplement pour profiter de la vue depuis le site. Certains se rendent à la cascade du Voile de la Mariée située au Sud-Ouest du site. Cependant ces derniers ne passent pas devant l’unique triptyque du site, positionné en direction du Lauzon. Nous préconisons donc **l’installation d’un deuxième triptyque en sortie du parking, en direction du sentier menant à la cascade du Voile de la Mariée**, afin que les visiteurs prennent connaissance qu’ils évoluent en espace protégé. Ce triptyque sera soit identique à l’autre, soit spécifique, au site du Gioberney, à l’histoire du chalet-Hôtel, ou à la cascade du Voile de la Mariée (nous recommandons plutôt l’option d’un deuxième triptyque spécifique au site).

Ainsi, deux triptyques entoureraient le parking du Gioberney : celui en place actuellement au niveau du sentier qui mène au Lauzon et un deuxième au départ du sentier qui chemine vers la cascade. Un schéma représentant cette mesure ainsi que la suivante sera dressé à la fin de la présentation de la prochaine mesure.

Les illustrations ci-après mettent en image les deux mesures évoquées précédemment que sont l’installation d’un nouveau triptyque ainsi que la mise en place de potelets (modèle en annexe 15) pour une meilleure délimitation du parking. Nous proposons deux scénarios, le premier si le stationnement reste anarchique comme tel et n’est pas réaménagé, et le second si le projet de requalification du site, porté par la municipalité, voit le jour (et auquel nous ajoutons donc quelques ajustements).





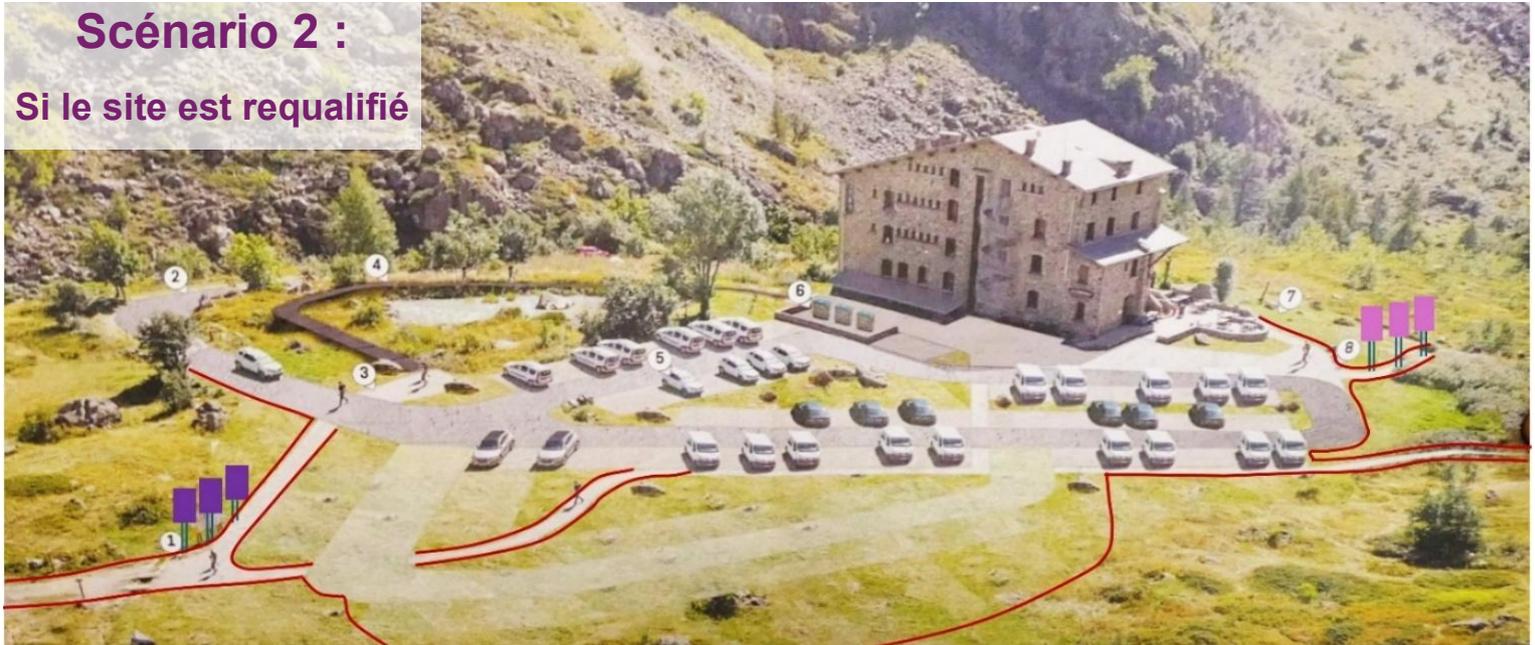
Scénario 1 :

Si le parking reste dans l'état actuel

- Triptyque en place (et maintenu)
- Implantation du nouveau triptyque, identique au premier ou spécifique à la cascade
- Potelets pouvant délimiter le parking

Carte 13 – Implantation d'un nouveau triptyque et délimitation plus claire du parking, si le parking reste comme tel. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

Scénario 2 : Si le site est requalifié



1. Départ du sentier vers le Lauzon
2. Bas-côté fermé au stationnement
3. Départ de sentier vers la mare
4. Zone humide revalorisée
5. Stationnement paysager
6. Point d'information
7. Terrasse enherbées
8. Départ du sentier vers la cascade

- Triptyque en place (et maintenu)
- Implantation du nouveau triptyque, identique au premier ou spécifique à la cascade
- Potelets pouvant délimiter le parking

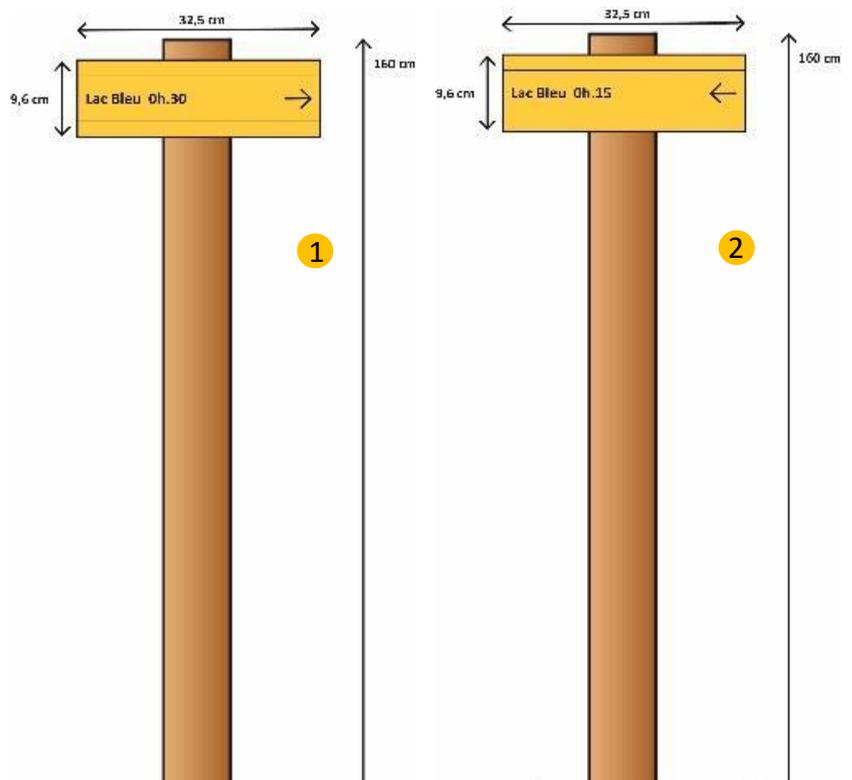
Figure 53 – L'implantation d'un nouveau triptyque et une délimitation plus claire du parking. Réalisation : LM, LB, GD, via Powerpoint, janvier 2025.
Photographie fictive de l'aménagement du parking, tirée du document "Valorisation du site du Gioberney", produit par le CC du Champsaur Valgaudemar le 05/11/2024.

POSE D'UN PANNEAU DIRECTIONNEL POUR LE LAC BLEU

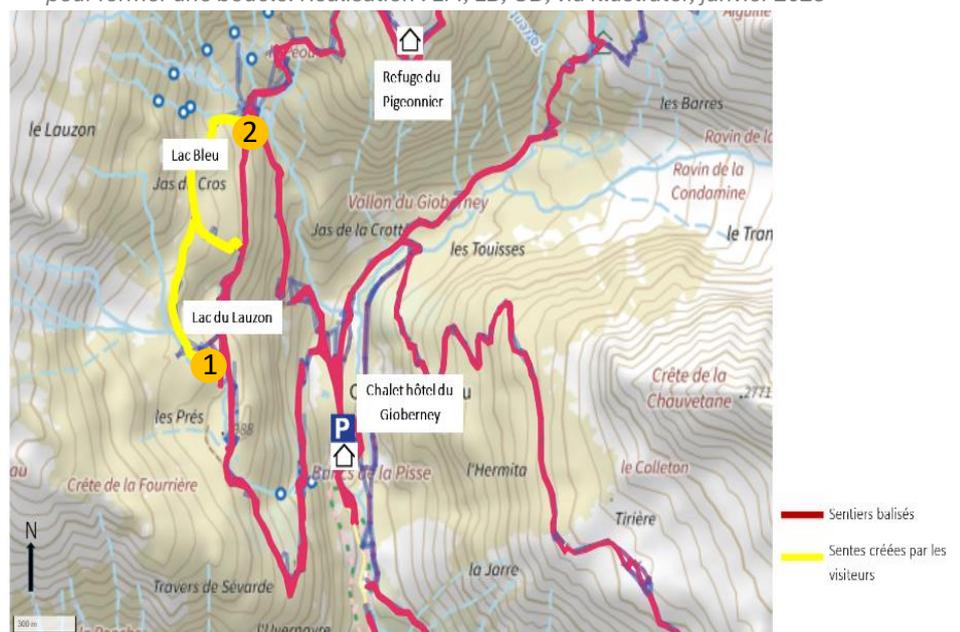
Comme précédemment présenté, le lac Bleu est devenu une destination annexe du lac du Lauzon. Pour y accéder, les visiteurs empruntent un itinéraire non balisé, ce qui crée une forte divagation des randonneurs sur le secteur avec plusieurs sentes ou drailles qui ont été créés. Nous préconisons **l'inscription de l'itinéraire permettant de rejoindre le lac Bleu dans le schéma de sentier du Parc** (ajout de moins de deux kilomètres de linéaire), et de le **baliser de manière claire** avec deux panneaux indiquant le site du *Lac Bleu*, afin de concentrer les visiteurs sur un même sentier et de limiter la création de nouvelles sentes. Ainsi, cela permettra d'une part de protéger les zones humides du piétinement causé par la divagation, et d'une autre part de prévenir les touristes de la destination de cette sente non indiquée qui paraît pourtant très empruntée, ce qui aujourd'hui constitue à un non-sens.

Certes, le Parc n'a pas vocation à accompagner ou encourager la fréquentation, mais l'itinéraire est désormais inscrit dans les esprits, et les enjeux sont assez limités. Il paraît dès lors logique de matérialiser et d'indiquer le sentier menant au lac Bleu, ce qui n'augmentera pas considérablement sa fréquentation.

Toutefois, cette situation ne doit pas servir de jurisprudence. Il n'est pas préconisé de reproduire ces nouveaux balisages sur toutes les nouvelles sentes créées par des visiteurs dans le cœur du Parc, car il n'est pas bon d'encourager la divagation des itinéraires afin de limiter l'érosion des terrains. Ici, cette sente est extrêmement marquée et utilisée, elle est aussi large que le sentier officiel. Cela paraît donc naturel d'apporter davantage d'indications sur cet itinéraire méconnu pour la plupart.



Figures 54 et 55 – Prototypes de panneaux de signalétique indiquant le lac Bleu pour former une boucle. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025





Photographie 140 – Le chalet de la réserve intégrale du
Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD

LAC LAUVITEL

Voici ci-dessous un récapitulatif des mesures proposées sur le site. Elles seront détaillées sur les pages suivantes.

	Coût	Temporalité	Acteurs engagés
<i>A propos de l'accessibilité au site</i>			
<p>Mesure 1 : Favoriser l'accessibilité à la Danchère par transports en commun</p> <p>Scénario 1 : Fermeture de la route entre Les Ougiers et le Lauvitel avec mise en place d'une navette gratuite Route fermée entre le pont des Ougiers et la Danchère du 7 juillet au 31 août de 9h à 18h. Mise en place d'une navette, passage environ toutes les 30 minutes. Parkings gratuits.</p> <p>Scénario 2 : Rendre payant les parkings de la Danchère, et instaurer une navette gratuite entre les Ougiers et la Danchère Mise en place d'une navette du 7 juillet au 31 août, passage environ toutes les 30 minutes. Parkings à tarif dégressif : Ougiers gratuit - Champ 5€ - Danchère 8€</p>	 	 	<p>Parc</p> <p>Commune déléguée de Vénosc</p> <p>Communauté de communes</p>
<p>Mesure 2 : Améliorer la signalétique entre les Ougiers et la Danchère</p>			<p>Parc</p> <p>Communauté de communes</p>
<p>Mesure 3 : Repenser la signalétique durant la montée, officialiser la boucle menant au lac</p> <p>Rajouter un panneau directionnel au niveau du triptyque du torrent pour indiquer le Lauvitel via le chemin ouest</p>			<p>Parc</p>



A propos des services sur sites

Mesure 1 : Repositionner la cabane des sensibilisateurs de la Danchère Recul de la cabane pour une meilleure visibilité des triptyques et de la cabane en elle-même			Parc Communauté de communes
Mesure 2 : Améliorer la lisibilité des panneaux indiquant l'aire de bivouac (refonte de la signalétique avec nouvelles cartes)			Parc
Mesure 3 : Meilleure délimitation de la zone de bivouac Scénario 1 : Avec des potelets en bois Scénario 2 : Avec des piquets	 	 	Parc
Mesure 4 : Installation de toilettes sèches Toilettes à positionner à côté du chalet de la réserve au Lauvitel			Parc (Commune de Bourg d'Oisans)
Mesure 5 : Vente ou location de réchaud Dans le but de proposer une alternative aux feux lors des bivouacs au lac Lauvitel			Gérante du Lauvitel Lodge

A propos de la perception d'entrée en zone cœur

Mesure 1 : améliorer l'entrée vers le cœur du parc Scénario 1 : Installer une arche piétonne Scénario 2 : Installer un portillon	 	 	Parc
---	------	------	------

Signification des pictogrammes :



A réaliser à



Court



Moyen



Long

Terme

- *A propos de l'accessibilité au site :*

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À LA DANCHÈRE PAR TRANSPORTS EN COMMUN

L'accès au site du Lauvitel se fait aujourd'hui majoritairement depuis le village de la Danchère, où la plupart des visiteurs stationnent avant de débiter leurs randonnées. L'été, une autre aire de stationnement, dans un champ en contrebas, est créée pour supporter la pression sur le site.

Le parking des Ougiers (dans la vallée) ferait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement par la municipalité de la commune nouvelle des Deux-Alpes (anciennement Vénosc), visant à optimiser le stationnement. En l'absence d'échange avec les élus de Vénosc, qui n'ont pas souhaité nous rencontrer, nous ne disposons pas de détails précis concernant les objectifs et les leviers de l'aménagement et de l'avancée du projet. Nous savons toutefois que le but est de créer une aire de stationnement conséquente, pour diminuer la pression sur le hameau de la Danchère, et faire, à terme, du parking des Ougiers le parking principal du Lauvitel. Ce projet va dans le bon sens, et nous plaidons pour qu'il advienne le plus rapidement possible.

Pour information, la durée du trajet à pied entre les Ougiers et la Danchère est d'environ 20 minutes en montée. Et le parking dans le champ est situé à 5 minutes à pied de la Danchère en montée également.

SCÉNARIO 1 : Fermeture de la route entre le pont des Ougiers et le Lauvitel avec mise en place d'une navette gratuite

Dans ce scénario, l'accès en voiture à la Danchère est fortement limité afin de réduire la pression sur le stationnement dans le hameau, et favoriser les mobilités douces, notamment grâce à une deuxième navette mise en place et le départ des visiteurs à pied depuis le parking des Ougiers.

Pour ce faire, nous recommandons la fermeture de la route entre le 7 juillet et le 31 août de 9h à 18h. La circulation est interdite entre le pont des Ougiers et la Danchère. L'accès est autorisé uniquement pour les habitants de la Danchère, les visiteurs séjournant à l'auberge *Lauvitel Lodge* et les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les parkings de la Danchère et celui du Champ restent gratuits mais ne sont alors accessibles qu'en dehors des horaires de fermeture de la route, soit avant 9h, soit après 18h. Les véhicules peuvent descendre quand ils le souhaitent.

Afin de laisser le choix aux visiteurs entre la marche depuis le parking des Ougiers et le fait de commencer leur randonnée au hameau de la Danchère, une navette est mise en place pour effectuer la liaison. Celle-ci est gratuite et fonctionne aux horaires de fermeture de la route, de 9h à 18h. Le détail des horaires de passages est détaillé à la page suivante.

La navette du Vénéon continue d'assurer son service habituel, en desservant le pont des Ougiers.



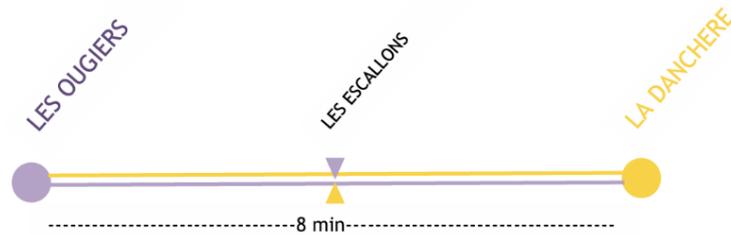


Navette du LAUVITEL

LES OUGIERS ↔ LA DANCHERE

DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT

TOUS LES JOURS (JOURS FÉRIÉS COMPRIS)



LES OUGIERS > LA DANCHERE

9 : 00	9 : 10
9 : 30	9 : 40
10 : 00	10 : 10
10 : 30	10 : 40
11 : 00	11 : 10
11 : 30	11 : 40
12 : 00	12 : 10
13 : 00	13 : 10
14 : 00	14 : 10
15 : 00	15 : 10
15 : 30	15 : 40
16 : 00	16 : 10
16 : 30	16 : 40
17 : 00	17 : 10
17 : 30	17 : 40

LA DANCHERE > LES OUGIERS

9 : 15	9 : 25
9 : 45	9 : 55
10 : 15	10 : 25
10 : 45	10 : 55
11 : 15	11 : 25
11 : 45	11 : 55
12 : 15	12 : 25
13 : 15	13 : 25
14 : 15	14 : 25
15 : 15	15 : 25
15 : 45	15 : 55
16 : 15	16 : 25
16 : 45	16 : 55
17 : 15	17 : 25
17 : 45	17 : 55

NB : Possibilité de s'arrêter au hameau des Escallons sur demande des voyageurs

TARIFS

Navette gratuite

Service organisé et financé par la communauté de communes de l'Oisans,
En collaboration avec le Parc national des Ecrins.



NUMÉROS UTILES

Office de Tourisme
de Bourg d'Oisans 04 76 80 03 25

SNCF TER PACA : 0800 11 40 23

Cars Région AURA : 04 26 16 38 38

Cars LER PACA : 0821 202 203

Figure 52 – Simulation de la fiche horaire de la navette du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

SCÉNARIO 2 : Rendre payant les parkings de la Danchère, et instaurer une navette gratuite entre les Ougiers et la Danchère

Ce scénario propose une régulation du stationnement par une **tarification** tout en mettant en place un service de navette gratuite pour, encore une fois, laisser le choix aux visiteurs.

La navette fonctionne selon les mêmes dispositions que dans le scénario 1.

Durant la période de fonctionnement de la navette, les parkings à partir du pont des Ougiers (qui permet le franchissement du Vénéon) sont payants. Nous recommandons d'adopter un **tarif dégressif** : plus les parkings sont proches de la Danchère, plus le coût de stationnement sera important. Le stationnement au parking des Ougiers, point de départ de la navette, demeure gratuit, le stationnement au parking du champ revient à 5€ la journée et ceux de la Danchère à 8€ la journée. Pour procéder au paiement, deux possibilités sont mentionnées :

- * 4 éco-volontaires, éco-sensibilisateurs ou employés de la communauté de communes sont recrutés, deux sont situés au niveau du champ, et deux au niveau du parking de la Danchère, sur chaque site, un personnel est chargé de faire payer les automobilistes, et un autre se charge de faire garer les véhicules. C'est ce qui se fait notamment au cirque de Gavarnie.
- * 2 éco-volontaires, éco-sensibilisateurs ou employés de la communauté de communes sont recrutés et placés au niveau du croisement entre la route et le parking du champ. Cette situation permet de ne pas déranger les habitants des Escallons et des Gauchoirs. Le barrage filtrant (modèle de Roubion en Clarée) permet de proposer aux automobilistes deux formules : le parking à 8 euros pour monter à la Danchère en indiquant cinq minutes de marche, ou celui à 5 euros pour stationner dans le champ. Une fois le barrage filtrant passé, les voitures se dirigent vers le champ, ou poursuivent leur route vers la Danchère.

Seront exemptés : les habitants, propriétaires de résidences secondaires, commerçants, gardes et autres acteurs socio-professionnels. Un pass saison pourra être proposé à 20 euros. Toutefois, les clients des commerces ou hébergements devront payer le stationnement. Au vu de la très forte fréquentation du site, les professionnels ne seront pas impactés par cette mesure, car le Lauvitel attirera toujours autant.

Au niveau de parkings des Ougiers, plus bas, un panneau indiquerait "*Danchère : stationnement payant du 07/07 au 31/08, navette gratuite ou 20 minutes de marche*". Le fait de ne pas mentionner le tarif a pour but de maintenir le flou, et ainsi de décourager les véhicules à monter, pour qu'ils empruntent la navette (ou qu'ils montent en marchant vingt minutes) et stationnent dans ce même parking.

Les revenus générés par le stationnement seront reversés à la communauté de communes de l'Oisans dans le but d'augmenter la fréquence des passages de la navette du Vénéon qui dessert le pont des Ougiers, ou de limiter le déficit de la navette. A ce sujet, la communauté de communes s'est montrée optimiste, consciente des enjeux.

La navette du Vénéon actuellement en circulation été et hiver continuera d'assurer son service habituel, en desservant le pont des Ougiers.

AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE ENTRE LES OUGIERS ET LA DANCHÈRE

Actuellement, la signalétique du sentier permettant de relier le pont des Ougiers avec la Danchère est très peu parlante pour le visiteur, en témoignent ces photographies :



Photographies 141 et 142 - Signalétique confuse, entre les Ougiers et la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD

Afin d'accompagner au mieux les visiteurs souhaitant relier à pied la Danchère, il est nécessaire d'améliorer la signalétique et la visibilité du chemin. Actuellement, bien que des panneaux existent, ils peuvent prêter à confusion.

Il s'agit alors de remplacer les panneaux existants pour clarifier les directions à suivre, et faciliter l'orientation des visiteurs. Ces améliorations simples permettront de rendre le parcours plus intuitif et de renforcer l'incitation à emprunter ce chemin à pied. La pose de cette signalétique est à prévoir par la communauté de communes de l'Oisans.

REPENSER LA SIGNALÉTIQUE DURANT LA MONTÉE, OFFICIALIZER LA BOUCLE

Le lac Lauvitel compte un nombre très important de panneaux (cf. page 64 bis). Nous proposons à court terme **d'en supprimer certains et d'en repositionner d'autres** afin d'optimiser la signalétique. Nous proposons donc une nouvelle organisation de la signalétique durant la montée entre la Danchère et le lac.

La répartition actuelle des panneaux sur le site est illustrée entre les pages 64 et 65. La page suivante présente l'ensemble du parcours repensé, en officialisant la boucle, en la matérialisant. L'idée est donc de faire monter les visiteurs par la rive droite du ruisseau, et de les faire redescendre par la rive gauche, afin de fluidifier les flux et de pouvoir assurer un comptage plus juste des visiteurs. L'idée de faire une boucle est également généralement souhaitée par les visiteurs, qui ne repassent pas deux fois par le même chemin. Cela s'inscrit donc dans une volonté d'amélioration de l'expérience des visiteurs sur le site.

Les panneaux ou balises directionnels indiquant le Lauvitel depuis la Danchère et ceux indiquant la Danchère depuis le Lauvitel devront comporter la mention “boucle” pour que cela soit clair pour tous.

La nouvelle disposition de la signalétique vise à réduire le nombre de panneaux. Elle est proposée sur la page ci-contre.

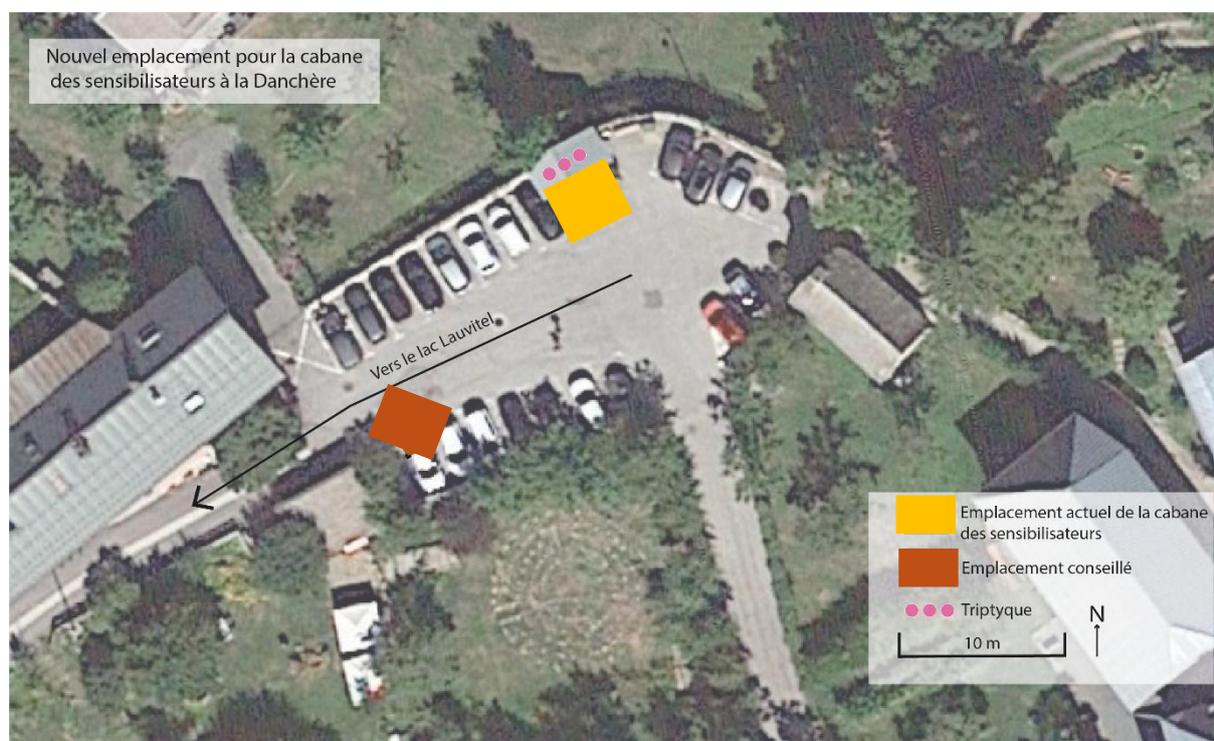
- *A propos des services sur site :*

REPOSITIONNER LA CABANE DES SENSIBILISATEURS DE LA DANCHERE

Actuellement, la cabane des sensibilisateurs est installée sur le parking de la Danchère, mais elle est mal positionnée selon nous : elle se trouve juste devant les triptyques d'entrée du Parc, ce qui les cache complètement, réduisant leur visibilité.

Pour améliorer la situation, nous proposons de **déplacer la cabane à l'autre extrémité du parking pour la saison estivale de 2025**, ce qui permettrait de libérer la vue sur les triptyques tout en maintenant l'objectif de sensibilisation. Tous les visiteurs convergent vers le sentier d'accès au Lauvitel, ainsi, tous les visiteurs, qu'ils soient garés aux Ougiers, dans le champ, à la Danchère, ou qu'ils arrivent en navette, passeront devant la cabane. Aussi, puisque située au bout du parking en direction du lac, la cabane serait visible de loin, et resterait visible de face, aux visiteurs traversant le parking réservé aux riverains.

Ce réaménagement impliquerait la suppression d'une, voire deux places de stationnement, mais cela n'affecterait pas de manière significative la capacité de stationnement du site.



Carte 15 - Nouvel emplacement préconisé pour la position de la cabane des sensibilisateurs. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025



Nous ne proposons pas de déplacer le triptyque de la Danchère, car situé dans un endroit propice à l'arrêt, abrité, à l'ombre, qui invite à la lecture, à condition bien sûr que la cabane puisse être posée les prochains étés à l'emplacement recommandé.

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES PANNEAUX INDIQUANT L'AIRE DE BIVOUAC

Actuellement, la carte affichée sur le panneau signalant la zone de bivouac autour du lac Lauvitel est difficilement compréhensible pour les visiteurs, qui ne sont pas tous fins adeptes de la lecture cartographique. L'un des principaux problèmes vient de son orientation, qui ne correspond pas à la perception qu'ont les randonneurs du site, rendant son interprétation peu intuitive.

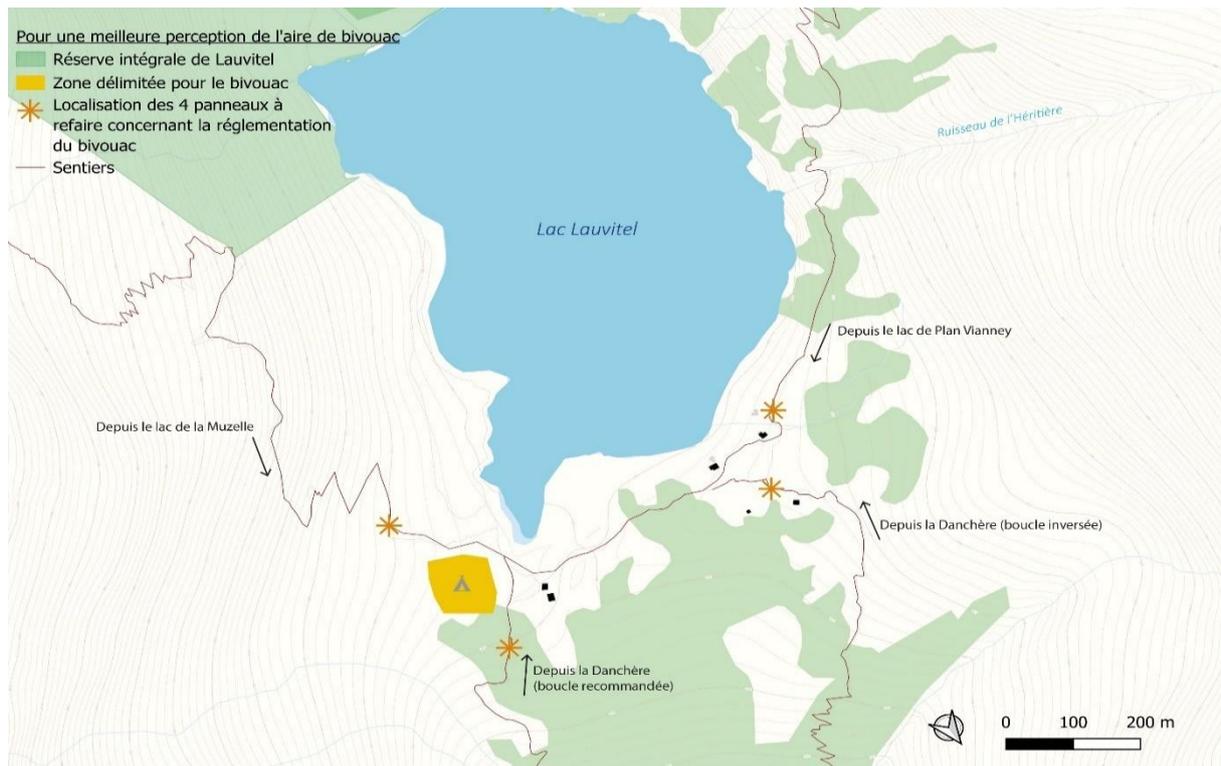
Afin d'améliorer la clarté de l'information, nous recommandons **l'installation de quatre panneaux, chacun orienté en fonction du sentier par lequel arrivent les visiteurs**. Ces panneaux seraient placés aux principaux points d'accès :

- *En descendant du lac du Plan Vianney,*
- *En arrivant du lac de la Muzelle,*
- *Depuis la Danchère par le chemin est (sens classique de la boucle),*
- *Depuis la Danchère par le chemin ouest (sens inverse de la boucle).*

Chaque panneau reprendrait une orientation adaptée à la provenance des visiteurs et afficherait clairement le message suivant :

"Le bivouac est toléré de 19h à 9h uniquement dans la zone délimitée."

Cette adaptation permettrait une meilleure compréhension de l'emplacement de la zone de bivouac et faciliterait le respect de la réglementation en vigueur.



Carte 16 - Localisation des quatre panneaux indiquant la zone de bivouac au lac Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis et Illustrator, janvier 2025

Dès lors, un exemple de nouvelle signalétique proposée est visible ci-contre. Les quatre exemples (un spécifique pour chacun des quatre accès), ainsi qu'une modélisation dans l'espace sont disponibles en annexe 14.

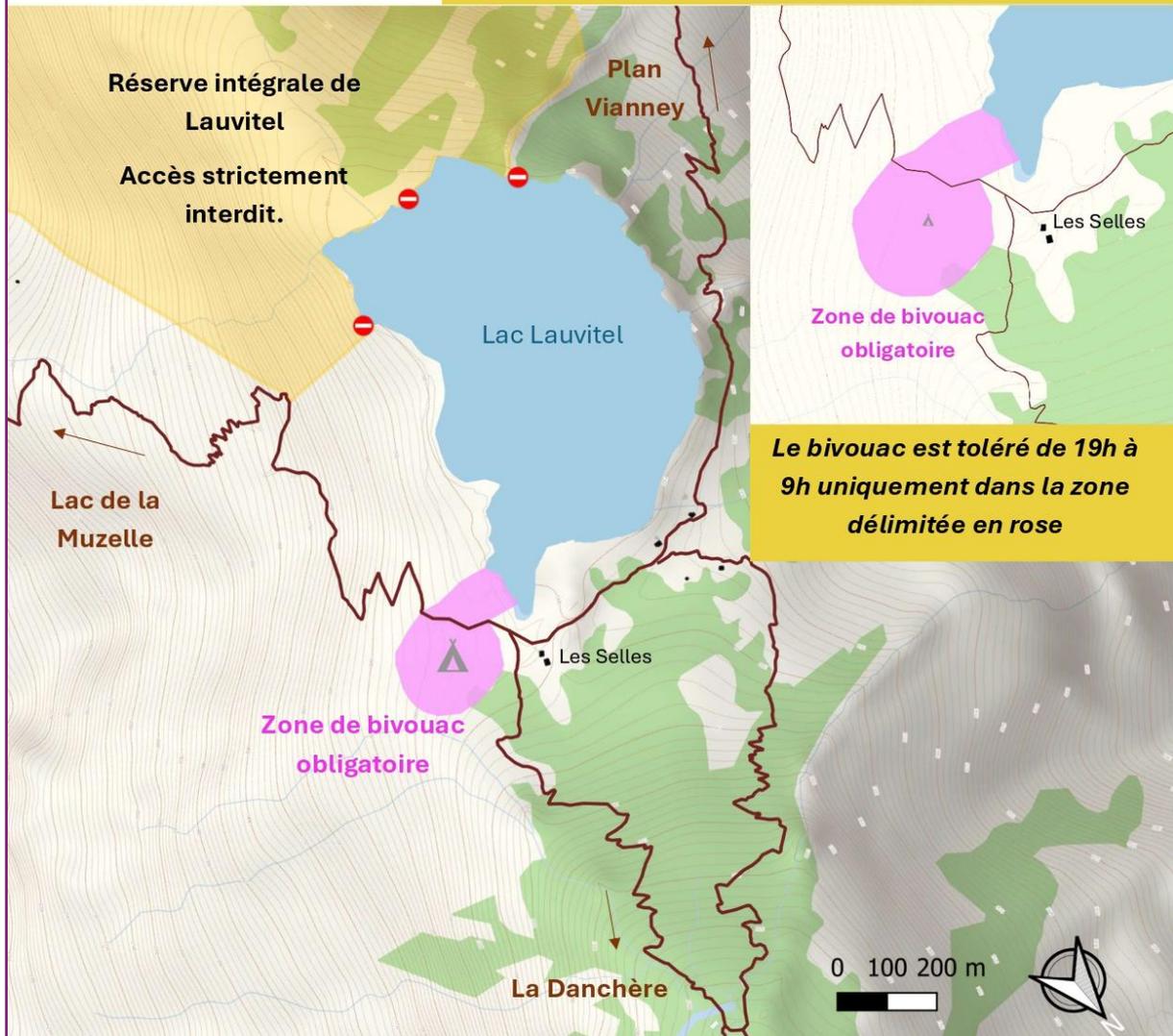




Parc national
des Ecrins

Site du Lauvitel

Réglementation du bivouac



Drones interdits



Ne jetez pas vos déchets



Feux interdits



Respectez le calme



Bivouac toléré de 19h à 9h

Tour du lac impossible

Barres rocheuses infranchissables

Renseignements

Maison du parc de l'Oisans
Le Bourg-d'Oisans
Tel. 04 76 80 00 51

MEILLEURE DÉLIMITATION DE LA ZONE DE BIVOUAC



La zone de bivouac n'est pas très visible dans le paysage, voire invisible. Nous recommandons donc de **la délimiter clairement** selon deux options

SCÉNARIO 1 : Utiliser des potelets

Une première option consisterait à installer des potelets bas (40cm), pour délimiter la zone de bivouac. Ces potelets seraient conçus pour résister aux conditions hivernales et resteraient en place toute l'année sans nécessiter d'entretien particulier. Nous recommandons plutôt cette option.



Photographie 143- Potelets pour délimiter une zone humide, réserve nationale du Plan de Tuéda, janvier 2025. LM, LB, GD

SCÉNARIO 2 : Utiliser une clôture démontable en hiver

Une autre solution serait d'installer des piquets amovibles, qui pourraient être démontés à l'arrivée de l'hiver afin de limiter les aménagements dans le cœur du Parc. En dehors de la saison estivale, ces piquets pourraient être stockés dans le chalet appartenant au Parc au Lauvitel à proximité.

INSTALLATION DE TOILETTES SÈCHES

Comme mentionné précédemment, la forte affluence au lac Lauvitel pose plusieurs problèmes, notamment un risque pour la qualité de l'eau de la ville de Bourg d'Oisans, dont le captage se situe juste en aval du lac. Cette fréquentation génère également une pollution visuelle, avec une accumulation de papiers toilettes dans certaines zones autour du lac.

Pour remédier à cette situation, nous proposons **d'installer des toilettes sèches**, idéalement à proximité du chalet du Parc. Cet emplacement présente plusieurs avantages. D'une part, il permettrait de stocker facilement les copeaux et le matériel nécessaire à l'entretien des toilettes (par les gardes saisonniers notamment) dans la cabane du Parc. D'autre part, cette zone du lac comporte déjà des constructions, ce qui permettrait une meilleure intégration paysagère et éviterait qu'une nouvelle installation ne dénature le site.

Lors de notre rencontre avec les élus de Bourg d'Oisans, ces derniers ont exprimé leur soutien à cette solution, la considérant comme une réponse adaptée aux enjeux de fréquentation et de préservation de l'environnement au Lauvitel. Nous avons également conscience des réticences que cet aménagement suscite. Pour autant, nous sommes âprement convaincus que cet aménagement est indispensable pour le public, comme pour le site.



VENTE OU LOCATION DE RÉCHAUD

De nombreux visiteurs passant une nuit au Lauvitel souhaitent allumer un feu pour vivre leur expérience et passer une nuit complète de ce qu'ils imaginent être de l'expérience du bivouac. Cependant, beaucoup ignorent que les feux sont interdits en cœur de Parc. Pour pallier ce manque d'information et offrir une alternative, il serait envisageable de proposer à la vente ou à la location des réchauds, permettant ainsi aux visiteurs de cuisiner sans enfreindre la réglementation. Caroline Purhardt, propriétaire du *Lauvitel Lodge* à la Danchère, pourrait être l'interlocutrice idéale pour mettre en place ce service, elle s'en est d'ailleurs portée volontaire lors de la journée de conférence du 29/11. Ainsi, puisque tout le monde passe devant son établissement en partant de la Danchère pour aller au Lauvitel, une ardoise lui appartenant pourrait indiquer que le feu est interdit au lac, et que les bivouaqueurs peuvent louer ou acheter des réchauds au sein de l'établissement.



Figure 58 – Simulation de l'ardoise de location de réchauds au Lauvitel Lodge. Réalisation : LM, LB, GD, via Photoshop, janvier 2025

- *A propos de la perception d'entrée en zone cœur :*

Nous ne développerons pas ici une nouvelle fois la nécessité de placer le point de signalétique indiquant la signification du marquage tricolore, bien qu'elle soit à prendre en compte. Voir page 179.

AMÉLIORER L'ENTRÉE VERS LE CŒUR DU PARC

SCÉNARIO 1 : Installer une arche piétonne

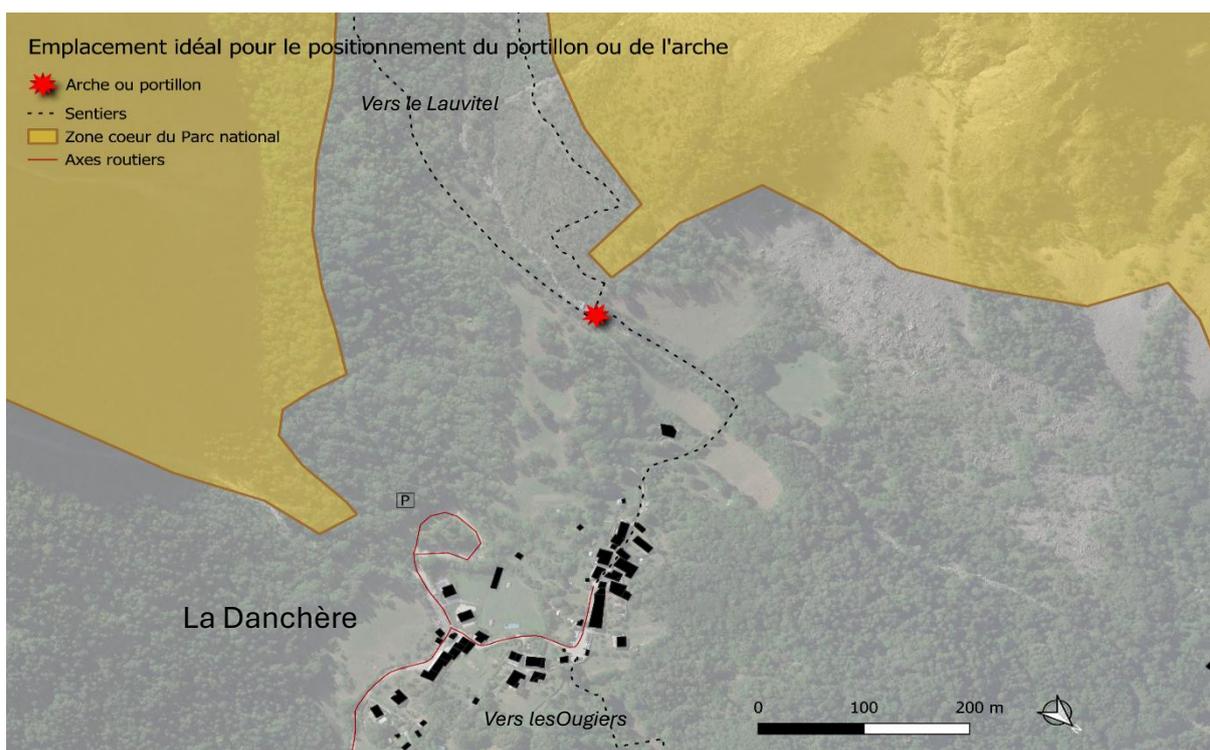
Comme mentionné, nous recommandons l'installation d'une arche piétonne sur certains sites du Parc national des Écrins afin de renforcer la perception de l'entrée en cœur de Parc et de signaler plus clairement l'application de la réglementation spécifique à cet espace protégé. L'emplacement prévu pour cette arche est illustré sur la carte 17. Elle se situe à la sortie de la Danchère. A noter qu'ici, l'arche serait située en amont de l'entrée en zone cœur, ce qui induit soit d'indiquer que la réglementation est à respecter quelques centaines de mètres plus tard, soit de ne rien mentionner, pour ne pas inciter à adopter certains comportements problématiques avant l'entrée dans le cœur.



Rappel Figure 46 - Prototype d'arches piétonnes à installer dans le PNE. Réalisation : LM, LB, GD via SketchUp, janvier 2025

SCÉNARIO 2 : Utiliser un portillon

Selon l'analyse de Richard Bonet et comme évoqué, l'acte de franchir physiquement un passage, comme ouvrir et refermer un portillon, renforce la prise de conscience des visiteurs quant à leur entrée dans un espace spécifique. Cette interaction, similaire aux gestes du quotidien en milieu urbain (comme pousser une porte pour entrer dans un magasin), accentue davantage la transition vers le cœur du Parc. Dans cette optique, l'installation d'un portillon permettrait de rendre ce passage plus tangible et marquerait de façon plus évidente le changement d'espace pour les visiteurs. Il serait positionné au même endroit que l'arche du scénario 1, comme l'exprime la carte 17.



Carte 17 - Emplacement idéal de l'arche ou du portillon sur l'accès au Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025





Photographie 144 – Vue sur la cascade de la Pisse, octobre 2024. LM, LB, GD

VALLON DU TOUROND

Voici ci-dessous un récapitulatif des mesures proposées sur le site. Elles seront détaillées sur les pages suivantes.

	Coût	Temporalité	Acteurs engagés
<i>A propos du stationnement</i>			
Mesure 1 : Revoir l'organisation de stationnement au pont du Drac Scénario 1 : Réaménager intégralement le parking Selon les plans de la mairie Scénario 2 : Mieux matérialiser les places uniquement Avec des rondins de bois par exemple	 	 	Parc Commune de Champoléon
Mesure 3 : Matérialiser davantage la liaison piétonne pont – Fermonds Scénario 1 : Créer un sentier qui coupe directement du parking à la montée des Fermonds, sans passer par la route Scénario 2 : Créer et sécuriser un sentier longeant la route	 	 	Commune de Champoléon et Communauté de communes
Mesure 1 : Replacer le triptyque, et le doubler Rajouter un triptyque au parking du pont du Drac et en remettre un au parking des Fermonds à son emplacement initial			Parc
Mesure 2 : Uniformiser la signalétique du vallon			Communauté de communes ONF Parc

- *A propos du stationnement :*

REVOIR L'ORGANISATION DE STATIONNEMENT AU PONT DU DRAC

Le parking du pont du Drac n'est actuellement pas aménagé, dès lors, nous recommandons que ce parking devienne le parking principal pour l'accès au vallon, et qu'il soit davantage aménagé. Aujourd'hui, les visiteurs se garent en premier lieu directement au hameau des Fermonds, saturé l'été, en partie car il permet de gagner une quinzaine de minutes de marche. Cela s'explique également par le fait que le parking du bas (à gauche après la traversée du pont du Drac), n'est que très peu matérialisé. Dès lors, nous proposons deux scénarios pour améliorer le stationnement sur site :

SCÉNARIO 1 : Réaménager intégralement le parking

Nous incitons activement les acteurs compétents à reprendre dans son intégralité le projet de parking formulé par Monsieur le Maire de Champoléon, Jean-Pierre Colle, disponible en annexe 15. Des études visant à réaliser un projet de réaménagement du parking du bas pour permettre une plus grande capacité d'accueil (70 places arborées) et une meilleure organisation de l'espace, ont été commandées en 2020. Mais le projet n'a pas abouti : la région avait promis 40% de subventions, la commune s'engageait à en donner 30% mais le département, dans le cadre de la DETR, n'a pas souhaité participer en raison du risque de laves torrentielles ou d'inondations liées au cône de déjection du torrent du Tourond à proximité. Ce dernier avait totalement recouvert de matériaux l'espace du parking en 2003, malgré les merlons existants. Le coût des travaux était estimé à 110 000€.

Ce projet nous semble tout à fait cohérent, et des mesures de protection de l'espace de stationnement peuvent être réalisées, en gardant à l'esprit que les coûts pour cette commune rurale doivent être limités.

SCÉNARIO 2 : Mieux matérialiser les places uniquement

Une autre option, moins coûteuse et soumise à moins de problématique, est de matérialiser et de délimiter les places de stationnement par des rondins de bois, longs de 2 mètres (il n'est pas nécessaire qu'ils prennent toute la longueur du véhicule, l'important est simplement de délimiter les places), et distants chacun de 2,3 mètres, selon les dimensions d'une place de parking standard. Le parking resterait en graviers comme actuellement. La délimitation des places reprendrait celle dépeinte par le projet d'aménagement de 2020, en annexe 15.

Le but de ces scénarios est avant tout d'optimiser le stationnement sur le parking, là où actuellement, l'été, les véhicules se garent de manière anarchique, sans rentabiliser le potentiel de places du parking pour qu'il devienne réellement le parking attitré aux randonnées dans le vallon, et que le hameau des Fermonds soit décongestionné, bien qu'il soit nécessaire de garder à l'esprit que certains pics resteront inévitables.



OFFICIALISATION ET INDICATION DU PARKING DU PONT DU DRAC

Lorsque les véhicules franchissent le pont du Drac, les automobilistes voient sur leur gauche un vaste espace dont rien n'indique qu'il s'agit du parking pour accéder au vallon du Tourond, hormis un panneau en bois accompagné d'un petit panneau indiquant un parking au fond de l'espace de stationnement, ce qui n'est absolument pas lisible. Ainsi, tout le monde se gare plus haut, aux Fermonds. Nous recommandons donc **l'installation d'une signalétique spécifique, pour indiquer l'espace de stationnement**, que le parking soit réaménagé, ou non. Cela ne demande pas d'investissements colossaux et pourrait, dans l'idéal, être réalisé à court terme, pour l'été 2025.

“Si on officialise le parking du bas, il faudrait refaire la signalétique pour indiquer qu'on accède au Tourond uniquement par-là”

Jean-Pierre Colle, entretien

Cela se traduit par la **pose d'un panneau officiel** (pas de panneaux en bois ou autre comme c'est actuellement le cas), inscrit dans la charte officielle des panneaux de signalétique routière française. La route en question, la D472, est gérée par le département des Hautes-Alpes, mais la compétence de gestion de la voirie peut être (déléguée) à la mairie. Dès lors, il est nécessaire de savoir à quel acteur s'adresser afin d'ajouter un panneau de signalétique indiquant le parking de départ de randonnée du vallon du Tourond sur la gauche.

Voici ci-contre (figure 59) ce à quoi pourrait ou devrait ressembler le panneau routier situé à la sortie du pont, à droite, représenté par la figure 58 ci-dessous.



Figure 59 – Simulation de positionnement du panneau à la sortie du pont sur le Drac Blanc. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

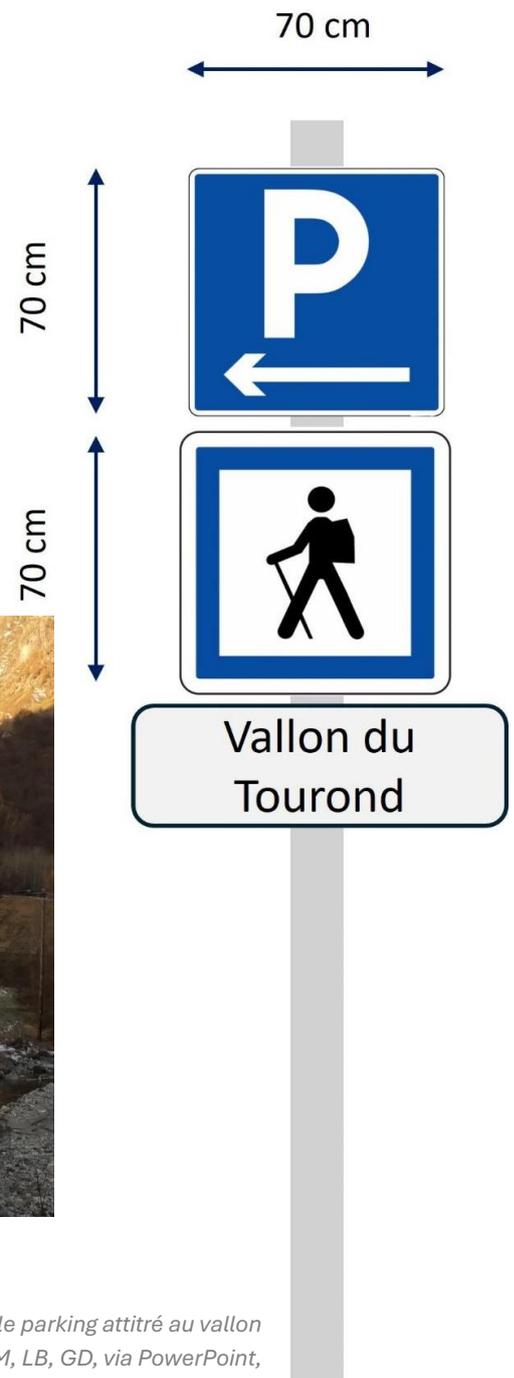


Figure 60 – Panneau indiquant le parking attribué au vallon du Tourond. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

MATÉRIALISER D'AVANTAGE LA LIAISON PIÉTONNE PONT – FERMONDS

Le but est ici de créer une liaison piétonne plus claire entre le parking et le point de départ du sentier qui monte vers les Fermonds, puis le vallon du Tourond. Ici aussi, deux scénarios sont envisageables :

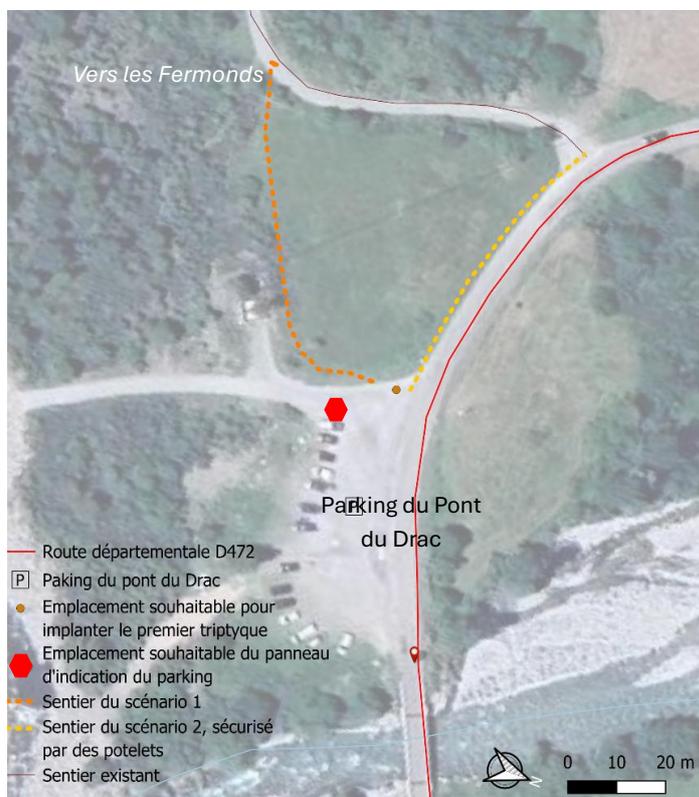
SCÉNARIO 1 : Créer un sentier qui coupe directement du parking à la montée des Fermonds, sans passer par la route

Ce potentiel sentier est représenté par les pointillés orange. Il permettrait d'éviter de longer la route. Toutefois, il est nécessaire de savoir à qui appartient la zone traversée pour savoir si cet accès est réalisable ou non.

SCÉNARIO 2 : Créer et sécuriser un sentier longeant la route

Ce potentiel accès en bordure de route est représenté par les pointillés jaunes. Il s'agit du cheminement actuel. Toutefois, nous recommandons activement que des potelets avec des cordelettes soient installés en bordure de route, selon le modèle présenté en annexe 13, pour que les randonneurs ne divaguent pas sur la départementale, et afin d'identifier clairement le cheminement à emprunter pour rejoindre les Fermonds puis le vallon.

Relier le parking du pont du Drac aux Fermonds le plus efficacement possible : scénarii



Carte 18 - Relier le parking du pont du Drac au hameau des Fermonds : propositions. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025

Photographie 145 - Signalétique actuelle, au bout du parking, à retirer, parking du pont du Drac, octobre 2024. LM, LB, GD



Dans les deux options, il est nécessaire de placer au niveau du point rouge (sur la carte précédente) un panneau de signalétique officiel, du Parc ou de la communauté de communes, indiquant la durée pour rejoindre les Fermonds, et le refuge du Tourond. L'ancienne signalétique présente à cet endroit devra être retirée.

A cet emplacement (matérialisé par le point rouge sur la carte), **il serait judicieux de placer un triptyque et un panneau directionnel indiqué pour les randonneurs** (à fond jaune). Il serait tout autant pertinent de réserver un espace à côté du triptyque, pour que le gardien du refuge du Tourond puisse afficher ses informations (actuellement, elles sont mentionnées sur les multiples panneaux blancs et feuilles blanches à gauche de l'image). Ce panneau, à financer par le gardien du refuge lui-même, pourrait prendre l'apparence de celui présent à la photographie 146. Pour information, un tel panneau coûte entre 600 et 1 000€.

Aussi, la création d'un espace pour que les **cyclistes** puissent accrocher leurs vélos serait le bienvenu, sur le modèle de ce qui est fait en vallée de la Clarée (photographie 146).



Photographie 146 - Point de départ d'itinéraire de randonnée, Plampinet, Névache, novembre 2024. LB, LM, GD

- *A propos de la lisibilité de la signalétique pédestre dans le vallon*

Nous ne développerons pas ici une nouvelle fois la nécessité de placer le point de signalétique indiquant la signification du marquage tricolore, bien qu'elle soit à prendre en compte. Voir page 179.

REPLACER LE TRIPTYQUE, ET LE DOUBLER

Nous déplorons le fait que le triptyque du hameau des Fermonds ait été retiré, sans qu'il soit remplacé. Ce n'est pas parce que la commune n'a pas adhéré à la charte du Parc que les randonneurs doivent être privés d'information quant au départ de leurs randonnées.

Dès lors, nous proposons à très court terme **la pose d'un nouveau triptyque au hameau des Fermonds**, à l'emplacement prévu à cet effet, identique à celui qui a été retiré en 2020, suivant le modèle commun au Parc.

Afin d'inciter les randonneurs et visiteurs du vallon à se garer **au parking du pont du Drac**, il est nécessaire qu'y soit disposé, là aussi, **un deuxième triptyque**, soit identique à celui du hameau, soit spécifique au lieu. Avec le cheminement proposé dans le hameau, les visiteurs s'étant parqués au pont du Drac ne passeront pas devant le triptyque des Fermonds. Pour autant, il n'est pas recommandé de poser un seul triptyque, et de l'apposer plus haut, à la sortie du hameau, là où les sentiers se croisent, car le but est bien de marquer dans l'espace les différents points de départ des itinéraires se dirigeant vers le cœur du Parc.

Voici à quoi pourrait ressembler l'espace aménagé au bout du parking du pont du Drac :



Figures 61 et 62 - Prototype d'aménagement recommandé pour le parking du pont du Drac.
Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp, janvier 2025



UNIFORMISER LA SIGNALÉTIQUE DU VALLON

Nous recommandons une **uniformisation de la signalétique dans le vallon**. Aujourd’hui, le Parc, le refuge, l’ONF et la communauté de communes ont placé des panneaux. Nous suggérons que la communauté de communes prenne le relais, en indiquant clairement le Tour de Planure, qu’il entretiendrait. Les panneaux en bois apposés par Stéphane Chevalier et l’ONF doivent être retirés ou remplacés par des panneaux officiels suivant les modèles actuellement en vigueur (panneaux directionnels à fond jaune), largement inspiré de la charte graphique des Parc nationaux français.

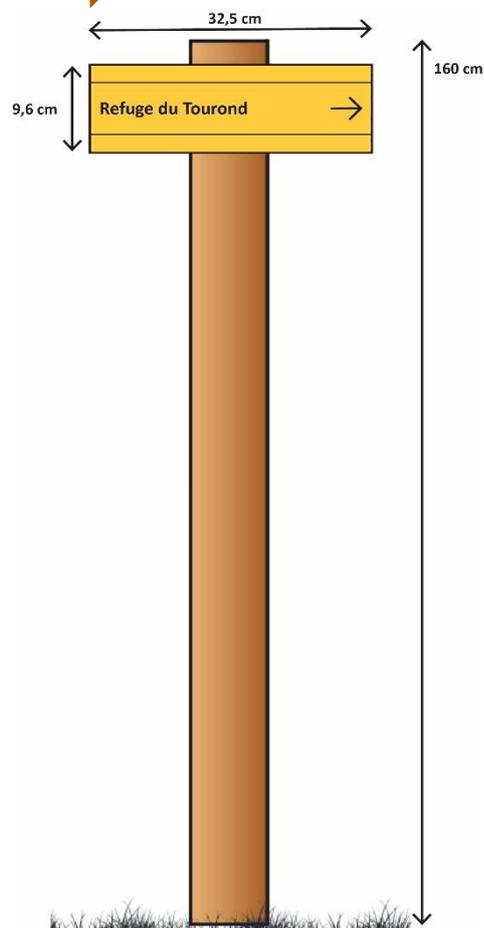
Si la charte du Parc venait à être signée par la mairie de Champoléon, le Parc devrait alors inscrire le sentier d’accès au refuge du Tourond, depuis le pont du Drac, ainsi que le tour de Planure à son schéma de sentier, et il en reprendrait la gestion.

A propos de la montée au Vieux-Chaillol par le col de Côte Longue, nous recommandons à moyen ou long terme, sa réintégration au schéma de sentier du Parc, en prévoyant un entretien annuel non-excessif (du pelletage par exemple). Cela s’inscrit dans un objectif de diversification des itinéraires du vallon du Tourond, qui fonctionne aujourd’hui en impasse (en dehors du col de la Venasque). Aussi, qu’il soit entretenu ou non, nous recommandons à court terme l’installation d’une balise (par la communauté de communes) au niveau du croisement entre le tour de Planure et le sentier de Côte Longue, en indiquant clairement que l’itinéraire est dangereux, avec des passages délicats, identifiables par la mention “Accès à vos risques et périls”.

ACTUEL



SOUHAIT



220

Photographie 147 – Panneau directionnel actuel (avec deux “r” d’ailleurs...), dans le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD
Figure 63 - Prototype de panneau directionnel recommandé. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025



SENTIER DES CREVASSES

Photographie 148 – Vue sur le sentier des Crevasses, octobre 2024. LM, LB, GD

Voici ci-dessous un récapitulatif des mesures proposées sur le site. Elles seront détaillées sur les pages suivantes.

	Coût	Temporalité	Acteurs engagés
<i>A propos du stationnement</i>			
Mesure 1 : Indiquer le parking des Crevasses depuis la route Pose d'un panneau de signalétique routière indiquant le point de départ de la randonnée			Département
<i>A propos de l'accessibilité du sentier aux PMR</i>			
Mesure 1 : Création d'un itinéraire accessible aux PMR Mise en place d'un système de prêt et de location de joëlettes au point d'accueil du parc au Lautaret. Aménagement et élargissement du sentier par endroit du parking au belvédère des Glaciers			Office de tourisme Parc
<i>A propos de la médiation paysagère</i>			
Mesure 1 : Installer une table d'orientation au belvédère			Parc
<i>A propos de la lisibilité de la signalétique</i>			
Mesure 1 : Mieux avertir du danger sur le sentier Cela concerne la seconde portion de l'itinéraire, avec le doublement de la balise avertissant du danger du secteur			Parc
Mesure 2 : Avancer le triptyque au Pied du Col L'objectif est de déplacer l'actuel triptyque plutôt au niveau du parking du Gîte du Pas de l'Âne, plutôt qu'au bout de la piste endommagée			Parc
<i>A propos de la soutenabilité financière de l'entretien du sentier</i>			
Mesure 1 : Maintenir l'entretien actuel ou renoncer Scénario 1 : Maintenir l'entretien malgré les coûts importants Scénario 2 : Laisser le sentier évoluer et admettre qu'il disparaisse	/	/ /	Parc

Signification des pictogrammes :



A réaliser à



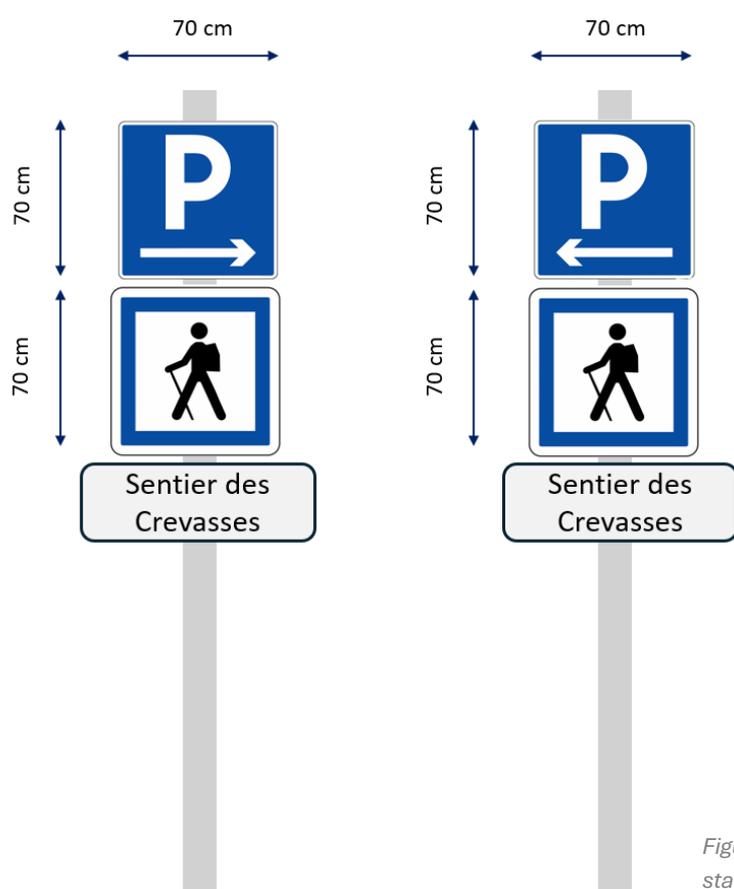
221



- A propos du stationnement :

INDICATION DU PARKING DES CREVASSES

Nous préconisons l'installation de panneaux routiers indiquant le parking du sentier des Crevasses. En effet, le visiteur trouve aujourd'hui une multitude de parkings sur le secteur, mais aucun n'est identifié pour le sentier. Indiquer clairement celui qui permet d'accéder à cet itinéraire s'avère pertinent. Les visiteurs sauront alors qu'ils pourront se garer sur ce parking précis pour rejoindre le sentier, ils seront alors amenés à croiser le triptyque sur leur chemin et à prendre connaissance qu'ils évoluent dans un espace protégé. Nous recommandons l'installation, par le département, de deux panneaux en bordure de la route D 1091 menant au col du Lautaret. Ils indiqueront aux automobilistes, dans les deux sens de



circulation, la présence du parking dédié à la fréquentation du sentier des Crevasses.

Le panneau de gauche serait visible pour les automobilistes qui montent en direction du col du Lautaret depuis l'Oisans, et trouvant le parking du sentier des Crevasses sur leur droite. Le panneau de droite est destiné aux véhicules qui descendent en direction de Grenoble, le parking se trouve alors sur leur gauche.

Toutefois, il est clair que lors des pics de fréquentation estivaux, de nombreux véhicules souhaitant simplement se rendre au col utiliseront ce parking comme parking de délestage du col.

Figure 64 – Prototypes des panneaux routiers d'indication de stationnement à apposer sur la route départementale du col du Lautaret. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025



Figure 65 – Simulation d'implantation du panneau routier d'indication du parking du sentier des Crevasses sur la route en direction du col du Lautaret depuis l'Oisans - Photographie : Google Maps, 2022 - Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

DÉLIMITATION OFFICIELLE D'UN SENTIER ENTRE LES PARKINGS ET LE COL DU LAUTARET

Les différents parkings situés sur la route qui permet l'accès au col du Lautaret depuis la Grave (parking des *remontées mécaniques*, parking des Crevasses et parking des *camping-cars*) sont assez éloignés et aucun cheminement piéton officiel ne permet de les relier.

Nous préconisons de créer, ou plutôt d'officialiser, **un sentier qui longerait le bord de route et relierait les parkings** entre eux. Ce sentier de connexion serait délimité par des potelets, identiques à ceux qui délimitent déjà le parking des Crevasses (photographie en annexe 15, ces potelets ont été posés en novembre 2024 dans le cadre du projet Grands Cols). Il s'agit des mêmes potelets préconisés pour délimiter le parking du Gioberney ou le bord de route du Tourond.

Cette installation aurait donc pour but de compléter le travail de réaménagement déjà entrepris. Les travaux seraient à mener par la communauté de communes ou la commune de Villar-d'Arène, avec le soutien financier ou humain du Parc.

Relier les parkings entre eux par un itinéraire sécurisé : plan du projet

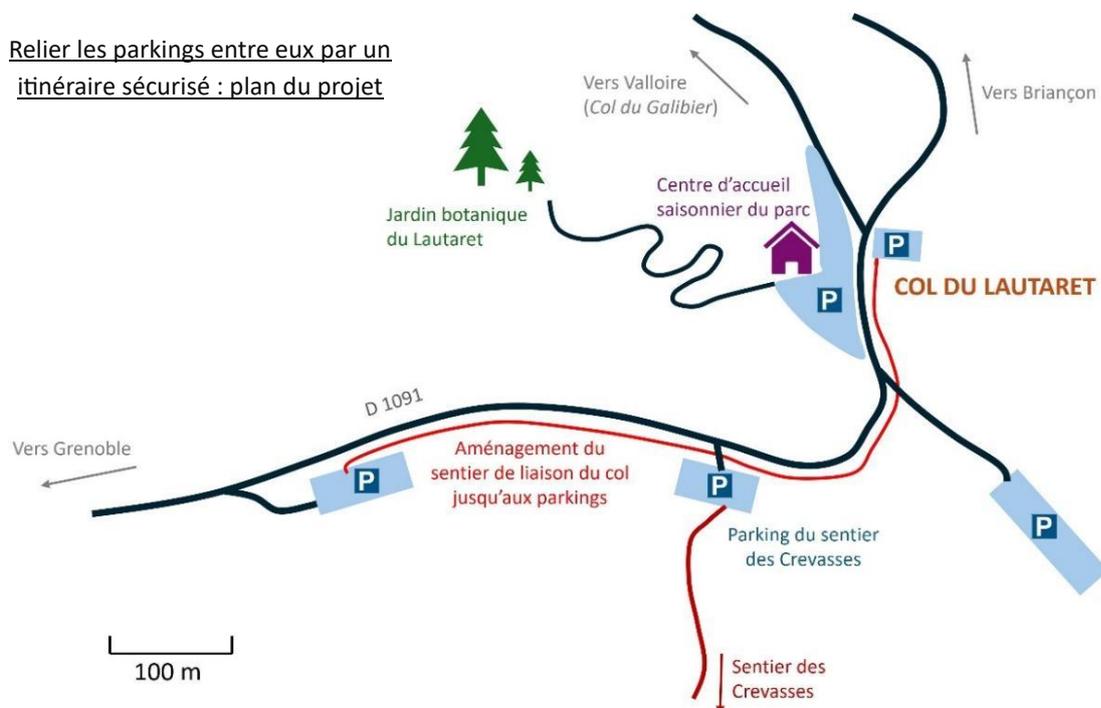


Figure 66 – Illustration du projet de sentier (en rouge) reliant les parkings en place avec le col du Lautaret. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025.

Pour ce qui concerne l'accès aux Crevasses, ces sentiers reliant les parkings permettraient que les visiteurs puissent converger vers le point de départ, le triptyque et ainsi le sentier. Ainsi, cela éviterait aux visiteurs de couper à travers les alpages pour rejoindre le sentier depuis les divers parkings. Les flux seraient canalisés sur un même itinéraire, réduisant l'érosion des sols, la dégradation de l'alpage et le dérangement des espèces. Pour les visiteurs qui se garent sur les parkings éloignés du col, ce sentier permettrait de le rejoindre sans marcher sur la route départementale très empruntée en période estivale et dangereuse pour les piétons.



- *A propos de l'accessibilité du sentier aux PMR*

CRÉATION D'UN SENTIER ACCESSIBLE AUX PMR

Le Parc national des Écrins est relativement peu accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), alors que la charte stipule de cette volonté d'amélioration de l'accessibilité pour tous. Le sentier des Crevasses est un sentier plat, rectiligne et facile d'accès. Il représente donc un sentier accessible pour des personnes à mobilité réduite, en joëlettes par exemple (*Une joëlette est un type de fauteuil roulant handisport qui permet la pratique de la marche ou de la randonnée pour des personnes atteintes de handicap physique ou de motricité, notamment des membres inférieurs*).

Nous proposons que le **centre d'accueil saisonnier du Parc au col du Lautaret** (refuge Napoléon) devienne également un lieu de prêt (gratuit) de joëlettes pour les personnes à mobilité réduite désirant se rendre en montagne. Ce projet a été évoqué par de nombreux acteurs rencontrés et semble susciter l'enthousiasme de la part du Parc, du secteur du Briançonnais, de la commune de Villar d'Arène, et de l'Office de tourisme des Hautes-Vallées, acteurs qui interagissent sur ce site.

Les employés saisonniers présents à l'accueil seraient mobilisés pour assurer le prêt et guider les publics dans la bonne utilisation de ces fauteuils roulants tout terrain. Une réservation en amont par téléphone de la date d'emprunt d'un fauteuil sera nécessaire afin d'anticiper le nombre de personnes mobilisées.

Le Parc dispose déjà de cinq joëlettes, dont une à assistance électrique, toutes financées grâce à un partenariat de mécénat avec la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires). Les saisons précédentes, les joëlettes pouvaient être prêtées à des professionnels du territoire ou louées à des particuliers afin de permettre à tous de découvrir les sentiers des Écrins.



Photographie 149 – Une joëlette au lac Lauvitel, 2022
Pierre-Henri Peyret, PNE

“En 2024, il y a eu 40 journées de prêt ou location de joëlettes sur l'ensemble du Parc”

Olivier Lefrancois, référent handicap du PNE,
article du Parc, 2024

Aussi, une **communication en ligne** indiquant ce prêt de joëlette au col du Lautaret pourra être réalisée par le Parc et par l'Office de tourisme, afin de faire connaître à tous le lancement de cette nouvelle pratique. Quelques aménagements du sentier seront peut-être à prévoir, nécessaires pour s'assurer de la praticabilité du site. Cela ne semble toutefois pas obligatoire, au vu de la qualité de l'état général du sentier jusqu'au belvédère.

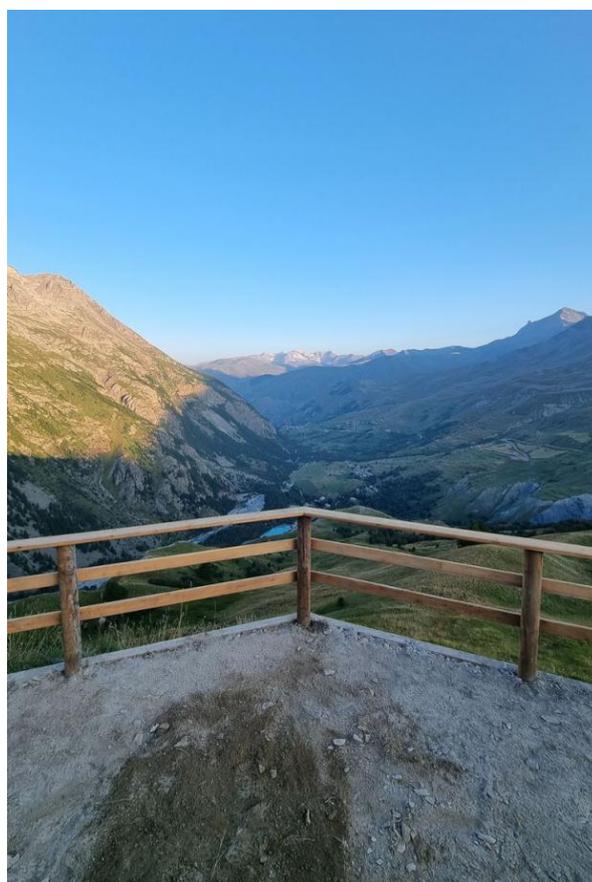
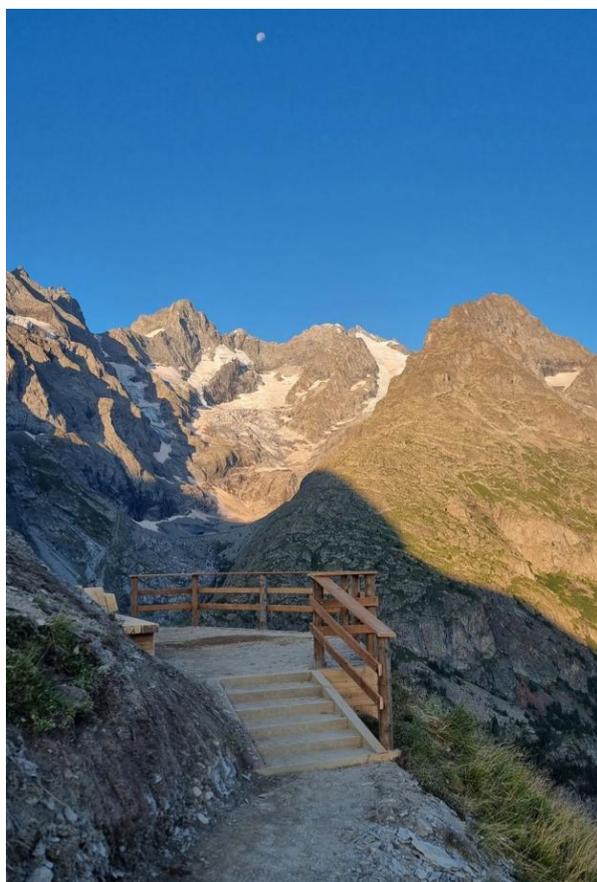


- *A propos de la médiation paysagère*

INSTALLATION D'UNE TABLE D'ORIENTATION AU BELVEDERE

Nous recommandons la requalification, par le Parc, du belvédère des glaciers. Cet aménagement ne vise pas à intégrer du mobilier urbain comme des bancs ou des poubelles, mais à **installer une table d'orientation** indiquant le nom des glaciers, des sommets, côté Écrins et côté Emparis, la position du belvédère offrant une vue assez dégagée sur Villar d'Arène et les deux versants de la Romanche. Ce belvédère est, selon nous, un lieu absolument exceptionnel, tant dans la qualité du site dans lequel il est implanté, que dans la grandeur du paysage qu'il offre sur des milieux très différents (fond de vallée, alpages, torrents, glaciers, etc...). Il est donc nécessaire de tirer de ce potentiel, des éléments intelligents et utiles, sans fioritures.

Aussi, nous déconseillons l'installation de panneaux d'information supplémentaires, nous recommandons plutôt une table d'orientation aérée.



Photographies 150 et 151 - Vue sur le belvédère, été 2022, Rémi Vannard, PNE

Toutefois, dans une logique d'éveil des sens, et de prise de conscience des effets concrets du réchauffement climatique sur les territoires, nous recommandons **l'installation d'une planche présentant une photo ancienne des glaciers visibles depuis le belvédère (glacier du Lautaret et glacier de l'Homme)**, simplement. Nous ne souhaitons pas y rajouter de photographies actuelles, ou de textes



expliquant le retrait glaciaire, ou les conséquences du changement climatique dans les Alpes. Nous souhaitons simplement que le visiteur puisse observer lui-même l'avant-après, sans être guidé, et qu'il fasse le constat du retrait glaciaire. Cela évite que l'information soit descendante, mais c'est le visiteur qui crée sa propre information, de manière autonome, ce qui suscitera bien davantage quelque chose en lui. L'éducation à l'environnement ici peut finalement se faire très simplement et efficacement.

Deux photographies illustrant le panorama antérieur sur les glaciers sont conseillées, l'une de 1900, l'autre de 2003. Peut-être qu'une photo en couleur (celle de 2003) serait davantage en mesure de susciter quelque chose chez le visiteur, qui se dirait "C'était il n'y a pas si longtemps". Dans le même temps, il est vrai que le recul glaciaire est bien plus parlant sur la photo de 1900. Ces deux photographies sont disponibles en annexe 16, c'est donc au Parc de décider de l'illustration la plus adéquate.

Voici la modélisation de l'implantation de la table d'orientation et de la photographie ancienne :



Figure 67 - Projection de requalification du belvédère des Glaciers. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025

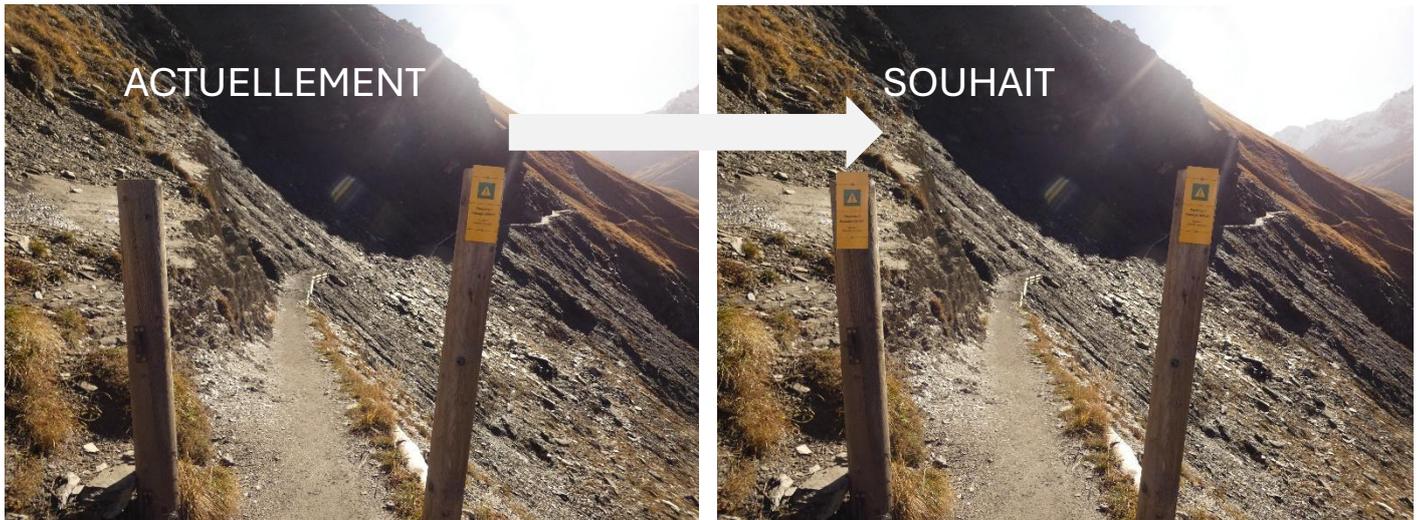
- *A propos de la lisibilité de la signalétique*

Nous ne développerons pas ici une nouvelle fois la nécessité de placer le point de signalétique indiquant la signification du marquage tricolore, bien qu'elle soit à prendre en compte. Voir page 179.

MIEUX AVERTIR DU DANGER AUX CREVASSES

Actuellement, une fois le belvédère passé, le visiteur chemine sur le sentier plus escarpé, au niveau des crevasses (qui ont donné leur nom à l'itinéraire). Une petite balise indique le danger que représente le sentier, mais nous proposons de **doubler cette balise préventive**, afin que le visiteur passe un sas selon lequel il sera clairement informé du risque et de l'attention à avoir durant la traversée des crevasses.

Cette balise serait positionnée sur le côté gauche du sentier, sur le poteau déjà présent (ancienne barrière), pendant que la balise déjà présente est située du côté droit.



Photographie 152 - Prévention difficulté de sentier actuel, octobre 2024. LM, LB, GD

Figure 68 – Prévention difficulté de sentier proposé. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025

Le fait de rajouter un point de signalétique ne va ici en rien surcharger l'itinéraire en information, puisque la signalétique est pour l'heure très peu présente sur ce site. Cela a simplement comme but que les visiteurs soient plus vigilants, et que cela puisse décourager les personnes qui ne sont pas spécialement à l'aise en randonnée sur sentiers de montagne, car la première partie du sentier peut donner l'impression que l'intégralité de l'itinéraire est identique, or ce n'est pas le cas.

AVANCER LE TRIPTYQUE DU PIED DU COL

Pour ce qui est du Pied du Col, en contrebas des Crevasses, nous recommandons que **le triptyque** (en rouge) **actuellement situé au bout de la piste** endommagée lors des événements climatiques, **soit avancé** au niveau du nouveau point de départ de la randonnée menant au refuge de l'Alpe de Villar d'Arène (par le bas), au Gîte du Pas de l'Âne (en bleu).



Carte 19 - Localisation du déplacement souhaité du triptyque au Pied du Col. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025





Photographie 153 - Emplacement actuel du triptyque (à avancer) en bout de piste endommagée, novembre 2024. LM, LB, GD

- *A propos de la soutenabilité financière de l'entretien du sentier*

MAINTENIR L'ENTRETIEN ACTUEL DU SENTIER OU LE STOPPER

Nous l'avons déjà mentionné, l'entretien du sentier est très coûteux, d'autant plus dans sa deuxième section, entre le belvédère et l'alpage. Ainsi, l'entretien de la première partie du sentier doit être assuré comme actuellement. Pour ce qui concerne la seconde section, deux choix sont possibles :

SCÉNARIO 1 : Maintenir l'entretien du sentier comme actuellement, malgré les coûts que cela génère

En fin de compte, l'idée serait donc de ne rien changer quant à l'entretien actuel du sentier, malgré les surcoûts liés aux caractéristiques géographiques de l'itinéraire. Toutefois, si le Parc décide de maintenir cet entretien, et donc de ne pas faire apparaître le sentier dans sa cartographie de priorisation, peut-être que cela entraînera des répercussions sur d'autres secteurs qui seront eux, moins prioritaires.

SCÉNARIO 2 : Laisser le sentier évoluer naturellement, et accepter ainsi qu'il disparaisse rapidement

Cette option est beaucoup plus lourde en conséquence, mais faut-il nécessairement, coûte que coûte maintenir ce sentier ? Certes, au vu des aménagements déjà réalisés, cela donnerait l'impression d'un gâchis. Mais les dépenses futures ne risquent-elles pas d'être plus importantes encore ? Les refuges de l'Alpe, du Pavé ou Adèle Planchard sont accessibles par un autre itinéraire, en fond de vallée (le Pied du Col, dont nous avons parlé précédemment). Dès lors, les enjeux liés à ce sentier sont réduits, bien qu'il ne faille pas minimiser l'enjeu patrimonial.

Stopper l'entretien du sentier engendrerait sa fermeture immédiate, à matérialiser par une barrière à placer après le belvédère, car les dégâts sont rapidement formés sur ce secteur. A chaque fin d'hiver, et à chaque orage, des travaux sont nécessaires. Dès lors, il faudrait avertir les randonneurs dès le parking, et sur internet (en plus des offices de tourisme), que le sentier est désormais définitivement fermé, mais

que le belvédère reste tout à fait accessible, tandis que l'accès aux refuges se fait depuis le Pied du Col (Gîte du Pas de l'Âne).

Le fait de privilégier un scénario à un autre sera le résultat d'un choix, qu'il faudra être capable d'assumer, et de maintenir. Il n'est pas possible de penser à une solution intermédiaire ou à un compromis, avec un entretien qui serait effectué de temps en temps, car dès lors qu'il pleut fortement, le sentier doit être pelleté, sinon, il est inaccessible au vu de la raideur de la pente.

Ainsi, ces mesures, pour certaines audacieuses, pour d'autres de bon sens, ont pour objectif d'améliorer, voire de faire disparaître les manques dépeints dans les diagnostics précédemment présentés, tout en s'inspirant des phases de benchmark que nous avons pu mener en parallèle.

3 - Quelles limites à prendre en compte ?

Toutefois, bien que ces mesures nous paraissent au plus proche de l'équilibre souhaité et désiré entre protection de la biodiversité et accueil des publics, il est nécessaire pour le Parc de s'assurer de certaines limites ou effets indésirables que ces mesures pourraient générer. Bien sûr, si rien n'est fait pour améliorer la situation, le Parc ne s'exposera à aucune controverse. Mais s'il veut changer les choses, inaugurer de nouvelles manières de penser le sujet de la fréquentation, il est clair que tout le monde ne sera pas conquis. Comme pour tout projet, il y a aura toujours des personnes réticentes, d'autres motivées, et d'autres catégoriquement opposées. Ainsi, voici quelques pistes pour que ces impacts négatifs soient les plus limités possibles, et que ces projets de territoires se fassent non sur le territoire, mais avec les acteurs du territoire.

- **S'assurer du volontarisme politique**

Nous espérons que ces mesures pourront séduire et convaincre les acteurs qui seront concernés ou initiateurs des projets et mesures mentionnés. Toutefois, elles ne verront pas le jour, ou du moins, pas aussi efficacement, si elles ne suscitent pas un élan pour les porter, les défendre et se les approprier. Le but est bien que le Parc s'empare de ces constats, et les transforment en solutions, nous en avons déjà formulé de nombreuses.

L'essentiel est ici de s'assurer qu'il y a une réelle volonté que les choses changent, plutôt que de se reposer sur ce qui existe déjà. A ce titre, le Parc national des Écrins fait figure de précurseur, lui qui a su se saisir de la thématique de la fréquentation de façon marquée. Dès lors, lorsque les projets ne sont pas réalisables par le Parc seul, il est nécessaire de s'assurer que les élus des communes, intercommunalités ou départements concernés, soient les co-bâtisseurs du projet, et qu'ils s'en emparent.



S'il n'y a pas de volontarisme, ou que la thématique de la fréquentation ne passionne pas spécialement, rien ne sera fait. C'est donc le rôle du Parc que de continuer de proposer ce sujet dans les discussions, afin que le maximum d'acteurs s'y intéresse.

- **S'assurer du financement et de la maintenance dans un contexte budgétaire moribond**

Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, assurer à la fois le financement et la maintenance des infrastructures des Parcs nationaux devient un véritable défi. Comme l'indiquent Ludovic Schultz, Samuel Sempé et Arnaud Murgia, la gestion des ressources humaines et des financements est d'autant plus complexe que les dotations de l'État sont insuffisantes et les prédictions ne tendent pas à converger vers leur augmentation, au contraire. Pour autant, les gestionnaires du Parc national des Écrins redoutent certes la diminution du budget global, mais craignent déjà que celui-ci soit identique à celui de l'an passé, car les besoins et les charges augmentent.

“Pour le budget du Parc, au mieux c'est le statu quo”

Ludovic Schultz, entretien

En conséquence, il devient essentiel d'optimiser la répartition des effectifs disponibles. Faut-il privilégier un type d'emploi saisonnier plus qu'un autre ? Par exemple, faut-il renforcer l'accueil dans les maisons du Parc ou se concentrer sur l'entretien des sentiers ? La gestion de l'enveloppe budgétaire allouée, déjà limitée, doit être pensée de manière stratégique pour répondre aux priorités de conservation et d'accueil du public.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que, contrairement à d'autres secteurs comme les milieux littoraux, les Parcs nationaux ne bénéficient pas de fonds spécifiquement destinés à faire face aux risques naturels. Cela fragilise d'autant plus la stabilité financière du Parc, car les dotations existantes ne suffisent pas à couvrir les besoins croissants, notamment en matière de prévention des risques et de gestion des crises. Face à ces défis, il est important de réfléchir à des solutions de financement alternatives, telles que la recherche de subventions externes, des partenariats avec des acteurs locaux ou encore la mise en place de mécanismes innovants de financement participatif, afin de garantir la pérennité des projets et la bonne gestion du Parc à long terme.

Dès lors, afin de financer nos mesures, il est nécessaire de se rapprocher notamment de partenariats européens comme *BiodivTourAlps*, ou de revoir les dépenses d'investissements prévues par le Parc, pour s'assurer qu'elles vont dans le sens de l'idée générale présentée, à savoir mieux gérer la fréquentation touristique du Parc.

- **S'assurer de l'acceptabilité des mesures proposées**

L'acceptabilité des mesures de gestion de la fréquentation en espace protégé dépend de la co-construction, l'adhésion et la coopération entre acteurs locaux, des gestionnaires de sites et des habitants pour construire un projet. Il est essentiel que ces acteurs partagent ou soient à l'origine d'une vision commune, et qu'ils communiquent de manière cohérente et régulière pour garantir l'efficacité des actions mises en place, d'où notre recommandation d'organiser des réunions semestrielles entre les

acteurs des différents secteurs du Parc. En effet, si les acteurs locaux ne se retrouvent pas ne s'engagent pas dans les actions mises en place par le Parc, la réussite des initiatives de gestion de la fréquentation sera compromise. Cette dynamique de coopération est indispensable pour assurer le respect des règles et le bon fonctionnement des dispositifs.

Comme le souligne Agathe Robert dans sa thèse (2023), certains gestionnaires de sites ou acteurs locaux peuvent percevoir les nouvelles mesures de gestion de la fréquentation comme une perte de contrôle sur le terrain. En effet, l'implémentation de nouvelles règles peut être comprise comme une perturbation d'un système qu'ils connaissent et maîtrisent. Malgré la reconnaissance du fait que les anciennes pratiques ne fonctionnent plus, le changement reste difficile, par volonté de stabilité ou conformisme.

Ce phénomène souligne l'importance d'une communication continue et d'une concertation régulière avec les acteurs locaux pour éviter ces résistances et garantir l'acceptabilité des nouvelles mesures.

Du côté des visiteurs, l'acceptabilité des règles est essentielle pour leur respect et leur efficacité. Les mesures de gestion de la fréquentation sont mieux acceptées lorsque les visiteurs les perçoivent comme justifiées et bien expliquées. En règle générale, les visiteurs sont favorables aux mesures de protection, à condition qu'elles soient légitimées, expliquées et cohérentes.

Accepteriez-vous des éventuelles restrictions ?	Oui, mais en haute saison seulement	Oui, tout le temps	Non	NSP
Interdire l'accès à la totalité du site	12,2 %	0,8 %	86,3 %	0,4%
Interdire l'accès à une partie du site	30,4 %	4,7 %	63,6 %	1,2 %
Limiter les heures et les jours de visite	34,1 %	5,9 %	58,8 %	1,2 %
Limiter le nombre de visiteurs (quotas)	29,2 %	2,3 %	66,5 %	1,9 %
Mettre en place un péage	4,7 %	1,6 %	92,9%	0,8 %
Éloigner les zones de stationnement + navettes	17,8 %	12 %	68,6 %	1,6 %
Autoriser seulement visites guidées	1,6 %	0,8 %	97,3 %	0,4 %
Interdire certaines activités	3,2 %	15,5 %	79 %	2,4 %

Tableau 13 - Des dispositifs de régulation des fréquentations perçus assez négativement par les visiteurs.

Réalisation : Vincent Vlès, 2017

Cependant, l'acceptation de ces règles peut varier en fonction des habitudes des visiteurs. Les habitués du site, ou même les habitants, peuvent être plus réticents au changement, tandis que ceux qui découvrent le lieu sont souvent plus enclins à s'adapter aux nouvelles règles, n'ayant pas connu le fonctionnement antérieur, et ne vivant pas sur le territoire. Bien que le principe de régulation soit largement accepté par plus de 70 % des répondants dans une enquête menée par Vincent Vlès, la mise en œuvre concrète de certaines mesures suscite des réticences : entre 58 % et 97 % des visiteurs rejettent certaines actions spécifiques proposées pour réguler la fréquentation.

Par exemple, 63% des répondants affirment être contre la fermeture partielle d'un site.



Cela montre que, même lorsque les principes de gestion sont compris, les actions concrètes nécessitent une acceptation plus approfondie, avec des ajustements réguliers pour répondre aux attentes des différents publics. Il est également crucial de leur faire comprendre que les compromis réalisés sont nécessaires pour le maintien de l'environnement et que leurs actions, qu'elles se déroulent dans des espaces protégés ou ailleurs, ont un impact réel.

La manière dont la réglementation est communiquée joue un rôle déterminant dans son acceptabilité. Pour garantir que les visiteurs comprennent les enjeux de conservation et respectent les comportements attendus, il est crucial de diffuser des messages clairs, cohérents et adaptés à chaque public cible. Des actions de sensibilisation, telles que des ateliers, des panneaux explicatifs et des campagnes d'information, peuvent grandement améliorer l'adhésion des visiteurs aux règles et les aider à comprendre leur nécessité pour la préservation des espaces "naturels".

Aussi, il est primordial de prendre en compte la présence de populations locales réticentes à la présence du Parc national sur le territoire (marquage tricolore recouvert au Gioberney, panneaux et logos du Parc arrachés, etc...). Dès lors, avant d'apposer une arche au Gioberney par exemple, il faudra s'assurer qu'elle ne puisse pas être dégradée par des acteurs locaux.

- **S'assurer de la résistance des aménagements aux conditions météorologiques**

Dans un contexte de dérèglement climatique dont les effets sont constatés de manière frontale dans les Alpes, tout comme dans le Parc national des Écrins, les crues, laves torrentielles, glissements de terrain ou éboulements vont s'amplifier. Le Parc national des Écrins se caractérise par un espace de haute montagne, avec des versants abrupts, des torrents incisés, des brèches rocheuses vertigineuses, sujets à ces aléas climatiques. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte ces risques dans la réflexion autour des projets d'aménagement ou de réaménagement portés par le Parc.



Photographie 154 – Triptyque dans le lit majeur du Vénéon, à Saint-Christophe en Oisans, intact malgré la crue historique, décembre 2024. LM, LB, GD

Tout d'abord, il sera nécessaire de se questionner quant à la résistance des aménagements déjà en place face aux conditions météorologiques, en se posant notamment les questions suivantes :

- Quels itinéraires inscrits au schéma de sentier du Parc sont susceptibles d'être affectés par des crues majeures, généralement torrentielles ?

- Lesquels sont menacés par des chutes de pierre (domaine de la haute montagne particulièrement) ?
- Quels sentiers rejoignant les refuges et les abris de bergers sont menacés ?
- Doit-on maintenir des sentiers voués à disparaître dans les prochaines dizaines d'années ? Faut-il les déplacer, les fermer ?

Sans mentionner La Bérarde, des sites comme Dormillouse ou le Pré de Madame Carle ont vu réduire considérablement leur capacité de stationnement car les parkings ont été emportés par les crues. Dès lors, faut-il toujours faire stationner les véhicules en bordure de torrent ?

Les aménagements mentionnés dans ce rapport ont été pensés et réfléchis pour ne pas être soumis ou exposés de manière plus élevée qu'ailleurs à ces aléas naturels. Par exemple, nous avons proposé de reprendre le projet d'aménagement du parking du pont du Drac à Champoléon, soumis au risque de lave torrentielle. Il convient donc de repenser le projet originel, en y ajoutant des dispositifs de projections plus marqués que de simples merlons, comme l'aménagement d'une plage de dépôt, de création de seuils, ou de refonte globale du projet de parking.

La mise en place d'arches routières ou piétonnes a été pensée pour ne pas être exposées aux chutes de pierre ou à une montée des eaux en cas de crue. Elles devront se caractériser par une certaine résistance aux différentes conditions météorologiques (pluies, orages, neige, vent, grêle).

Complément : Si, dans le futur, certaines mesures ne vous semblent pas assez claires, ou que vous souhaitez obtenir davantage de détails pour leur mise en œuvre, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante :

atelier.ecrins.m2qam@gmail.com

4 - Prospective : quel idéal de gestion de la fréquentation souhaiterions-nous dans le Parc pour le futur ?

Laissons-nous rêver. Enfin, rêver, pas tellement, espérer plutôt, tel est le bon terme. Mais que doit-on espérer au juste ? Un respect affirmé de la part de tous les visiteurs pour les sites d'exception qu'incarnent le massif ? Des moyens rehaussés pour faire face aux grands enjeux du Parc (gestion de la fréquentation, réduire la vulnérabilité face aux dérèglements climatiques, approfondir les recherches scientifiques sur les milieux) ? Malgré les difficultés et les encombres, nous croyons en tout cela, et nous espérons, nous imaginons, les caractéristiques du Parc de demain, toujours à la croisée de l'objectif bicéphale d'accueil et de préservation.

Pourtant, dans le futur, il y a de quoi se réjouir, notamment si l'on s'intéresse aux évolutions sociales et la prise de conscience des enjeux environnementaux par beaucoup, mais il y a également de l'inquiétude, si l'on regarde la situation sous le prisme du dérèglement climatique, dont les effets sont indéniables.



A l'occasion des cinquante ans du Parc, avait été éditée une frise chronologique prospective et fictive pour les cinquante prochaines années. Elle nous est très parlante, alors la voici :

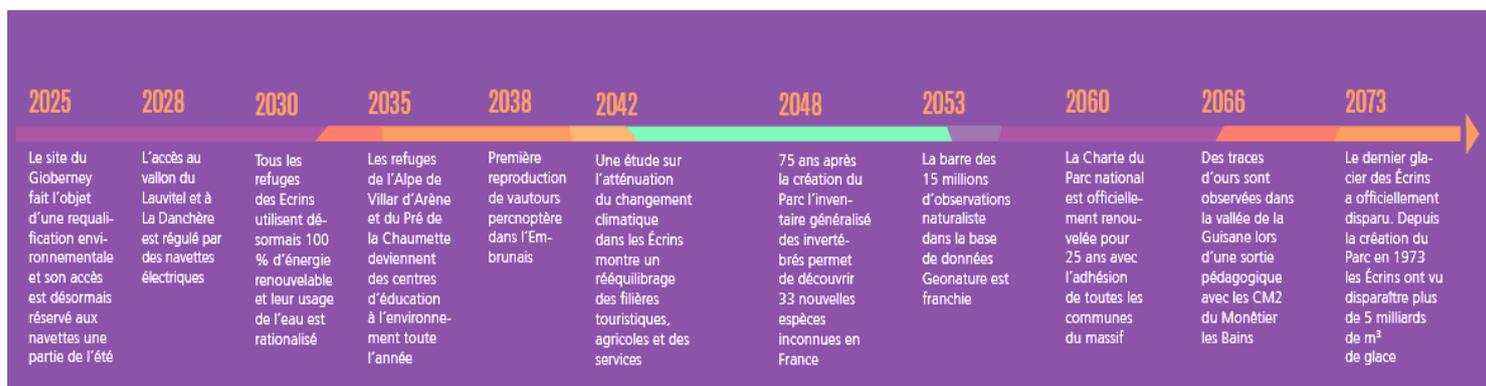


Figure 69 - Frise chronologique fictive pour les cinquante prochaines années. Réalisation : PNE, 2023

Nous n'allons pas reprendre des dates, mais plutôt proposer, comme un manifeste, en trois points (à comprendre comme un clin d'œil aux triptyques dont l'occurrence du mot revient 93 fois dans ce dossier), ce que l'on voudrait imaginer pour le futur du parc, en ne donnant volontairement pas d'échéances temporelles :

POINT 1 : POUR LA FIN DES VOITURES

Bien plus qu'une obsession, le "combat" à mener contre l'automobile individuelle est affaire de valeurs profondément écologiques. Voir un site "naturel", d'accord, mais alors autant le préserver jusque dans nos moyens de nous y rendre. Nous espérons que tous les sites fréquentés du Parc seront un jour régulés par navette, et que les grands parkings du Pré de Mme Carle, du Gioberney ou de la Danchère deviendront des lieux de vie (marchés estivaux, créations d'artisans, ateliers, etc...)

POINT 2 : POUR UN TOURISME RAISONNÉ ET RESPONSABLE

Nous ne voulons pas voir davantage de visiteurs dans le Parc national qu'actuellement. En revanche, nous ne voulons plus voir de déchets, de feux, de drones. Comment plaider un tourisme de qualité sans être accusé de ségrégation ? Là est tout l'enjeu. Il est nécessaire de rééduquer les publics à ce qui les entoure, à la contemplation, au respect, à la procrastination.

POINT 3 : POUR METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES MENACÉS

Aujourd'hui, et heureusement, peu de personnes nient les effets du dérèglement climatique. Partants d'une logique fataliste, nous craignons que la fonte des glaces soit inéluctable, alors, mettons en avant ce patrimoine glaciaire tant qu'il est encore là. Cela passe par la mise en place de photos avant/après par exemple sur des points de vue emblématiques des glaciers du Parc. Aussi, mettre en valeur la richesse que représente l'eau, dans tous ces états, est nécessaire, là où les torrents deviennent de plus en plus imprévisibles (sécheresses, crues-éclair).

En espérant que nos rêves, un jour, se transforment en réalité...



Conclusion

Photographie 155 – Vallée de la Clarée, novembre 2024. LM, LB, GD



CONCLUSION

Espace de transition entre les Alpes du nord et du sud, et à proximité de plusieurs pôles urbains émetteurs de visiteurs, le Parc national des Écrins est traversé par des flux touristiques importants, en été comme en hiver. Souvent perçus comme plus “sauvage” que d’autres, le massif attire un nombre important de visiteurs, ce qui fait du Parc national des Écrins une destination touristique en tant que telle.

La fréquentation touristique du massif est ancienne, mais depuis la pandémie de covid, elle a connu une forte augmentation. La montagne est devenue, dans les imaginaires, une valeur refuge pour les visiteurs en mal de liberté et de grands espaces, ce qui a généré une forte pression sur les espaces sensibles. Le creux de la période de confinement a été succédé d’une hausse quantitative de la fréquentation certes, mais également d’une forte évolution qualitative, avec une évolution notable de la typologie, de la sociologie de la fréquentation.

Auparavant, la fréquentation du massif était plutôt familiale, avec un public connaisseur de la montagne, des attitudes et des comportements à adopter en espace protégé. Aujourd’hui, la sociologie est plus éclectique, avec un public qui n’a pas forcément une habitude très prononcée de la montagne et de la façon dont il “faut” se comporter, à la fois en termes d’appréhension d’un certain nombre de risques (comment s’habiller, s’équiper), mais aussi vis-à-vis des comportements à adopter dans un espace protégé, zone d’habitat d’espèces sensibles. Dans l’Oisans, des phénomènes tout à fait nouveaux ont été remarqués, liés notamment au développement des réseaux sociaux avec une approche “TikTok” de la fréquentation des lieux. Beaucoup de visiteurs, viennent sur un site car une publication virale a été publiée en ligne. Il arrive que des groupes montent au Lauvitel faire la fête, allumer un feu, et dormir en tente, en partant le lendemain et en abandonnant tout le matériel sur place. La typologie évolue donc, avec de nouveaux comportements auxquels les agents du Parc n’étaient pas du tout habitués.

Cette typologie des visiteurs peut être associée aux sites et à leurs caractéristiques paysagères. En effet des sites avec des lacs d’altitude vont attirer davantage de jeunes avec comme objectif le bivouac, ce qui peut générer des comportements problématiques tels que des feux de camps ou des nuisances sonores (lacs Lauzon et Lauvitel). Aussi, les sentiers facilement accessibles sont attractifs pour des publics familiaux en quête de “beaux” paysages et d’itinéraires plaisants, avec les exemples du vallon du Tourond et du sentier des Crevasses.

Ainsi, le Parc national des Écrins se caractérise par son attractivité, ses paysages fidèles à l’imaginaire collectif que le public se fait de la haute-montagne. Torrents, glaciers, vallons secrets ou encore lacs d’altitude sont autant d’éléments paysagers que le public recherche, ce qui n’est pas sans générer de nombreuses nuisances pour les espèces faunistiques et floristiques des lieux. Ces espaces offrent des itinéraires variés en termes de difficulté, de paysages, ce qui attire une typologie de visiteurs extrêmement variée, tout cela étant à corréliser avec la présence d’itinéraires plus longs comme le GR 54.

La fréquentation est donc source de nombreux enjeux (connaissance, respect de la réglementation, perception de l’entrée en zone cœur), ce qui implique une nécessaire collaboration entre les acteurs (offices de tourisme, Parc, mairies, départements, communautés de communes, socio-professionnels...) qui ont des champs de compétences différents sur un même territoire. Ces différents acteurs jouent un rôle primordial dans la promotion, ou la régulation, des flux sur certains sites, et influencent parfois les flux



de visiteurs qui se répartissent sur le territoire, bien que le contrôle sur les publications des réseaux sociaux soit inexistant. Leur communication est donc essentielle et se doit d'être réfléchi à différentes échelles (commune, vallées, Parc). Trouver un juste milieu entre promotion du territoire et préservation des espaces est un enjeu essentiel afin de ne pas transformer des sites d'exception en sites "surfréquentés" qui seront détériorés par ce trop-plein de monde.

La thématique de la gestion de la fréquentation s'impose aujourd'hui quasi-naturellement aux gestionnaires d'espaces protégés (tout le monde ne s'en est pas encore saisi pleinement), car ils constatent les effets de cette dernière sur les milieux. Ainsi, le suivi et la gestion de cette fréquentation apparaissent primordiaux, pour trouver l'équilibre tant recherché entre préservation et pérennité de l'accueil, dans le présent comme pour les générations futures.



Bibliographie et sitographie



Photographie 196 – Vue sur le Valbonnais, au-dessus du col de Parquetout, février 2025 LM, LB, GD



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, articles et revues scientifiques

BARABE A. (1998). *Détermination des capacités de support dans le contexte du développement durable des espaces récréatifs en milieux naturels protégés*, Thèse en faculté des études supérieures, Montréal, 318 p.

BETHEMONT J., RIVIERE-HONEGGER A., LE LAY Y.-F. (2007). "Archive. Les paysages des eaux douces", *Géoconfluences*, 9 p.

BRUNEL S. (2012). "Une planète disneylandisée ? ", *Histoire globale*, 6 p.

CARFANTAN B., MASIN T. MICHELET L. (2023). *Concilier les usages sur les plateaux du Taillefer et d'Emparis*, Atelier d'Aménagement Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne, Université Savoie Mont-Blanc, 193p

COSQUER A., LE CORRE N., MICHEL E., DAVIAU N., DEROGIS P., GICQUEL C., TACHOIRES S. (2015). *Sensibilisation des pratiquants de sports et loisirs de "nature" au dérangement de la faune sauvage en Bretagne. Les apports de la psychologie environnementale*. Laboratoire LETG-Brest-Géomer, Brest, 109 p.

DEPREST F. (1997). *Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire*, Paris, Belin, 207 p.

DUPAR A., AMBLARD T., GAREL M., MARCHAND P., PERRIN-MALTERRE C., DUBRAY D., MAILLARD D., LOISON A. (2017). "Réponse comportementale face au dérangement dans un espace fortement fréquenté par les randonneurs. Le cas d'une population de chamois dans le massif des Bauges", 6 p.

DURBECKER L. (2021). *Mission d'ingénierie de projet territorial : formalisation du programme d'actions Grand Site de France dans le cadre de l'Opération Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval*, rapport de stage, Master 2 géographie et Aménagement de la Montagne, Université Savoie Mont Blanc, 208 p.

DUVAL M., GAUCHON C. (2007). "Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites", *Annales de Géographie*, n° 654, 35-56.

FINTZ A. (2024). *UN PETIT PLOUF ? Enquête sociologique sur les pratiques et représentations des lacs d'altitude. Le cas des lacs de Pormenaz et du Lauvitel*. Rapport de stage, 2024, IEP Grenoble, 123 p.

GASTAUD P. (2014). "Histoire des sports de pleine nature", *Archive ouverte HAL*, 13 p.

GIRAULT C., LASLAZ L. (2018). "Penser l'espace montagnard dans la solitude. Une approche édénique de la randonnée et de l'alpinisme, *Géographie et cultures*", N°108, 175-195.

GRANET A.-M. (2016). "L'autre territoire du vide : des espaces répulsifs aux territoires préservés, l'exemple de la montagne alpine", 72 p.

LASLAZ L. (2007). *La Meije, un haut lieu alpin*, Editions Gap, 104 p.

LATOURE B. (1997). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 210 p.

NIKOLLI A., GIRAULT C. (2021). " L'accès à la "nature" au prisme de la crise sanitaire, ou le contrôle politique d'un espace de liberté", *Cybergéo*, 37p.

PATRY L. (2000). *Prapic, village haut alpin*, éditions de la librairie des Hautes-Alpes, 95 p.

ROBERT-KERIVEL A. (2024). Les promesses de l'autre. Construire l'acceptation sociale des réserves naturelles en Bretagne et en Haute-Savoie, thèse de doctorat en géographie, Université Savoie Mont Blanc, 655 p.

ROI M. (2018). " La "surfréquentation" des sites de pratique des activités physiques de "nature" : simple discours ou réalité spatiale ?", mémoire de Master 1 géographie, université Savoie Mont Blanc 108 p.

THENOZ M. (1982). Les paysages humanisés du Parc national des Écrins, *Géocarrefour*, 77-4, p. 391-400

TISSERON S. (2023) "La TikTokisation du monde", blog personnel, 4 p.

VLES V. (2017). " Hésitations et recompositions dans la gestion des flux de fréquentation dans les sites naturels exceptionnels", *Via Tourisme Review*, 12 p.

VLES V. (2014). " Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels". *Varia*, 19 p.

Littérature grise

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Fédération Française de Randonnée (2024). *Sentiers de montagne en France, identifier, évaluer, agir*, 108 p.

Asters (2024). *Note technique de l'outil de réservation du bivouac en réserves naturelles*. 24 p.

Atout France (2013). *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris : Atout France / DATAR / ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 114 p.

Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (2024). *Dossier de demande de permis d'aménager, Valorisation du site et requalification du chalet-hôtel du Gioberney*. 24 p.

Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (2024). *Notice APS, Valorisation du site du Gioberney*. 30 p.

Communauté de communes du Briançonnais (2024). *Évolution du service de transport et des accès à la Haute-Clarée*. Inddigo, 45 p.

Département des Hautes-Alpes (2022) *Documentation du projet de réaménagement du Col du Lautaret dans le cadre du projet Grand Col*, groupe ELEGIA. 52 p.

INRAE (2021). *Si près, si loin : ce que la Covid a changé dans notre façon de profiter de la nature*. 5p

Mountain Wilderness (2024). *Droit d'accès à la nature : pourquoi les arguments des propriétaires ne tiennent pas*. 10 p.

OFB (2022). *Recueil d'expériences sur la gestion de la fréquentation post-covid dans les espaces naturels français*. 299 p.

OFB (2021). *Essor et diversification des activités de loisirs : quels effets sur la faune sauvage ? Exemple du chamois dans la réserve des Bauges*. 18 p.

PNE (2002). *La fréquentation touristique de la zone centrale du Parc national des Écrins, été 2001*, enquête quinquennale, 51p.

PNE (2006). *2006 - Enquête de fréquentation*, synthèse du rapport de l'enquête 2006, méthode, résultats, évolutions, analyses, résultats par secteurs, 15 p.

PNE (2011). *Enquête de fréquentation touristique du Parc national des Écrins - Été 2011*, note de synthèse, restitution des résultats d'enquêtes, 166p.

BOUCHEZ M. PNE (2022). *Enquêtes de terrain pour la connaissance qualitative des visiteurs de sites*, BOUCHEZ M, 20p.

PNE (2023). *50 ans de savoir-faire et de protection*. 37 p.

PNE (2023). *La fréquentation touristique du parc national des Écrins*. Résultats de l'enquête terrain, 10p.

PNE (2024). *Enquête de fréquentation sur la période estivale 2024 au sein du Parc national des Écrins*, LAROCHE D, 60p.

Réseau des Grands Sites de France (2024). *La gestion durable de la fréquentation dans les Grands Sites de France*. 72 p.

Articles de presse

“Aux États-Unis, les Parcs naturels face au tourisme de masse” (2022, 17 mai). *Reporterre*.

<https://reporterre.net/Aux-Etats-Unis-les-Parcs-naturels-face-au-tourisme-de-masse>

“Catastrophe de La Bérarde : malgré la fermeture de la route, le lac Lauvitel a connu une fréquentation soutenue” (2024, 07 septembre). *France Bleu*.

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/catastrophe-de-la-berarde-malgre-la-fermeture-de-la-route-le-lac-lauvitel-a-connu-une-frequentation-soutenue-3094819>

“Dans les pays scandinaves, le droit à la “nature” permet à chacun de profiter des espaces naturels” (2023, 18 mars). *Positiva*. <https://positivr.fr/dans-les-pays-scandinaves-le-droit-a-la-nature-permet-a-chacun-de-profiler-des-espaces-naturels/>

“Doit-on parler de surfréquentation ou de mal-fréquentation ?” (2022, 12 novembre). *Le Dauphiné Libéré*. <https://www.ledauphine.com/societe/2022/11/12/hautes-alpes-isere-Parc-national-des-Écrins-doit-on-parler-de-surfréquentation-ou-de-mal-frequentation>

“Faire payer l'entrée dans les Parcs nationaux français ? Une idée émergente délicate à assumer politiquement” (2020, 13 février). *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/13/faire-payer-l-entree-dans-les-Parcs-nationaux-francais-une-idee-emergente-delicat-a-assumer-politiquement_6029386_3244.html

“Le cirque de Saint-Même à guichets fermés” (2022, 03 juillet). *Le Dauphiné Libéré*.

<https://www.ledauphine.com/economie/2022/07/03/isere-savoie-saint-pierre-d-entremont-frequentation-touristique-le-cirque-de-saint-meme-a-guichets-fermes>

“Les communes réglementent la fréquentation du plateau d’Emparis” (2023, 10 juillet). *Le Dauphiné Libéré*.

<https://www.ledauphine.com/environnement/2023/07/10/isere-hautes-alpes-oisans-Écrins-les-communes-reglementent-la-frequentation-du-plateau-d-emparis>

“Réservation à Sugiton, la fréquentation divisée par 10 mais sans effet de report dans les autres calanques” (2024, 26 août). *La Provence*.

<https://www.laprovence.com/article/region/3491025140935115/reservation-a-sugiton-la-frequentation-divisee-par-10-mais-sans-effet-report-dans-les-autres-calanques>

“Trop, c’est trop ! Comment, face à la surfréquentation, les sites naturels s’organisent-ils ?” (2022, 12 juillet). *Outside*. [https://www.outside.fr/trop-cest-trop-comment-face-a-la-surfrquentation-les-sites-naturels-](https://www.outside.fr/trop-cest-trop-comment-face-a-la-surfrquentation-les-sites-naturels-sorganisent/#:~:text=Foul%C3%A9s%20par%20des%20milliers%20de,dans%20les%20Écrins%20en%202020)

[sorganisent/#:~:text=Foul%C3%A9s%20par%20des%20milliers%20de,dans%20les%20Écrins%20en%202020](https://www.outside.fr/trop-cest-trop-comment-face-a-la-surfrquentation-les-sites-naturels-sorganisent/#:~:text=Foul%C3%A9s%20par%20des%20milliers%20de,dans%20les%20Écrins%20en%202020)
[20](https://www.outside.fr/trop-cest-trop-comment-face-a-la-surfrquentation-les-sites-naturels-sorganisent/#:~:text=Foul%C3%A9s%20par%20des%20milliers%20de,dans%20les%20Écrins%20en%202020)

Documentation audiovisuelle

“Comment protège-t-on la “nature” en France ?”, 2021, *Le Monde en cartes*, 11 min.

“Le Parc national des Écrins, un site d'exception menacé par le réchauffement climatique”, 2024, *Public Sénat*, 4 min.

“Les 11 Parcs nationaux de France, engagés pour la nature”, 2021, *Parcs nationaux de France*, 3 min.

SITOGRAFIE

Lors de la réalisation de cet atelier d'aménagement, entre septembre 2024 et février 2025, les liens ci-dessous ont été régulièrement consultés

Offices de tourisme

Office de tourisme d'Orcières-Merlette. <https://www.orcieres.com/fr/office-de-tourisme/fiche-detail/office-de-tourisme-dorcieres/>

Office de tourisme de l'Oisans. <https://www.bourgdoisans.com/preparer/office-de-tourisme/>

Office de tourisme de l'Oisans. <https://www.oisans.com/>

Office de tourisme des Hautes-Vallées. <https://www.hautesvallees.com/>

Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar. <https://www.champsaur-valgaudemar.com/a-voir-a-faire/infos-pratiques/loffice-de-tourisme/>

Office de tourisme du Pays des Écrins. <https://www.paysdesEcrins.com/>

Office de tourisme Serre-Chevalier, vallée de Briançon. <https://www.serre-chevalier.com/fr/station/infos-pratiques/office-tourisme>

Communes

Mairie de Bourg d'Oisans. <https://www.mairie-bourgdoisans.fr/>

Mairie de Champoléon. <https://mairiedechampoleon.fr/>

Mairie de La Chapelle-en-Valgaudemar. <https://www.champsaur-valgaudemar.com/offres/mairie-la-chapelle-en-valgaudemar-la-chapelle-en-valgaudemar-fr-2792237/>

Mairie de La Grave. <https://lagrave-lameije.fr/>

Mairie de Villar d'Arène. <https://villardarene.fr/>

Mairie des Deux-Alpes. <https://www.mairie2alpes.fr/>

Communautés de communes

Communauté de communes de l'Oisans. <https://www.ccoisans.fr/>

Communauté de communes du Briançonnais. <https://www.ccbrianconnais.fr/>

Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar. <https://www.champsaur-valgaudemar.com/accueil-cccv/>

Régions et départements

Région AURA. <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Département de l'Isère. <https://www.isere.fr/>

Région PACA.. <https://www.maregionsud.fr/>

Département des Hautes-Alpes. <https://www.hautes-alpes.fr/>

Fédérations sportives

Fédération française de Randonnée. <https://www.ffrandonnee.fr/>

Fédération française de Randonnée, section départementale des Hautes-Alpes.
<https://haute-savoie.ffrandonnee.fr/>

Fédération française des clubs alpins et de montagne. <https://www.ffcam.fr/>

Parcs nationaux

Parc national de Forêts. <https://forets-Parcnational.fr/fr>

Parc national de la Vanoise. <https://www.vanoise-Parcnational.fr/fr>

Parc national de Port-Cros. <https://portcros-Parcnational.fr/fr>

Parc national des Calanques. <https://www.calanques-Parcnational.fr/fr>

Parc national des Cévennes. <https://www.cevennes-Parcnational.fr/fr>

Parc national des Écrins. <https://www.Écrins-Parcnational.fr/decouvrir-le-Parc-national-des-Écrins>

Parc national des Pyrénées. <https://www.pyrenees-Parcnational.fr/fr>

Parc national du Mercantour. <https://www.mercantour-Parcnational.fr/fr>

Parc national Suisse. <https://nationalpark.ch/fr/>

Parco Nazionale Gran Paradiso. <https://www.pngp.it/fr/Parc-national>

Parco Nazionale dello Stelvio. <https://www.in-lombardia.it/fr/o%C3%B9-aller-en-lombardie/valtellina/Parco-nazionale-dello-stelvio>

Nationalpark Höhe Tauern. <https://hohetauern.at/de/>

National Park Acadia. <https://www.nps.gov/acad/index.htm>

Parcs naturels régionaux

Parc naturel régional de Chartreuse. <https://www.Parc-chartreuse.net/>

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. <https://www.Parc-pyrenees-catalanes.fr/>

Parc naturel régional du Haut-Jura. <https://www.Parc-haut-jura.fr/>

Parc naturel régional du massif des Bauges. <https://Parcdesbauges.com/>

Parc naturel régional du Queyras. <https://www.pnr-queyras.fr/>

Refuges et hébergements touristiques

Refuge du Tourond. <https://www.Écrins-Parcnational.fr/refuges/refuge-tourond>

Refuge de l'Alpe de Villar d'Arène. <https://refugealpedevillardarene.ffcam.fr/>

Refuge du Pigeonnier. <https://refugedupigeonnier.ffcam.fr/>

Refuge du Plan du Lac. <https://refuge-plandulac.vanoise.com/>

Refuge Adèle Planchard. <https://www.refuge-adele-plancharard.com/>

Refuge du Pavé. <https://refugedupave.ffcam.fr/>

Chalet-Hôtel du Gioberney. <https://gioberney.com/>

Lauvitel Lodge. <https://lelauvitel.com/fr/>

Outils en ligne (cartographie et randonnée)

Outdoorvision. <https://outdoorvision.fr/>

Géoportail. <https://www.geoportail.gouv.fr/faq>

CamptoCamp. <https://www.camptocamp.org/>

Visorando. <https://www.visorando.com/>

Komoot. <https://www.komoot.com/fr-fr>

VisuGPX. <https://www.visugpx.com/>

Locus Map. <https://www.locusmap.app/>

Rando Écrins. <https://www.Écrins-Parcnational.fr/rando-Écrins>

Autres

Refuges Sentinelles. <https://refuges-sentinelles.org/>

Lac Sentinelles. <https://www.lacs-sentinelles.org/>

Marque Esprit Parc national. <https://www.espritParcnational.com/>

Grand Tour des Écrins. <https://www.grand-tour-Écrins.fr/>

BiodivTourAlps. <https://interreg-alcotra.eu/fr/biodivtouralps>

Interreg France-Italie ALCOTRA. <https://www.interreg-alcotra.eu/fr>

Info Routes 05. <https://inforoute.hautes-alpes.fr/www/index.html>

Itinisère. <https://www.itinisere.fr/fr/infos-route/140/TrafficInfo>

Asters. <https://www.cen-haute-savoie.org/>

Réseau des Grands Sites de France. <https://www.grandsitedefrance.com/>

Station des 2 Alpes. <https://www.les2alpes.com/hiver/skier-aux-2-alpes/domaine-skiable/>

Friends of Acadia. <https://friendsofacadia.org/>

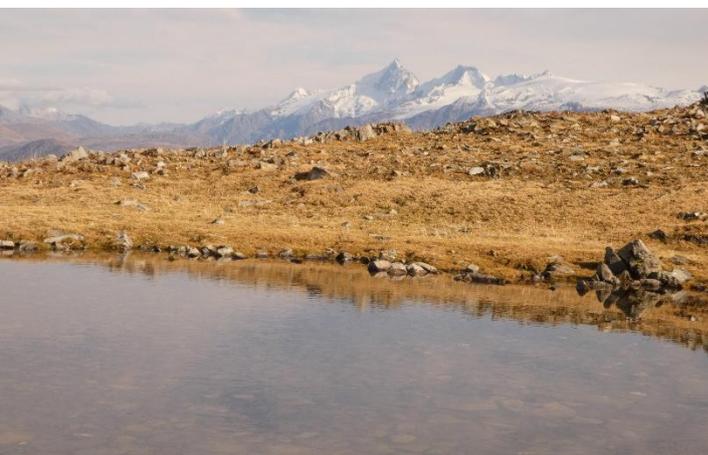
Photographie 156 – Vallée de Serre-Chevalier, le Casset, octobre 2024. LM, LB, GD



Annexes

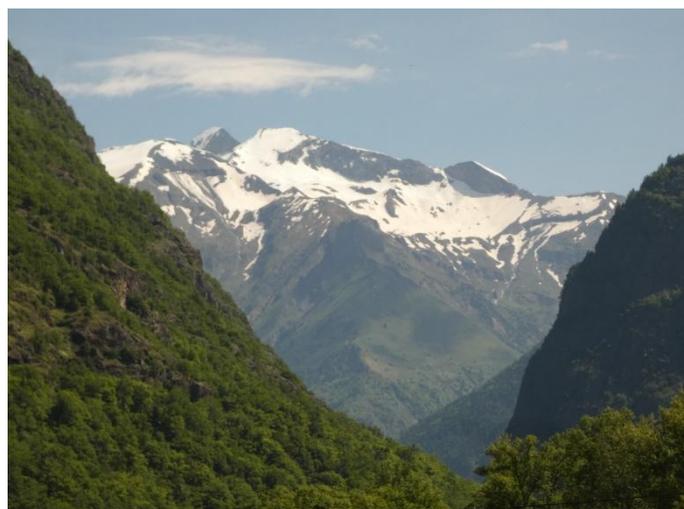


ANNEXE 1– Planche photographique : Les paysages de l’Oisans

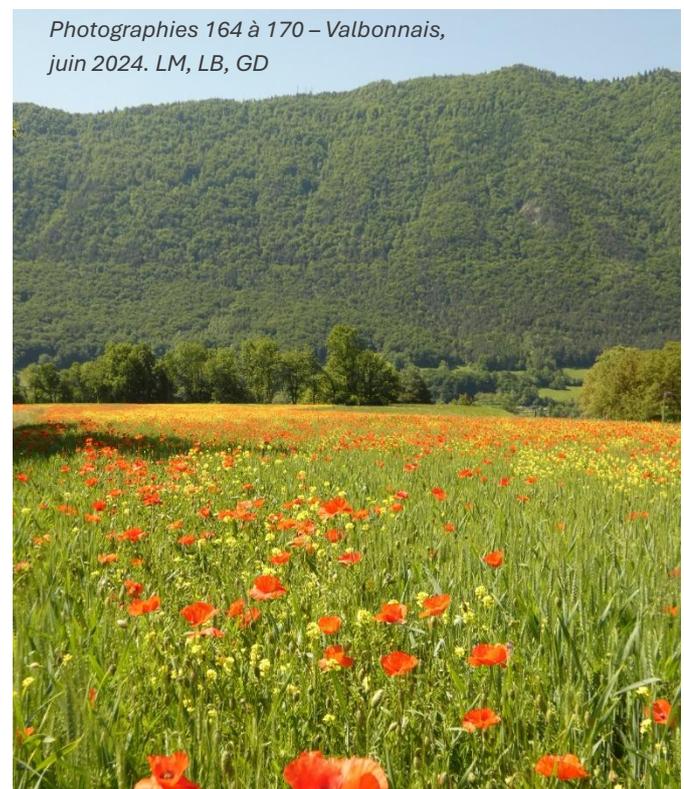


*Photographies 157 à 163 – Oisans depuis le
Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD*

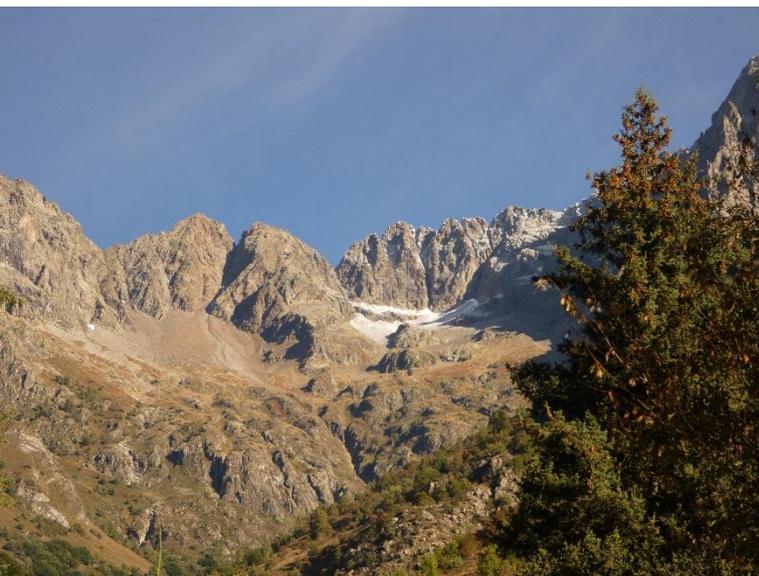
ANNEXE 2 – Planche photographique : Les paysages du Valbonnais



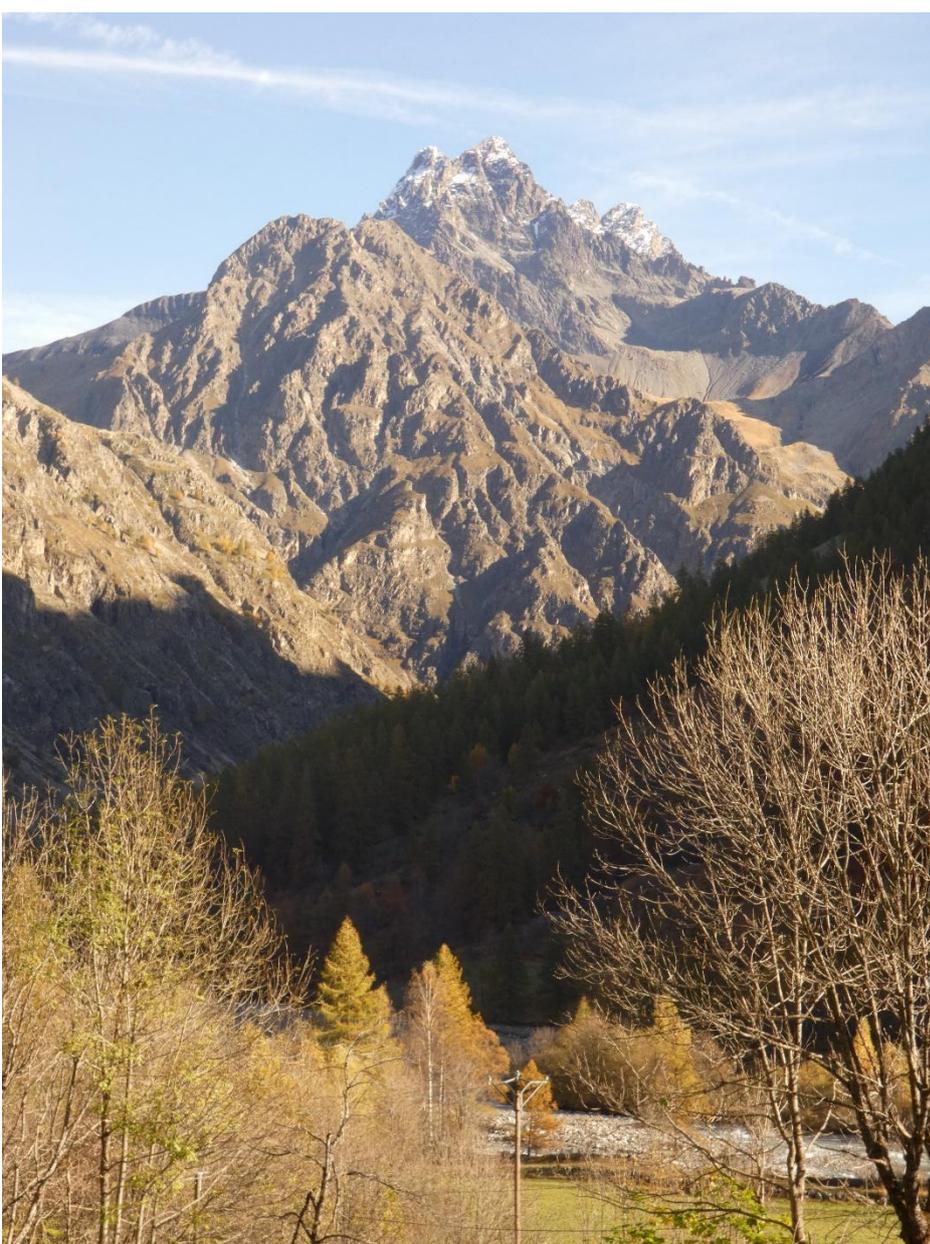
*Photographies 164 à 170 – Valbonnais,
juin 2024. LM, LB, GD*



ANNEXE 3 – Planche photographique : Les paysages du Valgaudemar



ANNEXE 4– Planche photographique : Les paysages du Champsaur



ANNEXE 5 – Planche photographique : Les paysages du Briançonnais



ANNEXE 6- Présentation d'une grille d'entretien type

Grille d'entretien – Madame Elodie Lefebvre

Directrice de l'Office de tourisme des Hautes-Vallées (La Grave, La Clarée, L'Izoard)
28/11, 38 route des grands cols, La Grave, 10h

Général

- Pouvez-vous vous présenter, nous expliquer votre fonction et vos missions au quotidien ?
- Quels sont les sites emblématiques des trois territoires constitutifs des Hautes-Vallées ?

A propos du Sentier des Crevasses

- Quelles sont les grandes évolutions de la fréquentation du sentier que vous avez pu constater ces dernières années ?
- Comment l'OT fait-il la promotion du site ? Encourage-t-il sa fréquentation ?
- Quels retours avez-vous de la part des visiteurs ou des locaux sur la gestion et la qualité du sentier ?
- Est-ce un site majeur à l'échelle du territoire touristique ou d'autres le concurrencent-ils ?
- Comment caractériseriez-vous les échanges et les relations entre OT et PNE ? La coopération est-elle la norme ?
- Lorsque vous communiquez sur le sentier en office, rappelez-vous la réglementation du Parc au visiteur en face de vous ?
- La réglementation du Parc est-elle inscrite sur le site de l'OT ou dans les publications des réseaux sociaux ?
- Y'a-t-il trop de fréquentation sur le site ? Faut-il diminuer sa promotion ? Faut-il toujours publier des photographies incroyables et attirantes pour promouvoir un site ?
- Que penseriez-vous de rendre accessible le sentier aux PMR, cela vous semble faisable ? L'OT pourrait-il communiquer dessus ?
- La communication et la promotion autour du site a-t-elle évolué ces derniers temps ?
- Au vu des coûts d'entretiens élevés, pensez-vous qu'il faille maintenir ce niveau de services ou faudrait-il stopper le sentier au belvédère ?
- Que pensez-vous de la perception de l'entrée en zone cœur depuis le parking ? La signalétique en place vous convient-elle ?

A propos de Névache

- Quelles sont les grandes évolutions de la fréquentation du sentier que vous avez pu constater ces dernières années ?
- Comment l'OT fait-il la promotion du site ? Encourage-t-il sa fréquentation ?
- Quels retours avez-vous de la part des visiteurs ou des locaux sur la gestion et la qualité du secteur (vis-à-vis des navettes notamment) ?
- Les navettes vous semblent-elles être une solution d'avenir ?
- Faudrait-il généraliser leur fonctionnement sur d'autres territoires ? Selon quels critères de fréquentation ou d'accessibilité ?
- Quel est l'effet de la hausse du prix des navettes selon vous ? Y'a-t-il des reports sur d'autres sites ? La montagne devient-elle inaccessible pour des populations moins favorisées ?

Ces questions sont indicatives et non-exhaustives, elles suivent une trame mais peuvent évoluer en fonction du déroulement de l'entretien

Figure 71 - Exemple de grille d'entretien. Réalisation : LM, LB, GD, novembre 2024



ANNEXE 7 – Invitation et programme de la journée d'échange du 29/11/24



Parc national
des Écrins



JOURNÉE D'ÉCHANGE DE LA DESTINATION PARC NATIONAL DES ÉCRINS SUR LE TOURISME, LA MOBILITÉ ET LA FRÉQUENTATION

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

09H15 À 16H30

LE MONÉTIER-LES-BAINS

En présence de

Arnaud Murgia, président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins

Ludovic Schultz, directeur du Parc national des Écrins

Agnès Rossi, conseillère régionale et présidente de la Commission Tourisme de la Région Sud

Le parc national des Écrins est un territoire positionné sur l'écotourisme, l'alpinisme et l'itinérance. Depuis 2023, avec l'appui de la Région Sud et de l'ANCT, le Parc national, 8 Offices de tourisme et l'ADDET 05 collaborent pour la structuration et la valorisation de la destination. Le territoire est également fortement impacté par les épisodes climatiques qui viennent perturber certaines offres touristiques (randonnée, refuges, accès aux sites majeurs, etc) ce qui nécessite d'agir ensemble sur l'adaptation.

La journée que nous proposons a pour objectifs de :

- > Présenter la **Destination Parc national des Écrins**
- > Partager des expériences en matière de **mobilité**, de **gestion du bivouac** et d'information sur **l'état des sentiers et des accès**
- > Se projeter sur des **collaborations** entre le Parc, les collectivités, les Offices de tourisme et les socio-professionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



CHAMPSAUR
VALGAUDEMAR

Matheysime
territoire des Alpes

Plays
des ÉCRINS



alpes
DU SUD



Serre Chevalier Vallée
Briançon

Serre-Ponçon

le QUEYRAS
GUILLESTRE - MONT VISO

OISANS



ALPES
ISÈRE



Parc national
des Écrins

PROGRAMME

JOURNÉE D'ÉCHANGE DE LA DESTINATION PARC NATIONAL DES ÉCRINS SUR LE TOURISME, LA MOBILITÉ ET LA FRÉQUENTATION

**VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024 DE 09H15 À 16H30
LE MONÉTIER-LES-BAINS - SALLE DU DÔME**

09h15 Café

09h45 Mot d'accueil

10h00 Retours d'expériences et présentations :

1. LA GESTION DU BIVOUAC DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Juliette Buret - Chargée de projet - Asters, Conservatoire des espaces naturels 74
La réservation du bivouac dans les réserves naturelles de Haute-Savoie

Nicolas Ponson - Chargé du projet Alcotra BiodivTourAlps au Parc national de la Vanoise
La gestion du bivouac autour des refuges dans le cœur de parc

2. LA COMMUNICATION SUR L'ÉTAT DES SENTIERS ET DES ACCÈS : L'EXEMPLE DE L'ÉTÉ 2024

Caroline Sillon - Directrice d'Oisans Tourisme

Pierrick Navizet - Chef du service accueil-communication du Parc national des Écrins

3. LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DU TOURISME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ÉCRINS

Mathias Magen - Chargé de mission tourisme du Parc national des Écrins

11h30 Présentation de la Destination Parc national des Écrins

12h30 Buffet offert par le Parc national des Écrins

13h30 Ateliers participatifs thématiques :

1. Comment améliorer collectivement la mobilité touristique dans les vallées des Écrins ?
2. Collecter et diffuser l'information sur l'état des sentiers et des accès : quelle organisation et quel niveau de précision ?
3. Comment accueillir et informer les randonneurs en bivouac dans et autour des refuges ?

15h30 Restitution, synthèse des 3 ateliers et identification des pistes de travail

16h30 Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact

evenement@ecrins-parcnational.fr
04 92 40 20 10

Comment venir ?

Salle du Dôme - Pré Chabert
05 220 Le Monétier-les-Bains

Pensez au covoiturage !

La liste des participants intéressés par le covoiturage sera envoyée 7 jours avant l'événement

Inscription obligatoire via ce formulaire **avant le 20 novembre 2024** > <https://forms.gle/yDpbxmESbcC4Ka8H8>

Venir la veille et dormir sur place

www.serre-chevalier.com/fr/hebergements

Chez les bénéficiaires de la marque Esprit parc national, à proximité

- Gîte l'Aiguillette du Lauzet : www.gite-aiguillette.com
- Gîte-Hôtel Le Rebanchon : www.lerebanchon.com
- Maison Alliey : www.alliey.com
- Gîte Le Flourou : www.leflourou.com
- Auberge le Choucas : www.aubergeduchoucas.com

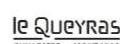


Figure 72 – Invitation à la journée d'échange du 29/11, PNE



ANNEXE 8 - Planche photographique : Exemples de panneaux routiers indiquant le Parc sur les axes majeurs (Briançon – Gap / Gap – Grenoble / Grenoble – Briançon)



Photographie 189 – Panneau d'indication du Valbonnais, route Napoléon, décembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 191 – Panneau d'indication du Valgaudemar, route Napoléon, décembre 2024. LM, LB, GD



Photographie 190 – Panneau d'indication du Vénéon et du Lauvitel, Oisans, axe Grenoble – Briançon, novembre 2024. LM, LB, GD

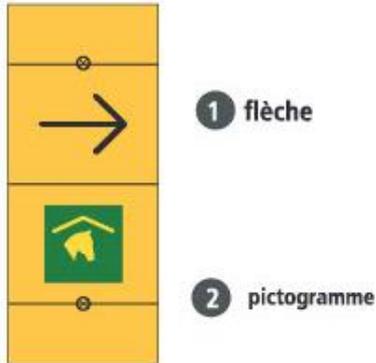
Photographie 192 – Panneau d'indication du Champsaur, route Napoléon, octobre 2024. LM, LB, GD



ANNEXE 9 – Extrait de la charte graphique : conception des balises (pour la signalétique expliquant le marquage tricolore **SI** elle peut être placée sur un élément déjà présent (arbre par exemple). Le type **E-12** est à privilégier.

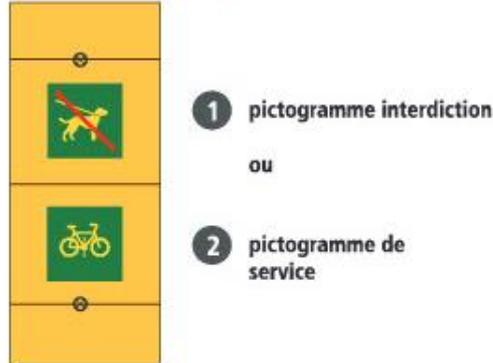
Conception graphique des balises

• Balise directionnelle



Interdiction d'utiliser un pictogramme d'interdiction sur une balise directionnelle

• Balise de réglementation et services



• Balise conjoncturelle



Balise D7 : 1 à 4 lignes
E12 : 1 à 3 lignes
F20 : 1 à 2 lignes



• Fixation

- > les balises sont fixées sur des poteaux bois diamètre 10 cm (avec bride ou méplat)
- > la hauteur de principe des poteaux bois est de 120 cm hors sol
- > des murs et des rochers peuvent également servir de support si nécessaire (collage ou vissage).

• Association

- > Il est possible d'associer des balises de même type
- > Il est interdit d'associer des balises de types différents
- > Seules les balises D-7 directionnelles ou de réglementation peuvent être associées à des panneaux directionnels ou de situation lorsqu'ils sont fixés sur un seul poteau.

Important

Les dimensions des pictogrammes varient selon les tailles de panneaux

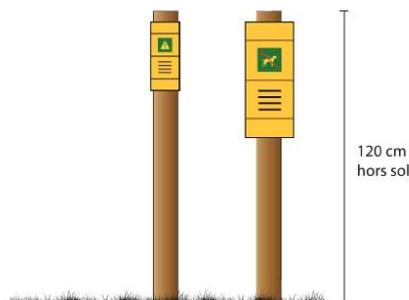
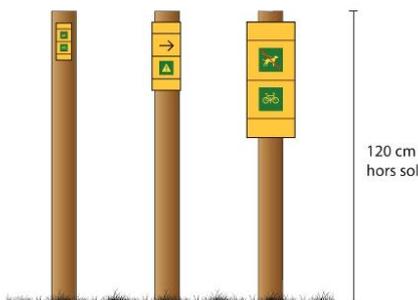
ANNEXE 10 – Extrait de la charte graphique : conception des balises (pour la signalétique expliquant le marquage tricolore **SI** elle ne peut être placée sur un élément déjà présent (arbre par exemple). Le type **E-12** est à privilégier.

• **Balises directionnelles, de réglementation et de service**

Elles confirment une direction ; seules ou associées à un pictogramme service. Elles rappellent la réglementation et les services proposés avec l'utilisation de pictogrammes.

• **Balises conjonctuelles**

Elles signalent un événement ou une situation propre au site. (Danger ou passage délicat). Elles peuvent être temporaires. Elles sont composées d'un pictogramme et d'un texte gravé en dessous



type D-7
1 à 4 lignes

type E-12
1 à 3 lignes

type F-20
1 à 2 lignes

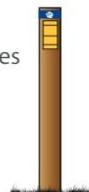
type E-12
1 à 3 lignes

type F-20
1 à 2 lignes

La taille des balises est à adapter en fonction de la fréquentation et de la lisibilité

• **Baguette identitaire**

Les balises peuvent être utilisées avec une baguette identitaire (voir p45)

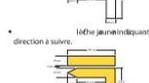
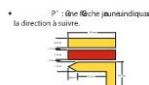
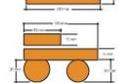
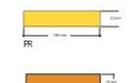
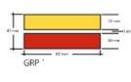
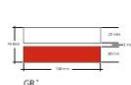


Le balisage complémentaire à la peinture

• **Balisage complémentaire à la peinture**

Le changement de direction

Pour prévenir le promeneur d'un changement de direction, on rajoute à la balise de continuité :



La mauvaise direction

Le balisage de «mauvaise direction» est représenté par une croix de St André indiquant qu'il ne faut pas s'engager sur cette voie



Si un sentier du parc national emprunte le même itinéraire qu'un PR ou GR, le balisage complémentaire à la peinture est utilisé sur la partie commune selon la norme FFRP. (www.ffrandonnee.fr)

Hors GR ou PR sur un sentier du parc national qui nécessite d'être lisible, c'est la même norme qui s'applique. (Soumis à autorisation du directeur dans le cœur du parc national).

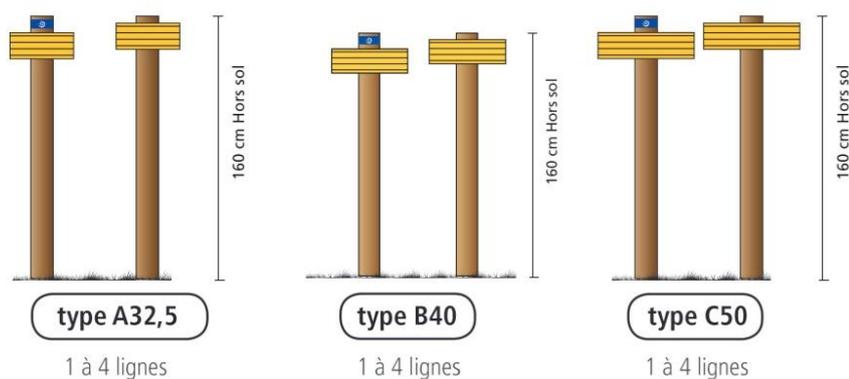
ANNEXE 11 – Extrait de la charte graphique : conception des balises (pour la signalétique expliquant le sens de la boucle du Lauvitel). Le type **B-40** est à privilégier.

Typologie des panneaux et balises

• Panneau directionnel

Il signale les destinations, les directions et les éloignements (en heures de marche).

Il peut aussi indiquer l'existence d'un service ou une réglementation particulière (à l'aide d'un pictogramme ou d'une balise D7 avec pictogramme P.49).



• Panneau de situation

Il marque l'arrivée à un lieu dit et en indiquent l'altitude en montagne. Il peut aussi indiquer l'existence d'un service ou d'une réglementation spécifique au site concerné (pictogramme collé à la suite du texte ou balise D7 avec pictogramme).



ANNEXE 12 – Extrait de la charte graphique : les pictogrammes d’interdiction
 (pictogramme **068** pour indiquer l’interdiction de la baignade en zone cœur)

Les pictogrammes d’interdiction



Pas de chien même tenu en laisse
011



Ni bruit, ni dérangement
012



Ni cueillette, ni prélèvement
021



Pas d'arme
022



Pas de pêche à moins de cinquante mètres du rivage
023



Pas de pêche sous-marine
024



Ne pas pêcher avec des engins motorisés
025



Pas de déchet
031



Pas de feu
033



Ne pas fumer
034



Ne pas nourrir les marmottes
036



ne pas toucher les gravures
037



Ne pas marcher sur les gravures
038



Ne pas toucher les gravures avec des objets
039



Ne pas stationner en dehors des espaces prévus
040



Camping interdit
041



Bivouac interdit
042



Camping-car interdit
043



Pas de voiture
051



Pas de moto
052



Pas de vélo tout terrain
053



Pas de mouillage
054



Pas d'activité équestre
055



Pas de deltaplane ou autres sports aériens
056



Pas de parapente ou autres sports aériens
057

>> les pictogrammes ont un dessin spécifique. Ils figurent tous dans cette charte graphique. Il est interdit d'en utiliser d'autres. S'adresser à Parcs nationaux de France pour toute demande particulière ou complémentaire.

Les pictogrammes d'interdiction



Ne pas sortir des sentiers
058



Pas de lavage de voiture
059



Ne pas prélever de minéraux
060



Ne pas prélever d'animaux
061



Pas de pêche à la nasse
062



chalutage interdit
063



Concours de pêche interdit
064



Collecte des tortues interdite
065



Pas de cueillette de champignons
066



Ne pas porter atteinte à la flore marine
067



Baignade interdite
068



Ne pas déranger la faune sauvage
069



Réchaud à gaz interdit
070



Ne pas jeter de déchets biodégradables ou non
071



Bivouac sous tente interdit
072

>> Les annexes techniques sont consultable page 93



ANNEXE 13 – Modèle de potelets garantissant une intégration paysagère et pouvant contenir les flux dans une direction précise, et matérialiser les accès. Applicable aux Crevasses, au Gieberney, et au Tourond.



Photographie 193 - Délimitation du nouveau parking des Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD

ANNEXE 15 – Projet de requalification du parking du pont du Drac (Champoléon) porté par la mairie en 2020, aujourd'hui abandonné.



Figure 73 - Projet de requalification du parking du pont du Drac, aujourd'hui abandonné. Mairie de Champoléon

ANNEXE 14 – Prototypes des 4 panneaux indiquant la zone de bivouac, à placer selon le lieu d'arrivée au site (pour que l'orientation de la carte corresponde avec la réalité)

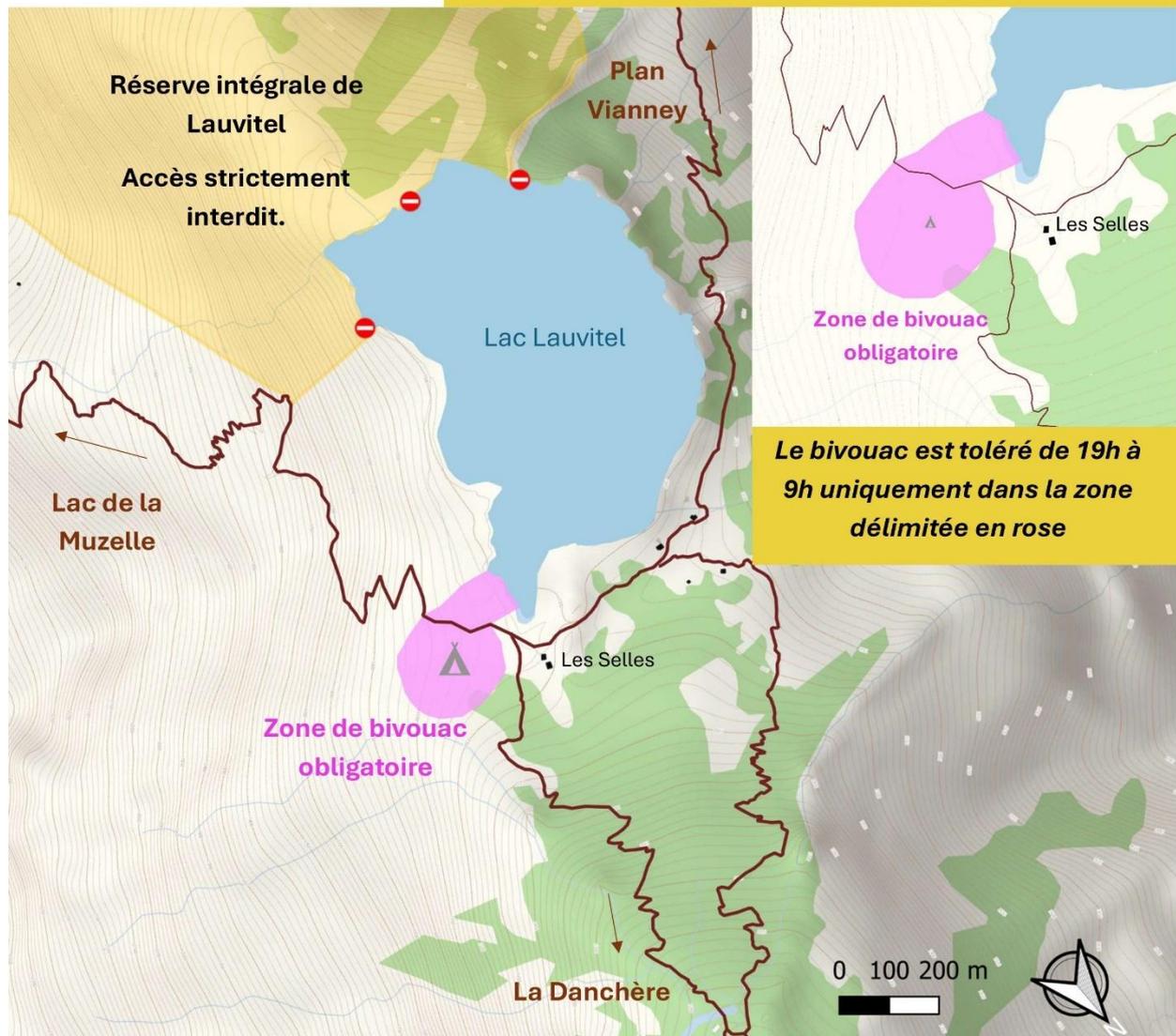
Arrivée depuis la Danchère



Parc national
des Ecrins

Site du Lauvitel

Réglementation du bivouac



Drones interdits



Ne jetez pas vos déchets



Feux interdits



Respectez le calme



Bivouac toléré de 19h à 9h

Tour du lac impossible

Barres rocheuses infranchissables

Renseignements

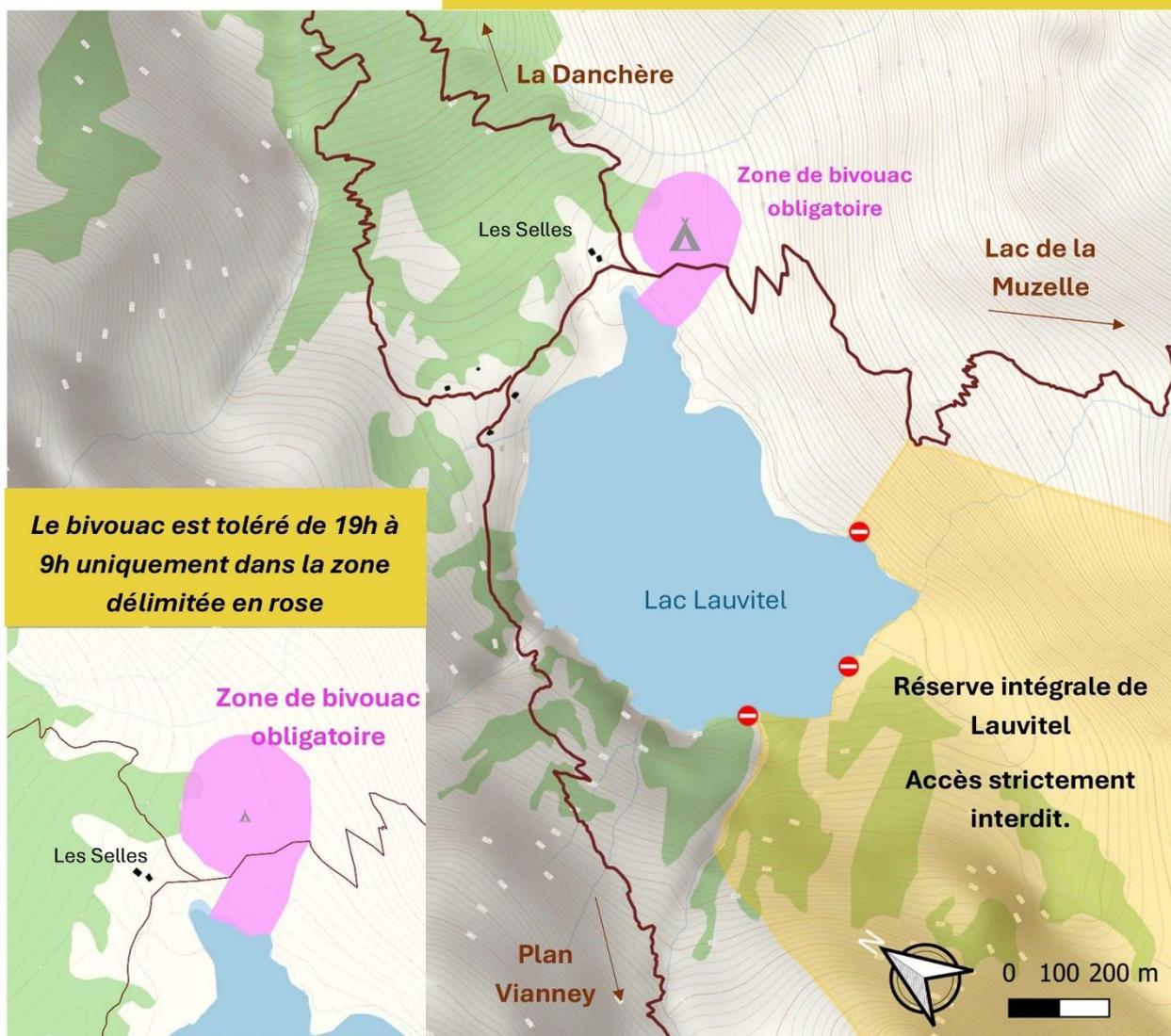
Maison du parc de l'Oisans
Le Bourg-d'Oisans
Tel. 04 76 80 00 51





Site du Lauvitel

Réglementation du bivouac



Le bivouac est toléré de 19h à 9h uniquement dans la zone délimitée en rose



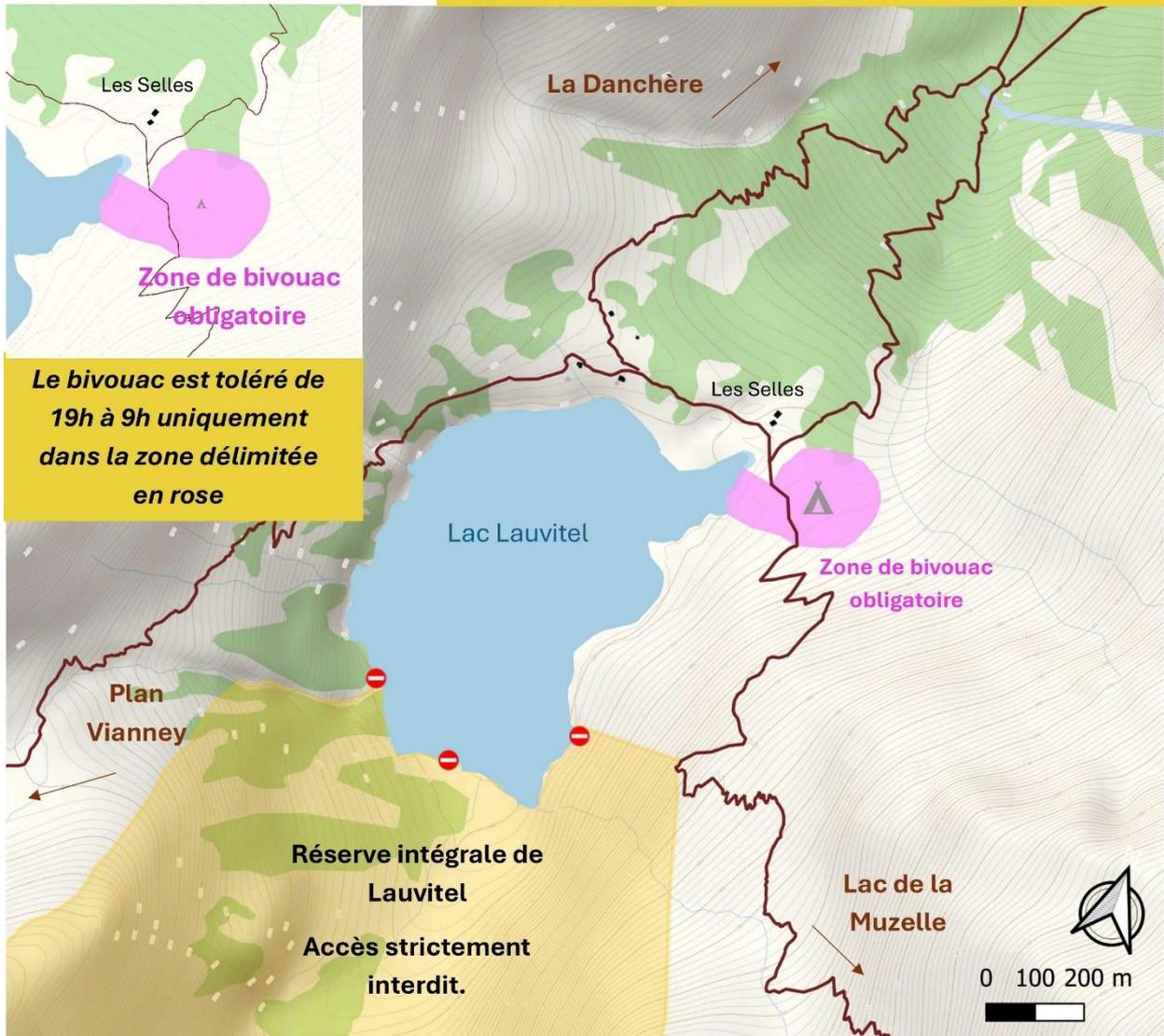
Drones interdits	Ne jetez pas vos déchets	Feux interdits	Respectez le calme	Bivouac toléré de 19h à 9h
Tour du lac impossible				
Barres rocheuses infranchissables				
Renseignements			Maison du parc de l'Oisans Le Bourg-d'Oisans Tel. 04 76 80 00 51	



Parc national
des Ecrins

Site du Lauvitel

Réglementation du bivouac



Drones interdits



Ne jetez pas vos déchets



Feux interdits



Respectez le calme



Bivouac toléré de 19h à 9h

Tour du lac impossible

Barres rocheuses infranchissables

Renseignements

Maison du parc de l'Oisans
Le Bourg-d'Oisans
Tel. 04 76 80 00 51



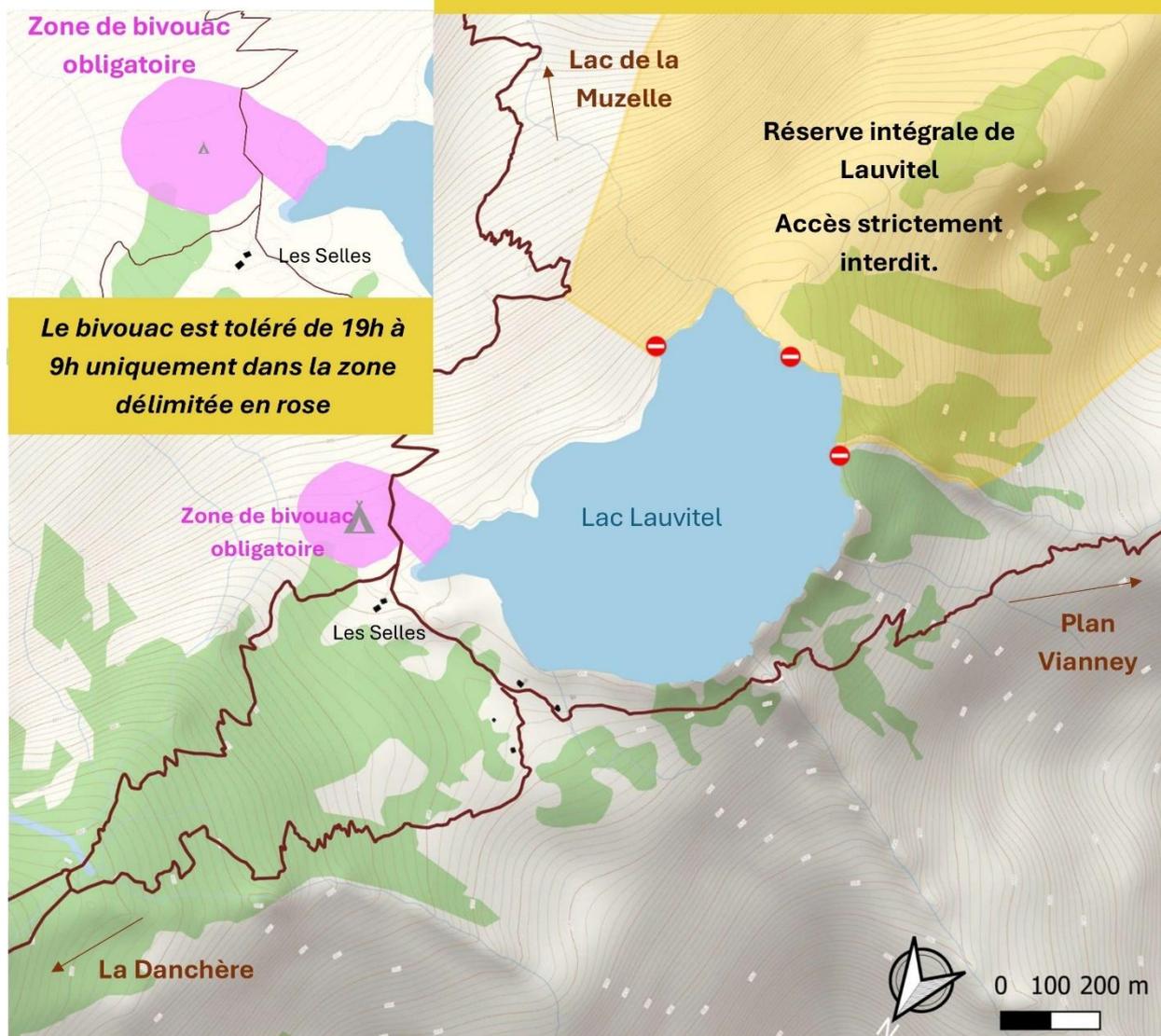
Arrivée depuis la Danchère (boucle inverse)



Parc national
des Ecrins

Site du Lauvitel

Réglementation du bivouac



Drones interdits



Ne jetez pas vos déchets



Feux interdits



Respectez le calme



Bivouac toléré de 19h à 9h

Tour du lac impossible

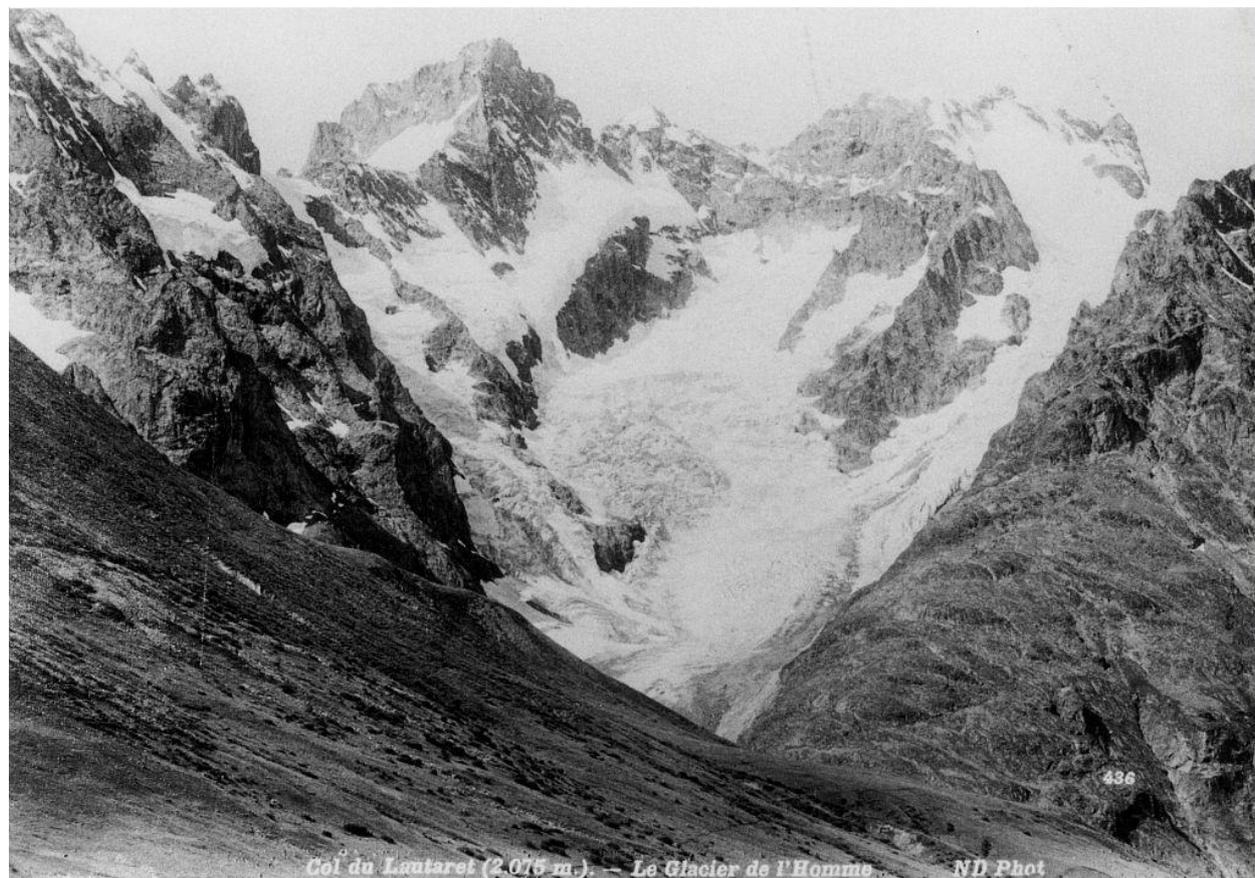
Barres rocheuses infranchissables

Renseignements

Maison du parc de l'Oisans
Le Bourg-d'Oisans
Tel. 04 76 80 00 51

Figures 74 à 78 - Prototypes et modélisation de nouvelle signalétique indiquant l'aire de bivouac du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025

ANNEXE 16 – Photographies recommandées pour l’installation d’une planche de prise de vue antérieure au belvédère des Glaciers.



2Photographie 194 – Vue sur le glacier du Lautaret, 2003. PNE

Photographie 195 – Vue sur le glacier du Lautaret, 1900. Archives départementales des Hautes-Alpes



Tables



Photographie 197 – Vue sur la vallée de Bourg d’Oisans depuis le plateau du Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD

TABLES

Table des entretiens

PARC NATIONAL DES ÉCRINS

NOM	FONCTION	DATE	LIEU	DUREE
Ludovic Schultz	Directeur	04/12/2024	Domaine de Charance, Gap	1h45
Samuel Sempé	Directeur adjoint	04/12/2024 & 11/12/2024	Domaine de Charance, Gap & Cours Master 1	1h45 & 1h30
Richard Bonet	Chef du service scientifique	19/11/2024 & 29/11/2024	Visioconférence & Le Monétier les bains	1h10 & 1h
Hélène Quellier	Cheffe de secteur du Briançonnais-Vallouise	30/10/2024 & 29/11/2024	Col du Lautaret, Crevasses & Le Monétier les bains	Terrain & 1h
Jean-François Lombard	Chef de secteur de l'Embrunais	25/11/2024	Appel téléphonique	45 min
Daniel Briotet	Chef de secteur du Champsaur-Valgaudemar	03/12/2024	Pont-du-Fossé, Champsaur	1h45
François Couilloud	Chef de secteur intérim Oisans - Valbonnais, conservateur de la réserve intégrale du Lauvitel	26/11/2024	Maison du Parc, Bourg d'Oisans	1h50
Stéphane D'Houwt	Responsable sentiers et signalétique	18/11/2024	Appel téléphonique	1h30
Clotilde Sagot	Chargée de missions mesures physiques et Lacs Sentinelles	02/12/2024	Domaine de Charance, Gap	1h30
Catherine Garin	Chargée de l'animation de la Charte	29/11/2024	Le Monétier les Bains	30min
Vincent Nobili	Garde-moniteur, attitré à la commune de Champoléon	21/10/2024 & 03/12/2024	Vallon du Tourond & maison du Parc, Saint-Jean Saint-Nicolas	Terrain & 20min
Jérôme Armand	Garde-moniteur, Bourg d'Oisans, attitré au vallon du Lauvitel	07/10/2024 & 27/11/2024	Lac Lauvitel & maison du Parc, Bourg d'Oisans	Terrain & 40min
Olivier Varluzelle	Garde-moniteur, attitré à la commune de La Chapelle-en-Valgaudemar	25/09/2024	Gioberney et Lauzon	Terrain
Guilhem Barneix	Garde-moniteur, attitré aux communes de La Grave et Villar d'Arène	30/10/2024	Col du Lautaret, Crevasses	1h30
Rodolphe Papet	Technicien patrimoine, maire de Saint Jean Saint Nicolas	03/12/2024	Saint-Jean-Saint-Nicolas	1h45

SPHERE UNIVERSITAIRE



Alice Nikolli	Maîtresse de conférences en géographie, Université Savoie Mont Blanc	15/11/2024	Université Savoie Mont Blanc	1h
Vincent Vlès	Professeur émérite des universités, aménagement et urbanisme, Université de Pau et des pays de l'Adour	09/12/2024	Visioconférence	1h40

HABITANTS ET SOCIO-PROFESSIONNELS

Stéphane Chevalier	Gardien du refuge du Tourond	21/10/2024 & 29/11/2024	Journée terrain au Tourond & Le Monétier les bains	Journée & 45 min
Lucien Mariotte	Chargé de mission sentiers et itinéraires, FFRandonnée Hautes-Alpes	18/11/2024	Visioconférence	45 min
Philip Chenal	Accompagnateur en Moyenne Montagne dans le Champsaur	02/12/2024	Orcières-Merlette	1h10
Jean-François Perrier	Responsable du chalet-hôtel du Gioberney	09/12/2024	Appel téléphonique	35 min
Caroline Purhardt	Gérante Lauvitel Lodge	29/11/2024	Le Monétier les Bains	1h30
Cédric Bertano	Accompagnateur en Moyenne Montagne, compagnie des guides de Serre-Chevalier	29/11/2024	Le Monétier les Bains	45 min
Emmanuel Rey	Accompagnateur en Moyenne Montagne, compagnie des guides de Serre-Chevalier	29/11/2024	Le Monétier les Bains	45 min
Martine et Alain Maretto	Gérants de la chambre d'hôte "L'Ecrin de Violette", Dormillouse	29/11/2024	Le Monétier les Bains	25 min
Patrick Gelato	Membre de la fédération de chasse des Hautes-Alpes	30/10/2024	Sentier des Crevasses	20 min

MAIRE ET ADJOINTS

Ivan Carlue	Maire de La-Chapelle-en-Valgaudemar	03/12/2024	Mairie de La-Chapelle-en-Valgaudemar	1h50
Jean Pierre Colle	Maire de Champoléon	02/12/2024	Mairie de Champoléon	1h40
David Le Guen	Deuxième adjoint de Villar d'Arène, en charge du tourisme, directeur commercial du téléphérique de la Grave	28/11/2024	Mairie de Villar d'Arène	1h10
Georges Goffman	Troisième adjoint Bourg d'Oisans, en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, des transports, de la mobilité, et de la gestion de l'eau	28/11/2024	Mairie de Bourg d'Oisans	1h35
Camille Carrel	Premier adjoint Bourg d'Oisans, en charge de la voirie, des bâtiments, des illuminations, des espaces verts	28/11/2024	Mairie de Bourg d'Oisans	1h35
Maryline Fischer	1ère adjointe à la commune de Vallouise- Pelvoux	29/11/2024	Le Monétier les Bains	20 min
Nicole Faure	Maire d'Ornon (Taillefer), vice-présidente de la CC Oisans en charge de l'environnement et des espaces naturels sensibles,	29/11/2024	Le Monétier les Bains	45 min



	présidente du comité de pilotage Natura 2000 du site du Taillefer			
Jean-Pierre Pic	Maire de La Grave	29/11/2024	Le Monétier les Bains	20 min
Jean-Louis Arthaud	Maire de Saint-Christophe-en Oisans	29/11/2024,	Le Monétier les Bains	15 min
Gérald Martinez	Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes	29/11/2024	Le Monétier les Bains	15 min

COMMUNAUTES DE COMMUNES

Elsie Nicolas	Vice-présidente aux activités de pleine "nature" et aux sports, CC Champsaur Valgaudemar, adjointe à Chabottes	03/12/2024	Saint-Bonnet-en- Champsaur	1h30
Frédéric Prevot	Responsable du Service Sport et Activités Pleine Nature, CC Champsaur Valgaudemar	03/12/2024	Saint-Bonnet-en- Champsaur	1h30
Cécile Guillaumin	Chargée de mission Natura 2000, CC de l'Oisans	27/11/2024	Le Bourg d'Oisans	1h30
Maud Balme	Directrice du pôle aménagement du territoire et environnement, CC Oisans	27/11/2024	Visioconférence	1h30
Benjamin Rozier	Sensibilisateur environnement été 2023, CC Oisans	27/11/2024	Appel téléphonique	35min

AUTRES ELUS

Agnès Rossi	Conseillère régionale PACA, présidente de la Commission tourisme de la région Sud	29/11/2024	Le Monétier les Bains	25 min
Marianne Bissol	Conseillère départementale des Hautes-Alpes	29/11/2024	Le Monétier les Bains	20 min
Arnaud Murgia	Président du conseil d'administration du Parc, vice- Président du conseil départemental des Hautes-Alpes, président de la communauté de communes du Briançonnais	10/12/2024	Visioconférence	40 min

BENCHMARK

Parc national de la Vanoise

Nicolas Ponson	Chargé du projet de coopération BiodivTourAlps – ALCOTRA	12/11/2024	Siège du Parc national de la Vanoise, Chambéry	1h15
Orane Giannuzzi	Chargée de mission Portes de Parc et sensibilisation	12/11/2024	Siège du Parc national de la Vanoise, Chambéry	1h45
Virignie Rochette	Référente marque et tourisme	12/11/2024	Siège du Parc national de la Vanoise, Chambéry	45min

Sixt Fer à Cheval Projet Grand Site

Agathe Robert	Chercheuse postdoctorale en Géographie au Laboratoire EDYTEM	12/11/2024	Le Bourget du Lac	1h
Mathieu Battais		20/11/2024 &	Visioconférence &	1h30 &



	Chargé de mission, Grand Site (Sixt Fer Cheval)	12/12/2024	Cours Master 2	2h
Lydiane Estève	Chargée de mission Animation du Réseau des Grands Sites	21/11/2024	Visioconférence	1h15
Marika Arabi Onnela	Chargée de mission tourisme durable du Réseau des Grands Sites	21/11 /2024	Visioconférence	1h15
<i>Parco Nazionale del Gran Paradiso</i>				
Chloé Vial-Pailler	Doctorante en géographie-EDYTEM	12/11/2024	Le Bourget du Lac	1h10
<i>Réserves naturelles Haute-Savoie</i>				
Juliette Buret	Chargée de projet Ecotourisme Asters	21/11/2024	Manoir de Novel, Annecy	1h30
<i>Vallée de la Clarée</i>				
Claudine Chretien	Maire de Névache	26/11/2024	Névache	1h30
Guillaume Devalle	Gardien du refuge Buffère	29/11/2024	Le Monétier les Bains	30min
<i>Parc national des Pyrénées</i>				
Joël Combes	Chargé de mission Tourisme durable	04/12/2024	Appel téléphonique	1h
<i>Baie de Saint Brieuc</i>				
Cédric Jamet	Garde-technicien, Gestion opérationnelle de la réserve, de la surveillance et de la police, l'information du public et appui aux missions scientifiques.	09/12/2024	Appel téléphonique	35 min
<i>Parc naturel régional du Queyras</i>				
Jean-Baptiste Portier	Animateur Natura 2000	29/11/2024	Le Monétier les Bains	40min
Tanguy Coutain	Chargé de communication et d'animation	29/11/2024	Le Monétier les Bains	40min

OFFICES DE TOURISME

Caroline Sillon	Directrice d'Oisans Tourisme	29/11/2024	Le Monétier les Bains	1h10
Patricia Martzel	Manager d'Oisans Tourisme	29/11/2024	Le Monétier les Bains	40min
Directrice - Elodie Lefebvre	Directrice de l'Office du tourisme des Hautes Vallées	28/11/2024	La Grave	1h30
Magda Molinari	Responsable presse et contenus, Office du tourisme des Hautes-Vallées	28/11/2024	La Grave	1h30
Nicolas Levoyer	Directeur de l'Office du tourisme du Champsaur-Valgaudemar	03/12/2024	La Fare en Champsaur	1h20

En plus de ces entretiens, des échanges constants ont eu lieu avec nos commanditaires : Pierrick Navizet, chef du service accueil et communication du Parc, et Juliette Frigot, chargée de mission du projet de coopération BiodivTourAlps. Aussi, des échanges avec des habitants de la Danchère et de Prapic ont eu lieu à propos de leur perception de la fréquentation sur leurs hameaux. Des échanges ont également été réalisés avec le groupe d'atelier du Master Tourisme et Mobilité en Montagne qui réfléchit à des solutions de mobilité touristique dans le massif. L'objectif étant de pouvoir proposer un travail en cohérence avec le leur.



Table des cartes

Carte 1 - Le Parc national des Écrins, un territoire structuré et organisé autour d'un massif de haute-montagne emblématique des Alpes françaises. Réalisation LM, LB, GD via Qgis 3.34, janvier 2025.Source : BD Topo 38 et 05. Fond de carte : ESRI Terrain. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025.....	10
Carte 2 - Quatre sites d'étude pour disposer d'un regard le plus objectif possible. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	15
Carte 3 – Le Lauzon et le Gioberney. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	41
Carte 4 - Flux de visiteurs au lac Lauzon et au lac Bleu. D'après les données d'Outdoorvision. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025.....	54
Carte 5 – Le Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	57
Carte 6 – Le vallon du Tourond. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	73
Carte 7 – Le sentier des Crevasses. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	83
Carte 8 - La Destination PNE, cohérence territoriale et travail entre les neuf OT du territoire. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	122
Cartes 9 à 12 - Localisations préférentielles des quatre arches routières. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025.....	176
Carte 13 – Implantation d'un nouveau triptyque et délimitation plus claire du parking, si le parking reste comme tel. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	198
Carte 14 – Localisation optimale d'implantation des panneaux de signalétique du lac Bleu, Fond : OutdoorVision. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	199
Carte 15 - Nouvel emplacement souhaité pour la cabane des sensibilisateurs. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025.....	206
Carte 16 - Localisation des quatre panneaux indiquant la zone de bivouac au lac Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis et Illustrator, janvier 2025	207
Carte 17 - Emplacement idéal de l'arche ou du portillon sur l'accès au Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	211
Carte 18 - Relier le parking du pont du Drac au hameau des Fermonds : propositions. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	215
Carte 19 - Localisation du déplacement souhaité du triptyque au Pied du Col. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis, janvier 2025	225

Table des figures

Figure 1 – Adhésion à la charte par Parc national. Réalisation : OFB, 2020	14
Figure 2 - Typologie des acteurs rencontrés. Réalisation : LM, LB, GD, décembre 2024.....	20

Figure 3 – “Combien de fois êtes-vous venus sur le site ?” Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025, selon les résultats de l'enquête estivale de 2022 de Maëlle Bouchez	29
Figure 4 - Evolution du nombre de passage relevé entre 2006 et 2023 sur le sentier du Lauzon. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	44
Figures 5 à 9 - Evolution de la fréquentation en période estivale au Lauzon, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	46
Figure 10 - Projets de création de cinq parkings sur la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025.....	51
Figure 11 - Evolution du nombre de passage relevé entre 2006 et 2023 sur le sentier du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs.....	59
Figures 12 à 16 - Evolution de la fréquentation en période estivale au Lauvitel, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	61
Figure 17 – Photomontage de l'accumulation de la fréquentation au Lauvitel, une après-midi d'été 2024, réalisé par Olivier Sabatier, PNE, selon l'idée originale de Natacha de Mahieu	66
Figure 18 – Des idées reçues sur l'autorisation ou non des activités nautiques au Lauvitel. Selon les données d'Aline Fintz. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025	70
Figure 19 - Evolution du nombre de passage relevé entre 2006 et 2023 sur le sentier du Tourond. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	74
Figures 20 à 24 - Evolution de la fréquentation en période estivale au Tourond, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	76
Figure 25 - Evolution du nombre de passage relevé entre 2006 et 2023 sur le sentier des Crevasses. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs.....	85
Figures 26 à 30 - Evolution de la fréquentation en période estivale aux Crevasses, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Réalisation : LB, LM, GD, via Excel, janvier 2025, d'après le traitement des données des éco-compteurs	87
Figure 31 – Comparaison des nombres de passages relevés sur les quatre sites étudiés. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, janvier 2025	96
Figure 32 - Données de précipitations au Bourg d'Oisans – Meteoblue, et nombre de passage relevé durant l'été 2024. Réalisation : LM, LB, GD, via Excel, décembre 2024	97
Figure 33 - Courbe de la volonté, d'après l'idée de Daniel Briotet. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025.....	103
Figure 34 - Cartographie des acteurs en lien avec la thématique de la fréquentation. Réalisation : LM, LB, GD, via Canva, janvier 2025	106
Figure 35 - Courbe d'effort. Réalisation : Florence Deprest, 1997	134
Figure 36 - Des enjeux aux résultats : dix leviers interdépendants. Source : Méthode et pratiques Réseau Grands Sites de France.....	146
Figure 37 – Fonctionnement de la navette en vallée de la Clarée. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025.....	146
Figures 38 à 40 - Affiches pour la campagne de sensibilisation sur la réglementation du Parc des Pyrénées.....	155



Figure 41 - Des réglementations du bivouac très hétérogènes. Réalisation : Asters, 2024.....	165
Figure 42 - Prototypes d'arches routières à installer dans le PNE. Réalisation : LM, LB, GD via SketchUp, janvier 2025.....	174
Figures 43 et 44 - Simulation du positionnement des arches routières au Gioberney. Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp, janvier 2025. Photographie : août 2022, J.-P Perraud, septembre 2024.....	177
Figures 45 à 46 - Simulation du positionnement des arches routières au Pré de Madame Carle. Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp- Fond Google Maps, janvier 2025	178
Figure 47 - Prototypes d'arches piétonnes à installer dans le PNE. Réalisation : LM, LB, GD via SketchUp, janvier 2025.....	179
Figures 48 et 49 - Modélisation des balises indiquant la signification du marquage tricolore, ici sur la montée du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via Photoshop, janvier 2025.....	181
Figures 50 et 51 - Prototype des panneaux d'indication du marquage tricolore selon les deux scenarii. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025	182
Figure 52 – Simulation de la fiche horaire de la navette du Gioberney. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	203
Figure 53 – L’implantation d’un nouveau triptyque et une délimitation plus claire du parking. Réalisation : LM, LB, GD, via Powerpoin, janvier 2025. Photographie fictive de l’aménagement du parking, tirée du document “Valorisation du site du Gioberney”, produit par le CC du Champsaur Valgaudemar le 05/11/2024.	198
Figures 54 et 55 – Prototypes de panneaux de signalétique indiquant le lac Bleu. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025.....	199
Figure 56 - Simulation de la fiche horaire de la navette du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	208
Figure 57 - Prototype de signalétique à apposer pour expliquer la zone de bivouac depuis la Danchère. Réalisation : LM, LB, GD, via Qgis et PowerPoint, janvier 2025.....	208
Figure 58 – Simulation de l’ardoise de location de réchauds au Lauvitel Lodge. Réalisation : LM, LB, GD, via Photoshop, janvier 2025	210
Figure 59 – Simulation de positionnement du panneau à la sortie du pont sur le Drac Blanc. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025.....	214
Figure 60 – Panneau indiquant le parking attitré au vallon du Tourond. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	214
Figures 61 et 62 - Prototype d'aménagement recommandé pour le parking du pont du Drac. Réalisation : LM, LB, GD, via SketchUp, janvier 2025	217
Figure 63 - Prototype de panneau directionnel recommandé. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025	218
Figure 64 – Prototypes des panneaux routiers d’indication de stationnement à apposer sur la route départementale du col du Lautaret. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	220

Figure 65 – Simulation d’implantation du panneau routier d’indication du parking du sentier des Crevasses sur la route en direction du col du Lautaret depuis l’Oisans- Photographie : Google Maps, 2022- Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025.....	220
Figure 66 – Illustration du projet de sentier (en rouge) reliant les parkings en place avec le col du Lautaret. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	221
Figure 67 - Projection de requalification du belvédère des Glaciers. Réalisation : LM, LB, GD, via PowerPoint, janvier 2025	224
Figure 68 – Prévention difficulté de sentier proposé. Réalisation : LM, LB, GD, via Illustrator, janvier 2025	225
Figure 69 – Frise chronologique fictive pour les prochaines 50 années. Réalisation : PNE, 2023	232
Figure 70 – Rétroplanning. Réalisation : LM, LB, GD, septembre 2024	238
Figure 71 - Exemple d’une grille d’entretien type. Réalisation : LM, LB, GD, novembre 2024	244
Figure 72 – Invitation à la journée d’échange du 29/11, PNE	246
Figure 73 – Projet de requalification du parking du Pont du Drac, aujourd’hui abandonnée. Mairie de Champoléon.....	253
Figures 74 à 78 – Prototypes et modélisations d’une nouvelle signalétique indiquant l’aire de bivouac du Lauvitel. Réalisation : LM, LB, GD.....	258

Table des logos

Logo 1 – Parc national des Écrins.....	12
Logo 2 – BiodivTourAlps	13
Logo 3 – Destination Parc national des Écrins.....	122
Logo 4 – Lacs Sentinelles	127

Table des photographies

Photographie 1 – Vue sur la vallée de Serre-Chevalier, Briançonnais, octobre 2024. LM, LB, GD	1
Photographie 2 – Vue sur le Champsaur, Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	9
Photographie 3 – Vue sur les sommets du massif des Écrins depuis le plateau du Taillefer, octobre 2024, LM, LB, GD.....	12
Photographie 4 - Salle du Dôme, le Monétier, novembre 2024. LM, LB, GD	21
Photographie 5 – Journée d’échange organisée par le Parc, le Monétier, novembre 2024. LM, LB, GD.....	21
Photographie 6 - Expression des propriétaires en faveur du respect de la réglementation au cirque de Saint-Même, Chartreuse, décembre 2024. LM, LB, GD	22



Photographie 7 - Déplacement sur le terrain, route Napoléon et paysages du Champsaur, décembre 2024. LM, LB, GD	23
Photographie 8 – Paysages du Valgaudemar, Villar-Loubière, septembre 2024. LM, LB, GD	25
Photographie 9 - Palissage anti-selfie à Hallstatt, Autriche, juin 2024. Reinhard Hormandinger	34
Photographie 10 - Le Lago di Braies, Dolomites, Italie, juillet 2024. LM, LB, GD	35
Photographie 11 et 12 – Pics de fréquentation à Paine Joux et au lac de l’Orceyrette, octobre 2024. LM, LB, GD	38
Photographies 13 à 20 – Le Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD	40
Photographie 21 - Vue sur le vallon de la Condamine depuis le sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	42
Photographie 22 - La cascade du voile de la Mariée, septembre 2024. LM, LB, GD	43
Photographie 23 - Le chalet hôtel du Gioberney avec le Sirac en fond, septembre 2024. LM, LB, GD	43
Photographie 24 - Le lac du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	43
Photographie 25 – Le chalet hôtel du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD	43
Photographies 26 et 27 – Places à feux au-dessus du lac du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	48
Photographie 28 - Panneau d’indication de temps, Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	48
Photographie 29 – Marquage tricolore vandalisé en amont du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD	49
Photographie 30 – Panneau d’indication d’entrée en zone cœur vandalisé en amont du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD	49
Photographie 31 – Le parking du Gioberney, un stationnement mal délimité, septembre 2024. LM, LB, GD.	50
Photographie 32 - Triptyque situé sur la route menant au Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD.....	52
Photographie 33 - Triptyque situé sur le parking du Gioberney, septembre 2024. LM, LB, GD.....	52
Photographie 34 - Le lac Bleu, nouvelle destination incontournable du Valgaudemar, septembre 2024. LM, LB, GD.....	53
Photographies 35 à 40 - Le lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD	56
Photographies 41 à 43 – Les paysages singuliers du lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD	58
Photographie 44 - Document officiel de classement en aire protégée Catégorie 1a de l’UICN, chalet du Parc au Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD	59
Photographie 45 – Panneau d’indication de la zone de bivouac, octobre 2024. LM, LB, GD.....	62
Photographie 46 - Montant des amendes indiqué sur les panneaux de réglementation, Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD.....	67
Photographie 47 - Signalétique indiquant la réserve intégrale, Lauvitel, PNE	65
Photographie 48 - Parking des Ougiers, octobre 2024. LM, LB, GD	65
Photographie 49 - Parking central dans le champ, octobre 2024. LM, LB, GD	65
Photographie 50 - Parking de la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD	65

Photographie 51 – Premier triptyque situé à la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD	67
Photographie 52 – Second triptyque situé sur le sentier du lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD	67
Photographie 53 - Le chalet de la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD	68
Photographie 54 – Baignade au Lauvitel, PNE	69
Photographies 55 à 61 – Le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	72
Photographie 62 - Cascade de la Pisse dans le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	74
Photographie 63 - Le refuge du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	74
Photographie 64 - Paysage du tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD	74
Photographie 65 - Place à feux sur le tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD.....	78
Photographie 66 – Manque d’entretien des panneaux de signalétique sur le tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD	78
Photographie 67 - Panneau indiquant le col de Côte Longue à même le sol, octobre 2024. LM, LB, GD	78
Photographie 68 - Panneau posé par Stéphane Chevallier, octobre 2024. LM, LB, GD.....	78
Photographies 69 et 70 - Croisement entre le tour de Planure et le torrent de Mal-Cros, faisant office de limite du cœur de Parc, octobre 2024. LM, LB, GD	79
Photographie 71 – Marquage tricolore longeant le sentier du tour de Planure, octobre 2024. LM, LB, GD	79
Photographie 72 – Parking du pont du Drac en amont des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD	79
Photographie 73 – Panneau d’indication du parking des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD.....	79
Photographie 74 – Parking du hameau des Fermonds, octobre 2024. LM, LB, GD	79
Photographie 75 – Emplacement des anciens triptyques enlevés par le Parc, octobre 2024. LM, LB, GD	80
Photographie 76 – Triptyque toujours présents en direction des lacs de Crupilouse, octobre 2024. LM, LB, GD ..	80
Photographie 77 – Marquage tricolore du cœur de Parc, Champsaur, octobre 2024. LM, LB, GD.....	80
Photographie 78 - Bouquetin dans le vallon du Tourond, mars 2022. LM, LB, GD	81
Photographies 79 à 86 – Le sentier des Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD.....	82
Photographie 87 – Le belvédère des glaciers, novembre 2024. LM, LB, GD	84
Photographies 88 et 89 – Le sentier délicat entre le belvédère des glaciers et le refuge de l’Alpe de Villar d’Arène, novembre 2024. LM, LB, GD	84
Photographie 90 - Refuge de l’Alpe de Villar, novembre 2024. LM, LB, GD	88
Photographie 91 - Panneau d'information du Parc à propos des refuges accessible depuis le Pas de l’Âne, novembre 2024. LM, LB, GD	88
Photographie 92 - Vue sur le col du Lautaret, novembre 2024. LM, LB, GD	89
Photographie 93 - Panneau directionnel et rappel de la réglementation, Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD	90



Photographie 94 – Triptyques au départ du sentier des Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD	91
Photographie 95 – Le sentier des Crevasses juxtaposé à la limite du cœur : les marquages tricolores, novembre 2024. LM, LB, GD	91
Photographies 96 et 97 – Centre d'accueil et d'information saisonnier au col du Lautaret, novembre et octobre 2024. LM, LB, GD	92
Photographie 98 - Le sentier des Crevasses, à flanc de versant, octobre 2024. LM, LB, GD	93
Photographie 99 – Eco-compteur sur le sentier du lac Lauvitel, octobre 2024. LM, LB, GD	95
Photographie 100 – Affiche indiquant le suivi de la fréquentation du sentier du Tourond par capteurs photos, octobre 2024. LM, LB, GD	95
Photographie 101 – Capteurs photo sur le sentier du vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	95
Photographie 102 - L'ancien emplacement du triptyque du Tourond, octobre 2024, LM, LB, GD	98
Photographies 103 à 105 – Les différents panneaux constituant un triptyque. Exemple du Pont des Brebis, en aval du hameau du Pied du Col, décembre 2024. LM, LB, GD	99
Photographie 106 - Passerelle posée durant l'été 2024, sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	102
Photographie 107 - Passerelle emportée par les crues, sentier du Lauzon, septembre 2024. LM, LB, GD	103
Photographie 108 – Les Ayes, Villar-Saint-Pancrace, octobre 2024. LM, LB, GD	109
Photographies 109 à 111 – Démonstration par Vincent Nobili d'un relevé de données éco-compteurs, octobre 2024. LM, LB, GD	114
Photographie 112 - Image de promotion du Lauvitel par les Deux Alpes, depuis retirée, Goosehillsup	128
Photographie 113 – Montée du Galibier, Valloire, novembre 2024. LM, LB, GD	141
Photographie 114 – Paysages de la vallée étroite, Névache, octobre 2024. LM, LB, GD	145
Photographie 115 – Panneau d'indication d'entrée sur la commune de Névache, octobre 2024. LM, LB, GD	147
Photographie 116 - Quelles modalités d'accès au site depuis Orédon ? Agathe Robert	149
Photographie 117 - Un des sites les plus fréquentés du PN des Pyrénées, le lac de Gaube, juillet 2024. LM, LB, GD	150
Photographie 118 – Travail en bureau pour les gardes-moniteurs, maison de l'Oisans, novembre 2024. LM, LB, GD	153
Photographie 119 – Entrée de la réserve de Sixt-Passy, juin 2024. LM, LB, GD	155
Photographie 120 - Réglementation "plaquée", baie de la Slack, site protégé par le Conservatoire du Littoral, Pas-de-Calais, janvier 2025. LM, LB, GD	158
Photographies 121 – Panorama sur les sommets de l'Oisans, vue depuis le Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD	158
Photographies 122 à 124 - L'entrée, sous une arche, de la réserve naturelle nationale du Plan de Tuéda, janvier 2025. LM, LB, GD	159
Photographie 125 - Porte-totem à Champel, Saint-Gervais, été 2024, Juliette Buret	162
Photographie 126 - Porte-totem, Orédon, réserve naturelle de Néouvielle, été 2024, Agathe Robert	162

Photographies 127 et 128 – Explication de la réglementation en zone cœur du Parc national de la Vanoise, Bellecombe, novembre 2024. LM, LB, GD.....	164
Photographie 129 – Vallon du Tourond, Champoléon, octobre 2024. LM, LB, GD	169
Photographies 130 à 133 – Panneaux du Parc, septembre – novembre 2024. LM, LB, GD	173
Photographie 134 - Marquage tricolore horizontal à Bellecombe (PN Vanoise), novembre 2024. LM, LB, GD	180
Photographie 135 - Marquage tricolore horizontal à Bellecombe (PN Vanoise), novembre 2024. LM, LB, GD	180
Photographie 136 - Bellecombe, novembre 2024. LM, LB, GD.....	180
Photographie 137 - Prapic, décembre 2024. LM, LB, GD	180
Photographie 138 - Panneau d'interdiction de survol par drone, et montant encouru en cas de non-respect, cime de la Bonette, PN Mercantour, août 2024. LM, LB, GD	187
Photographie 139 – Vue depuis la montée du Lauzon, septembre 2024. LM, LD, GD	193
Photographie 140 – Le chalet de la réserve intégrale du Lauvitel, octobre 2024.....	200
Photographies 141 et 142 - Signalétique confuse, entre les Ougiers et la Danchère, octobre 2024. LM, LB, GD .	205
Photographie 143 - Potelets pour délimiter une zone humide, réserve nationale du Plan de Tuéda, janvier 2025. LM, LB, GD.....	209
Photographie 144 – Vue sur la cascade de la Pisse, octobre 2024. LM, LD, GD	212
Photographie 145 - Signalétique actuelle, au bout du parking, à retirer, parking du pont du Drac, octobre 2024. LM, LB, GD.....	215
Photographie 146 - Point de départ d'itinéraire de randonnée, Plampinet, Névache, novembre 2024. LB, LM, GD	222
Photographie 147 – Panneau directionnel actuel, dans le vallon du Tourond, octobre 2024. LM, LB, GD	218
Photographie 148 – Vue sur le sentier des Crevasses, octobre 2024. LM, LD, GD	219
Photographie 149 – Une joëlette au lac Lauvitel, 2022 Peyret Pierre-Henri, PNE.....	222
Photographies 150 et 151 - Vue sur le belvédère, été 2022, Rémi Vannard, PNE	223
Photographie 152 - Prévention difficulté de sentier actuel, octobre 2024. LM, LB, GD.....	225
Photographie 153 - Emplacement actuel du triptyque (à avancer) en bout de piste endommagée, novembre 2024. LM, LB, GD	226
Photographie 154 - Triptyque suite à la catastrophe de la Bérarde, décembre 2024. LM, LB, GD.....	230
Photographie 155 – Vallée de la Clarée, novembre 2024. LM, LB, GD	233
Photographie 156 – Vallée de Serre-Chevalier, Le Casset, octobre 2024. LM, LB, GD	237
Photographies 157 à 163 – Oisans depuis le Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD	239
Photographies 164 à 170 – Valbonnais, juin 2024. LM, LB, GD	240
Photographies 171 à 176 – Valgaudemar, septembre 2024. LM, LB, GD	241
Photographies 177 à 181 – Champoléon, octobre 2024. LM, LB, GD	242



Photographies 182 à 188 – Serre-Chevalier, Briançon et Galibier, octobre, novembre 2024. LM, LB, GD.....	243
Photographie 189 – Panneau d’indication du Valbonnais, route Napoléon, décembre 2024. LM, LB, GD	247
Photographie 190 – Panneau d’indication du Valgaudemar, route Napoléon, décembre 2024. LM, LB, GD.....	247
Photographie 191 – Panneau d’indication du Vénéon et du Lauvitel, Oisans, axe Grenoble – Briançon, novembre 2024. LM, LB, GD	247
Photographie 192 – Panneau d’indication du Champsaur, route Napoléon, octobre 2024. LM, LB, GD.....	247
Photographie 193 - Délimitation du nouveau parking des Crevasses, novembre 2024. LM, LB, GD.....	253
Photographie 194 – Vue sur le glacier du Lautaret, 2003. PNE	259
Photographie 195 – Vue sur le glacier du Lautaret, 1900. Archives départementales des Hautes-Alpes.....	259
Photographie 196 – Vue sur le Valbonnais, au-dessus du col de Parquetout, février 2025 LM, LB, GD.....	261
Photographie 197 – Vue sur la plaine de Bourg d’Oisans depuis le plateau du Taillefer, octobre 2024. LM, LB, GD	271
Photographie 198 – Les Ayes, Villar Saint-Pancrace, octobre 2024. LM, LB, GD.....	296

Table des tableaux

Tableau 1 - Répartition de la fréquentation du téléphérique de la Grave à l'année. Réalisation : LM, LB, GD, octobre 2024.....	Erreur ! Signet non défini.34
Tableau 2 - Le Gioberney, octobre 2024, LM, LB, GD	84
Tableau 3 - Nombre de visiteurs (Téléphérique de la Grave, Jardin Alpin, Crevasses) pour l'été 2024. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025	Erreur ! Signet non défini.88
Tableau 4 - Typologie et destination des visiteurs sur le secteur des Crevasses. Réalisation : LM, LB, GD, décembre 2024.....	Erreur ! Signet non défini.89
Tableau 5 - Différents dispositifs de canalisation des flux. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025	101
Tableau 6 – Les différents univers des visiteurs des Écrins. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025.....	104
Tableau 7 - Jeu d'acteur pour entretenir les sentiers du vallon du Tourond. Réalisation : LM, LB, GD, novembre 2024.....	108
Tableau 8 - Quatre piliers d’un dispositif de connaissance visant à élaborer un diagnostic complet de la fréquentation en Vanoise. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025	113
Tableau 9 – Typologie des mesures de gestion de la fréquentation. D’après F. Deprest, traité par S. Clarimont.S et E. Hatt, 2022	117
Tableau 10 – Impacts environnementaux connus de la baignade. Réalisation : LM, LB, GD, février 2025.....	129
Tableau 11 - Présentation non-exhaustive des horaires de tolérance du bivouac dans certains espaces protégés français, Asters, 2024	165
Tableau 12 - Proposition de répartition des éco-volontaires, imaginé par site. Réalisation : LM, LB, GD, janvier 2025.....	183



Tableau 13 - Des dispositifs de régulation des fréquentations perçus assez négativement par les visiteurs. Source : Vincent Vlès, 2017 229

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire.....	7
Introduction	9
A. Contexte et objectifs de la commande	12
B. Présentation du territoire d'étude : le Parc national des Écrins.....	13
C. Justification des choix des sites ciblés.....	14
D. Retour sur la notion de fréquentation et de nature	17
Les origines de la fréquentation touristique alpine.....	17
La “nature” existe-t-elle encore ?	18
Méthodologie suivie	19
A. Les entretiens semi-directifs au cœur de notre travail.....	19
B. L'analyse sur le terrain	22
C. Les recherches bibliographiques	23
I. Diagnostic de l'accueil du public et de la gestion de la fréquentation	25
1- A l'échelle des espaces “naturels” protégés français et alpins	27
a. Une fréquentation des espaces “naturels” à la hausse : une idée à relativiser	27
b. Des idées reçues sur l'évolution dans le profil des visiteurs	28
• Davantage de néophytes ?	28
• Davantage de visiteurs urbains ?	29
• Davantage de jeunes ?	30
• Davantage de visites à la journée ?	30
• Davantage de non-respect de la réglementation ?	31



- c. Peut-on élaborer une typologie dans le profil des visiteurs ?32
- d. Une fréquentation concentrée dans l'espace : des sites naturels emblématiques qui centralisent l'attrait touristique estival34
- e. Une fréquentation concentrée dans le temps : accepter ou non de gérer les pics de fréquentation37

2- Diagnostic des quatre sites d'études retenus du Parc national des Écrins 39

LAC DU LAUZON	40
Contexte géographique et paysager	42
Evolution de la fréquentation	44
Quels publics et quels comportements	47
La lisibilité de la signalétique en place.....	48
Quelle accessibilité ? Qualité du stationnement et de la desserte.....	49
Perception de l'entrée en zone cœur : quelle matérialité de la porte d'entrée	51
Dispositifs de médiation en place	52
La promotion du site	52
Focus. Destination : lac Lauzon ou lac Bleu ?	53
LE LAC LAUVITEL	56
Contexte géographique et paysager	58
Evolution de la fréquentation	59
Quels publics et quels comportements	62
La lisibilité de la signalétique en place.....	64
Quelle accessibilité ? Qualité du stationnement et de la desserte.....	65
Perception de l'entrée en zone cœur : quelle matérialité de la porte d'entrée	66
Dispositifs de médiation en place	67
La promotion du site	68
Focus. Se baigner au Lauvitel : une évidence ?	69
VALLON DU TOUROND	72
Contexte géographique et paysager	74

Evolution de la fréquentation	74
Quels publics et quels comportements	77
La lisibilité de la signalétique en place.....	78
Quelle accessibilité ? Qualité du stationnement et de la desserte.....	79
Perception de l'entrée en zone cœur : quelle matérialité de la porte d'entrée	80
Dispositifs de médiation en place	81
La promotion du site	81
Focus. Une fréquentation printanière : en quête de bouquetins	81
LE SENTIER DES CREVASSES	82
Contexte géographique et paysager	84
Evolution de la fréquentation	85
Quels publics et quels comportements	88
La lisibilité de la signalétique en place.....	89
Quelle accessibilité ? Qualité du stationnement et de la desserte.....	90
Perception de l'entrée en zone cœur : quelle matérialité de la porte d'entrée	91
Dispositifs de médiation en place	91
La promotion du site	92
Focus. Un sentier soutenable dans la durée ?	92

3- Quelles conclusions en tirer ? Est-il possible d'établir un constat global ? 94

- Des visiteurs hétéroclites
- Des points d'attraction marqués : l'eau et le refuge
- Un volontarisme marqué dans la thématique du suivi de la fréquentation par le PNE.....
- Des sites inégalement fréquentés
- Un constat commun : les phénomènes de rattrapage à la suite de journées pluvieuses
- Une saison estivale qui s'étend sur l'automne
- Une inégale accessibilité des sites : la prédominance de la mobilité individuelle....



- Une matérialité de la porte d'entrée en zone cœur insuffisante98
- Une signalétique des sentiers adaptée, malgré quelques incohérences 100
- Une érosion des sentiers marquée par le passage répétée des visiteurs 100
- Les feux : un problème récurrent au bord des lacs d'altitude 101
- Des attentes sur l'accessibilité des sentiers qui évoluent de la part des visiteurs.. 101
- Vers un clash des représentations ? 104
- Des acteurs pluriels avec différents degrés d'implication dans la gestion de la fréquentation : rôle, compétence, risque de discordance 106

II. Comprendre et investir le sujet de la fréquentation estivale : les motivations et les limites de la popularisation des espaces "naturels" protégés 109

1- La gestion de la fréquentation : thématique nouvelle ou ressuscitée ? 111

- a. La nécessité d'avoir des données précises, quantitatives et qualitatives sur la fréquentation d'un espace 111
- b. Remonter le temps : une fréquentation ancienne et chiffrée des espaces naturels 114
- c. La perception de la fréquentation : une thématique fondamentalement subjective 115

2- L'attrait pour les grands espaces dans l'ère post-covid 115

- a. De nouveaux comportements générés par un désir de liberté 115
- b. Quelles sont les données disponibles ? Peut-on parler d'un avant et d'un après ? 116
 - Une évolution quantitative et qualitative de la fréquentation 116
 - L'adaptation de la réglementation en réponse à cette fréquentation de masse..... 117
 - De nouveaux acteurs ? 117
 - Les aménagements modifiés 118
- c. La volonté/nécessité d'un libre accès à la "nature" 118
- d. Un développement croissant des APN 118

3- Le rôle des médias : quelles sources d'information pour les visiteurs ? 119

- a. Du topoguide au post *Instagram* : l'évolution des moyens d'information 119
- b. Les offices de tourisme : des discours pour répondre aux attentes de la clientèle 120

4- Peut-on parler de surfréquentation ? Les effets porteurs de la sémantique	123
.....	
• La surfréquentation, une notion controversée dans les Écrins ?	124
• La surfréquentation, une notion qui fait peur ?	124
• Une distinction qualitative et quantitative ?	125
• Surfréquentation et surtourisme	125
• Une surfréquentation à évaluer en fonction de critères précis et adaptés à chaque terrain ?	126
5- Le sujet de la fréquentation, porteur de nombreuses discussions	126
a) Interdire la baignade dans les lacs d'altitude : des travaux et des réflexions en cours	126
b) Déterminer une capacité de charge.....	133
c) Faut-il plutôt disperser ou concentrer les flux pour réduire les impacts ?	136
d) (A)ménager le cœur de Parc ?	139
III. La nécessité de comparer avec d'autres territoires les mesures mises en place de gestion de la fréquentation	141
1- Sur d'autres espaces naturels, des constats similaires qui appellent à des réflexions et des projets concrets sur le terrain...	143
POINT 1 - Les navettes : effet de mode ou réelle arme contre la mal-fréquentation ?..	144
POINT 2 - Fermer des routes d'accès : quelle législation ? quelle définition des ayants-droits ?	148
POINT 3 - Eloigner les parkings pour décongestionner les sites, est-ce reporter le problème ailleurs ?	150
POINT 4 - Payer l'accès au site lui-même ? ou payer le stationnement ?	151
POINT 5 - La veille numérique, arme pour lutter à distance contre les incivilités ?	153
POINT 6 - Plus de sensibilisation : informer le visiteur en amont de la visite	154
POINT 7 - La présence humaine pour contrer l'absence d'intérêt du visiteur pour la lecture de la signalétique.....	155
POINT 8 - Moins de signalétique descendante ? Plus d'éveil des sens ?	156



POINT 9 - Matérialiser l'entrée par des arches : une meilleure compréhension de la pénétration dans l'espace protégé	159
POINT 10 - Harmoniser la réglementation dans un esprit de cohérence	163
POINT 11 – Expliquer la réglementation dans l'optique d'une meilleure appropriation	164
POINT 12 – Réserver pour bivouaquer ?	165
2-... dont il est utile de s'inspirer en s'adaptant aux caractéristiques des sites concernés	168

IV. Propositions de mesures de gestion de la fréquentation et d'aménagements à court et moyen terme dans les Écrins

1- Mesures recommandées à l'échelle du Parc	171
a. A propos de la perception des portes d'entrées en zone cœur de Parc	172
• Triptyques.....	172
• Mieux positionner les panneaux d'information à l'extérieur du Parc	173
• Apposer des arches	174
• Revoir ou communiquer à propos du balisage des limites du cœur	179
b. A propos de la médiation sur les sites	183
• Recrutement d'éco-volontaires.....	183
c. A propos de l'évolution de la réglementation	185
• Interdiction de la baignade.....	185
• Harmoniser la réglementation	185
❖ La nécessité d'harmoniser la réglementation avec les communes lorsque le sentier serpente avec les limites du cœur	185
❖ Le projet d'harmonisation de la réglementation entre les Parcs nationaux français alpins (Vanoise, Mercantour, Écrins) et pyrénéen.....	186
• Indiquer le montant des amendes	187
• Changer de paradigme, de la sensibilisation à la verbalisation	187
d. A propos du rôle du Parc.....	187
• Instaurer des opérations de veilles numériques.....	187

• Lancer une campagne de sensibilisation pour les acteurs économiques du territoire	189
• L'organisation de temps d'échanges réguliers entre les acteurs du territoire	190
• La structuration de la logique de priorisation d'entretien des sentiers : conseils et perspectives	191
2 - Mesures recommandées et adaptées à chacun des quatre sites	192
LAC DU LAUZON	193
<i>A propos du stationnement</i>	<i>194</i>
<i>A propos de la lisibilité de la signalétique</i>	<i>197</i>
LAC LAUVITEL	200
<i>A propos de l'accessibilité au site</i>	<i>202</i>
<i>A propos des services sur site</i>	<i>206</i>
<i>A propos de la perception d'entrée en zone cœur</i>	<i>210</i>
VALLON DU TOUROND	212
<i>A propos du stationnement</i>	<i>213</i>
<i>A propos de la lisibilité de la signalétique pédestre dans le vallon</i>	<i>216</i>
SENTIER DES CREVASSES	219
<i>A propos du stationnement</i>	<i>220</i>
<i>A propos de l'accessibilité du sentier aux PMR</i>	<i>222</i>
<i>A propos de la médiation paysagère</i>	<i>223</i>
<i>A propos de la lisibilité de la signalétique</i>	<i>224</i>
<i>A propos de la soutenabilité financière de l'entretien du sentier</i>	<i>226</i>
3 - Quelles limites à prendre en compte ?	227
a. S'assurer du volontarisme politique	227
b. S'assurer du financement et de la maintenance dans un contexte budgétaire moribond	228
c. S'assurer de l'acceptabilité des mesures proposées	228
d. S'assurer de la résistance des aménagements aux conditions météorologiques	230



4 - Prospective : quel idéal de gestion de la fréquentation souhaiterions-nous dans le Parc pour le futur ?	231
Conclusion	233
Bibliographie.....	239
Sitographie	245
Annexes.....	250
Tables.....	274
Tables des entretiens	276
Table des cartes.....	280
Table des figures	280
Table des logos	283
Table des photographies.....	283
Table des tableaux	288
Table des matières	289

Qui sommes-nous ?

Laura Bednarek



Gautier Drouin



Lila Mallard



Originaire d'Ardèche, je suis partie au lycée dans le Diois pour découvrir ce microcosme entre rivières et montagnes. Par la suite, j'ai commencé des études de géographie afin de mieux comprendre les territoires et les paysages qui m'entourent. Les montagnes représentent un réel équilibre dans ma vie, j'aime les parcourir de toutes les manières possibles, à pied, à ski, en escalade ou en alpinisme. J'apprécie simplement le calme et le plaisir que ces paysages inlassables me procurent. Me sentir toute petite dans ces immensités sauvages dépourvues de toute superficialité est pour moi la meilleure sensation du monde.

Originaire de Franche-Comté, à la frontière de la Suisse, de l'Alsace et du Jura, je suis arrivé dans les Alpes (ces monts que je voyais seulement de loin par temps clair auparavant) il y a trois ans maintenant. Je suis venu pour découvrir, arpenter, grimper, explorer, et rêver ! Pari réussi : je ne me vois pas vivre aujourd'hui ailleurs qu'en montagne. Orophile, amoureux des mélèzes, de l'architecture vernaculaire, des sentiers escarpés et des immensités glaciaires, je suis heureux de pouvoir apprendre auprès d'un Parc national. Désormais, à moi de jouer, pour m'intégrer et m'assurer d'un avenir qui me plaira dans cet environnement d'exception.

Je suis arrivée dans les montagnes il y a trois ans. Avant, les plus hautes montagnes autour de moi, c'étaient les Monts d'Arrée avec ses 385m d'altitude (plus élevé que Chambéry quand même). Dans les grandes montagnes on ressent des choses uniques, une sorte de liberté qui pourrait presque faire peur parfois. Mais c'est grisant d'avoir peur, ça fait vivre. Et puis j'ai voulu les comprendre, me rendre compte que ce n'était pas seulement des paysages mais qu'elles avaient une histoire et un équilibre. Aujourd'hui, elles font partie de mon quotidien, et j'en suis bien heureuse. Et honnêtement la seule certitude pour ma vie future c'est qu'il y aura des montagnes pas loin !

Photographie 198 – Les Ayes, Villar Saint-Pancrace, octobre 2024. LM, LB, GD

